

PC
2585
C67
1985

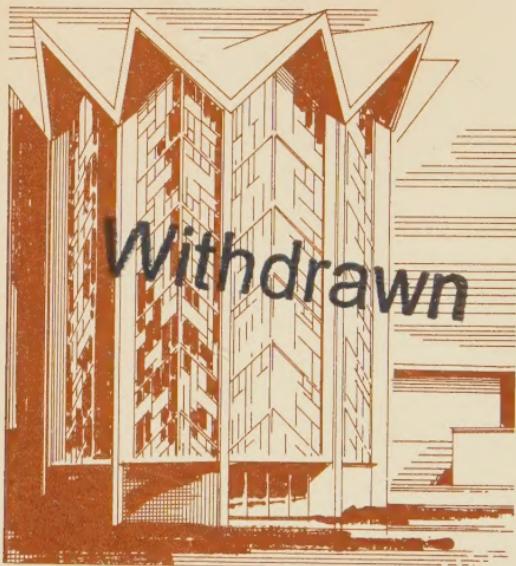
NOÎT DE CORNULIER

EFFETS DE SENS

propositions

m

LES EDITIONS DE MINUIT



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



Digitized by the Internet Archive
in 2022 with funding from
Kahle/Austin Foundation

<https://archive.org/details/effetsdesens0000corn>

EFFETS DE SENS

DU MÊME AUTEUR

- ETUDES DE PHONOLOGIE FRANÇAISE (en collaboration avec
François Dell, C.N.R.S., 1978).
- MEANING DETACHMENT, Coll. « Pragmatics & Beyond », John
Benjamins, Amsterdam, 1980.
- THÉORIE DU VERS : RIMBAUD, VERLAINE, MALLARMÉ, Le Seuil,
1982.

BENOÎT DE CORNULIER

EFFETS DE SENS

VALPARAISO UNIVERSITY LIBRARIES



LES ÉDITIONS DE MINUIT

© 1985 by LES ÉDITIONS DE MINUIT
7, rue Bernard-Palissy — 75006 Paris

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

ISBN 2-7073-1050-6

2585
C67
1985

AVERTISSEMENT

Le sens d'un énoncé nous paraît évident ; il n'y aurait plus qu'à formaliser ça.

Une bille qui, plongée dans du liquide rouge, paraît *violette* ; dans du jaune, *verte* ; dans de l'orangé, *grise* ; dans de l'eau, *bleue* ; dit-on que ce sont quatre sortes de billes, dont chacune se distingue et par sa couleur, et par son liquide préféré ? — Mais un mot comme « si », par exemple, qui paraît exprimer dans tel contexte la condition suffisante, dans tel autre la condition nécessaire, dans telle autre la concession, et ainsi de suite, est-ce encore autant de « si » dont chacun se distingue et par son sens, et par le contexte qu'il affectionne ? Quant aux billes, il est désormais entendu que, de la combinaison des propriétés du corps avec celles du milieu ambiant, résultent les divers *effets de couleur*. Pour les mots, il faudrait peut-être s'accoutumer à l'idée que, plongés dans des contextes divers, ils peuvent exprimer une diversité d'*effets de sens*. Mais, de même qu'il est dur d'admettre que la bille qu'on VOIT verte « est » bleue, de même il est vexant, et encore rarement admis, qu'un mot par lequel on COMPREND l'idée de concession ou de condition nécessaire ne « signifie » par lui-même rien d'autre que la condition suffisante.

Ce livre-ci ne propose pas une vaste théorie, à la fois générale et précise, du sens et de toutes ses sortes d'effets en contexte. S'adressant à des lecteurs qui ne sont pas forcément linguistes, et qui peuvent s'intéresser au langage à partir de l'analyse littéraire, ou de l'informatique et de l'intelligence artificielle, par exemple, il veut plutôt les inciter à constater la complexité de l'analyse sémantique sur des problèmes concrets d'interprétation, à éprouver la nécessité de critiquer et de raffiner les intuitions apparemment les plus fiables, à soupçonner, sous l'apparence d'une signification brute et simple, une procédure inconsciente de construction du sens.

Lettre d'Art Christ College

6-3-87 23.50

212418

Qui a fait une fois cette expérience, fût-il *homo informaticus*, ne jettera plus dans sa machine à formaliser, comme des noix dont on n'aurait pas le temps d'ôter le brou et la coque, ses intuitions sémantiques non décortiquées.

La table des matières (p. 203-210) résume explicitement chacun des chapitres et principaux paragraphes. Le lecteur peut donc entrer dans le livre par là ; il constatera la convergence des objets traités à titre d'illustrations : principalement, les conjonctions *et*, *ou*, et *si* ; les interprétations restrictives (type *seulement si* pour *si*), permettant d'illustrer l'application des « lois du discours » (Ducrot) ou « maximes » de coopération (Grice) à divers énoncés, sont abordées au chapitre 1 (§ 3 et 4), et discutées au chapitre 2 (critique d'une approche purement « logicielle »). Le chapitre 4 précise un point d'interprétation particulièrement problématique à propos de *si*. Le phénomène de *décrochage*, consistant en une espèce de surimpression sur le plan de l'énonciation, est amplement illustré au chapitre 3, non seulement parce qu'il est aussi banal qu'ignoré, mais parce que la reconnaissance de plusieurs niveaux d'énonciation sous une seule forme grammaticale permet de simplifier considérablement l'analyse des significations lexicales.

Indépendamment de cette convergence, l'analyse du *ou* avec décrochage énonciatif permet d'approfondir l'interprétation des questions dites alternatives, du type *Est-ce lui, ou toi ?*, et de remettre en question par ce biais l'analyse des questions dites totales du type *Est-ce toi ?*, dont l'interprétation a une importance même en dehors du champ de la linguistique (chapitre 3).

Pour que le lecteur puisse se dispenser de tout lire, chaque chapitre formule à nouveaux frais le problème dont il traite. Le chapitre 1, issu d'un exposé s'adressant à des informatiens, est le plus général et introduit à ce que j'appelle un peu pompeusement l'« analyse dérivationnelle » du sens (il s'agit de dérivations très informelles). On peut aussi bien passer directement au chapitre 2 si on s'intéresse spécialement à la formalisation du raisonnement quotidien, ou au chapitre 3, si on s'intéresse à l'analyse des questions ou à la logique du savoir.

NOTATIONS

* ?. L'astérisque, ou le point d'interrogation, placés devant une expression signifient qu'elle peut être agrammaticale, ou bizarre.
(). Les parenthèses peuvent indiquer qu'une partie d'un exemple est optionnelle ; ainsi *Jean pleure et (il) rit* représente à la fois *Jean pleure et il rit* (avec *il*) et *Jean pleure et rit* (sans *il*).

REMERCIEMENTS

J'ai bénéficié de discussions suivies avec Gilles Fauconnier, François Récanati et Marcel Vuillaume. Je dois beaucoup à leurs remarques, ainsi qu'à celles de Georges Kleiber, et de Nicolas Ruwet, que je remercie ici pour son soutien constant.

CHAPITRE I

INTRODUCTION A L'ANALYSE DÉRIVATIONNELLE DU SENS

I.1. INTRODUCTION.

I.1.1. *D'où vient l'ambiguïté?*

Une différence frappante entre les langues¹ (« langages naturels », voire « langues naturelles », pléonasme du franglais scientifique) et les langages plus ou moins artificiels est qu'en général, à première vue, ceux-ci semblent être sémantiquement bien définis, alors que les langues semblent fourmiller d'ambiguïtés. Il n'y a qu'à comparer un dictionnaire du français d'une part, et d'autre part la définition de la logique des propositions ou des prédictats dans un traité de logique. Depuis pas mal de temps, des logiciens et des linguistes — Reichenbach, Tarski, Quine, Chomsky, Ducrot, parmi d'autres — ont abondamment illustré ce contraste par des exemples souvent transposables d'une langue à l'autre, et dont voici quelques-uns parmi les plus connus :

Le connecteur de la logique des propositions qu'on prononce « et », et que j'écrirai ici \wedge , serait clairement et univoquement défini par une « fonction de vérité », telle que $X \wedge Y$ est vrai si et seulement si chacune des deux proposi-

1. Ce chapitre est une version remaniée et développée d'un exposé préparé pour l'Ecole d'été de linguistique pour informaticiens organisée par le Laboratoire d'informatique pour les sciences de l'homme (CNRS, université de Toulouse-Le Mirail) à Toulouse en septembre 1981, et publié dans Borillo & autres, LSI, CNRS, Toulouse, 1982. L'ayant écrit surtout dans un but introductif, j'ai sans doute souvent ignoré ou oublié de citer des devanciers. Merci pour leurs observations à Jean-Blaise Grize, Michel de Heaulme, Georges Kleiber, Jean-Marie Pierrel et Jacques Virbel, ainsi qu'à Daniel Lacombe à propos de *si* restrictif.

tions qu'y relie le \wedge (X , et Y) est vraie². Le *et* français aurait parfois, mais non toujours, cette valeur ; il y aurait donc, en français, un *et-1* « vérifonctionnel » synonyme du \wedge logique, par exemple, peut-être, dans *Madame, il fait grand froid et j'ai tué six loups* (exemple d'*Hernani*, cité par J.-B. Grize, 1969, I). Mais il y aurait d'autres *et* français : par exemple, un *et-2* signifiant, dans X et Y , que Y est postérieur à X (*et de succession*), et tel que *Jules se leva et (il) partit au travail* peut s'opposer à *Jules partit au travail et (il) se leva* ; puis un *et-3*, signifiant, dans X et Y , que Y est un effet de X (*et causal*), comme peut-être dans *Socrate but un coup et tomba raide* ; on peut même imaginer un continuum du *et* de succession au *et causal*, avec une infinie variété de nuances. Puis, entre autres nombreuses curiosités, un *et-4* signifiant, dans *Ce drapeau est rouge et noir* (qui n'implique pas *Ce drapeau est rouge*) que le drapeau se caractérise par la combinaison des deux couleurs rouge et noir. Et cetera.

Autre exemple, le *ou*. Il existe un connecteur propositionnel logique souvent prononcé *ou* et noté \vee , qu'on définit par une « fonction de vérité » telle que $X \vee Y$ est vrai si et seulement si l'une (quelconque) ou deux des propositions X et Y sont vraies. Un autre connecteur logique, lui aussi parfois prononcé *ou*, et qu'on peut noter w , se définit par une fonction de vérité telle que $X w Y$ est vrai si et seulement si une et une seule des deux propositions X et Y est vraie. On dit parfois que le premier *ou* est « disjonctif », ou « non exclusif », et le second, « exclusif ». Le *ou* français aurait au moins ces deux sens. L'affirmation *Il pleut ou il fait froid*, émise pour expliquer le retard de quelqu'un qu'on attend, peut s'entendre comme étant vraie si il y a à la fois pluie et temps froid ; il s'agirait d'un *ou-1*, non exclusif. L'affirmation *Tu prends une pomme ou une poire !*, s'adressant à un enfant qui tend les deux mains, peut sembler signifier : *Pas les deux !* il s'agirait d'un *ou-2*, exclusif.

Autre exemple classique, le *si* circonstanciel. On le compare souvent, comme lui ressemblant plus ou moins, à l'« implication matérielle » de la logique des propositions, parfois notée \rightarrow , et définie de telle sorte que $X \rightarrow Y$ est vrai

2. Sur la comparaison des conjonctions linguistiques avec des « connecteurs logiques, voir l'annexe du présent chapitre.

si et seulement si au moins l'une des deux propositions *Non-X* et *Y* est vraie ; il serait ainsi équivalent à *Non-X ou Y* (avec *ou* non exclusif). Le *si* français aurait peut-être parfois cette signification (*si-1*, « implicatif »). Mais, dans *Tu auras une poire si tu finis tes navets !*, il pourrait y avoir un *si-2*, correspondant plutôt à la bi-implication ou équivalence logique, qu'on peut noter \leftrightarrow , et définir en posant que $X \leftrightarrow Y$ est vrai si et seulement si les deux propositions *X* et *Y* sont simultanément vraies, ou simultanément fausses (même « valeur de vérité »). Ajoutons un *si-3* marquant quelque chose comme la « cause », et tel que *Si tu travailles trop, tu vas te fatiguer* exprimerait une relation de cause à effet entre le travail et la fatigue. Puis un *si-4* exprimant à peu près le contraire — à savoir, que *X* est, ou risque d'être, un empêchement pour *Y* — et qu'on pourrait pressentir dans des exemples du genre : (*Même*) *s'il pleut, je sortirai* (*si* « adversatif »). Puis un *si-5*, plus difficile à caractériser, illustré par : *Si t'as soif, y a de la bière au frigo*. Et d'autres encore sans doute.

Autre exemple, d'un autre ordre. L'expression *avoir dix-huit ans* a selon le contexte une interprétation restrictive (cf. *seulement dix-huit*) ou non restrictive (cf. *au moins dix-huit*) ; on peut ainsi opposer : *Pour pouvoir voter il faut avoir dix-huit ans, et Ah, si j'avais encore dix-huit ans !*. Ainsi *dix-huit*, et plus généralement les noms de nombre, seraient ambigus en français, alors qu'en mathématique ils auraient une seule signification, la signification non restrictive.

I.1.2. Sémantique « naïve » et sémantique dérivationnelle.

On peut en simplifiant opposer deux sortes d'attitudes à l'égard de certaines de ces ambiguïtés de la langue.

1) Une attitude assez traditionnelle chez les logiciens, qui consiste à constater ces ambiguïtés sans mettre en question leur évidence ni leur caractère irréductible : si un mot comme *et paraît avoir*, disons, cinq sens différents, c'est donc qu'il en a cinq, conformes aux apparences ; il n'a pas de secret, de fond sémantique distinct de sa signification apparente. Jusqu'à ces dernières années, même parmi les linguistes habitués à distinguer, en syntaxe, les formes « de surface » (observées) et

leurs structures « profondes » (supputées), cette attitude était la plus répandue, et elle allait souvent, pour ainsi dire, de soi³. Je parlerai en ce cas de sémantique « naïve », sans entendre ce mot d'une manière péjorative.

2) Une attitude, sinon tout-à-fait nouvelle, du moins systématisée et propagée notamment depuis 1967 par l'exposé de Paul Grice republié partiellement en 1975 (pour une présentation succincte, voir Récanati, 1979, chap. 9), ainsi que par certains travaux d'Oswald Ducrot (voir notamment les vingt premières pages de son ouvrage de 1972 comme introduction générale), et compensant le syntaxisme puritain de l'école de Chomsky : le sens n'est pas seulement une propriété des phrases, êtres abstraits, mais aussi ou même d'abord de leurs énonciations, actes humains, événements concrets ancrés dans des contextes particuliers ; la sémantique (étude du sens) a pour objet non seulement le sens théorique de la phrase *Tu m'ennuies* en général, dans le ciel de la grammaire, mais les sens précis qu'elle prend quand elle est prononcée par telle personne dans telle circonstance. Cet intérêt est justifié par le fait que, comme on le sait depuis toujours, les hommes ne signifient pas seulement dans le cadre étroit et étanche d'une langue ; ils signifient par tous les moyens, y compris par des procédés plus généraux que les langues ou indépendants d'elles, et l'acte de communication linguistique peut s'intégrer d'une manière presque inextricable dans l'activité humaine sociale. Dans cette perspective, on peut être conduit à mettre en question la simplicité des apparences sémantiques immédiates, à se méfier des « intuitions » sur le sens, à soupçonner que le sens apparemment simple d'une énonciation pourrait se décomposer en plusieurs facteurs dont aucun n'est indépendamment manifeste, à imaginer, ne fût-ce qu'à titre d'hypothèses de travail, des sens non évidents sous-jacents aux sens apparents, voire, de l'un

3. En fait, il y a eu une tendance, représentée sous sa forme extrême par la « Sémantique générative » américaine, à croire que, pour expliquer qu'une phrase puisse admettre des sens différents dans des contextes différents, il suffisait de lui supposer autant de « structures profondes » syntaxiques-sémantiques inaudibles que de valeurs contextuelles. De savoir comment des signes cachés pouvaient fonctionner pour signifier paraissait sans doute alors une besogne subalterne. Et ainsi les habitués des structures syntaxiques « profondes » se sont aisément accommodés d'analyses sémantiques superficielles — sans analyse des intuitions.

à l'autre, des relations de dépendance qu'on peut appeler « de dérivation »⁴.

Voici un cas simple et banal. Dire *Ça me gratte dans le dos!* peut être une manière de signifier à l'interlocuteur qu'il devrait vous gratter dans le dos, ça peut même se dire sur un ton suppliant, impératif, etc. ; mais, dans la construction et le choix des mots, rien n'indique cette valeur de prière ; il n'y a même pas de référence à l'interlocuteur, qui est pourtant la personne invitée à gratter ; la phrase a plutôt l'air « déclarative », et on serait tenté d'analyser l'énonciation comme donnant une information comme quoi, simplement, le parleur a des démangeaisons ; du reste, si, en grattant le parleur, vous venez à le soupçonner de n'avoir eu aucune démangeaison, vous pouvez lui reprocher de vous avoir « menti » (donc fait une affirmation fausse) pour justifier sa demande. Pour expliquer l'éventuelle valeur de prière de cette énonciation, il faut sans doute prendre en compte tout le jeu des relations sociales, dans des considérations du genre suivant : une personne qui se plaint d'un malheur dont l'interlocuteur peut la tirer peut espérer qu'apprenant son malheur, et sachant de plus qu'elle sait qu'il l'apprend, il l'en tirera ; elle peut donc se plaindre afin d'être sauvée ; et si ce but de sa plainte est évident, la plainte peut servir à le manifester, donc être un signe qu'on espère quelque chose de l'interlocuteur ; et cetera (tant mieux si on peut dire ça d'une manière plus savante, mais je ne suis pas sociologue, et j'habite en province) ; on passe ainsi d'une affirmation grammaticalement codée à une invitation pragmatiquement codée (où le mot « pragmatique » évoque le niveau des « actes » de parole). Selon le point de vue où on se place, on appellera « implicature » (Grice), « sous-entendu » (Ducrot), « acte de parole indirect » (Searle), ou même signification indirecte, l'invitation à gratter ainsi produite ; le terme « implicature », aujourd'hui répandu, est démarqué d'*impliquer*, que certains voudraient réservé à un usage plus technique (logique formelle), mais, en fait, dans l'usage quotidien qui a droit de

4. Je parlerai souvent de sens sous-jacents « littéraux ». Cela peut s'entendre d'une manière trop naïve, peut-être, mais l'essentiel de ce que je cherche à montrer est la nécessité d'analyser les sens « apparents » en distinguant l'apport lexical des interférences contextuelles.

priorité, on appelle souvent en français « implication » ce que Grice appelle « implicature ».

Dans cet exemple, il ne s'agit pas d'un choix à faire entre plusieurs significations concurrentielles d'une phrase (ambiguïté), mais de la présence simultanée de plusieurs significations différentes. Un avantage d'une analyse dérivationnelle du sens est de rendre compte de telles combinaisons, et même de les expliquer en montrant comment une signification peut en induire une autre.

1.1.3. *L'« entropie » du sens et la plausibilité des ambiguïtés.*

Quand on observe une ambiguïté dans une langue, faut-il, sans mettre en question son apparence, la décrire, voire la « formaliser », à l'état brut (sémantique « naïve », informelle ou formalisée), ou la réduire, par exemple en supposant un seul sens proprement grammatical et une influence pragmatique aboutissant à la formation d'un deuxième sens « apparent », contextuel ? A cette question naïve dans sa généralité il serait naïf de répondre une fois pour toutes, sans examiner chaque cas particulier ; il se pourrait bien que certaines ambiguïtés soient irréductiblement grammaticales et que d'autres soient largement pragmatiques. Il ne s'agit pas ici d'un choix esthétique, ou de s'engager une fois pour toute dans une secte ; dans chaque cas se pose un problème concret : comment, malgré telle ambiguïté apparente, les locuteurs réussissent-ils à communiquer sans erreur ? Une analyse sémantique, naïve ou dérivationnelle, n'est recevable que si elle explique la possibilité de signifier.

Il apparaît, quoique ce ne soit généralement pas explicité, que, quand on oppose une expression ambiguë en langue à une expression ressemblante non ambiguë en langage artificiel, souvent les différents sens linguistiques ont quelque chose en commun dans leur diversité — un facteur commun sémantique — et souvent aussi l'un des sens concurrentiels se réduit à ce facteur commun. (Je dis cela sous toutes réserves, bien sûr, puisqu'on peut toujours douter de l'exactitude de l'inventaire et de la détermination des sens apparents d'une expression linguistique). C'est net, par exemple, pour les deux sens de certaines expressions quantitatives (cf.

dix-huit, § 1.1.1.); en effet, on observe entre les deux sens, restrictif et non restrictif, d'un énoncé comme *Luc a deux dents*, la dissymétrie suivante :

Luc a deux dents (exactement) implique *Luc a deux dents (au moins)*

Luc a deux dents (au moins) n'implique pas *Luc a deux dents (exactement)*

Convenons d'exprimer cette dissymétrie (implication à sens unique) en disant que le sens restrictif de *Paul a deux dents* (exactement deux) est plus « fort » que le sens non restrictif de *Paul a deux dents* (au moins deux), qui est inversement plus « faible » que le précédent. Dans un cas comme celui-ci, où l'un des sens d'une expression est plus faible que tous les autres, disons qu'il est le sens « minimal » (réduit au facteur commun); ainsi du sens non restrictif d'un nom de nombre comme *deux* en français. On peut faire les mêmes observations sur l'ambiguité de *ou* en français (cf. § 1.1.1.), en supposant que *ou* n'ait pas d'autres sens que les sens exclusif et non exclusif : comme *Luc est bête ou (Luc est) méchant*, au sens restrictif (il n'est pas les deux) implique *Luc est bête ou méchant* au sens non restrictif, et que la réciproque n'est pas vraie, on peut dire que *ou* possède un sens minimal, à savoir le sens non exclusif.

De telles relations de « force » relative entre sens différents d'une même expression sont souvent masquées par des définitions trop vagues. Ainsi les définitions du *et* français proposées ci-dessus (§ 1.1.1.) ne révèlent aucune relation de force entre le sens 1 (= *et* logique) et les autres sens ; dans nos dictionnaires, le sens 1 n'est parfois même pas l'objet d'un essai de définition ; par exemple, Littré dit simplement que *et* « sert à lier entre elles les parties semblables du discours » (les italiques sont de moi) ; autant dire, une espèce de colle syntaxique, dépourvue de sens. Mais, si on reconnaît que c'est l'effet même du sens du *et*-1, que *Il pleut et il neige* implique *Il pleut* et implique *Il neige*, alors on reconnaît que cette propriété sémantique appartient aussi au *et* de succession et au *et* causal : *Jules se leva et (il) partit au travail* implique *Jules se leva* et implique *Il partit au travail*; *Socrate but un coup et (il) tomba raide* est faux s'il est faux que *Socrate but un coup*,

ou s'il est faux qu'il tomba raide ; l'expression éventuelle de la succession ou de la causalité n'enlève rien de la propriété sémantique du *et-1* ; les sens 2 et 3 du *et* sont donc plus « forts » que le sens 1, auquel ils ajoutent, en quelque sorte, l'idée de succession ou de cause (ou ce qu'on voudra). La relation de force relative a donc plus d'applications qu'il ne paraît à première vue.

Supposons maintenant que la voyante qui a toute votre confiance, et que vous consultez avant d'accepter le prochain match de boxe qu'on vous propose, vous déclare : *Vous y laisserez une dent* ; et que, assuré qu'elle a donné à cet énoncé un sens précis et un seul, vous vous demandez seulement, après avoir payé, si elle a employé *une* dans un sens restrictif (= *Vous y laisserez exactement une dent*) ou non restrictif (pratiquement équivalent à : *Vous y laisserez exactement une dent, ou plus d'une dent*). Compte tenu de cette incertitude exégétique, quelle information avez-vous eu pour votre argent ? Vous savez ceci : ou bien elle a voulu vous dire que vous y laisserez « exactement une dent », et alors, puisque cette personne dit la vérité, cette proposition est vraie ; ou bien elle a voulu vous dire que vous y laisserez « exactement une dent, ou plus d'une dent », et alors cette autre proposition est vraie. Vous disposez donc de cette information : parmi les deux propositions *Vous y laisserez exactement une dent* et *Vous y laisserez exactement une dent, ou plus d'une dent*, l'une au moins est vraie. Attention : affirmer une proposition théoriquement ambiguë en un certain sens, ce n'est pas la nier en chacun des autres sens qu'elle pourrait avoir ; si la voyante a affirmé l'énonciation dans un sens, elle ne l'a pas pour autant nié dans l'autre sens. Les deux propositions entre lesquelles vous hésitez, et dont une seule a été signifiée par la voyante, peuvent donc être simultanément vraies, et votre information effective est exactement équivalente à la proposition : (*Vous y laisserez exactement une dent*) ou (*vous y laisserez exactement une dent, ou plus d'une dent*), avec *ou* non exclusif. Or cette proposition, et par conséquent votre information, joignant par *ou* deux propositions dont l'une (la seconde) implique l'autre qui est plus « forte » qu'elle, est nécessairement équivalente à la plus faible, et se réduit à ceci : *Vous y laisserez exactement une dent, ou plus d'une dent*. Autrement dit, tout compte fait, l'énoncé ambigu de votre futurologue vous

fournit la même information que si elle avait exprimé sans ambiguïté le plus faible des sens qui composent son ambiguïté. Ceci peut être généralisé : si une proposition *X* est ambiguë entre une famille de sens dont l'un est minimal, l'affirmation de *X* n'apporte en elle-même, indépendamment du contexte, aucune autre information que celle définie par son sens minimal. Il y a, pour ainsi dire, nivelingement de l'information par le bas. De même, prouver que « *P*, ou (*P* et *Q*) » reviendrait simplement à prouver que *P*. Comme le sens des énoncés est intimement lié à l'information qu'ils servent à transmettre, on peut prévoir que, sauf autre motivation extérieure, les divers sens grammaticaux d'une information telle que *X* risqueraient souvent de tendre à se résorber en faveur du sens minimal avec lequel ils se confondraient, par une espèce d'« entropie » sémantique. Pensons au cas limite et imaginaire d'une proposition *Z* qui, par convention linguistique, signifierait tantôt quelque chose (sens 1) et tantôt rien (sens 2, *vide*). Parler que *Z* est vrai en se gardant de préciser en quel sens on le prend serait ne prendre aucun risque, c'est-à-dire ne rien parier du tout.

Ces remarques ne prétendent pas démontrer que toute expression censément ambiguë doit toujours se réduire à son sens minimal par « entropie » du sens (ce mot n'est ici qu'une image) ; mais enfin, de telles ambiguïtés grammaticales posent un problème dont l'analyse pragmatique doit rendre compte. Et, à défaut d'entropie du sens, ce qu'on doit constater dans des exemples tels que le précédent est l'ENTROPIE DE L'INFORMATION GRAMMATICALE. Alors il n'y a pas de problème si, comme dans le cas de la voyante, le destinataire d'un énoncé ambigu reste perplexe sur le sens « réel » de cet énoncé : il ne s'agit là que d'un raté de la communication, même si ce raté peut être une réussite de la part d'une voyante. Mais si, malgré l'ambiguïté, et éventuellement malgré l'entropie de l'information grammaticale, l'interprétation correcte fonctionne au bénéfice, par exemple, d'un sens non minimal, alors se pose un problème de sémantique sous la forme de la question : Comment ça peut marcher ? Il paraît visible que cette question pratique ne vient jamais troubler l'imagination de certains grammairiens et lexicographes : nous l'avons vu, et le verrons encore à propos, par exemple, de mots comme *et*, *ou*, *si* ; si le *si* circonstantiel avait vraiment toutes les valeurs

lexicales qu'on lui prête, et que *Si P, Q* signifiait tantôt que *P* est possible, tantôt qu'il est douteux, tantôt que *P* et *Q* sont vrais, tantôt que l'un est une cause de l'autre, tantôt qu'il lui fait obstacle, tantôt qu'il lui est indifférent, etc. (lisez les dictionnaires !), signifiant tout, il ne signifierait rien. Que dirait-on de fonctionnaires qui, pour réaliser des économies en période d'austérité budgétaire, réduiraient les trois couleurs des feux de circulation à une en déclarant que, par décret, « rouge » signifie tantôt qu'on doit s'arrêter, tantôt qu'on doit ralentir, et tantôt qu'on peut foncer tête baissée.

La sémantique telle que la décrivent les lexicographes ne marcherait pas autrement.

La réponse passe-partout *C'est le contexte qui indique le bon sens* élude le problème au lieu de le résoudre. Remettre au « contexte », conçu d'une manière générale et indéterminée, le rôle de déterminer ce que le signe est impuissant à déterminer de lui-même, c'est déplacer l'objet de l'analyse sémantique sans avancer d'un pas dans cette analyse. De plus, montrer qu'une information est fournie par le contexte de l'emploi d'un mot n'est pas montrer qu'elle est signifiée par ce mot, qu'elle fait partie de son « sens » : que, selon le contexte, *Mettez votre main là* puisse concerner clairement ou une main droite, ou une main gauche, ne prouve pas que le mot *main* est ambigu entre un sens 1, *main droite* et un sens 2, *main gauche*. Il est vrai qu'aucun dictionnaire, à ma connaissance, n'ajoute au sens général de *main* ces deux sens plus spécifiques ; mais l'erreur facile à éviter dans ce cas caricatural, on doit se méfier de la commettre dans des cas apparemment plus anodins, mais équivalents.

I.1.4. Deux types de désambiguisation.

Soit une expression E ambiguë entre deux sens dont l'un plus fort que l'autre sera nommé *S-fort* et l'autre, plus faible, sera nommé *S-minimal*. Supposons qu'on opte pour une analyse sémantique « plate » de cette ambiguïté, en la considérant comme inhérente à la valeur « littérale » de l'expression et irréductible. Alors, de deux choses l'une. Ou bien on ne suppose aucun adjuvant contextuel pour lever l'ambiguïté ; alors tout simplement ça ne marche pas, en ce sens que,

quand quelqu'un emploie *E*, on ne sait pas s'il veut dire *S-fort* ou *S-minimal*; il s'agit d'un raté de la communication, et la théorie sémantique ne peut se limiter à l'étude des ratés.

Ou bien on suppose un adjuant contextuel capable de lever l'ambiguïté de *E*; or on peut distinguer deux sortes de tels adjuyants :

1) de véritables *discriminants sémantiques* : il s'agit d'indications contextuelles précisant, par exemple directement et d'une manière métalinguistique, que « le parleur prend *E* dans le sens *S-minimal* », ou « dans le sens *S-fort* »;

2) ce qu'on pourrait appeler des *compensations sémantiques*. Appelons *S-fort moins S-minimal* ce qui est signifié par *E* dans son sens fort, mais ne l'est pas dans son sens minimal, pour autant que cette « différence de sens » puisse être identifiée. On peut imaginer que le contexte fournit justement une information au moins équivalente à *S-fort moins S-minimal*, et qu'ainsi il paraisse que le parleur a voulu signifier le sens fort. Seulement, cette analyse qui se voulait « plate » au départ revient finalement au même qu'une analyse dérivationnelle, puisqu'elle demande à peu près la même chose au contexte ; en effet, une analyse pragmatique pourrait dire à peu près que le sens fort est composé à partir de la signification fondamentale *S-minimal* et de l'information contextuelle *S-fort moins S-minimal*. Ce que le contexte doit indiquer, il n'est pas nécessaire *a priori* que le mot le signifie. Divers exemples, dans ce qui suit, illustreront ce problème.

I.2. *OU ET SON SOSIE.*

I.2.1. *Ou exclusif est-il apparu à Willard van Orman Quine?*

Dans ses *Méthodes de logique* (1972 : 20-21), Quine, avant de définir la « disjonction » (\vee) du Calcul des propositions, décrit ainsi la conjonction *ou* :

« (La conjonction *ou*), dans le discours ordinaire, se prête à des usages antagonistes. L'un de ses sens est le sens *non exclusif*, d'après lequel le composé est vrai tant que l'un au moins des composants est vrai. Dans un tel usage, l'énoncé :

A. (*Ou*) *Marc est malade ou Paul est parti*

est vrai si Marc est malade et si Paul est parti, vrai encore si Marc n'est pas malade mais si Paul est parti, vrai encore si Marc est malade mais si Paul n'est pas parti, et faux seulement au cas où ni Marc n'est malade ni Paul n'est parti. L'autre sens dans lequel *ou* est quelquefois employé, dit sens *exclusif*, considère le composé comme vrai lorsque l'un, et l'un seulement, des composants est vrai. En ce sens de *ou*, le composé devient faux non seulement quand les composants sont tous deux faux (Marc n'est pas malade et Paul n'est pas parti), mais aussi quand les composants sont tous deux vrais (Marc est malade et Paul est parti).

L'ambiguïté de *ou* se résout communément, dans le langage ordinaire, en ajoutant soit *ou les deux*, soit *mais pas les deux*. Ainsi le sens non exclusif peut s'exprimer sans ambiguïté sous la forme :

B. *Marc est malade ou Paul est parti ou les deux*
et le sens exclusif en ces termes :

C. *Marc est malade ou Marc est parti mais pas les deux.* »

On pourrait penser, et ce texte peut sembler le suggérer, que la conjonction *ou* est ambiguë en français, et que le contexte impose de la prendre dans un sens non exclusif⁵ dans B, et dans un sens exclusif dans C.

Mais, puisque nous voulons nous méfier des apparences, et ne pas risquer de confondre les informations qui résultent du sens lexical des mots avec celles qui résultent des données contextuelles, nous allons imaginer toutes les hypothèses sur la possibilité d'un sens exclusif ou non de *ou* dans B et C, et calculer dans chacune d'elles l'information que communique l'affirmation de B ou de C. Pour clarifier, abrégeons la proposition *Marc est malade* en M, et la proposition *Paul est parti* en P; A s'écrit donc : M ou P. B s'écrit : M ou P ou les deux; admettons que l'expression *les deux* équivaut à M et P, où et sera pris dans son sens 1 (\wedge logique); alors, B s'écrit M ou P ou (M et P), où on supposera le regroupement suivant : (M ou P) ou (M et P). Puisque B contient deux

⁵ Le sens non exclusif (au moins au niveau apparent) de *ou* est par exemple net dans : *Auraïs-tu un crayon ou un stylo?*, puisqu'on peut répondre *Oui* si on a les deux; de même, si le règlement d'une loterie stipule : *Si vous avez un numéro pair, ou compris entre 80 et 89, vous gagnez cinquante exemplaires de « Meaning Detachment »*, et que je tire le numéro 82, j'estime avoir droit aux cinquante exemplaires.

occurrences de la conjonction *ou* supposée ambiguë (*v* ou *w*), nous avons quatre interprétations de *B* à examiner, qu'on désignera par *B*₁, *B*₂, *B*₃ et *B*₄. Comme chacune est un composé de *M*, de *P*, et d'un ou deux connecteurs propositionnels, il est facile de calculer l'information qu'elles donnent en fonction de *M* et de *P* en dressant le tableau qui suit⁶ :

M P	<i>B</i> ₁			<i>B</i> ₂			<i>B</i> ₃			<i>B</i> ₄		
	(<i>M v P</i>) v (<i>M et P</i>)	(<i>M v P</i>) w (<i>M et P</i>)	(<i>M w P</i>) v (<i>M et P</i>)	(<i>M w P</i>) w (<i>M et P</i>)	(<i>M v P</i>) v (<i>M et P</i>)	(<i>M v P</i>) w (<i>M et P</i>)	(<i>M w P</i>) v (<i>M et P</i>)	(<i>M w P</i>) w (<i>M et P</i>)	(<i>M v P</i>) v (<i>M et P</i>)	(<i>M v P</i>) w (<i>M et P</i>)	(<i>M w P</i>) v (<i>M et P</i>)	(<i>M w P</i>) w (<i>M et P</i>)
V V	V V V	V F V	F V V	F V V	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F
V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F
F V	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F	V V F
F F	F F F	F F F	F F F	F F F	F F F	F F F	F F F	F F F	F F F	F F F	F F F	F F F

Ce tableau indique que les propositions *B*₁, *B*₃ et *B*₄ sont équivalentes entre elles, et sont toutes équivalentes à la proposition simple *M v P*. Autrement dit, qu'on interprète le premier *ou* dans *B*, celui de *M ou P*, comme exclusif ou non exclusif, cela a peu d'importance du point de vue de l'information communiquée par l'affirmation de *B* : pourvu qu'on ne choisisse pas l'interprétation *B*₂ (premier *ou* non exclusif et deuxième *ou* exclusif), cette information est toujours la même que celle que communique l'affirmation de *A* (*M ou P*) interprétée non exclusivement.

Ce résultat jette un doute sur ce que peut sembler suggérer le commentaire de Quine : nous avons peut être l'impression, à première vue, que dans *B* la proposition *M ou P* est interprétée d'une manière non exclusive, mais cette impression pourrait très bien résulter de ce que la proposition *B*, quel qu'y soit le sens du *ou* de *M ou P*, peut être tout compte fait équivalente à une interprétation non exclusive de la proposition *M ou P* qui y figure.

Calculons de même l'information communiquée par *C* selon que l'unique occurrence de *ou* y est prise en un sens

6. Ce tableau s'interprète ainsi : le « V » placé sous « *M* » et sous « *P* » à la première ligne signifie que cette ligne représente le cas (les cas) où *M* est vrai et où *P* est vrai ; la ligne suivante, présentant un « V » sous « *M* » et un « F » sous « *P* », exprime le cas où *M* est vrai et *P* faux ; et ainsi de suite. Le « V » placé au-dessous du connecteur « *v* » de « *M v P* » à la première ligne signifie que, dans le cas de cette ligne, *M v P* est vrai ; et ainsi de suite. Dans le tableau suivant, le symbole « V » (ou « F ») placé au-dessous d'un « non » signifiera que la proposition négative commençant par ce « non » est vraie (ou fausse).

exclusif ou non. C s'abrège en : *M ou P mais pas (M et P)*, suivant les conventions précédentes; en interprétant *pas* comme la négation logique écrite *non*, cela donne : *M ou P mais non-(M et P)*. Il y a dans *mais* une valeur « argumentative » (Ducrot, 1980) qui empêche de le traduire complètement par un connecteur logique « vérifonctionnel », mais nous admettrons que *X mais Y* est vrai seulement si *X et Y* est vrai, et nous nous contenterons d'une traduction appauvrie de *mais* par *et* dans C : *M ou P et non-(M et P)*, en supposant le groupement : *(M ou P) et non-(M et P)*. Remarquez que si Quine avait écrit, au lieu de C, *Marc est malade ou Paul est parti, ET pas les deux*, cet exemple pourrait donner la même impression de *ou* exclusif et prêter au même commentaire que C; l'infidélité de la traduction de *mais* par *et* n'affecte donc pas la présente discussion. Appelons C₁ l'interprétation de C au sens non exclusif de *ou*, et C₂ l'interprétation au sens exclusif :

M	P	C ₁				C ₂			
		(M v P)	et	non-	(M et P)	(M w P)	et	non-	(M et P)
V	V	V	F	F	V	F	F	F	V
V	F	V	V	V	F	V	V	V	F
F	V	V	V	V	F	V	V	V	F
F	F	F	F	V	F	F	F	V	F

Ce tableau indique que l'énoncé C communique toujours la même information totale, équivalente à *M w P*, qu'on y prenne la conjonction *ou* au sens exclusif ou au sens non exclusif. Ce résultat suggère que si, dans C, *M ou P* semble signifier *M w P*, il pourrait bien ne s'agir que d'une apparence, l'information communiquée par la totalité d'un énoncé étant confondue avec le sens grammatical d'une de ses parties.

Ainsi l'adjonction de *ou les deux*, ou de *mais pas les deux*, qui lève d'une manière indiscutable l'ambiguïté du MESSAGE GLOBAL communiqué par *Marc est malade ou Paul est parti*, ne lève pas d'une manière indiscutable l'ambiguïté lexicale du mot *ou* dans l'énoncé qui communique ce message. On aurait donc tort de se persuader que *ou* est grammaticalement ambigu en français au seul vu d'exemples du type B ou C.

I.2.2. *Le ou... ou... exclusif du papa de Tarski.*

Quine est lui-même convaincu que le *ou* de la langue a moins souvent qu'on ne pense un sens exclusif ; il écrit ceci (1972 : 21) :

« C'est une erreur commune que de voir dans des exemples tels que $x < y$ ou $x = y$ des illustrations claires de l'utilisation de *ou* au sens exclusif, et la conséquence de cette erreur est une tendance à surestimer le rôle que joue le sens exclusif de *ou* dans le langage quotidien. Les constituants $x < y$ et $x = y$ sont d'eux-mêmes mutuellement exclusifs ou incompatibles ; mais cette incompatibilité, loin d'établir que le contexte $x < y$ ou $x = y$ utilise *ou* au sens exclusif, nous prive du seul cas où nous pourrions espérer distinguer entre les sens exclusif et non exclusif. Puisque les constituants $x < y$ et $x = y$ sont déjà tels par nature qu'ils s'excluent l'un l'autre, il est sans importance de comprendre *ou* comme répétant cette exclusion ou ne la répétant pas. »

On pourrait reformuler ainsi son analyse⁷ : de l'assertion de $x < y$ ou $x = y$, on peut retirer l'information ($x < y$) w ($x = y$), mais cela ne prouve pas que *ou* soit compris au sens exclusif de « w ». En effet, on sait, indépendamment de cette assertion, que la proposition ($x < y$) et ($x = y$) est fausse, c'est-à-dire que la proposition *non-((x < y) et (x = y))* est vraie (c'est une « vérité » de l'arithmétique commune). L'information ($x < y$) w ($x = y$) peut donc résulter de la

7. De toute manière, quand on écrit une chose du genre « $x < y$ ou $x = y$ », en général, on admet bien que x n'est pas à la fois égal et inférieur à y , mais on ne prétend pas le signifier, l'affirmer. Un exemple meilleur est fourni par Ducrot (1973 : 97), qui observe que dans *C'est Pierre ou c'est Paul qui viendra*, le caractère exclusif des éventualités est déterminé par le sens restrictif de l'expression *c'est... qui*. Contrairement à ce qu'affirme Quine, quand il y a incompatibilité naturelle entre le fait que P et le fait que Q , il n'est pas « sans importance de comprendre *ou* comme répétant cette exclusion ou ne la répétant pas », si on se place, comme nous faisons justement, du point de vue de l'analyse de la signification ; admettre implicitement un axiome, ou simplement ne pas le contester, n'est pas la même chose que l'émettre et le donner pour information, notamment dans un raisonnement ; par exemple dans une démonstration mathématique, si ce qu'on veut rappeler et assérer pour le besoin du raisonnement en un point donné est l'incompatibilité de « $x = y$ » avec « $x < y$ », il est peu judicieux d'écrire « $(x = y) \vee (x < y)$ ». L'analyse linguistique ne peut donc pas se permettre de confondre ce qui est signifié et ce qui doit être vrai.

« somme » de cette vérité commune et de l'information communiquée par l'assertion prise au sens non exclusif (la proposition $(x < y) \wedge (x = y)$ est vraie si et seulement si les propositions $(x < y) \vee (x = y)$ et $\text{non-}((x < y) \wedge (x = y))$ sont toutes deux vraies).

L'« erreur commune » dénoncée par Quine semble être commise par Wagner & Pinchon (1962, § 503); la conjonction *ou* leur semble poser « un rapport d'exclusion » dans : *Le reste [des jardins] est noyé par les eaux ou étouffé sous les ajoncs*; il n'y a ici d'exclusion que pour qui sait ou devine qu'une terre inondée ne peut pas être étouffée par les ajoncs; autre exemple de Wagner & Pinchon : *Ce sera cela ou rien*; le mot *cela*, étant censé désigner quelque chose, est automatiquement opposé par sa valeur référentielle au mot *rien*; inutile de supposer un *ou* intrinsèquement exclusif. Ce serait sans doute faire la même erreur que d'attribuer à la valeur lexicale de *ou* l'incompatibilité qu'on peut présumer entre les propositions disjointes de : *Ou je me trompe, ou Poulidor est en train de remonter son handicap sur le deuxième concurrent*. Le rapprochement contextuel dans *Ou je me trompe, ou Q* indique que « se tromper » serait croire que *Q* dans le cas où *Q* serait faux. L'affirmation est donc approximativement équivalente à : *La proposition « Q » est vraie, ou je la crois vraie (mais elle est fausse)*; il n'est pas nécessaire de prêter ici une valeur exclusive au *ou* pour comprendre que les deux propositions sont incompatibles, et que *Q* n'est pas vrai et faux à la fois.

Cependant, Quine croit pouvoir démontrer que *ou* est réellement ambigu, et a au moins parfois un sens indiscutablement exclusif :

« Si nous désirons obtenir des exemples indiscutables de l'emploi exclusif de *ou*, nous devons imaginer des circonstances où la personne qui utilise *ou* a l'intention réelle de nier, et cela explicitement à l'intérieur de l'énoncé donné, la vérité simultanée de ses composants. De tels exemples sont rares, mais ils existent. Dans l'un d'eux, proposé par Tarski, on suppose qu'un enfant demande à son père de l'emmener à la plage et ensuite au cinéma. Le père répond, sur un ton de refus :

4. *Nous irons ou à la plage ou au cinéma.*

Ici, le sens exclusif est clair; le père entend simultanément promettre et refuser. »

Quine ne fournit pas d'autre exemple ; celui-ci lui paraît donc être un des meilleurs exemples « indiscutables », comme il dit, de *ou* au sens exclusif. Nous allons maintenant en discuter.

Il y a d'abord un petit problème de forme avec cet exemple. C'est que, dans 4, il n'y a pas simplement une occurrence de la forme *ou* (type *P ou Q*), mais deux occurrences (type *Ou P ou Q*, en anglais *Either P or Q*). Quine identifie implicitement et sans discussion le complexe *ou... ou...* (*Either... or...*) à un *ou* simple. Rien ne l'y autorise, et cette substitution est particulièrement choquante chez un logicien. Il se pourrait qu'il convienne de distinguer, dans un dictionnaire, la conjonction simple *ou* et la conjonction complexe *ou... ou...*, quitte à voir dans cette dernière la combinaison de la conjonction *ou* avec un morphème de répétition ; et, dans cette hypothèse, il n'est pas prouvé que la conjonction (simple) *ou* soit ambiguë ; nous reviendrons sur cette analyse, mais, pour l'instant, commençons par nettoyer l'exemple de Quine⁸ en remplaçant *ou... ou* par *ou*, c'est-à-dire 4 par 5 :

5. Nous irons à la plage ou au cinéma.

Peut-être trouve-t-on que le sens exclusif est moins évident dans 5 que dans 4 ; mais alors il faut seulement en conclure que Quine n'a pas réussi à fournir un seul exemple net de *ou* au sens exclusif. J'ai l'impression que, pour rendre plus nette la valeur exclusive dans 5, il faudrait y supposer une prononciation accentuée, insistante, du *ou*, qu'on peut rendre par des capitales⁹.

5. Nous irons à la plage OU au cinéma.

Peut-être que la répétition *ou... ou* dans 4 avait justement une telle fonction d'insistance sur le mot *ou* qu'elle répète. Cette insistance peut être considérée comme un élément du contexte d'apparition du *ou*. Reste à se demander pourquoi

8. Si je me fie aux traductions, l'exemple de Tarski (1969 : 20) n'a pas le défaut de celui de Quine (redoublement de conjonction par *either*), mais il en a un autre, car Tarski met en tête un *Non* qui introduit explicitement l'idée négative.

9. Ducrot (1973 : 99-100) donne un exemple semblable, avec *ou* simple souligné par des italiques, « Tu iras à la piscine *ou* au cinéma », et doute que le *ou* y soit littéralement exclusif, parce que son emploi y a « pour fonction principale d'indiquer l'incompatibilité », et non « d'indiquer que l'une au moins des deux éventualités se réalisera ».

le sens exclusif que lui suppose Quine aurait besoin d'un tel coup de pouce et comment il opère.

Il y a un problème plus général avec cet exemple « indiscutable » de Quine. Comme il le dit lui-même, pour qu'il s'agisse d'un *ou* indiscutablement exclusif, il faut que la personne qui l'utilise ait l'intention de nier la vérité de *P et Q* « explicitement à l'intérieur » d'un énoncé de la forme *P ou Q*. Or il est en effet indiscutable que, par le fait même d'affirmer 4 (ou 5), le père prétend nier qu'on ira « à la plage et au cinéma » ; mais est-il évident, et indiscutable, que cette signification de son message découle uniquement du sens des mots qu'il emploie ? De ce point de vue, l'histoire de Tarski-Quine est au contraire des plus suspectes, précisément parce que c'est toute une histoire, et que l'énoncé de la forme *P ou Q* y est plongé dans des circonstances propres à en colorer la signification. Par exemple, Quine raconte : « Le père répond, sur un *ton de refus...* » ; un *ton de refus*, c'est un ton SIGNE DE refus, ça signifie une négation ; et la négation de quoi ? Cela encore, l'histoire nous le dit : l'enfant vient de formuler une demande, dont le contenu est *P et Q*; le refus de cette demande est donc la négation de *P et Q*. Mais, si le contexte de l'histoire est tel que le ton de refus doit y signifier la négation de *P et Q*, qu'est-ce qui prouve d'une matière évidente et indiscutable que cette négation est aussi significée grammaticalement par le mot *ou*, et que ce mot est pris dans un sens exclusif et non pas non exclusif ? Nous voyons que l'histoire où Quine plonge les mots *Nous irons (ou) à la plage ou au cinéma* et l'intonation dont il les revêt racontent déjà à elles seules ce que Quine croit lire dans le seul sens grammatical de ces mots. L'exemple n'est donc pas probant. A la limite, on pourrait nous raconter une histoire où le père, marmonnant des sons inarticulés, mais sur un « ton de refus », arriverait à se faire comprendre... Qu'est-ce que cela prouverait sur le sens lexical du mot *ou* ?

A vrai dire, l'indication la plus suspecte dans l'histoire de Quine, celle du « ton de refus », n'était pas nécessaire. On pourrait réduire l'histoire à ce dialogue de la forme : — *P et Q — P ou Q* :

6. — *On va aller à la plage et au cinéma ! — On va aller à la plage ou au cinéma.*

Mais conclure au vu de ce seul exemple que *ou* a parfois un sens lexical exclusif reviendrait à écarter sans l'avoir examinée l'hypothèse suivant laquelle l'énonciation antérieure *P et Q* contribue à la valeur exclusive de la réponse. Regardons d'un peu plus près les possibilités d'influence contextuelle sur *P ou Q*. Par exemple, comparons à 6 :

7. — *On va aller à la plage! — Nous irons à la plage ou au cinéma!*

La réponse *P ou Q* admet encore ici une valeur négative, on peut même dire qu'elle semble impliquer la négation de *Nous irons à la plage et au cinéma*; mais, plus précisément, elle implique une négation qu'on serait tenté de paraphraser par un énoncé de ce genre : *On n'ira pas à la plage si on va au cinéma*, ou peut-être *On n'ira pas forcément à la plage si on va au cinéma* (donc *on n'ira pas forcément à la plage*). Serait-ce donc que *ou* a un troisième sens dont Quine n'a pas parlé, et en vertu duquel *P ou Q* peut impliquer « *P* » *n'est pas forcément vrai si Q*? Mais alors il faut reconnaître l'existence d'un quatrième sens symétrique de celui-là, car si l'*« enfant »* avait dit *On va aller au cinéma!*, la réponse impliquerait à peu près qu'on n'ira pas forcément au cinéma : « *Q* » *n'est pas (forcément) vrai si P*. Bien entendu, ni Quine ni personne n'a jamais prétendu que *ou* pouvait avoir de telles significations, mais, si l'exemple de Quine démontrait l'existence d'un sens exclusif de *ou*, alors mes exemples démontreraient l'existence d'un troisième et d'un quatrième sens inaperçus des logiciens. Et ce n'est pas tout; par exemple, considérons :

8. — *On va aller à la plage! — Nous irons à l'église ou au cimetière.*

Ce dialogue est du type : — *R* — *P ou Q*. Cette fois, l'énoncé de forme *P ou Q* paraît signifier (notamment) : *Non-R*. Mais il serait absurde de prétendre expliquer cette valeur en attribuant à *ou* un cinquième sens tel que *P ou Q* implique *Nous n'irons pas à la plage*, car la proposition *R* est en partie indépendante de *P ou Q* et pourrait être remplacée par un nombre virtuellement infini d'autres propositions (*On va aller*

au zoo, On va jouer aux quilles, etc.). Enfin, à tous ces exemples comparons :

9. On va aller à la plage et au cinéma! — Nous irons au cimetière.

Ici encore, la réponse peut impliquer (notamment) la négation de *Nous irons à la plage et au cinéma*, mais il n'y a pas de *ou* dans la réponse. Il est donc clair que ce type d'effet de sens contextuel ne nous livre pas directement le sens intrinsèque du mot *ou*. Ce qu'il y a de commun à tous ces exemples, y compris celui de Tarski-Quine, c'est une structure dialoguée — *X* — *Y* dans laquelle *X* implique une certaine proposition *T* que *Y* n'implique pas ; dans des conditions que je ne saurais préciser, mais qui dépendent manifestement de notre expérience culturelle, *Y* peut apparaître comme une correction de *X*, et l'absence de l'implication *T* dans *Y* peut apparaître comme corrective : la réponse *Y* semble corriger la proposition *X* en en supprimant l'implication ou le contenu *T*. C'est bien entendu la comparaison contextuelle qui donne à l'omission de *T* l'aspect d'une suppression et, finalement, d'une négation de *T*, ou du caractère certain de *T*.

Ainsi de l'exemple de Tarski-Quine résumé en 6 : en y supposant une valeur non exclusive du *ou*, on constate que la réponse *P ou Q* n'y implique pas la vérité simultanée de *P* et de *Q*, qu'il implique la parole précédente (*P et Q*). Cette perte en information est interprétée comme une suppression dénégative. On comprend, dans cette perspective, l'utilité d'une insistance sur *ou* (accentuation ou redoublement) : insister sur *ou* dans 6, c'est attirer l'attention sur le point précis de différence entre l'information corrective et l'information corrigée, c'est-à-dire sur la suppression, comme si on disait : « Attention, je dis *ou* et non pas *et*, la différence importe ».

Les analyses contextuelle et lexicale de l'ambiguité de *ou* dans l'exemple de Quine-Tarski ne sont pas équivalentes. Elles présentent notamment les différences suivantes :

1) Elles n'ont pas le même degré de généralité. Le principe de l'analyse dérivationnelle s'étend naturellement à un nombre indéfini de cas. Par exemple, considérons l'énoncé linguistique : *L'une de ces deux propositions est vraie*, qu'on supposera affirmé à propos de deux propositions *P* et *Q*; il peut

s'entendre d'une manière restrictive, comme signifiant qu'une, mais une seulement, de ces deux propositions est vraie ; mais il peut aussi s'entendre d'une manière non restrictive, et comme étant vérifié si les deux propositions sont simultanément vraies ; l'ambiguïté *une/une au moins* correspond ici exactement à celle de l'énoncé de *P ou Q* selon que *ou* s'y entend restrictivement ou non. Et, de même qu'une accentuation insistante sur *ou* favorise le *ou* exclusif, de même une accentuation insistante sur *une*, dans *UNE de ces deux propositions est vraie*, favorise l'interprétation restrictive. Pour une analyse lexicale des ambiguïtés, il y aura là deux ambiguïtés indépendantes : d'un côté, les deux *ou*, exclusif et non exclusif, d'un autre côté, deux *un(e)* paraphrasables par *un au moins* ou par *un seulement*. Une analyse pragmatique peut englober ces deux phénomènes en un seul : dans un cas comme dans l'autre, c'est l'absence d'une information qui peut être interprétée comme une information négative. L'extension du phénomène d'interprétation restrictive est du reste bien plus grande ; contentons-nous pour l'instant d'un exemple : selon qu'on dit *Non, Paul est grand* pour corriger l'affirmation qu'il est « petit », ou pour corriger l'affirmation qu'il est « très grand », *grand* peut servir à signifier *grand (sans limitation de taille)* ou *grand mais pas très grand* ; à s'en tenir au point de vue suggéré par Quine à propos de *ou*, il faudrait ajouter dans le dictionnaire, à côté de l'ambiguïté du *ou* et indépendamment d'elle, une ambiguïté de *grand* ; d'exemple en exemple on serait ainsi conduit à multiplier les ambiguïtés lexicales en français — ce qui du reste semble être le jeu de certains lexicographes. L'analyse dérivationnelle qui signale un type de rapport sémantique entre énoncés comparables vaut par principe pour tous les mots ou expressions, quels qu'ils soient, qui peuvent entrer dans ce rapport. Elle est donc d'une plus grande généralité que l'analyse lexicale.

2) Modifions le dialogue de Tarski : l'enfant dit : *Aujourd'hui, je sais ce qu'on va faire : on va aller à la plage et au cinéma !* ; le père répond : *Doucement, je ne t'ai pas promis tout ça ; on va aller à la plage OU au cinéma ; on n'ira aux deux que si on a le temps*. Il y a bien un import restrictif du *ou* accentué, et contrastant avec *et* ; mais cette restriction n'est pas aussi brutale et catégorique qu'une simple négation du *et* ; elle admet une nuance modale, qu'on peut rendre par une

paraphrase de ce genre : *Il n'est pas certain qu'on ira à la plage ET au cinéma (on ira PEUT-ÊTRE à l'un des deux seulement)*; cette nuance, comme celle suggérée par la paraphrase en *pas forcément* à propos de l'exemple 7 ci-dessus (p. 29), on voit mal comment un lexicographe pourrait l'intégrer d'une manière plausible dans la valeur lexicale même du mot *ou*. Elle entre d'une manière naturelle dans le cadre d'une analyse pragmatique : on peut en rabattre d'une affirmation parce qu'elle est carrément fausse, mais on peut aussi le faire parce qu'elle est simplement hasardeuse ; ainsi, en affirmant *P ou Q*, et en insistant sur le *ou* comme pour montrer qu'on se garde bien d'affirmer que les deux propositions sont vraies (*P et Q*), on peut aussi bien suggérer qu'elles ne le sont PEUT-ÊTRE pas, que suggérer qu'elles ne le sont pas¹⁰. L'infinie variété des raisons pour lesquelles on peut refuser d'affirmer quelque chose explique, dans une perspective pragmatique, l'infinie variété des nuances sémantiques que peut prendre une expression par défaut, contrastivement. Au vu de ces nuances, la rigide dichotomie *ou exclusif / ou non exclusif* paraît grossière, et trop peu détachée du modèle de la logique classique.

3) Grice, dans ses conférences William James (1968, V, 9), observe qu'on peut nier une proposition du type *X ou Y va être élu* en répondant : *Non, X, Y, ou Z, va être élu !* Il s'agit d'un cas où on affirme une proposition du type *P (ou) Q ou R* pour contredire une proposition du type *P ou Q*. Pourtant, si le *ou* est du type logique (non exclusif) et signifie précisément qu'une au moins des propositions qu'il lie est vraie, la proposition *P ou Q ou R* est logiquement compatible avec *P ou Q*, qui l'implique. Pour montrer que cette interprétation littérale du *ou* est tout de même plausible, Grice remarque qu'on peut rejeter une proposition « non comme étant fausse, mais comme étant inassertable ». Dans l'optique même de Grice, une formulation légèrement différente est possible : affirmer *P ou Q ou R*, c'est en affirmer « moins » que *P ou Q* (pour une interprétation logique non exclusive du *ou*), car la seconde proposition implique la première sans réciprocité ; or

10. Comparer l'énoncé (observé) *Ceci est un bon et, à mon avis, très bon ouvrage*, où le contexte restreint l'appréciation *bon*, non dans le sens de *bon mais pas très bon*, mais dans un sens du genre : *indiscutablement bon mais peut-être pas indiscutablement très bon*.

nous venons de voir qu'on peut en rabattre d'une affirmation non seulement au motif qu'elle est fausse, mais au motif qu'elle est douteuse ; en substituant l'affirmation *P ou Q ou R* à l'affirmation plus forte *P ou Q*, on peut donc signifier que la différence sémantique, ce que la première affirmation disait en « plus », est une chose douteuse. Mais cette mise en question n'est justifiée que si, corollairement, on juge que *R* est possible (« Peut-être que *R* ») ; car, si on sait que *R* est exclu, l'information *P ou Q ou R* revient à : *P ou Q* (cf. S. Kleene, 1971, § 1.1). Ainsi la perspective pragmatique explique à la fois, et qu'on peut jeter le doute sur une affirmation *P ou Q* en lui substituant une affirmation plus faible *P (ou) Q ou R*, et qu'on peut signifier quelque chose du genre *Il est possible que P* en affirmant *P (ou) Q ou R* ; plus généralement, par contraste avec l'affirmation plus forte de *P*, ou bien de *Q*, l'affirmation *P ou Q* peut exprimer aussi bien la possibilité de *P* que celle de *Q* ; telle est sans doute l'idée du logicien Kleene (1967, trad. 1971 : 18) quand il dit : « Lorsque nous ignorons si *A* est vrai ou non, et si *B* est vrai ou non, il peut être utile d'affirmer *A ou B* (en symboles *A v B*) ; si nous savions déjà que *A* est vrai, il serait plus simple et plus instructif de dire *A* etc. ». Ainsi on peut montrer, en insérant une proposition dans une affirmation disjonctive, à la fois qu'on la juge « peut-être vraie » et qu'on la juge « peut-être fausse ». Tous ces faits de sens, compatibles avec une interprétation littérale de *ou* en *v*, peuvent être unifiés dans une perspective pragmatique ; dans une analyse « naïve » et non dérivationnelle, ils sont disparates et arbitraires.

4) Il peut sembler que les analyses dérivationnelle et lexicale de l'ambiguïté de *ou* soient concurrentielles sur le même plan, et que ce serait ou l'une ou l'autre, selon une option du genre : ambiguïté lexicale sans complication pragmatique, ou complication pragmatique sans ambiguïté lexicale. Toutefois, le problème de la sémantique, rappelons-le, n'est pas seulement de dresser des listes de significations, mais d'expliquer comment la langue peut fonctionner. L'analyse dérivationnelle et pragmatique tient compte d'emblée de ce problème, qu'elle pose en termes de processus de signification. L'analyse lexicale laisse ce problème en suspens : de nous dire que *ou* peut avoir deux, ou trois, ou autant de sens qu'on voudra ne nous avance en rien dans

l'explication du fait que, dans la communication « réussie », l'interlocuteur comprend ce qui lui a été signifié au moyen de *ou* d'une manière déterminée, et ne se dit pas : ceci a le sens 1, ou le sens 2, ou le sens 3, etc. Ainsi l'analyse lexicale est d'emblée incomplète et ne peut être tenue quitte de la complexité à laquelle l'analyse pragmatique et dérivationnelle s'attaque d'emblée.

Je n'ai pas la prétention d'avoir positivement démontré, par ces quelques exemples assaisonnés de commentaires sommaires, la justesse de l'analyse contextuelle que je propose. Du moins suffisent-ils peut-être à faire paraître le caractère discutable de l'exemple et de l'analyse du *ou* exclusif selon Quine.

I.2.3. Fromage ou dessert.

Comme exemple de « *ou* réellement exclusif », après avoir montré qu'il ne l'était souvent qu'en apparence, Oswald Ducrot (1973 : 98-100) donne celui de l'indication *Fromage ou dessert* sur un menu de restaurant : « il est clair que le client doit choisir entre le fromage ou le dessert, et n'a pas droit aux deux » ; en représentant par *F* la proposition *Vous aurez du fromage* et par *D* la proposition *Vous aurez du dessert*, Ducrot représente ainsi l'interprétation — fondamentalement correcte à ses yeux — avec *ou* exclusif :

A. *Vous avez droit à (F w D).*

Il envisage cependant une interprétation avec *ou* non exclusif, qui serait « à la rigueur possible », mais « à condition de considérer la formule écrite sur le menu non pas comme l'indication des droits du client, mais comme celle des obligations du restaurateur », suivant cette formule :

B. *Je m'engage à (F v D).*

Pour tenir son engagement, il suffit au restaurateur de vérifier une seule des deux propositions *F* et *D* ; le client n'est donc pas fondé à réclamer les deux. Mais cette analyse est « inacceptable » selon Ducrot :

« Car l'énoncé B, s'il oblige le restaurateur à servir l'un des deux plats en question, ne l'oblige pas à servir celui des deux que le client réclame : le restaurateur aurait satisfait à son engagement en imposant par exemple le fromage (...). Or ce n'est pas ainsi que l'on comprend d'habitude l'annonce *Fromage ou dessert*, qui oblige en fait le restaurateur à tenir les deux à la disposition des clients. D'où la nécessité de revenir, dans la description logique, à l'opérateur de disjonction exclusive w. »

Oswald Ducrot dit espérer que cette discussion « a établi l'existence en français d'un *ou* dont la valeur logique est indiscutablement exclusive ». Cette conclusion me paraît pourtant discutable pour les raisons suivantes :

1) Il me paraît douteux que, des deux formules, *Vous aurez droit à avoir du fromage ou du dessert* (même en précisant : *Vous aurez un droit : celui d'avoir du fromage ou du dessert*) et *Je m'engage à vous donner du fromage ou du dessert*, s'inspirant respectivement de A et B, la première implique clairement et la seconde exclut clairement que le client a le droit de choisir. Serait-ce le cas, qu'il resterait à établir que cette différence n'est pas pragmatiquement induite ; or, des deux énoncés suivants, *Vous aurez un droit, celui d'avoir du fromage ou du dessert, selon que l'un ou l'autre est disponible*, et *Je m'engage à vous donner du fromage ou du dessert, et cela à votre choix*, aucun ne me paraît contenir une contradiction interne flagrante ; si la différence supposée par Ducrot est réelle, elle risque donc d'être induite pragmatiquement. Il me semble du reste qu'on pourrait assortir la formule *Fromage ou dessert* de la précision *au choix*, ou, au contraire, *selon disponibilité*, sans éliminer le caractère exclusif de l'offre, et cependant sans donner l'impression d'une contradiction.

2) La formule *Fromage ou dessert* est du même type que *Pomme ou poire*, autre formule possible dans un menu ; seuls les produits proposés diffèrent. Cependant, au vu de la première, je m'attendrais en général à ce qu'on me demande de faire mon choix, alors qu'entre pomme et poire je ne serais pas surpris qu'on m'impose l'un des deux fruits. La différence relative à la possibilité de choisir ne tient donc pas seulement au mot *ou*, elle tient au contexte précis dans lequel on le plonge. Pour rendre compte de ce fait dans la perspective de Ducrot, il faudrait montrer que le choix entre le type A et le

type B d'interprétation est lui-même conditionné par des considérations pragmatiques prenant en compte la nature des produits offerts. Mais nous verrons que de telles considérations nous dispensent, justement, de supposer ici une ambiguïté fondamentale du type A/B.

On peut, d'abord, neutraliser l'opposition entre « engagement du restaurateur » et « droits du client » (cf. B et A) en s'en tenant à une interprétation du genre :

C. Vous aurez du fromage ou (vous aurez) du dessert

soit : *F ou D* (avec les abréviations de Ducrot). Voyons si une interprétation avec *ou* fondamentalement non exclusif rend compte de l'aspect exclusif de l'offre. Considérons la formule de menu *Fromage ou dessert* comme une assertion de C s'adressant à qui commande le menu. Le simple fait que C soit asserté, dans le contexte d'un menu, suffit à lui conférer à la fois la valeur d'engagement du restaurateur et de déclaration de droit pour un client prêt à payer ; car, ayant pris la responsabilité de donner l'information C au client, et maîtrisant la possibilité de faire qu'elle devienne vraie, ou fausse, le restaurateur doit faire en sorte qu'elle soit vraie ; cette déclaration constitue donc un engagement de sa part et, corollairement, une garantie de droit pour le client. Le restaurateur est engagé à agir en sorte que C soit vrai, et le client a le droit de compter là-dessus ; le contrat prend effet dès qu'il passe la commande.

Le premier facteur pragmatique à considérer est alors celui qu'envisage Ducrot ; chose non promise, chose non due ; et on sait que le commerce n'est pas fait de cadeaux. Donc le commerçant est tenu de faire en sorte que *F ou D* (= *F v D* dans notre hypothèse) soit vrai, c'est-à-dire de donner au moins un des deux produits, mais n'est pas tenu de donner à la fois les deux, et le client n'est fondé à en réclamer qu'un seul. Rien n'interdit au restaurateur d'être généreux et d'offrir les deux au prix du menu, mais on ne pourra qu'en être surpris. Telle est la valeur « exclusive » de la formule, reposant sur une valeur littéralement non exclusive du *ou*.

Deuxième facteur pragmatique : nous avons déjà vu qu'affirmer *P ou Q* plutôt que brutalement *P*, ou bien *Q*,

pouvait supposer et sous-entendre que ni *P* ni *Q* n'était certain, et que l'un comme l'autre était possible ; à quoi bon, sinon, affaiblir la force de l'énoncé tout en le compliquant (cf. la « loi d'économie de Ducrot, 1969 : 38, ou la maxime E' de O'Hair, 1969 : 52) ? Dans cet esprit, il semblerait qu'un restaurateur qui promettrait *fromage ou dessert*, mais qui s'abstiendrait systématiquement de se fournir en fromages et serait d'avance résolu à imposer un dessert, aurait linguistiquement tort de ne pas se contenter de la formule à la fois plus simple et plus informative *Dessert*, et serait suspect d'avoir voulu suggérer au client la possibilité d'obtenir du fromage. A cela se joint le principe assez général suivant lequel le client est maître de ses choix dans tout magasin ; si cette liberté de choix ne s'étendait pas aux options d'un menu, alors qu'on est libre de son choix à la carte, encore faudrait-il en prévenir le client ; celui-ci saurait ainsi d'avance qu'il s'inscrit pour une loterie ; telle n'est pas, aujourd'hui du moins, la destination systématique des menus¹¹.

On comprend, à cet égard, le contraste entre *Fromage ou dessert* et *Pomme ou poire*. L'importance de la liberté de choix du client est plus grande entre fromage et dessert qu'entre pomme et poire parce que, dans le premier cas, il s'agit de deux manières radicalement opposées (gastronomiquement parlant) de conclure un repas (salé contre sucré, par exemple), alors que pomme et poire sont des mets apparentés. D'autre part, les mots *fromage* et *dessert* sont des termes si généraux, et recourent des produits si banals et si faciles à conserver, dans notre pays, qu'il est impossible qu'un restaurateur sérieux, en France, ne puisse disposer d'au moins un produit de chacun des deux types. Dans ces conditions, il est naturel qu'on s'attende à faire son choix sur le type, sinon sur le produit exact, alors qu'on ne sera pas surpris que les poires manquent en certaines saisons. Ainsi les formules *Fromage ou dessert*, et *Pomme ou poire*, peuvent plus ou moins fortement suggérer une liberté de choix non à cause d'une ambiguïté du mot *ou*, mais à cause de la signification commerciale du choix. L'existence d'une valeur lexicale exclusive

11. De toute manière, Ducrot n'explique pas en quoi l'interprétation exclusive du *ou* rendrait compte mieux que l'autre de la liberté de choix du client.

du *ou* français ne me semble donc pas établie par l'analyse de Ducrot.

I.2.4. « *Les résidents peuvent boire ou fumer, ou les deux* » (Hurford).

James Hurford (1974 : 409-411) donne quelques exemples tendant à établir la thèse suivante : pour qu'une proposition de la forme *P or Q* en anglais (en français, *P ou Q*) soit acceptable, il faut qu'aucun de ses membres n'implique l'autre ; ainsi *John is an American or a Californian* (*John est américain ou californien*), qui est inacceptable selon Hurford, le serait parce que la proposition *John est californien* implique la proposition *John est américain*. Je ne discuterai pas cette thèse, quoique les jugements d'acceptabilité de Hurford me paraissent discutables. Hurford observe ensuite que la proposition *Inmates may smoke or drink, or both* (*Les résidents peuvent fumer ou boire, ou les deux*) est parfaitement acceptable ; c'est donc, sa thèse étant supposée juste, que la proposition *Les résidents peuvent fumer et boire* (représentée par *both*) n'implique pas la proposition *Les résidents peuvent fumer ou boire* ; c'est donc qu'ici *or* (*ou*) n'est pas « inclusif », mais exclusif. Ce cas n'est pas probant. Quand on dit *Ceux qui boivent, ceux qui fument, et ceux qui font les deux*, on est porté par le contexte à entendre, par *ceux qui boivent*, ceux qui boivent et ne fument pas, et à entendre, par *ceux qui fument*, ceux qui fument et ne boivent pas ; il suffit de supposer une telle interprétation restrictive dans *Inmates may smoke or drink, but not both* (*Les résidents peuvent fumer (seulement), ou boire (seulement), mais pas les deux*) pour être en accord avec la thèse de Hurford, car l'idée qu'ils peuvent fumer et boire n'implique pas l'idée qu'ils peuvent fumer sans boire ou boire sans fumer. Comparer cette question d'Edwin Williams, *Does the theta-Criterion apply to LS, PS, or both?* (*Est-ce que le Critère Machin s'applique à LS, à PS, ou aux deux?*), dans *Linguistic Inquiry*, 13 : 2, 1982), qui peut s'entendre comme une question alternative, pourvu qu'on interprète ses deux premiers membres restrictivement. Un phénomène pragmatique (ici, le cas de *ou*) ne doit donc pas en faire oublier un autre (ici, la valeur restrictive d'un syn-

tagme). Il n'y a aucune raison de supposer ici un *ou* fondamentalement exclusif¹².

I.2.5. Sur un argument de Quine.

Selon Quine (1972 : § 5), le sens non exclusif de *ou* (*or*) est « peut-être le plus commun des deux », mais l'usage fréquent d'expressions du genre *ou les deux*, *et/ou*, etc., témoigne « en faveur de l'interprétation exclusive de *or* (*ou*), puisque, sinon, ces expressions seraient toujours redondantes ». (Entre parenthèses, je trouve curieux qu'on se serve du postulat, plus que douteux, qu'il n'y a pas de redondance dans l'usage linguistique pour défendre la thèse selon laquelle il y a de l'ambiguïté dans les langues). Dans le contexte de la présente discussion, l'argument de Quine est sans poids : il importe ici de distinguer ambiguïté littérale et ambiguïté pragmatique, et l'argument de Quine tendrait seulement à montrer l'existence d'une ambiguïté, sans préciser sa nature (il a d'abord été formulé dans *Mathematical Logic*, bien avant le développement des études à la Grice). La distinction de deux niveaux d'ambiguïté permet même de prévoir qu'un procédé tel que l'adjonction de la clause *ou les deux* peut être non redondant même dans des cas où il n'y aurait pas d'ambiguïté effective en son absence ; ainsi des cas où le contexte pragmatique est tel que *P ou Q* signifie clairement, au niveau pragmatique, *P ou Q (et pas les deux)*, et où l'adjonction de *ou les deux* a pour effet de bloquer l'effet de sens contextuel exclusif (cf. la notion d'annulation d'implication chez Grice, 1968).

I.2.6. Un *ou* affirmatif ?

Affirmer *Monsieur, je me trompe fort, ou vous êtes un magicien*, peut être une manière d'affirmer *Vous êtes un magicien* ; avertir *Ce train sera sur nous dans dix secondes, ou*

12. D'autres objections à l'argument de Hurford sont développées dans Gazdar (1979). Noter qu'ici l'expression *les deux* réfère à chaque élément (*boire, fumer*), sous peine de contradiction, dans sa valeur fondamentale pré-restrictive.

j'ai la berlue, peut être une manière d'avertir que « ce train sera sur nous dans dix secondes ». Alors faut-il enrichir nos dictionnaires déjà épais d'un *ou* « affirmatif », tel que *P ou Q* pourrait signifier, selon le cas, que *Q*, ou bien que *P*? On pourrait même voir là une variété intéressante du *ou* exclusif, le *ou* exclusif orienté. — Il est manifestement plus raisonnable d'apparenter ce cas à ceux du type « *x* est plus petit que *y* ou (*est*) égal à *y* » où, comme le note Quine (cf. ci-dessus, § I.2.2), *P ou Q* paraît exclusif parce que *P* et *Q* sont incompatibles dans la théorie arithmétique. Ici, c'est la cohérence du locuteur lui-même qui l'oblige à penser, par exemple, qu'« il ne se trompe pas » (en croyant que *Q*). Ainsi, l'affirmation *Je me trompe fort ou vous êtes un magicien* (*P ou Q*) est associée à une espèce de présupposition pragmatique de *Non-P*; donner *P ou Q* pour vrai, en présupposant *P* faux, revient donc logiquement à donner *Q* pour vrai. (On pourrait dire aussi que *Je me trompe ou Q* implique *Je crois que Q*, et en venir ainsi au problème de savoir comment on peut signifier que *X* en signifiant qu'on croit que *X*). L'idée qu'on pourrait « avoir la berlue » fonctionne d'une manière voisine. L'analyse esquissée ici est bien grossière, mais il doit paraître évident que, dans de tels cas, l'hypothèse d'un *ou* particulier, avec valeur lexicale d'affirmation de l'une ou de l'autre des propositions qu'il relie, est superflue.

I.2.7. *Epitaphe*.

Faisons le point¹³. D'abord, comme l'ont montré notamment Quine et Ducrot, les exemples les plus banalement cités pour illustrer l'existence d'un sens exclusif de *ou* doivent, d'une manière évidente, leur valeur d'exclusivité à l'information contextuelle ou à des croyances générales. Mais, même les exemples de derrière les fagots qu'on cite comme témoignant enfin « indiscutablement » de cette valeur exclusive ne

13. *Je vous donne l'ensemble des points appartenant à l'ensemble A et à l'ensemble B comme cadeau de Noël* peut être compris par un amateur de points dans le même sens que la même phrase avec *ou* au lieu de *et*; M. Hug (1969) montre que les ambiguïtés latentes ici ne sont qu'une affaire de « parenthésage » sémantique (domaine du *et* ou du *ou*). On trouvera aussi des remarques pertinentes sur *ou*, ainsi que sur *si*, dans Frege (1971 : 222-228).

sont pas du tout probants, et peuvent s'expliquer par l'interaction d'une valeur lexicale non exclusive avec divers effets de sens pragmatiques. Un autre cas qu'on a allégué en faveur du sens exclusif, celui des questions alternatives du type *Est-ce toi ou est-ce moi qui fais la vaisselle?*, sera discuté plus loin. Or, rappelons-le, dès lors que l'existence d'un sens non exclusif du *ou* est plausible, celle d'un sens exclusif est, certes non pas inconcevable, mais douteuse, parce que le premier de ces deux sens est « minimal » par rapport à l'autre (§ I.2), et peut suffire à provoquer l'apparence contextuelle d'un *ou* exclusif. Dans ces conditions, l'idée que le *ou* français a toujours, sans exception, le sens lexical non exclusif est jusqu'à plus ample informé la meilleure, du moment qu'on comprend qu'un sens lexical constant peut provoquer des effets de sens contextuels variés.

I.3. DRÔLES DE ET.

I.3.1. Et *a un sens*.

Ce petit mot, *et*, n'a l'air de rien, se réduit à une voyelle pour l'oreille, ET on peut même souvent l'omettre sans dommage comme dans la phrase que je suis en train de terminer. Alors les dictionnaires oublient parfois, comme celui de Littré, de dire qu'il apporte sa contribution au sens. Cette contribution est sensible dans les propos indignés du genre *Etre si grand et être si bête!* ou *Ça n'a même pas son agrégation de grammaire et ça ose me tutoyer!*, qui laisse entendre qu'on excuserait peut-être par exemple la bêtise, ou même la grandeur, mais pas leur combinaison ; de même il est difficile de se passer de *et* dans : *Il n'est pas vrai que j'ai promis de venir et ne suis pas venu*, dénégation qu'on peut faire si on est venu sans promettre (la négation propositionnelle du grec classique permet des exemples plus frappants). On peut réitérer une affirmation : *Médard est mort, hé oui, il est mort!*, mais *Médard est mort, oui, et il est mort!* étonne ou force un effet de sens parce que les deux propositions qu'y joint *et* n'en sont qu'une pour le sens. Inversement, si on m'annonce : *Médard est*

mort!, je peux contredire par (*Mais il n'est pas mort, je viens de le voir!*), mais non par *Et il n'est pas mort, je viens de le voir!* (sauf astuce) parce que par *et* je n'affirme pas simplement la proposition *Il n'est pas mort*, mais sa combinaison explosive avec la proposition *Il est mort*. A qui déclare : *Cette nuit j'ai réfuté la théorie de la relativité!*, on peut répondre *Et moi je suis le pape!*, où on joint, en la récupérant par *et*, la vantardise de l'autre à une fausseté notoire pour ridiculiser l'une par l'autre (cf. Vuillaume, 1982)¹⁴. Ce n'est donc pas rien pour le sens que *et*. Peut-être peut-on le définir en posant que, de *P et Q*, on peut déduire *P*, on peut déduire *Q*, et qu'inversement, des deux propositions *P* et *Q*, on peut déduire *P et Q* (cette définition peut se généraliser aux conjonctions par *et* de plus de deux propositions). Ainsi défini, *et* français a la même fonction sémantique que la « conjonction » souvent notée \wedge , et prononcée comme *et*, de la logique classique des propositions. Cette définition, ou toute définition équivalente, rend compte de la valeur de *et* dans un grand nombre de cas où on peut le considérer, fût-ce indirectement, comme inter-propositionnel ; mais divers logiciens et linguistes ont essayé de montrer qu'elle n'était pas toujours valable.

I.3.2. *Un drapeau rouge et noir est-il noir?*

Ducrot (1972 : 136 s.) dénonce le « parti pris » de ceux qui attribuent à des mots des langues comme *si*, *et*, *ou*, etc., « une valeur logique constante ». Il écrit notamment :

« Je prendrai *et* pour premier exemple. Il semble d'abord que les propriétés logiques que *et* communique aux énoncés où il entre soient très simples. De l'énoncé *La table est grande et carrée*, on peut conclure à la fois *La table est grande* et *La table est carrée*. Le *et* donne donc la possibilité d'inférer de *X est Y et Z à 1°*) *X est Y et à 2°*) *X est Z*. Mais, cette fonction, il arrive que *et* ne la possède pas. Déjà les sophistes s'amusaient à collectionner ce genre d'irrégularités, et, de nos jours,

14. Vuillaume (1982) analyse un exemple littéraire en allemand où le procédé de discrépance par une conjonction compromettante avec une sottise est rendu possible, non par un vrai dialogue, mais par de la « polyphonie » au sens de Ducrot (1983).

les philosophes anglais de l'école d'Oxford considèrent comme une des tâches essentielles de la philosophie de relever ces bizarries de l'emploi des monèmes logiques. En voici un échantillon bien classique. Dans *Le drapeau est bleu et rouge*, (le mot) *et* ne permet plus l'inférence de tout à l'heure, puisqu'on ne peut pas conclure de cet énoncé que le drapeau soit bleu ni qu'il soit rouge. »

Le mathématicien René Thom (1970) et Noam Chomsky (1966), parmi d'autres, se sont aussi servis de cet exemple pour montrer que *et* (ou son équivalent anglais) n'était pas réductible à la conjonction logique, ou n'avait pas toujours la même valeur (cf. ci-dessus, § I.1.1.). Leur exemple a une portée assez générale, car, sortant du domaine des couleurs de drapeaux, on peut constater le même phénomène dans les énoncés suivants : Une *pizza au jambon et au fromage* n'est pas une *pizza au jambon*; un *récit en prose et en vers* n'est pas un *récit en vers*; etc. D'où la conclusion qui coule comme de source : un énoncé du type *Ce drapeau est bleu et rouge* n'est pas synonyme de la conjonction logique des propositions *Ce drapeau est bleu* et *Ce drapeau est rouge*; le mot *et* y présente donc un sens distinct des cas où l'inférence examinée par Ducrot est permise¹⁵.

Cependant, cette conclusion est prématurée; car enfin, quelle est la forme de cet argument? On observe que les énoncés de la forme *N est Y et Z* tantôt impliquent et tantôt n'impliquent pas *N est Y* et *N est Z* selon la forme de *Y* et de *Z*; on en conclut que *et* n'a pas le même sens selon que *Y* et *Z* ont ou n'ont pas telle forme. Mais le changement de sens pourrait être imputable à un autre élément qu'au mot *et*. En effet, l'observation « *N est Y et Z* n'implique pas *N est Y* (ni *N est Z*) » met en jeu en les comparant deux énoncés distincts, *N est Y et Z* d'une part, d'autre part *N est Y* (ou *N est Z*); or *Y* et *Z* changent de contexte en passant de l'un à l'autre; on pourrait imaginer qu'en même temps ils changent de sens, de sorte qu'il faudrait distinguer un *Y-1* et un *Y-2*,

15. La conclusion de Ducrot est plus nuancée — ou plus radicale, si on veut — : n'étant pas séduit par la thèse d'une ambiguïté littérale, il défend l'idée qu'il ne faut pas définir les mots du genre de *et* par une valeur logique (qui se manifestera par des possibilités d'inférence logique) mais par une valeur d'un genre différent; par exemple, il définit le *si* en termes d'*« illocutoire »*; mais à ma connaissance il ne propose aucune définition de *et*.

un *Z-1* et un *Z-2*, et que l'observation de non-implication serait en réalité du type : « *N est Y-1 et Z-1 n'implique pas N est Y-2 (ni N est Z-2)* » ; auquel cas *et* pourrait fort bien avoir conservé le sens de la conjonction « logique ». Par exemple, au lieu de supposer que *et n'a pas* le même sens dans *Le drapeau est bleu et carré* et dans *Le drapeau est bleu et rouge*, on pourrait imaginer que *bleu n'a pas* le même sens dans *Le drapeau est bleu et* dans *Le drapeau est bleu et rouge*.

Pour expliquer la relation « *Le drapeau est bleu et rouge n'implique pas Le drapeau est bleu* », il est donc prudent d'examiner le sens des énoncés simples du type *Le drapeau est bleu*. Or comparons les trois énoncés suivants :

1. *Le drapeau est bleu.*
2. *Le drapeau est bleu (entièrement).*
3. *Le drapeau est bleu (en partie) (ou : sur la moitié gauche).*

On observe que 1 et 2 (*bleu et bleu entièrement*) semblent revenir à peu près au même, et s'opposer à 3 (*bleu en partie*). La ressemblance entre 1 et 2 paraît indiquer que *bleu* veut pratiquement dire la même chose que *bleu entièrement*; mais quelle raison y a-t-il de supposer que dans 3 *bleu* signifie *entièrement bleu*? Une manière de rendre compte de ce paradigme est de dire qu'en soi le prédicat *bleu* est neutre par rapport à l'opposition *entièrement/en partie (seulement)*, et que ce que j'appellerai sa QUANTIFICATION peut être déterminé par le contexte. La détermination contextuelle est banale et ne pose aucun problème dans 2 et 3, où les adverbes *entièrement* et *en partie* précisent explicitement la quantification de *bleu*. Ce qui ne va pas de soi et qui est remarquable, c'est que dans 1, en l'absence d'une quantification explicite, on présume automatiquement une quantification du type *entièrement*; présumer cette quantification revient à présumer que l'énumération des couleurs couvrant le drapeau est complète; d'où cette formulation :

PRÉSOMPTION D'EXHAUSTIVITÉ DES DESCRIPTIONS DE COULEUR (PEDC) : En l'absence d'une indication contextuelle contraire, une description de couleur du type *N est Adj-c*, où « *Adj-c* » représente un adjectif de couleur, est censée être complète. De ce fait, qualifier un objet de *bleu* revient à le qualifier d'*entièrement bleu*.

Suivant cette analyse, le sens effectif d'un énoncé du type *Ce drapeau est bleu* résulte de la combinaison d'un sens « grammatical » ou « littéral » suivant lequel le drapeau est bleu (entièrement ou en partie), c'est-à-dire au moins en partie, et d'une règle d'interprétation précisant qu'il est bleu entièrement.

La PEDC, qui n'est pour l'instant qu'une hypothèse, parmi d'autres possibles, d'explication du paradigme 1-3, conduit-elle à une nouvelle explication de la relation « *Le drapeau est bleu et rouge* n'implique pas *Le drapeau est bleu* » ? Pour qu'il en soit ainsi, il suffirait que la PEDC ne s'applique PAS à *bleu* dans l'énoncé complexe *Le drapeau est bleu et rouge*. Or cette limite à son application paraît être assez naturelle, et même aller de soi. En effet, le contraste sémantique entre 1 (*bleu*) et 3 (*bleu en partie*) nous a conduit à dire que *bleu* s'entendait comme *bleu entièrement* uniquement « en l'absence d'une indication contextuelle contraire ». L'adjonction de *et rouge* dans *Le drapeau est bleu et rouge* fournit justement une telle indication : si le drapeau est « bleu et rouge », c'est donc qu'il n'est pas entièrement bleu, et c'est aussi qu'il n'est pas entièrement rouge ; ainsi, pour un adjectif de couleur, le fait d'être plongé dans un contexte du type *Adj-c et Adj-c* fournit une indication contextuelle contraire à la PEDC et en suspend régulièrement l'application. De ce fait, le prédicat *bleu*, sujet à la PEDC dans *Le drapeau est bleu*, y signifie indirectement *entièrement bleu*, et, exempt de la PEDC dans *Le drapeau est bleu et rouge*, peut s'y entendre comme *bleu (en partie)*. La PEDC fournit donc effectivement une alternative à l'analyse apparemment évidente suivant laquelle *et* n'est pas la conjonction « logique » dans *bleu et rouge*¹⁶.

On a admis tacitement dans ces dernières lignes un principe qui devrait être explicité. A y regarder de plus près, il devrait être évident que l'énoncé *Le drapeau est bleu et rouge* admet un sens dans lequel il implique *Le drapeau est bleu* et *Le drapeau est rouge* : c'est le sens de *Le drapeau est (entière-*

16. J'ai défendu cette analyse de *bleu et rouge* dans « On the logic of flags », dans *Papers in Linguistics* 6 : 3-4, p. 529-532, Edmonton, 1973. R. Harnish (1976 : 313-391) fournit des arguments originaux en faveur du même point de vue. Il doit être entendu qu'une « description de couleur » d'un objet peut, selon les circonstances, s'appliquer à telle ou telle partie pertinente de cet objet ; c'est au sujet de cette partie qu'elle peut être censée être complète.

rement) bleu et (entièrement) rouge. Ce sens n'apparaît pas à première vue¹⁷ et n'est pas mentionné par les auteurs qui ont traité de ce problème, en vertu d'un principe du genre suivant :

PRÉSOMPTION D'INCOHÉRENCE MINIMALE : En l'absence d'indications contraires, on interprète les énoncés dans le sens qui les rend le moins incohérents possible. Ainsi un sens (cohérent) peut en cacher un autre (incohérent).

Ainsi *Le drapeau est bleu et rouge* pourrait s'entendre de quatre manières suivant que chacun des deux adjectifs de couleur y est entendu dans la valeur de *entièrement* ou de *partiellement*. Mais, pour une surface unique et déterminée, une seule de ces quatre interprétations est cohérente : celle dans laquelle chacun des deux adjectifs est entendu dans le sens de *partiellement*, parce qu'on suppose ordinairement que, si une surface est au moins en partie d'une couleur, elle ne peut pas être entièrement d'une autre couleur, et que cette éventualité peut n'être même pas envisagée. Autrement dit, en vertu de la présomption d'incohérence minimale, l'énoncé *Le drapeau est bleu et rouge* est pris spontanément dans le sens de *Le drapeau est (en partie) bleu et (en partie) rouge*.

D'une part, donc, la PEDC tend à donner à *bleu* la valeur de *bleu entièrement* dans *Le drapeau est bleu*. D'autre part, la *présomption d'incohérence minimale* tend à donner au même mot le sens de *bleu en partie (seulement)* dans *Le drapeau est bleu et rouge*. Ces deux spécifications pragmatiques du sens « littéral » et indéterminé de *bleu*, jouant en sens contraire selon le contexte, convergent pour empêcher de reconnaître que, dans son sens littéral (avant effet de sens contextuel), l'énoncé *Le drapeau est bleu et rouge* implique bel et bien l'interprétation littérale de l'énoncé *Le drapeau est bleu* : si le drapeau est au moins en partie bleu et au moins en partie rouge, il est au moins en partie bleu.

Jusqu'ici, la PEDC n'a été définie qu'autant qu'il fallait pour fournir une explication de l'absence d'implication discutée. D'autres observations pourraient conduire à préciser sa por-

17. On peut favoriser l'apparition de l'interprétation « incohérente » de *noir et blanc* dans un contexte d'« incohérence », tel que : *Ce drapeau est glorieux et honteux, vainqueur et vaincu, grand et petit, noir et blanc !*

tée. Par exemple, on observe que l'énoncé *Le drapeau est bleu, rouge et vert* semble ne pas impliquer l'énoncé *Le drapeau est bleu et rouge*, ni *Le drapeau est bleu et vert*, ni *Le drapeau est rouge et vert*. On pourrait y voir la confirmation de ce que *et* n'a pas sa valeur « logique » dans ce type de syntagme. Mais on peut aussi expliquer cette absence d'implication en précisant que la PEDC s'applique aussi bien à l'expression complexe *bleu et rouge* qu'à l'adjectif *bleu* employé seul : *un drapeau bleu et rouge* s'entend d'un drapeau entièrement occupé par la combinaison des couleurs bleue et rouge. Cette extension de la PEDC est naturelle, puisqu'une expression du type *bleu et rouge* n'est pas moins une « description de couleur » qu'une expression simple du type *bleu*. Convenons d'appeler *co-prédicat de couleur* les suites d'adjectifs de couleur coordonnés s'il y en a plusieurs par *et*; on peut reformuler ainsi la PEDC :

PRÉSOMPTION D'EXHAUSTIVITÉ DES ÉNUMÉRATIONS DE COULEURS (PEEC) : En l'absence d'indication contextuelle contraire, une description du type « N est CO-PRÉDICAT DE COULEUR » est censée être complète.

Une étude poussée de la PEEC exigerait d'autres précisions sur les conditions syntaxiques de son application, et sur la manière dont on peut l'étendre à d'autres prédicats que ceux de couleur (par exemple, *récit en prose et en vers*), mais notre propos principal est de discuter ici du principe de ce genre d'analyse.

I.3.3. Arguments en faveur de l'analyse pragmatique de rouge et noir.

Ainsi, la relation « *Le drapeau est bleu et rouge* n'implique pas *Le drapeau est bleu* », qu'on explique généralement sans discussion par l'hypothèse d'une ambiguïté grammaticale des constructions en *et* (explication « grammaticale » impliquant l'existence d'un *et* non « logique »), peut aussi s'expliquer par l'hypothèse d'un principe d'interprétation dépendant du contexte (explication « pragmatique »). Existe-t-il des raisons de préférer l'une ou l'autre espèce d'explication ?

Remarquons que le choix n'est pas symétrique, en ceci d'abord que la PEEC, qui est le principal élément de l'explication pragmatique, est indépendamment motivée par le besoin d'expliquer le paradigme 1-3. Il est vrai qu'on peut sans doute expliquer ce paradigme de plusieurs autres manières, mais l'ambiguïté qu'il semble révéler se manifeste parfois d'une manière plus directe et plus probante. Ainsi, dans le dialogue : — *Ce drapeau est blanc et rouge.* — *Non, il n'est pas rouge*, qui me semble assez naturel, la dénégation implique qu'en disant que le drapeau est « blanc et rouge » on a dit qu'il était « rouge ». Dans le dialogue : — *Le drapeau est bleu, noir et vert.* — *Il est peut-être bleu et noir, mais sûrement pas vert*, on semble reconnaître que le drapeau qualifié de « bleu, noir et vert » a été qualifié de « bleu et noir » (ce qu'on admet), et aussi de « vert » (ce qu'on dénie). Dans le dialogue en anglais : — *This flag is black and white.* — *No, it's neither* (— *Ce drapeau est blanc et noir.* — *Non il n'est ni l'un ni l'autre*), la réponse, qui paraît directe et naturelle, semble impliquer que ce qui est qualifié de « black and white » est qualifié et de « black » et de « white ». D'autre part, quand il est manifeste qu'un locuteur n'est pas certain de connaître toutes les couleurs d'un drapeau, une proposition du type *Il est bleu* peut cesser de paraître signifier *Il est bleu entièrement*; ainsi, dans ce dialogue : — *Devine quelles sont les couleurs du drapeau du Monomotapa.* — *Eh bien, il est bleu, bien sûr... je crois aussi qu'il est rouge, n'est-ce pas?* En d'autres termes, la PEEC tombe précisément dans les contextes où il est clair... que le locuteur ne prétend pas être exhaustif. Dès lors qu'on constate que la proposition *Il est bleu* tend à signifier *Il est bleu entièrement*, mais peut, le contexte aidant, signifier *Il est bleu (que ce soit entièrement ou en partie)*, on est obligé de formuler un principe du genre de la PEEC; et alors, pour expliquer la non-implication discutée ici, le choix n'est plus entre la PEEC d'une part et un sens supplémentaire de *et* d'autre part, mais entre, d'une part, la PEEC seulement, et d'autre part, la PEEC et un sens supplémentaire de *et*. Il s'agit donc clairement d'un choix entre une solution simple et une solution plus compliquée.

Autre dissymétrie entre ces deux solutions : l'explication pragmatique n'explique pas seulement l'absence (apparente) d'implication de *bleu et rouge à bleu*, elle fournit une analyse

de l'énoncé *N est bleu et rouge* en y supposant le *et* dit logique. Lorsque, recourant à l'explication grammaticale, on se contente de dire que *et* n'a pas dans *bleu et rouge* la valeur logique qu'il admet dans *grand et carré*, on explique moins de choses, puisqu'on ne dit pas quel est ce sens non « logique » de *et* dans *bleu et rouge*. Chomsky (1966 : 49, n. 11) se contente de suggérer que *black and white* (*noir et blanc*), contrairement à *tall and thin* (*grand et mince*), s'accentue comme s'il ne formait « qu'un seul mot ». Ducrot (1972 : 137) développe ainsi, sans s'y rallier, la même idée : « On décide que *La table est grande et carrée* est le produit, la résultante de l'amalgame de deux phrases : *La table est grande* et *La table est carrée*. On dira en revanche que l'énoncé *Le drapeau est bleu et rouge* a une structure profonde toute différente, et que *bleu et rouge* constitue un adjectif unique (...). Il n'y a donc ici, dès l'origine, qu'une seule phrase. » Mais quel est le sens de cet « adjectif unique » ? Peut-on en proposer une définition précise et qui cependant n'implique rien d'équivalent à la conjonction logique qu'on prétend éviter ? Car, si on définit le prédicat « unique » *bleu et rouge* en disant, par exemple, qu'il vaut d'un objet « coloré en partie en bleu et en partie en rouge », comme un tel objet peut être dit « coloré en partie en bleu » et peut être dit « coloré en partie en rouge », on aura finalement rendu le *et* de « prédicat unique » équivalent à un *et* logique interpropositionnel. A ma connaissance, aucun défenseur de l'analyse de *bleu et rouge* en « prédicat unique » n'a proposé une sémantique précise de cette expression qui soit irréductiblement différente de l'analyse en *et* logique interpropositionnel. Aussi cette forme de l'analyse grammaticale peut-elle être considérée comme allusive, alors que l'analyse pragmatique est plus complète.

Pour qualifier le sens prétendument particulier de *et* dans *bleu et rouge*, René Thom (1970 : 235) dit simplement qu'il s'agit d'un cas où « *et* désigne, non l'intersection logique, mais la contiguïté spatiale », l'intersection logique correspondant pour lui au *et* du calcul propositionnel. Le langage de ce mathématicien étant ici plutôt allusif, nous sommes obligés de le préciser : il s'agit de la contiguïté spatiale des couleurs ou parties colorées d'un objet ; cette contiguïté semble impliquer la co-présence et la non-superposition des couleurs ; or la co-présence (« il y a du bleu et il y a du rouge ») est

parfaitement rendue par l'idée d'un *et* « logique » ; quant à la non-superposition, c'est une hypothèse de bon sens : les couleurs d'un même objet sont bien obligées de se disputer sa surface ; nous avons déjà noté que, pour expliquer que *Le drapeau est bleu et rouge* ne paraisse pas manifestement ambigu, il fallait supposer une « présomption d'incohérence minimale » excluant l'interprétation *Le drapeau est entièrement bleu et entièrement rouge* ; cette même présomption implique, pour les mêmes raisons, que les couleurs d'un drapeau soient contiguës, et non pas superposées. L'hypothèse d'un *et* signifiant la « contiguïté spatiale » est donc superflue.

Jusqu'à plus ample informé, l'explication pragmatique du fait que *bleu et rouge* n'implique apparemment pas *bleu* est donc supérieure à l'explication grammaticale, parce qu'elle décrit le sens d'un plus grand nombre d'énoncés sans faire appel à aucune hypothèse *ad hoc*, et parce qu'elle permet d'économiser l'hypothèse d'un sens supplémentaire de *et*.

I.3.4. *Quand Pierre et Paul sont seuls, Pierre est-il seul ?*

Pour montrer que *et* n'a pas en français « une valeur logique constante », à l'exemple « bien classique » que nous venons de discuter, Ducrot (1972 : 137) ajoute les deux cas suivants :

« Un autre exemple, pour montrer que le cas est fréquent et qu'il n'est pas à reléguer dans un musée des horreurs linguistiques. De l'énoncé *Pierre serait content de visiter Paris et Londres*, vous inférez sans difficulté que Pierre serait content de visiter Paris et que Pierre serait content de visiter Londres. Mais si je vous dis qu'il serait content d'avoir du whisky et de l'eau, vous n'en conclurez pas qu'il serait content d'avoir de l'eau. Ou encore : de *Pierre et Paul viendront*, on conclut normalement *Pierre viendra*. Mais que conclure de *Seuls Pierre et Paul viendront* ? Il est donc bien difficile, dès qu'on sort des manuels de logique, de croire que *et* a, dans la langue, une valeur logique constante. »

Rappelons que le test d'une valeur logique constante du *et* est ici, pour Ducrot, le fait que *X est Y et Z* implique *X est Y* et *X est Z*. Ce test est-il directement probant dès lors qu'on imagine que le sens des énonciations pourrait être plus

complexe que les impressions sémantiques qu'elles produisent à première vue ?

Commençons par le deuxième exemple. De même que *Seuls Pierre et Paul viendront* n'implique pas *Seul Pierre viendra*, de même l'énoncé *Pierre et Paul sont seuls* peut ne pas impliquer *Pierre est seul*; mais il peut signifier que Pierre et Paul sont seuls chacun de son côté, et, en ce sens, impliquer *Pierre est seul*. Où réside la différence entre les deux interprétations de *Pierre et Paul sont seuls*? Pour que la première témoigne d'un sens particulier (non « logique ») du *et*, il faudrait qu'il soit assuré que la variation de sens réside entièrement dans ce mot; mais la même ambiguïté s'observe dans *Ils sont seuls* où le mot *et* n'apparaît pas, et où la possibilité de paraphraser, selon le sens, en *Ils sont seuls chacun de son côté* et *Ils sont seuls ensemble* suggère plutôt une ambiguïté du mot *seul*. La solution du problème apparaît avec évidence quand on substitue au mot *seul* le mot *seulement*: l'énoncé *Il y a seulement Pierre et Paul* n'implique pas *Il y a seulement Pierre* parce que la restriction spécifiée par *seulement* s'applique dans le premier cas à l'ensemble *Pierre et Paul* et dans le second à *Pierre*; ainsi l'indication apportée par *seulement* change de valeur selon l'expression à laquelle on l'associe¹⁸. D'une manière analogue, posons que le mot *seul* signifie en gros, non pas *unique*, comme nous le dit le *Dictionnaire Larousse du français contemporain*, mais plutôt *sans rien d'autre que ce qui est mentionné*, comme nous dit le *Petit Robert*; plus précisément, disons que *X (est) seul* signifie à peu près *X (est) sans rien ou nul autre que X*; cette définition entraîne, comme il convient, que le sens, ou plutôt la portée sémantique, de *seul* dépend de l'expression qu'il qualifie, donc peut varier avec elle. Le fait que *Pierre et Paul sont seuls*, signifiant qu'*ils ne sont avec nul autre que Pierre et Paul*, n'implique pas *Pierre est seul*, signifiant qu'*il n'est avec nul autre que Pierre*, apparaît alors comme parfaitement compatible avec la valeur ordinaire du *et* français. Cette analyse se transpose naturellement à celle de *Seuls Pierre et Paul viendront*, interprétable par exemple en ce sens que *Pierre et Paul seront seuls (sans nul autre que Pierre et Paul)*

18. Un problème analogue de variation du domaine d'une restriction est abordé, à propos de restrictions par présomptions d'exhaustivité au § I.4.7. ci-dessous.

au nombre de ceux qui viendront. L'hypothèse d'un sens spécial de *et* est inutile. Il n'y a là qu'une variation contextuelle du sens, automatiquement entraînée par la définition contextuelle du mot *seul*¹⁹.

Ce type de phénomène est fréquent. *Pierre et Paule se sont mariés* peut impliquer (dans une interprétation) que Pierre s'est marié avec Paule, ce que n'implique pas *Pierre s'est marié*; mais l'implication tend à tomber dans *Pierre et Paule se sont mariés le même jour*, ou dans *Pierre et Paule se sont mariés alors que tous les autres enfants d'Arthur sont restés célibataires*. Le problème ne réside pas dans le sens de *et* (cf. l'ambiguïté de *Ils se sont mariés*), mais dans celui, contextuel, de *se marier* (avec *X*) : il s'agit de savoir comment le contexte peut tendre à préciser la valeur de *X*.

I.3.5. « Je serais content d'avoir du whisky et de l'eau. »

Second cas de non-fonctionnement du même test selon Ducrot : *Pierre serait content d'avoir du whisky et de l'eau* n'implique pas *Pierre serait content d'avoir de l'eau*. Admettons — ce qui ne va pas contre l'idée de Ducrot — que l'énoncé de départ est paraphrasable par : *Pierre serait content que Pierre ait du whisky et (Pierre ait) de l'eau*²⁰. On observe donc que *Pierre serait content que (P et Q)* n'implique pas *Pierre serait content que Q* quand *P* est réalisé par *Pierre a du whisky* et *Q* par *Pierre a de l'eau*. Mais cela est parfaitement normal, « logiquement » ; car le fait que *P et Q* (avec *et* logique) implique *P* et implique *Q* n'entraîne pas²¹ que *f(P et*

19. L'expression *seul avec elle* représente un cas voisin, où la solitude englobe la personne « avec qui » on est (cf. *seul à seule*).

20. Un exemple équivalent est discuté de la même manière dans un passage de Ducrot (1966 : 7-8) republié dans Ducrot (1973 : 19). Je suis d'accord avec Ducrot (1966) pour ne pas considérer, dans cette discussion, la proposition *Pierre serait content de visiter Paris et Londres* comme une factorisation syntaxique de *Pierre serait content de visiter Paris et Pierre serait content de visiter Londres* (ou quelque chose d'équivalent — car ceci diffère de la paraphrase rejetée par Ducrot); car il me semble que *Pierre serait content de mettre du citron et du lait dans sa tasse* tend à imposer l'idée bizarre que Pierre aimerait le mélange de ces deux produits, et ne laisse guère place à l'interprétation, pourtant plus « raisonnable », suivant laquelle chacun des deux produits plairait à Pierre, mais à l'exclusion de l'autre.

21. J'ai fait la même erreur dans « La notion d'autotamponneuse » (*Etudes de linguistique appliquée* 19, pp. 52-82, 1975) en y disant à la note 11 que, en vertu

Q), où f représente une fonction sémantique quelconque, implique pour toute valeur de f la proposition $f(P)$ ainsi que la proposition $f(Q)$; exemple évident, avec la négation comme réalisation de f : la proposition *Non-(P et Q)* n'implique pas forcément *Non-P*, et n'implique pas forcément *Non-Q*. Le problème est donc, inversement, de comprendre pourquoi on « infère sans difficulté » *Pierre serait content de visiter Paris à partir de Pierre serait content de visiter Paris et Londres*. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'une inférence logique et indépendante du contexte : car, si Pierre veut visiter Paris et Londres pour voir si le climat de Paris ressemble à celui de Londres, et qu'il n'a jamais visité aucune de ces deux villes, il n'a peut-être que faire d'en visiter une seule. L'inférence de Ducrot repose donc non seulement sur le sens des mots et de *et*, mais sur des hypothèses pratiques et tacites du genre suivant : si quelqu'un aimeraient visiter Paris et Londres, c'est probablement pour des raisons indépendantes (quoique peut-être semblables); si la combinaison des deux visites lui plaît, c'est donc, sans doute, que chacune lui plaît en elle-même. Moyennant des hypothèses de ce genre, *Pierre aimeraient visiter Paris et Londres* peut impliquer, et quasiment signifier que Pierre aimeraient visiter Paris; mais il s'agit, là encore, d'une implication ou signification indirecte ou contextuelle. Cet exemple montre donc, comme les précédents, que la permanence d'une signification, voire d'une « valeur logique », au niveau littéral et lexical, peut être masquée, au niveau pragmatique de l'énonciation, par l'influence de l'information contextuelle.

I.3.6. « *Ils eurent beaucoup d'enfants et se marièrent.* »

Charles Perrault ne pouvait pas terminer un conte par ces mots : *La bergère et le prince eurent beaucoup d'enfants et se marièrent*; dans cette phrase de la forme P et Q , la conjonction *et* semble signifier que l'événement P est antérieur à l'événement Q . L'idée de cause peut s'ajouter à celle d'antériorité,

de son sens, et distribue les modalités quelles qu'elles soient. C'est vrai de l'assertion, mais évidemment faux de l'interrogation : demander « si (P et Q) » n'est pas littéralement demander si P et demander si Q .

peut-être encore plus nettement dans l'alexandrin *Socrate but un coup de trop et tomba raide*. Mais l'impression de succession ou de causalité peut rester dans la simple juxtaposition, quand on supprime le mot *et* ; ainsi : *La bergère et le prince eurent beaucoup d'enfants ; ils se marièrent*. L'ordre des propositions peut donc suggérer un ordre temporel ou causal indépendamment du mot *et* en lui-même. Du reste, cette suggestion d'ordre est fortement dépendante du contexte ; dans un acte d'accusation, l'énumération *Vous avez épousé votre père, et vous avez tué votre mère !* peut exprimer la progression dans la gravité sans impliquer la succession temporelle. Il n'y a pas nécessairement contradiction à dire, surtout dans une narration orale, *La bergère et le prince eurent beaucoup d'enfants, et surtout, auparavant bien sûr, ils se marièrent*, même si ce n'est pas l'ordre le plus naturel à la narration, alors que la contradiction serait indiscutable avec : ... *puis, auparavant bien sûr, ils se marièrent* (en fait, dans ce cas-là, on interpréterait *auparavant* de quelque autre manière). Enfin, en lisant *Ils se marièrent, furent heureux et eurent beaucoup d'enfants*, on peut comprendre que les trois propositions sont sémantiquement conjointes par *et*, en entendant que le mariage fut antérieur au moins à la progéniture, et sans entendre nécessairement (chacun l'entendra selon son goût) que le bonheur fut antérieur à la progéniture ; comment le même et unique *et*, dans *P, Q et R*, pourrait-il donc être temporel (relativement à *P* et *Q*, par exemple) et non temporel (relativement à *Q* et *R*) ? Cette diversité ne fait problème que dans une analyse naïvement lexicale des variétés de *et* ; l'analyse contextuelle des variations sémantiques s'y plie tout naturellement²².

Comme le sens « logique » de *et* est « minimal » par rapport au sens temporel ou causal (cf. § I.2), il est très vraisemblable que l'ordre causal ou temporel n'est pas signifié littéralement par *et* dans *P et Q*. Peut-être même pourrait-on se représenter les choses sous un jour légèrement différent. En logique, on définit traditionnellement $P \wedge Q$ (lu « *P et Q* ») d'un seul bloc, comme on fait pour $P \rightarrow Q$ (parfois lu « *Si P, Q* »), et il faut

22. L'ordre des propositions conjointes peut rester pertinent même si elles sont enchaînées ; ainsi, dans *Jules sera plus fier si sa mère se marie et a un enfant, que si elle a un enfant et se marie*. Ceci pose un problème à une analyse en termes d'« implicatures conversationnelles » à la Grice de cette valeur de la conjonction ; (cf. Cornulier, 1984 b).

alors une règle ou des règles de déduction pour pouvoir déduire $Q \wedge P$ de $P \wedge Q$ et montrer leur équivalence; on ne définit donc pas seulement le mot \wedge à l'état isolé, mais sa combinaison avec un certain ordre des propositions. Or ces éléments pourraient théoriquement être dissociés : la définition qu'on donne en logique à $P \wedge Q$, on pourrait la donner du même coup à $P \wedge Q$ et à $Q \wedge P$ en mettant pour ainsi dire entre parenthèses l'ordre des propositions reliées par \wedge , et en assignant la valeur de la « conjonction » logique non pas simplement à l'ensemble ordonné $P \wedge Q$, mais à « toute paire de propositions conjointes par \wedge »; et de même pour tout ensemble de deux ou plusieurs propositions sémantiquement associées par un *et* en français. Il serait alors possible d'envisager d'assigner un sens, à quelque niveau que ce soit, à l'ordre des propositions éventuellement ainsi associées. On distinguerait ainsi, dans P et Q , le fait que les deux propositions sont associées par *et*, et le fait qu'elles apparaissent dans un certain ordre. Dans une telle perspective, il apparaîtrait que la dissociation des valeurs lexicale de « conjonction » au sens logique et contextuelle de succession ou de causalité correspond à deux propriétés différentes du signifiant²³.

Un mot en passant sur la possibilité de signifier par l'ordre des propositions. L'importance réelle de cet ordre n'apparaît pas avec évidence dans l'écrit (même si elle apparaît dans l'acte d'écrire), parce que les relations « à gauche de » et « à droite de » sont géométriquement symétriques ; mais ce qui compte est le processus de transmission de l'information en temps réel, et celui-ci est radicalement dissymétrique. Une affirmation du type P , Q et R a une durée, telle qu'il y a un moment où P seul est donné, et que R n'est donné qu'avec P et Q dans un moment ultérieur ; cette dissymétrie serait renversée dans : R , Q et P . Il est sans doute naturel que le choix de présenter les informations dans un ordre ou dans

23. En anglais, dans *Ice cream and cake is tasty* (La crème glacée et le cake « a » du goût, au sens de : leur mélange a du goût), et dans bien des exemples moins flagrants, on peut supposer une conjonction *et* dont la portée est plus petite qu'une proposition grammaticale (ici, le groupe nominal *ice cream and cake*) ; (cf. Hutchinson, 1982). Même dans des exemples du type *Ce drapeau est noir et blanc*, on peut sans doute, peut-être avantageusement, développer une analyse où *et* apparaît d'emblée comme interne au sens de la seule expression *noir et blanc* ; mais les problèmes soulevés ici se transposeraient plutôt qu'ils ne seraient supprimés dans une telle analyse, à laquelle je n'ai rien à objecter.

l'autre puisse avoir des implications sémantiques ; on comprend aussi que l'ordre des propositions associées par *et* ne soit pas forcément significatif, puisque le caractère unidimensionnel des énoncés oblige de toute manière à aligner ces propositions selon un ordre quel qu'il soit.

I.4. TREIZE *SI* À LA DOUZAINÉ.

I.4.1. *Si et la « condition suffisante ».*

Même dans les cas où le sens de *si* circonstanciel²⁴, dans *Si P, Q*, ressemble le plus à l'implication matérielle de $P \rightarrow Q$ (défini comme faux si *P* est vrai et *Q* faux, comme vrai autrement), il diffère du connecteur du Calcul des propositions à deux égards au moins. D'abord, dans *Si P, Q* (non distingué ici de *Q si P*), il y a une dissymétrie que la grammaire traditionnelle exprime en disant que *Q* est une proposition principale et *P* une subordonnée (cf. Davison, 1979) ; ceci se manifeste notamment au fait que c'est *Q*, et non *P*, qui supporte l'éventuelle modalisation de l'ensemble *Si P, Q* ; par exemple, pour interroger par inversion du sujet, on dit *S'il pleut, sortiras-tu ?* et non *Si pleut-il, tu sortiras* ; l'interrogation, comme la construction impérative, ne peut affecter la proposition *si P* ; de même la négation de l'ensemble ne peut affecter syntaxiquement que la principale : la négation de *Je sortirai seulement s'il pleut* peut être *Je ne sortirai pas seulement s'il pleut* (dont l'autre sens importe peu ici), et non *Je sortirai seulement s'il ne pleut pas* ou *Je ne sortirai pas seulement s'il ne pleut pas* ; d'une manière générale, on peut opérer sémantiquement sur *Si P, Q* en opérant sur *Q*, et non pas sur *P* ou sur *P et Q* à la fois ; c'est en cela que *Q* est « principal », et que

24. *Si P* « circonstanciel » ou « adverbial » (étiquettes commodes sinon rigoureuses) s'oppose à *si P* complétif (« interrogatif ») qu'on a par exemple dans *savoir si il pleut*, où *si il pleut* doit constituer le complément direct requis par le verbe *savoir* (cf. anglais *whether*, et le fait que *whether P* peut être une complétive aussi bien sujet que complément direct). Il y a des cas où la distinction n'est pas évidente, et sans doute même de véritables intermédiaires (cf. Cornulier, 1983 : 6). Nous traitons ici des cas où une analyse de *si P* comme non complétive sujet ou objet direct paraît justifiée.

si P n'en est que l'« expansion » ou le « circonstanciel ». Un tel statut n'a pas son correspondant dans le Calcul des propositions.

D'autre part, par définition, dès lors que chacune des deux propositions *P* et *Q* est connue comme vraie ou comme fausse, la proposition *P → Q* est connue comme vraie ou comme fausse ; c'est à vrai dire un principe même du Calcul propositionnel que de ne concerner que des propositions évaluables soit comme vraies, soit comme fausses, et non pas indifférentes ou neutres à l'égard de la vérité. A cet égard, *Si P, Q* présente une lacune bien connue, et surtout, générale²⁵ donc difficile à expliquer par des circonstances pragmatiques particulières : supposons que quelqu'un parie : *S'il pleut, le 3 gagnera* ; comme l'observe Oswald Ducrot (1972 : 180), il est clair que, s'il ne pleut pas, le « parieur conditionnel » ne sera considéré « ni comme perdant ni comme gagnant », que le 3 gagne ou perde ; la vérité de *Si P, Q* n'est donc pas définie pour le cas où *P* est faux. Il est plus facile de gagner un pari avec l'implication matérielle : le pari (*Il pleuvra*) → (*le 3 gagnera*) est gagnant à tout coup s'il ne pleut pas. Ducrot rend compte directement de cette observation par une définition du *si* en termes d'actes de parole :

*Définition de « si » selon Oswald Ducrot (1980 : 168) : Affirmer *Si P, Q*, c'est 1°) demander à l'auditeur d'imaginer *P*, 2°) une fois le dialogue introduit dans le cadre de cette situation imaginaire, y affirmer *Q*.*

Ainsi dans la signification même du mot *si* figureraient des notions telles que « demander à l'auditeur de... », « affirmer telle chose dans telle situation de discours ». Affirmer *S'il pleut, le 3 gagnera*, c'est donc faire une affirmation dans le cadre restreint de l'hypothèse où il pleuvra, et ce n'est rien dire, du moins directement, dans le cadre de l'hypothèse contraire.

Cependant, cette propriété du *si* n'est pas restreinte à l'assertion. Pour exécuter l'ordre *Si tu passes devant un tabac, prends-moi un paquet de cigarettes*, ou même « *y obéir* », il ne suffit pas d'éviter soigneusement de passer devant tous les

25. Voir cependant § I.4.9. sur les conditionnelles irréelles, et surtout I.4.10 sur *si ce n'est que*.

bureaux de tabac ; traduire *La bouteille, c'est pour si on a soif* au moyen de la définition de *si* selon Ducrot exigerait une gymnastique peu gratifiante. Une définition qui conserve l'avantage de celle de Ducrot, mais d'où toute référence explicite à des actes de parole ou au dialogue est éliminée, est cependant possible, et est suggérée par les dictionnaires qui, comme le Petit Robert ou le Littré, rapprochent *si* de *au cas où* ; dire *Dans le cas où il pleuvra, le 3 gagnera*, ce n'est rien dire du cas où il ne pleuvra pas, exactement de la même manière que dire qu'« il y a des champignons » « ici », ou « en novembre », n'est pas dire (du moins directement) s'il y en a ou non en d'autres lieux ou temps. *C'est pour si on a soif* est proche de *C'est pour le cas où on a soif*. La notion de *cas* figurant dans l'expression *Dans le ou les cas où P...* n'implique pas nécessairement une notion d'acte de parole, et peut sans doute se concevoir par rapport à une logique des mondes possibles (*Dans tout monde possible où P, ...*). J'admettrai donc ici cette définition :

Définition de « si » : Si P, Q signifie à peu près Dans le ou les cas où P, Q.

Cette définition²⁶ est approximative ou vague au moins en ce sens que je ne fournis pas une définition précise de la notion de *cas*. Mais elle rend compte de ce que *Si P, Q* ne signifie rien, directement, des cas où non-*P* ; et de surcroît elle suggère une explication de la première observation que nous avons faite : le caractère « circonstanciel » ou « adverbial » de *si P* est en bonne correspondance avec sa traduction en *dans le cas où P* ; mais, faute de mieux expliciter cette analyse, ceci n'est bien sûr qu'une suggestion. Enfin, elle implique automatiquement, dans le cas où c'est pertinent, l'idée de Ducrot comme quoi affirmer *Si P, Q* serait « demander à l'auditeur

26. Ainsi interprété, *si circonstanciel* apparaît comme sans doute très proche de *quand*, avec lequel du reste il partage certaines propriétés ; par exemple, peut-être, *quand* pourrait apparaître comme une variante de *si* restreinte aux cas effectifs dans le temps (mais ceci n'engloberait pas le *quand* irréel de *Quand même les poules auraient des dents, je ne te paierais pas*, où *quand* paraît difficile à distinguer de *si* (*même si les poules avaient...*) parce que le conditionnel *auraient* convoque d'emblée les pures éventualités que la restriction temporelle de *quand* écarte normalement). Le rapprochement de *si* avec *quand* (cf., en allemand, *wann* et *wenn*) m'est suggéré par Ulalum le Vrai Mec. Voit aussi Gazdar (1979 : 85-86). — Ducrot (1973 : 265-266) semble insister surtout sur la constance de la valeur argumentale de *si*.

d'imaginer P » : en effet, si j'affirme que, « dans le cas où P », Q est vrai, et si cela s'adresse à un auditeur, il est bien forcé d'« imaginer P » (cf. la notion d'énonciation sous hypothèse, p. 185). J'appellerai le *si* ainsi défini le *si* « de condition suffisante ».

Défendant l'idée que *si* (en anglais, *if*) a le même sens que l'implication matérielle, Grice (1968, cité par Horn, 1983 : 36) relève une difficulté noire apparentée au problème précédent : dire *Il est faux que, si on donne de la pénicilline à Tarzan, il s'en tirera*, n'implique pas qu'on donnera de la pénicilline à Tarzan, et qu'il ne guérira pas ; mais, si on donnait simplement à *si* la valeur de l'implication matérielle dans cet exemple, il impliquerait bel et bien ces conséquences. Pour se tirer de la difficulté, Grice recourt ici à la notion d'« assertabilité » ; selon lui, une affirmation du type *Non-X* peut signifier que le locuteur rejette l'« assertabilité » de X , refuse d'asserter X (sans nécessairement assurer que X soit faux). Mais l'« assertabilité » ne suffit pas plus ici que la pénicilline. En effet, d'une manière générale, on doit supposer avec Grice lui-même qu'une affirmation négative (négation de X) peut signifier parfois le refus d'asserter X , mais peut au moins aussi souvent signifier qu'on nie que X soit vrai. Or le problème est que l'exemple de la pénicilline n'implique jamais hors contexte les conséquences que nous avons mentionnées. Une explication plus radicale s'impose donc, et l'interprétation de *si* par *dans le ou les cas où* y suffit. En effet, donner pour fausse la proposition *Dans le ou les cas où on donnera de la pénicilline à Tarzan, il s'en tirera*, ce n'est rien nier ni approuver concernant les autres cas (cas où non- P) ; et ce n'est donc impliquer ni qu'on donnera de la pénicilline à Tarzan, ni qu'il ne s'en tirera pas.

Le *si* de condition suffisante tel qu'on l'entend ici ressemble d'autant plus à l'implication matérielle qu'on peut envisager moins de « cas » possibles où P (antécédent dans *Si P, Q*) soit vrai. Si un seul cas est envisageable, la seule différence entre *Dans le cas où P, Q* et $P \rightarrow Q$ se réduit pratiquement au fait que seul l'énoncé $P \rightarrow Q$ est défini comme vrai ou faux dans le ou les cas où P est faux. Dans la mesure où il n'apparaît pas pertinent d'envisager plusieurs possibilités différentes où P soit vrai, on obtient donc une bonne approximation du *si* de condition suffisante en attribuant à *Si P, Q* la définition de P

→ Q simplement réduite aux cas où P est vrai (un tel type de définition restreinte n'est exclu du Calcul des propositions que parce qu'on y impose au départ le principe selon lequel toute proposition est vraie ou fausse).

I.4.2. *Un si signifie-tout.*

Si on en croyait les dictionnaires courants et même certains linguistes, il paraîtrait évident et établi qu'il n'existe pas une seule conjonction circonstancielle *si*, mais plusieurs conjonctions présentant des sens totalement différents et n'ayant en commun, comme par hasard, que la forme phonétique ou graphique *si* et la construction « circonstancielle » : cas exemplaire de polysémie.

Ainsi le *Dictionnaire du français contemporain* (Larousse, 1971) rédigé par des linguistes et établi, selon son avant-propos, « sur les bases d'une description scientifique du lexique », distingue non pas seulement trois significations, mais bien trois groupes de significations de *si* circonstanciel : A) les « subordonnées conditionnelles », B) les « propositions non conditionnelles », C) les « propositions concessives ». Dans le groupe A, *Si P, Q* établit un « lien » de « condition » à « conséquence » entre *P* et *Q*. Tout ce qui nous est dit du sens B en général (en supposant qu'il y ait quelque chose de commun aux sens du groupe B), c'est que *si P* n'y est pas une « proposition conditionnelle » (outre qu'on ne dit plus qu'elle est subordonnée), ce qui semble vouloir dire qu'il s'agit de cas où *Si P, Q* n'établit pas un « lien de condition à conséquence » entre *P* et *Q*. Les sens C sont-ils présumés non conditionnels ? En tout cas, la seule indication sémantique fournie pour l'ensemble du groupe C est que, *si P* y est une « proposition concessive » (dans un cas particulier, on dit qu'elle « indique la concession »).

Le lecteur souffre peut-être de ce que je ne lui fournis pas les exemples en même temps que les définitions de dictionnaires ? C'est révélateur : si nous arrivons à lire de tels dictionnaires sans malaise, c'est souvent parce que les exemples qui sont censés simplement « illustrer » les définitions et commentaires fournissent par eux-mêmes l'essentiel des définitions ; par un effet de suggestion, le lecteur tend à

confondre la compréhension qu'il a de ces exemples avec la définition qui y est ajoutée, et celle-ci lui paraît alors avoir un sens.

La distinction du *DFC* entre « subordonnées conditionnelles » et « propositions non conditionnelles » est voisine de celle que fait le Petit Robert (1967) entre *si* « hypothétique », qui « introduit soit une condition (à laquelle correspond une conséquence dans la principale), soit une simple supposition ou éventualité », et *si* « non hypothétique », qui « sert à marquer la validité simultanée de deux faits ». Le présupposé, apparemment commun à ces deux dictionnaires suivant lequel, dans *Si P, Q*, la proposition *P* ne saurait exprimer à la fois une condition de *Q* et un fait certain (la condition devrait être « hypothétique », douteuse) ne semble pas fondé « sur les bases d'une description scientifique du lexique » comme le laisse espérer le *DFC*, mais plutôt sur une tradition lexicographique ; le *Dictionnaire national* de Bescherelle (1855) classait déjà à part les emplois de *si* où « il s'agit non d'une condition, d'une pure supposition, mais d'une chose certaine » : c'est déjà le mélange et la confusion des notions de *condition* (relation de condition entre *P* et *Q*) et de pure supposition (caractère *incertain* de *P*).

Essayons d'énumérer quelques-unes des différentes significations de *si* circonstanciel qui sembleraient émerger de ces descriptions. D'abord, le *si* reconnu comme conditionnel ou hypothétique, ici « *si 1* » (exemple : *S'il n'en reste qu'un, je serai celui-là*), qui correspond le mieux à la définition que je propose du *si* « de condition suffisante », et où *P* ne correspondrait pas à un fait certain. Puis un *si 2*, type même du *si* « non conditionnel », illustré par *Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu* (Rousseau), et qui servirait « à marquer la validité simultanée de deux faits » ; cette description sémantique attribue à *si* une valeur analogue à celle du *et* ; et justement, pour un exemple de ce genre, Littré, disant que *si* s'emploie parfois pour exprimer, non une « condition », mais une « chose certaine », paraphrase *Si P, Q* par *P et Q*. Sur le modèle de ce *si 2*, qu'on pourrait qualifier de « bi-affirmatif », je propose d'imaginer l'existence d'un troisième *si* non conditionnel « bi-négatif » ; ce *si 3* s'observe dans *Si tu es fort aux échecs, je suis le pape* (prononcé par une personne ne prétendant pas être le pape).

Puis un *si* 4 non conditionnel, qui, « en corrélation avec *c'est que* (*c'était que*, etc.), indique l'action dont *c'est que* marque la cause » (*DFC*) ; exemple de cet indicateur de l'action : *Si je ne vous ai pas salué, c'est que je ne vous ai pas vu* (*DFC*) ; je serais presque tenté d'ajouter comme en tête d'un roman à clés : toute ressemblance avec un autre personnage doit être considérée comme purement fortuite ; mais ces descriptions sémantiques n'indiquent aucune ressemblance. Puis un *si* 5, « concessif », éventuellement précisé par *même* (*Q même si P*), dont un linguiste, dans un article consacré à cette espèce (Fraser, 1969), dit qu'il n'a que l'*« apparence »* d'un *si* conditionnel (le problème se pose pour *if* en anglais comme pour *si* en français) ; loin, semble-t-il, d'établir une relation de condition entre *P* et *Q*, ce *si* paraîtrait indiquer au contraire une opposition entre *P* et *Q* ; de plus dans *Q même si P*, il semblerait que *P* puisse être donné pour douteux et *Q* pour certain.

Cette énumération est loin d'épuiser la variété des sens de *si* dont témoignent les dictionnaires. D'autres sens encore sont fréquemment mentionnés dans certaines études de philosophie du langage. Notamment un *si* 6 qu'on peut appeler « de condition nécessaire et suffisante », synonyme de *si et seulement si*, qu'on observerait dans *Tu auras ton dessert si tu finis tes épinards* ; et un *si* 7 qu'on peut appeler « illocutoire », et qu'on observerait dans *Si t'as soif j'ai de la bière* : là, *P* semble donné pour non certain, *Q* pour certain, et *P* (*t'as soif*) ne semble pas donné pour condition de *Q* (*j'ai de la bière*). On peut encore ajouter le *si* de *si ce n'est que*, « locution figée » que le Petit Robert traduit d'un seul coup d'un seul par *sauf que*. Et qu'est-ce qui m'empêcherait d'inventer, si j'étais lexicographe, une rubrique spéciale pour les énoncés du type *Si ça se trouve je suis déjà enceinte*, où on pourrait dire²⁷ que *si*, dans *Si P, Q*, « sert à suggérer la plausibilité de *Q* » ? Pour

27. Gide écrit dans *Numquid et tu ?* (cité par G. Antoine, 1958 : 456) : *Je ne sais plus prier, ni même écouter Dieu. S'il me parle peut-être, je n'entends pas, où peut-être* (marqueur modal d'énonciation autonome) *surprend peu, parce que le fait même d'envisager par si une éventualité peut indiquer, et servir à indiquer, qu'on la considère comme possible et non exclue. Ainsi, dans Si ça se trouve, Q, où ce qui peut « se trouver » est le fait même que Q, il n'y a pas seulement tautologie, parce que, en envisageant le cas où il se trouverait (que Q), on présente comme possible le fait que Q (se trouver suggère peut-être, plus précisément, qu'il existe des possibilités encore « cachées », latentes).*

être complet il ne faudrait pas oublier le *si* politicien : quand le porte-parole d'un parti politique déclare, à propos d'informations mettant en cause ses amis, *Je suis interloqué et, si les informations à ce sujet se vérifient, indigné*, il semble à la fois déclarer qu'il est indigné et ne pas déclarer qu'il est indigné : son *si* sert à déclarer que *Q*, sans déclarer que *Q*. Etc.²⁸.

Dira-t-on que je fais un mauvais procès aux auteurs de dictionnaires (que par ailleurs j'utilise avec profit comme tout le monde), et que, en montrant la diversité des effets de sens d'un mot tel que *si* ils n'en nient pas l'unité ? — Mais quelle unité de sens y a-t-il entre un *si* « hypothétique », qui « introduit une condition », et un *si* « non hypothétique » qui « sert à marquer la validité simultanée de deux faits » ? Mieux : ayant séparé les valeurs de *si* dans ces deux classes, le Petit Robert mélange, dans la seconde, le *si* circonstanciel de *Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage...* avec le *si* complétif de *douter si* (où il pourrait citer *savoir si, demander si*) ; la désarticulation de la syntaxe confirme ici la désarticulation du sens.

Imaginons que le *si* circonstanciel ait effectivement tous ces sens — et non-sens — sans parler de ceux que nous avons oubliés ; que saurait un Français à qui j'affirme : *Si P, Q*, indépendamment du contenu de *P* et de *Q*, c'est-à-dire par le mot *si* lui-même ? Autrement dit, quel serait le pouvoir sémantique effectif du mot *si* ? Le destinataire saurait que *si* a l'un des neuf ou dix sens énumérés ici. Il saurait donc que j'affirme, ou n'affirme pas, l'existence d'un lien de condition entre *P* et *Q*; que je donne *P* pour incertain (pure hypothèse), pour vrai, ou pour faux ; que je donne *Q* pour incertain, pour vrai, ou pour faux. Le fait qu'entre ces options certaines soient incompatibles (encore cela ne tient-il peut-être qu'à l'insuffisance de mon échantillon, car les dictionnaires n'en ont nul souci) n'empêche pas que l'information ainsi obtenue par le seul secours de *si* serait pratiquement nulle, tant les choix offerts sont divers et déconnectés. On est donc obligé de

28. Sur *si* « causal » ou explicatif, voir par exemple Gazdar (1979). On comprend très bien que dire *Quand P, Q* puisse à partir d'une valeur purement temporelle de *quand* servir à suggérer que *P* est une cause de *Q* (par exemple, parce qu'on pense que la succession régulière dans le temps manifeste une causalité); il n'y a aucune raison de ne pas comprendre de même le *si* « causal ». Pour les mêmes raisons, indiquer que « *P, ou Q* » peut notamment suggérer que *Non-P* est une cause suffisante de *Q*; cf. Davison (1978).

supposer que le contenu de *P* ou de *Q* et le contexte de l'énonciation permettent de sélectionner, dans ce fatras sémantique, l'information pertinente. Par exemple, dira-t-on, il est vrai que le mot *si* ne saurait indiquer par lui-même en quel sens il est pris, et, notamment, s'il marque le caractère certain, douteux, ou faux de *P*, mais le contexte s'en charge aisément : ainsi, le contexte des écrits de Rousseau indique assez clairement que dans l'énoncé *Si la vie et la mort de Socrate furent d'un sage...* qui y figure, la proposition *la vie et la mort de Socrate furent d'un sage* est donnée pour assurément vraie, en sorte qu'il faut considérer que *si* marque alors le caractère certain de *P*; inversement, dans une situation où il est clair que je ne suis pas le pape ni ne ne prétends l'être, le contexte et la situation suffisent à indiquer que la principale *Q* de *Si tu joues bien aux échecs, je suis le pape* est donnée pour fausse, et que *si* marque son caractère faux. — La faiblesse de cette analyse réside en ce que, pour sauver la très chère polyvalence sémantique du mot *si*, elle doit reconnaître au contexte l'équivalent, en pouvoir informatif, du pouvoir sémantique qu'elle prétend donner aux mots; mais l'un rend l'autre inutile; si le contexte en général suffit à indiquer si *P*, ou *Q*, est donné pour certain dans *Si P, Q*, il est douteux que *si* ait pour fonction de le signifier. Et il incombe à ceux qui prétendent que *si* donne *P*, ou *Q*, selon le contexte, pour vrai, incertain ou faux, de fournir des raisons positives de penser que c'est bien *si* qui fournit directement ces indications. En attendant qu'on nous découvre ces raisons, il est plus sage d'essayer de se contenter d'une description sémantique plus simple²⁹ et fonctionnellement plus plausible, où les rôles respectifs du sens littéral des mots d'une part, et de l'apport contextuel d'autre part, soient plus judicieusement distribués.

29. *If*, correspondant anglais de *si* circonstanciel, a fait l'objet de plusieurs tentatives d'analyse unitaire, au moins depuis Grice; voir notamment Davison (1978), Smith (1983). Plus ambitieuse est la tentative de C. Wimmer (1979) de rattacher la diversité des emplois non seulement de *si* circonstanciel, mais de *si* interrogatif indirect, de *si...* (*que*), et de *si!* affirmatif, à un *si* unique « en langue ».

I.4.3. Unité des si bi-affirmatif, bi-négatif et de condition suffisante.

Reconsidérons ces deux exemples :

- S'il n'en reste qu'un, je serai celui-là (*si* de condition suffisante)
- Si la vie et la mort de Socrate furent d'un sage, la vie et la mort de Jésus furent d'un Dieu (*si* bi-affirmatif, chez Rousseau)

La distinction de ces deux *si* dans les dictionnaires modernes repose, rappelons-le, sur la confusion de deux choses *a priori* indépendantes : le fait que dans *Si P, Q*, la proposition *P* soit donnée pour condition suffisante de *Q*, et le fait que *P* y soit présenté comme douteux. Dès lors que nous rejetons cette confusion, et puisque par ailleurs nous avons, de toute manière, dû reconnaître que le contexte (au sens large) suffit à indiquer le caractère certain de *P* dans le second exemple, nous ne pouvons pas, avant de proclamer l'ambiguïté de *si*, ne pas considérer d'abord l'hypothèse la plus économique suivant laquelle *si* a le même sens littéral dans les deux cas. Imaginons donc que *si* a sa valeur de condition suffisante (au sens où je l'ai définie) dans l'exemple de Rousseau ; il s'agit donc d'un contexte où il va sans dire que *P*, et où on affirme que si *P, Q*; or, dès qu'on admet la vérité de ces deux propositions, on est logiquement forcé d'admettre celle de *Q*. Si je sais que la proposition *Dans le ou les cas où P, Q* est vraie (c'est ce qu'on affirme), et que je sais de toute manière que la proposition *P* est vraie (il va sans dire qu'on est dans un cas où *P*), je ne peux qu'en conclure que *Q*. On peut appeler le principe de cette déduction le détachement ou *Modus ponens*, dans la mesure où il est fortement analogue à la règle selon laquelle, de l'implication matérielle $P \rightarrow Q$ et de *P*, on peut déduire *Q* dans le Calcul des propositions. Ainsi, selon l'hypothèse que nous développions, Rousseau affirme une proposition *Si P, Q* dans un contexte où *P* va sans dire et où il s'ensuit, par détachement, que *Q*. Cette hypothèse est donc satisfaisante : elle explique, par la logique du détachement, que la principale *Q* suspendue à une condition *P* puisse néanmoins paraître affirmée ; elle rend compte de l'apport du

contexte (évidence que *P*) sans l'imputer gratuitement au sens de *si*; et ainsi elle rend compte des apparences sémantiques tout en faisant l'économie d'un sens non conditionnel et littéralement « bi-affirmatif » de *si*, rendant ainsi possible le processus de compréhension de l'énoncé. Il ne s'agit pas d'une ambiguïté littérale à lever mais d'un enrichissement contextuel du sens³⁰. Il n'y a donc aucune raison d'imaginer ici un *si* 2 littéralement différent du *si* 1.

Comparons maintenant le *si* 2 et le *si* 4 :

- Si la vie et la mort de Socrate furent d'un sage, la vie et la mort de Jésus furent d'un Dieu (*si* bi-affirmatif)
- Si je ne vous ai pas salué, c'est que je ne vous ai pas vu (*si* indicateur de l'action dont *c'est* marque la cause, d'après le *DFC*)

Des exemples du dernier type (*Si P, c'est que Q*) sont ainsi décrits par Bescherelle : dans ces phrases avec *si*, « il s'agit non d'une condition, d'une pure supposition, mais d'une chose certaine ». Autrement dit, Bescherelle en donne l'analyse que le Petit Robert propose pour l'exemple de Rousseau (que Bescherelle lui-même citait, mais à un autre propos). Le *si* 4 diffère-t-il donc vraiment du *si* 2 (et par là du *si* 1)? On peut dire sans être inconséquent : *Vous prétendez que je ne vous ai pas salué? Si je ne vous ai pas salué, c'est que je ne vous ai pas vu; mais je crois bien me rappeler vous avoir vu, et salué;* par conséquent, l'exemple du *DFC* est dépendant du contexte : *P* y paraît certain dans *Si P, c'est que Q* si le contexte donne *P* pour certain ; sinon, on reconnaît à nu le *si* de condition suffisante. Essayons donc l'hypothèse économique, suivant laquelle, quand le contexte donne pour évident *Je ne vous ai pas salué*, la proposition *Si je ne vous ai pas salué, c'est que je ne vous ai pas vu* ne présente pas un *si* particulier, mais le *si* de condition suffisante. Substituons-y provisoirement la paraphrase approximative : *Si je ne vous ai pas salué, c'est une*

30. Le *si*-2 (bi-affirmatif) paraît si différent du *si* conditionnel au Petit Robert qu'il le mélange aux *si* complétifs directs (type savoir *si*). C'est dur pour la syntaxe !

— Voici un cas d'utilisation particulièrement claire du *si* « bi-affirmatif » : *Les services spéciaux français ont, EUX AUSSI, utilisé exceptionnellement certains gestapistes qui avaient été actifs en France, par exemple Ernst Misselwitz. Si Klaus Barbie a été le bourreau de Jean Moulin, Ernst Misselwitz a été le tortionnaire de Pierre Brossolette (capitales de moi; Beate et Serge Klarsfeld, le Monde, 26 août 1983).*

conséquence de ce que je ne vous ai pas vu ; dans cette phrase du type *Si P, c'est une conséquence de ce que Q*, le sujet *ce (c')* de *est* représente la proposition *P* qui le précède³¹, ce qui autorise la paraphrase : *Si P, (que) P est une conséquence de Q* ; dans un contexte où *P* va de soi, il s'ensuit pas détachement que *P est une conséquence de ce que Q*, ce qui implique par ailleurs la vérité de *Q*. Or c'est justement ce qu'on observe dans le cas de *Si P, c'est que Q*, qui, dans un contexte où *P* va de soi, semble signifier que *P* est une conséquence de *Q*, et que *Q*. Cette esquisse d'analyse semble donc convenir au prétendu *si 4* : il s'agit d'une variante de *si 2*, lui-même simple manifestation contextuelle du *si* de condition suffisante ; rien ne fonde à considérer que *si y* « indique » une « action » représentée par *P* : il suffit que *P* signifie ce qu'il signifie et que *ce le* représente devant *est* dans *c'est que Q*. Cela dit, reste un problème intéressant — mais autre — que je n'ai pas l'intention de résoudre ; pourquoi ne peut-on pas dire *Que je ne vous aie pas salué, c'est que (ou parce que) je ne vous ai pas vu*, alors qu'on peut dire : *Que je ne vous aie pas salué, c'est l'effet de mon indifférence* (détachement thématique de *que P*, représenté dans *c'est*) ? Le fait est que, pour une proposition, *si* est parfois l'accessoire obligé de la thématisation ; il n'en perd pas pour si peu son sens conditionnel. Ainsi, le *si 1*, le *si 2* et le *si 4* sont, sur le plan littéral, une seule et même chose.

Le caractère réellement conditionnel du *si 3* « bi-négatif », imaginé par moi-même sur le modèle du *si* bi-affirmatif, est encore plus évident. Il est sensible que l'affirmation *Si tu es fort aux échecs, je suis le pape* est, dans la bouche de tout autre que le pape ou l'antipape, une réfutation par l'absurde de *P*, c'est-à-dire une espèce de raisonnement : c'est comme si on sous-entendait : *Mais je ne suis pas le pape; donc tu n'es pas fort aux échecs*. On sous-entend même plus que cette simple contradictoire de *P* (*Tu n'es pas fort aux échecs*) ; on veut dire que la proposition *P* (*Tu es fort aux échecs*) est aussi fausse que la principale *Q* (*Je suis le pape*), ce qui prend mieux sens dans une sémantique des mondes possibles que dans une simple traduction de *si* par l'implication matérielle : *Dans toute*

31. Le renvoi de *c(e)* à *P* dans *Si P, c'est que Q* n'est pas strictement dépendant du *si*, puisqu'on a un renvoi du même type sans *si* dans : *Pourquoi je suis fatigué? C'est que j'ai mal dormi*. Le *si* ne présente donc aucune particularité dans *Si P, c'est que Q*.

hypothèse, si tirée qu'elle soit pas les cheveux, où tu es fort aux échecs, je suis le pape. Tu es donc bien loin d'être fort aux échecs.

En un mot : dans un contexte où *P* va sans dire, l'affirmation de *Si P, Q*, peut ressembler à une affirmation conjointe de *P* et de *Q* parce que *P* est présupposé (plutôt qu'affirmé) et que compte tenu de la vérité de *P*, la vérité de *Si P, Q* est une preuve de *Q* : en donnant la preuve on peut affirmer indirectement la conséquence qu'elle prouve. De même, dans un contexte où *Non-Q* va sans dire, l'affirmation de *Si P, Q*, peut ressembler à une double dénégation de *P* et de *Q* parce que *Q* est présupposé faux (plutôt que nié), et que *Non-Q* étant admis, la vérité de *Si P, Q* est une preuve de *Non-P*; en affirmant l'argument, on peut affirmer indirectement la conséquence *Non-P*. Loin de témoigner de significations variables et non conditionnelles du mot *si*, ces affirmations, avec leur conditionnement contextuel, s'expliquent au mieux par l'hypothèse d'un *si* unique de condition suffisante.

1.4.4. Variétés du si bi-affirmatif ou bi-négatif.

S'il y avait vraiment autant de sens littéralement différents de *Si P, Q* que de sens apparemment différents de cette formule, il ne suffirait pas de distinguer un *si* bi-affirmatif et un *si* bi-négatif ; ce ne sont là que des types, dont il faudrait reconnaître une variété peut-être indéfinie de nuances, en fonction des inflexions du contexte. On n'en donnera ici même qu'une faible idée.

Le mathématicien Tarski (1969 : 24) commente ainsi l'affirmation *Si tu résous ce problème, je mangerai mon chapeau* : « Nous affirmons ici une implication dont le conséquent est indubitablement faux ; dès lors, puisque nous affirmons la vérité de l'ensemble de l'implication, nous affirmons pour autant, à la fois, la fausseté de l'antécédent ; c'est-à-dire que nous exprimons notre conviction que notre ami ne réussira pas à résoudre le problème auquel il s'intéresse. » C'est pratiquement l'analyse que j'ai proposée de *Si tu es fort aux échecs, je suis le pape*. Pourtant, il y a une sensible nuance entre *Si tu es fort aux échecs, je suis le pape*, et *Si tu es fort aux échecs, je mangerai mon chapeau ou je veux bien*

qu'on me pende. Il est d'emblée acquis que la proposition *je suis le pape* est fausse, et c'est alors sur la fausseté de *Q* qu'on établit directement celle de *P*. Peut-être n'est-il pas aussi nettement acquis d'emblée que la proposition *je mangerai mon chapeau ou je veux (j'accepterai) qu'on me pende* est fausse ; la démarche pourrait être plutôt la suivante : j'engage ou feins d'engager un pari sur la vérité de la proposition *P* (*Tu n'es pas fort aux échecs*), et pour gage je promets, au cas où *P* serait faux (au cas où tu serais fort aux échecs), de consentir à subir une peine épouvantable comme manger mon chapeau ou être pendu. Ce qui est évident en l'occurrence est que je n'ai aucune envie d'encourir cette peine et, comme il est aussi évident que je fais ce pari gratuitement, je témoigne en le faisant ainsi de ce que je n'ai pas la moindre crainte de le perdre : je suis sûr que tu n'es pas fort aux échecs. Comparer *Je te donne ma tête à couper* (ou : *je mets ma main au feu*) que *tu n'es pas fort aux échecs*; il est clair en ce cas qu'il ne s'agit pas de tabler simplement sur le fait que la proposition *Je te donne ma tête à couper* ou *Je mets ma main au feu* serait «*fausse*», mais qu'il s'agit plutôt d'un pari qui n'est pas redouté parce qu'on a une certitude. Peut-être n'ai-je pas de chapeau, mais personne non plus n'exigera qu'on me pende si tu es fort aux échecs ; cela ne montre pas qu'il n'y a pas d'idée de pari du tout, mais plutôt que le pari est feint, une figure de pari réduite à signifier : il importe seulement d'exprimer une certitude. On peut donc nier que *P* au moyen de *Si P, Q* au moins de deux manières légèrement différentes — par la fausseté de *Q* et par son caractère redoutable —, mais ces deux variétés contextuelles du *si* bi-négatif ou réfutatif ne démontrent aucunement l'existence de deux sens littéraux de *si* différents entre eux et différents du *si* de condition suffisante, puisqu'elles s'expliquent commodément en supposant la constance de cette valeur³².

Dans *An autobiography*, R. G. Collingwood (1939) écrit à propos des élèves de son école : *The boys were nothing if not teachable* (*Les garçons n'étaient rien s'ils n'étaient capables d'apprendre*). On pourrait l'entendre ainsi : Collingwood

32. Autre nuance : En disant *Je veux être pendu si j'y manque jamais*, H. Brémond (*Les deux musiques de la prose*, Paris, 1924) exprime sa volonté de ne pas manquer la moindre fois à une règle qu'il se donne.

présuppose que la proposition *The boys were nothing* est fausse — les garçons avaient évidemment au moins quelque qualité —, d'où il s'ensuit que l'antécédent (*the boys were*) *not teachable* est faux : les garçons étaient capables d'apprendre. Mais on peut entendre l'assertion de Collingwood d'une manière plus nuancée : peut-être veut-il dire, plus exactement, que la qualité qui manquait *le moins* aux garçons était la capacité d'apprendre ; on peut parvenir à cette interprétation en supposant que Collingwood imagine plusieurs manières plus ou moins exigeantes et sévères d'estimer les garçons et que le niveau général d'exigence ne modifie pas l'ordre des qualités comparées entre elles ; la plus grande qualité (ou la moins petite) conservera sa première place dans toutes les estimations ; dès lors, si une qualité ne peut être déniée sans que toutes les autres le soient, c'est qu'aucune n'est plus grande qu'elle, quelles que soient leurs grandeurs absolues. Par ce biais, une variété du conditionnel de réfutation permet d'exprimer un superlatif absolu, sans qu'il faille supposer une valeur littérale particulière de la conjonction *if* ou *si*. Comparer le tour, vieilli selon le Petit Robert, de *Il n'est rien moins qu'un savant*, signifiant selon ce dictionnaire qu'« il n'est aucunement un savant », et peut être plus exactement que la qualité de savant est celle qui lui manque le plus.

L'affirmation *Si c'était vrai, on le saurait* peut sous-entendre dans un contexte approprié : *Mais on ne le « sait » pas, donc ce n'est pas vrai*; la présupposition qu'« on ne le sait pas », favorisée par le mode conditionnel, sert de fondement à la conclusion que « ce n'est pas vrai ». Mais peut-être une analyse exacte devrait-elle ici distinguer les propositions *Q on le saurait* et *P ce serait vrai* (équivalent à *c'était vrai sous si*) des propositions *Q'* et *P'* à l'indicatif *on le sait* et *c'est vrai*, qui sont celles qui figurent dans le raisonnement sous-entendu (le sous-entendu n'est pas : *Mais on ne le saurait pas, donc ce ne serait pas vrai, par exemple*)³³. Mais la formulation de cette

33. Comparer cette déclaration d'un homme politique : *Je ne serais pas sincère si je ne vous disais pas que je souhaite le plus grand succès possible aux couleurs que je représente* (J. Lecanuet, Antenne 2, 12 janvier 1983). On se prétend toujours sincère (la prétention de ne l'être pas aurait des conséquences paradoxales, cf. le paradoxe du Menteur); en impliquant par ce biais qu'il doit dire que X (*Je souhaite...*), le locuteur le dit en effet, indirectement (l'éventuelle présupposition irréelle du mode conditionnel converge avec cette indication).

analyse exacte supposerait une définition suffisamment précise de la notion de « cas » dans l'interprétation que j'ai proposée du mot *si* (p. 58) d'une part, et de l'impact du mode conditionnel (ou imparfait) dans la phrase étudiée, d'autre part.

Malgré la similitude de mode et le fait que le conséquent *Q* y semble également nié, une analyse un peu différente semble convenir pour cette fin d'un poème de Baudelaire paru en 1855, « La Béatrice » :

J'aurais pu (mon orgueil aussi haut que les monts
 Domine la nuée et le cri des démons)
 Détourner simplement ma tête souveraine,
 Si je n'eusse pas vu parmi leur troupe obscène,
 Crime qui n'a pas fait chanceler le soleil !
 La reine de mon cœur au regard non pareil,
 Qui riait avec eux de ma sombre détresse
 Et leur versait parfois quelque sale caresse.

Il ne semble pas pertinent de supposer que ceci sous-entende : *Mais je n'ai pas pu détourner simplement ma tête* (*j'ai été blessé*), donc *j'ai vu la reine de mon cœur qui riait avec eux*; la tournure conditionnelle *si je n'eusse pas vu X* semble suffire à indiquer que « *j'ai vu X* », comme si le caractère « irréel » de *je n'ai pas vu X* était non seulement présupposé, mais signifié par le tour conditionnel. Il se trouve, de plus, que le caractère précis et concret de *X* (description de ce que *j'eusse vu*) n'est explicable que par sa vérité même.

J'ai une fois entendu dire : *Si je l'ai pas dit cent fois, je l'ai pas dit une fois* par une personne qui voulait manifestement dire qu'elle « l'avait déjà dit cent fois » à son interlocuteur. Ce tour m'a surpris, mais j'ai aussi entendu dire en réponse à une interview (FR3, 26 décembre 1982) : *Si chui pas resté cinq ou six heures, chui pas resté une minute*, par une personne qui voulait apparemment dire qu'elle était restée cinq ou six heures. Si le contexte dans lequel ces affirmations apparaissent suffit à indiquer la vérité des propositions *Je l'ai dit (au moins) une fois* et *Je suis resté (au moins) une minute*, les affirmations impliquent et peuvent signifier indirectement *Je l'ai dit cent fois* et *Chui resté cinq ou six heures* : simple cas de réfutation de l'antécédent par la fausseté du conséquent. Mais peut-être y a-t-il une nuance. Notons d'abord qu'on obtien-

drait un effet différent en disant : *Si je l'ai dit une fois, je l'ai dit cent fois; Si chui resté une minute, chui resté cinq ou six heures;* pourtant, les exemples analysés ne sont que les équivalents « contraposés » de ces dernières propositions, si on s'en tient à la logique de l'implication. Cela paraît lié à ce que l'affirmation *Si je l'ai pas dit cent fois, je l'ai pas dit une fois* semble suggérer une idée du genre : *Si tu ne veux pas croire que je l'ai dit cent fois, je renonce même à te faire croire que je l'ai dit (au moins) une fois;* alors que l'affirmation : *Si je l'ai dit une fois, je l'ai dit cent fois* devrait plutôt suggérer, dans le même ordre d'idée, quelque chose de différent : *Si tu veux bien croire que je l'ai dit une fois, je prétends même te faire croire que je l'ai dit cent fois;* au lieu de convaincre, on inquiéterait, puisqu'on dirait en somme à l'interlocuteur qu'on profite de sa crédulité.

Indépendamment de cette nuance, la manière dont, personnellement, j'ai compris ces exemples, pose un problème particulier : dans un cas comme dans l'autre, avant d'entendre l'affirmation de *Si P, Q*, je n'avais aucune raison (peut-être parce que je n'étais pas le destinataire) de présumer d'avance que non-*Q*; je ne présumais pas que le parleur « l'avait dit au moins une fois », ni qu'il « était resté au moins une minute ». Pourtant, j'ai compris comme je dis. Dans un tel cas, l'interprétation est sans doute guidée par un principe à la Grice de plausibilité de l'information : si, comme c'est alors le cas, la relation de condition suffisante entre *P* et *Q* est en elle-même bizarre ou intéressante, on se demande ce que le parleur a pu vouloir dire d'intéressant au moyen de l'affirmation de cette condition ; en l'occurrence, deux propositions étant comparées dont l'une apparaît comme extrêmement « faible » par rapport à l'autre, il est peu hasardeux de présupposer la vérité de la faible, et cette démarche apparaît comme rentable du point de vue de l'interprétation si elle permet de déduire l'affirmation de la proposition forte. Ainsi une présupposition peut être induite, d'une manière en quelque sorte métalinguistique, par le besoin de trouver une interprétation plausible du point de vue de l'économie de la communication linguistique.

Le *si* apparemment « bi-affirmatif » n'a pas moins de nuances que le *si* « bi-négatif ». Affirmer : *Si je ne me trompe, il va pleuvoir* peut revenir, non pas exactement à affirmer

(catégoriquement) *Q Il va pleuvoir*, mais plutôt qu'on croit qu'il va pleuvoir, espèce d'affirmation atténuée de *Q*. Le présupposé n'est pas exactement, en effet, que « je ne me trompe (pas) », car la mise sous condition suggère une incertitude, mais plutôt, seulement que je crois que je ne me trompe pas, donc que je crois ce que je crois sans en être certain. Puisque, de *Si P, Q* et de *P* il s'ensuit que *Q*, de *Si P, Q* et *Je crois que P*, il s'ensuit pratiquement que je crois que *Q* : simple variante modalisée du détachement.

Dans *Si je t'écris ce mot, c'est pour t'avertir que X*, l'antécédent *je t'écris ce mot* peut être pragmatiquement vérifié par le fait même que l'énonciation fait partie d'un mot que je t'écris. Aussi sûr que c'est un mot, c'est donc pour t'avertir que *X*. L'évidence ici, le doute dans l'exemple précédent, ne témoignent pas d'une variation de sens littéral du *si*, mais seulement des variations de la vérification contextuelle de l'antécédent, combinée avec la valeur de condition suffisante de *si*.

S'il est un gouvernement insoupçonnable de racisme, c'est bien celui qui nous gouverne présentement, assure Roger Stéphane dans *le Monde* du 18 août 1982, p. 2. Beaucoup de gens tiennent pour acquis qu'« il est au moins un gouvernement insoupçonnable de racisme » ; tablant sur cette assurance, R. Stéphane peut donc signifier, par détachement, que « celui qui nous gouverne est insoupçonnable de racisme ». Mais il signifie quelque chose même à l'adresse des plus sceptiques, comme Collingwood dans l'exemple examiné plus haut : le gouvernement qu'il loue, étant celui qui ne sera pas soupçonné s'il n'en est qu'un, est donc *le moins* soupçonnable ; même s'il est soupçonnable, il l'est moins que tout autre ; par une variante d'emploi du détachement est induite une signification de « superlatif absolu ». Même chose dans *Madame de La Fayette était une styliste s'il en fut*. L'exemple que le Petit Robert donne de *si* hypothétique présentant une « hypothèse pure et simple », *Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là* (Hugo), peut s'interpréter de la même manière ; Hugo n'est sans doute pas près d'admettre, dans le poème où il se vante d'être un opposant irréductible à Napoléon III, que, si tous les autres que lui se sont soumis, lui, peut-être, restera (opposant), mais peut-être se soumettra ; il semble bien présupposer qu'il restera bien au moins un opposant ; si on fait cette présupposition, il s'ensuit que Hugo sera toujours

un opposant ; mais même dans le cas contraire il s'ensuit aussi, comme dans l'exemple précédent, que Hugo est l'opposant *le plus irréductible*. Ce n'est pas une raison pour ajouter un *si* littéralement « superlatif » à nos dictionnaires.

L'emploi « bi-affirmatif » du *si* est cher à certains journalistes que cela abaisserait, semble-t-il, d'aligner simplement les informations. Le champion cycliste Bernard Hinault, écrit Jacques Augendre (*Le Monde*, 28 et 29 juin 1981), « additionne les kilomètres en tête à une allure record. Pourtant, s'il réalise des exploits, il ne peut accomplir des miracles » ; quelques jours plus tard (7 juillet 1981), on apprend du même journaliste que « quelques volontaires ont voulu montrer qu'ils n'acceptaient plus sans réagir la domination du leader et que, s'ils ne prétendaient pas faire des miracles, ils entendaient au moins ne pas subir les événements ». Dans un cas comme dans l'autre, alors qu'on a déjà fait comprendre que *P*, on utilise la proposition *si P, Q* pour signifier *Q*. Dans le même journal (30 mars 1982), à propos d'une affaire d'un autre ordre, un autre journaliste écrit : « Entre 1971 et janvier 1980, date des premières arrestations, les détournements auraient atteint environ quatre millions de francs. Si les croupiers ont allégué lors de leur procès la nécessité d'une "revalorisation" de leurs rémunérations, les deux P.-D. G. qui se sont succédé à la tête du casino (...) ont revendiqué la nécessité d'échapper aux *taxes exorbitantes* (...) prélevées par l'Etat et la municipalité (...) ». Mais rien, dans le contexte antérieur, n'indiquait que les croupiers aient allégué quoi que ce soit. On se trouve alors dans la même situation, toutes transpositions faites, que celle évoquée ci-dessus p. 72. La pertinence de la relation de condition entre *P* et *Q* paraît ici peu plausible, si l'antécédent *P* n'est présumé vrai ; mais le présumer vrai fournit, outre l'information que *P*, celle que *Q* par détachement. Cette interprétation paraissant sans doute comme la plus plausible, du fait de sa rentabilité informative et de la banalité de l'induction de *Q* par détachement à partir de *Si P, Q* — presque un tic, chez certains journalistes — c'est le besoin de comprendre ce que le journaliste veut dire par ce qu'il dit, plutôt que simplement le « contexte », qui nous fait supposer, donc qui nous indique, que *P*. Il y a ici en quelque sorte supposition de supposition. Dans certains cas, la syntaxe même de l'énoncé y oblige ; on lit dans un article

du *Monde*, en 1981, à propos de Maurice Faure : *Il fut ministre parce qu'on le lui proposa, de la Justice parce qu'on y insista. S'il aurait volontiers accepté un poste moins exposé dans le deuxième gouvernement Mauroy, il prévoyait que cela lui serait refusé*; le contexte n'indiquait pas à lui seul que Faure « aurait accepté un poste moins exposé », mais le conditionnel, sous *si*, y oblige dans le français de ce journal : la combinaison *S'il aurait accepté que X, Q, mais s'il n'aurait pas accepté que X, R*, me paraît incohérente dans un style où on « remplace » ordinairement le conditionnel par l'imparfait sous *si*³⁴.

La supposition de supposition à laquelle on est parfois obligé pour comprendre *Si P, Q* paraît fonctionner sous une forme analogue dans *Il était une fois une princesse aussi belle que bonne* (cf. Anscombe, 1975), en tête d'un conte où rien n'est censé être connu d'avance : l'information littérale selon laquelle la beauté de la princesse est au moins (ou exactement ?) égale à sa bonté paraît bien faible ou curieusement nuancée pour le début d'un conte, car elle n'exclut pas que la princesse soit une méchante laide, ou peut-être une superbe méchante (aussi belle que bonne et même beaucoup plus), ou encore une personne moyennement belle et bonne. La mesure de la beauté par rapport à la bonté est d'autant plus rentable, sémantiquement, que la bonté est supposée grande ; et on la suppose telle. Il n'est pas plus nécessaire de supposer ici un *aussi...* que littéralement « bi-superlatif » qu'un *si* littéralement « bi-affirmatif » dans les exemples précédents. Comparer : *Un vote qui traduit une défiance tant à l'égard du gouvernement, pour qui il constitue un très sévère avertissement à l'approche des municipales, que vis-à-vis des gros appareils syndicaux liés à la gestion de la politique sociale* (*Libération*, 10 décembre 1982), où *tant* (au lieu de *autant*) semble obliger l'interprétation superlative. De même, une analyse

34. Dans les phrases anglaises du type *This notion has a rich, if brief, history* (Cette notion a une histoire riche, si (elle est) brève ; entendez : riche, sinon longue), le tour impose d'admettre la vérité de l'antécédent (l'histoire est brève), et donc, par détachement, du conséquent (elle est riche). Du reste, la conditionnelle étant, semble-t-il, systématiquement postposée, peut-être s'agit-il d'un de ces cas où la proposition principale est dans un premier temps assertée catégoriquement (on asserte que cette notion a une histoire riche, en greffant au passage sur cette assertion la précision au conditionnel).

qualifiée de *non moins prétentieuse que nulle* est assurément « nulle » (*non moins* le veut) et par conséquent « prétentieuse ». D'une manière comparable, si on me dit *Luc est bête comme un Arménien*, ou *plus bête qu'un Arménien*, je risque de comprendre immédiatement qu'on veut me dire que Luc est extrêmement bête, même si je n'avais par avance aucune raison de croire, ou même de croire qu'on croit, que les Arméniens soient particulièrement bêtes ; il se trouve seulement qu'il est banal qu'on quantifie la bêtise, entre autres qualités, par référence à quelque parangon, et que les Arméniens semblent figurer là en position de parangons ; hors de cette hypothèse à portée de main, l'intention du parleur peut paraître obscure, donc son expression maladroite. Ainsi on comprend ce qui est dit d'une manière qui permette de comprendre que ça vaille la peine d'être dit ; il s'agit de combiner au mieux, de la manière la plus plausible, l'interprétation de ce qui est dit, du fait que c'est dit, et du fait que c'est dit comme c'est dit.

Le *si* bi-affirmatif a un correspondant en dialogue. Ulalume Valmerci me rapporte ce dialogue surpris dans la cour d'une école enfantine : — *Idiot ! — Si je suis un idiot, toi t'es un imbécile.* Ce n'est plus la double affirmation, mais le donnant-donnant d'un locuteur à l'autre ; interroger quelqu'un à l'aide du nom *idiot* est une manière de signifier que c'est un idiot ; en signifiant à son tour que, s'il est un idiot, son partenaire est un imbécile, le répondeur joue sur la logique du détachement, et oblige l'autre à ne soutenir l'insulte que s'il accepte une insulte égale ; mais en même temps, suspendant son insulte à la première, il laisse ouverte la possibilité de « n'avoir rien dit » si l'autre laisse tomber (cf. ci-dessus p. 42, exemple *Et moi je suis le pape*). Autre variante de dialogue : on interviewe à la télévision (Antenne 2, mai 1983) le ministre du Calme et de la Santé : *Est-ce que la rentrée sociale sera calme ? — Je l'espère, je l'espère... — Est-ce que vous le croyez ? — Je l'espère, et, si je l'espère, je le crois.* Monsieur le Ministre accompagne ses réponses d'un sourire fin. La logique du détachement explique que sa dernière réponse soit une réponse à la question insistante du journaliste, puisqu'elle implique, par détachement : *Oui, je le crois.* Mais, enfin, le ministre se garde ostentatoirement d'expliciter cette conséquence ; il laisse à son interlocuteur le soin de la tirer ; et, ainsi,

il dit sans dire. On voit mal comment ce type d'exploitation rhétorique du *si*, simple à comprendre à partir de la notion de « condition suffisante » et de la logique qu'elle implique, pourrait directement s'intégrer dans le définissant même du mot *si*.

Plus on examine d'emplois divers du *si* bi-affirmatif ou bi-négatif, plus il apparaît nécessaire d'y distinguer une variété de nuances, et moins il apparaît plausible d'expliquer les effets de sens variés par autant de sens littéraux voisins, mais différents, du mot *si*.

I.4.5. Unité des *si concessif* et de *condition suffisante*.

Suivant Bruce Fraser (1969 : 66), quoique la phrase anglaise traduisible par *Marie partira même si Jean reste* présente l'apparence d'un énoncé conditionnel, elle n'en a pas la valeur (« no conditional force »); *même* (en anglais, *even*) « neutralise la force hypothétique » de la conditionnelle qui suit. Le résultat est une proposition concessive, proposition qui ne joue « aucun rôle dans la détermination des conditions de vérité de la principale »; et, en effet, affirmer cette phrase, c'est donner la principale *Marie partira* pour vraie, que la proposition *Jean reste* (ou : *restera*) soit vraie ou fausse.

Essayons tout de même d'accorder à *même* sa valeur ordinaire dans *Q même si P*. Dans *Marie travaille même le dimanche*, l'insertion de *même* ajoute, à l'idée que « Marie travaille le dimanche », la présupposition (approximativement) que « Marie travaille (*a fortiori*) les autres jours ». Analysons sur ce modèle l'exemple de Fraser, *Marie partira même si Jean reste* : à l'idée que « Marie partira si Jean reste », *même* ajoute la présupposition que « Marie partira (*a fortiori*) dans les autres cas, c'est-à-dire si Jean ne reste pas ». La combinaison de cette présupposition avec l'idée centrale fournit donc l'idée que « Marie partira, dans tous les cas » ; en un mot : elle partira (inutile de spécifier des cas). Il suffit donc de reconnaître à *si* sa valeur bien attestée de condition suffisante, et à *même* sa valeur bien attestée de hiérarchie des possibilités, pour expliquer l'apparence particulière — et non conditionnelle — du *si* « concessif ». Ce n'est encore qu'un

effet de sens contextuel, dérivé à partir du sens « littéral » par une opération logique triviale³⁵.

Cette analyse paraît même intuitivement évidente quand on s'aperçoit qu'elle s'étend à *quand dans même quand* : dire *Marie pleure même quand Jean reste*, c'est dire que Marie pleure tout le temps ; la valeur temporelle de *quand* n'en est pas moins évidente, et il ne viendrait pas à l'idée d'inventer ici un *quand* « concessif, non temporel ».

Si tout cas envisageable est une condition suffisante de *X*, il ne s'ensuit pas qu'aucun cas ne soit une condition suffisante de *X*, mais seulement qu'aucun cas particulier n'est une condition nécessaire de *X*. L'illusion tient ici à ce qu'on confond condition et condition nécessaire, alors que *si* exprime, littéralement, la condition suffisante.

I.4.6. « *Si Pierre vient, je ne le recevrai pas* » (Ducrot) : est-ce une condition ?

Alors que de *Si Pierre vient, je le recevrai* on peut à peu près déduire *Si je ne reçois pas Pierre, (c'est qu') il n'est pas venu* par une espèce de contraposition, Oswald Ducrot (1980 : 181) observe que, de *Si Pierre vient, je ne le recevrai pas*, il paraît linguistiquement bizarre de tirer *Si je reçois Pierre, (c'est qu') il ne sera pas venu*. L'analyse que Ducrot propose de ce « paradoxe » me paraît dissociable de sa définition du mot *si*, et ce qui suit s'en inspirera. Notons d'abord que, de *Si Pierre vient, je ne le recevrai pas*, on peut déduire l'énoncé inconditionnel : *Je ne le recevrai pas*. La raison en est que, si Pierre ne vient pas, il va de soi que je ne le recevrai pas ; l'affirmation, complétant cette évidence, entraîne : *S'il vient, et aussi s'il ne vient pas, je ne recevrai pas Pierre*, du type (*Q si P*) et (*Q si non-P*) ; d'où : *Je ne recevrai pas Pierre* ; ceci nous ramène au fonctionnement logique de *si* concessif (section précédente) sans qu'il y ait nécessairement la moindre valeur concessive.

A vrai dire, si on raisonnait froidement sur la contraposée *Si je reçois Pierre, (c'est qu') il ne sera pas venu*, on s'apercevrait

35. Ducrot (1973 : 271-274) reconnaît à *si* dans *même si* la même valeur argumentale qu'il lui donne par ailleurs ; la notion de condition suffisante permet de faire l'économie même de cette valeur argumentale primitive.

qu'elle peut livrer la même information que la proposition, beaucoup plus naturelle, dont elle est à peu près la contraposée. En effet, il va de soi que, si Pierre ne sera pas venu, je ne l'aurai pas reçu ; donc, de la contraposée *Si je reçois Pierre, (c'est qu') il ne sera pas venu*, on peut déduire *Si je reçois Pierre, (c'est que) je ne l'aurai pas reçu* ; donc la proposition *Je reçois (recevrai) Pierre* est intenable ; autrement dit, je ne le recevrai pas ; a fortiori, *s'il vient je ne le recevrai pas* (cf. Ducrot, p. 183). Il y a donc, théoriquement, équivalence entre l'énoncé de départ et sa contraposée apparemment bizarre. L'explication que Ducrot fournit de cette bizarrerie me paraît aisément transposable à la définition de *si* par *dans le ou les cas où*, et je me contente d'y renvoyer le lecteur.

I.4.7. Unité du *si* restrictif et du *si* de condition suffisante.

Il est connu que souvent *si* semble signifier *si et seulement si* ; est-ce un énième sens littéral du mot *si* (cf. page 62), ou encore une manifestation contextuelle du *si* de condition suffisante ?

Voici d'abord une histoire inspirée de celle de Tarski (§ I.2.2. ci-dessus) : un enfant exige d'aller à la plage l'après-midi et au cinéma le soir ; son père répond : *On ira au cinéma si on ne va pas à la plage*, en insistant sur le *si* ; il a l'air au moins d'admettre qu'on ira au cinéma si on ne va pas à la plage, mais qu'on n'y ira que dans ce cas-là. D'où un effet de sens voisin de celui de l'énoncé du papa de Tarski : *On ira à la plage ou au cinéma*. Supposons un instant que la valeur littérale de *ou* est celle de la disjonction \vee , et que la valeur littérale de *si* est celle de l'implication matérielle \rightarrow ; alors, les deux énoncés *On ira à la plage ou au cinéma* et *On ira au cinéma si on ne va pas à la plage* sont logiquement équivalents, et il apparaît que l'interprétation de *ou* en *ou* exclusif et celle de *si* en double implication (pour *si et seulement si*) sont équivalentes : il s'agirait d'une même modification, contextuelle ou non. Dans la mesure où *ou* signifie en effet littéralement \vee , et où *Si P, Q* est littéralement équivalent à *Non-P ou Q*, les commentaires du § 2.2. ci-dessus à propos de *ou* sont transposables à l'exemple en *si*.

Voyons les choses d'un autre côté, en nous inspirant

librement de Ducrot (1980 : 170). Admettons que *si* conserve, dans l'exemple ci-dessus, sa valeur littérale de « condition suffisante » telle que je la traduis par *dans le ou les cas où*. Alors la valeur *si et seulement si* du mot *si* est paraphrasable par : *dans le ou les cas où..., et seulement dans ces cas*, ce qu'on peut abréger en *dans (seulement) le ou les cas où*. On peut y voir une application particulière de la « loi d'exhaustivité » d'Oswald Ducrot, ou de la « maxime de quantité » de Grice, que nous présenterons p. 98 ; mais, là encore, plutôt que d'énoncer un principe général, je me contenterai de formuler sa concrétisation éventuelle :

PRÉSOMPTION D'EXHAUSTIVITÉ DES ÉNUMÉRATIONS DE CONDITIONS EN « SI » (PEECS) : Si le contexte y invite, une énumération de condition suffisante de la forme *Si P, Q ou Q si P* peut être censée être complète. En ce cas, *Si P, Q*, c'est-à-dire *Q dans le ou les cas où P*, peut revenir au même que *Si et seulement si P, Q*, c'est-à-dire *Q dans (seulement) le ou les cas où P*.

La traduction³⁶ de *si* par *dans le ou les cas où* permet de reconnaître aisément dans *si et seulement si* une présomption d'exhaustivité : *si P* énumère des cas où *Q*, et on présume que ce sont les seuls cas où *Q*.

Si nous nous en tenions uniquement au problème particulier de l'ambiguïté de *si* entre *si* de condition suffisante et *si et seulement si*, aurions-nous des raisons de choisir entre une analyse « naïve » de cette ambiguïté — suivant laquelle, tout simplement, *si* est littéralement ambigu — et une analyse pragmatique suivant laquelle *si* a pour valeur littérale celle de condition suffisante même quand il sert à exprimer la condition nécessaire et suffisante ? Je me contenterai dans ce qui suit d'indiquer une seule raison de préférer la seconde approche.

On peut s'asseoir sur ce siège si on est handicapé et si on a plus de soixante ans peut signifier qu'on peut s'asseoir si on est handicapé, et qu'on peut aussi s'asseoir si on a plus de soixante

36. La paraphrase que j'utilise de *Q si P* par *Q dans le cas où P* laisse la porte ouverte à une analyse où, dans *Q si P et si R*, le domaine de *et* serait limité à l'adverbe complexe *dans le cas où P et dans le cas où R* (cf. l'expression *dans ces cas*) ; le problème abordé ici et l'analyse que j'en propose peuvent sans doute se transposer dans une telle analyse, qui aurait l'avantage de dispenser d'une opération syntaxique de factorisation (cf. n. 23)

ans ; en un tel cas, *R si P et si Q* est interprété dans le sens de (*R si P*) et (*R si Q*), ce qui n'a rien d'étonnant : *R* a seulement été mis en facteur commun³⁷. Comparons cet énoncé à : *On peut s'asseoir sur ce siège si on est handicapé* ; ce dernier admet une interprétation restrictive si le contexte s'y prête : *On peut s'asseoir sur ce siège dans le seul cas où on est handicapé*. Or l'énoncé à deux conditions admet aussi une interprétation du même type restrictif : *On peut s'asseoir sur ce siège dans les seuls cas suivants : le cas où on est handicapé, le cas où on a plus de soixante ans*. Cette interprétation restrictive de *R si P et si Q* (au sens de (*R si P*) et (*R si Q*)) correspond à une généralisation évidente de la présomption d'exhaustivité formulée ci-dessus : il suffit de l'étendre aux énumérations comprenant plusieurs conditions :

PRÉSOMPTION D'EXHAUSTIVITÉ DES ÉNUMÉRATIONS DE CONDITIONS EN « SI » (PEECS) : Si le contexte y invite, une énumération de conditions suffisantes de la forme *A si P*, ou *A si P et si Q*, ou *A si P, si Q et si R*, et ainsi de suite (avec interprétation,

37. On peut avoir une interprétation qui revient au même dans : *On peut s'asseoir sur ce siège si on est handicapé ou si on a plus de soixante ans* (ou au lieu de *et*). Une manière d'en rendre compte, que j'ai envisagée ailleurs, est de considérer que cet énoncé signifie littéralement : *On peut... si (on est... ou on a...)*, ce qui suppose que la seconde occurrence de *si* ne soit qu'une « copie » syntaxique de la première ; cette hypothèse me paraît aujourd'hui exclue, non seulement à cause de la « copie » sans sens qu'elle suppose, mais parce que le problème d'interprétation qu'elle prétend régler la déborde largement. Il paraît difficile de considérer la seconde occurrence de *au cas où* comme une pure copie dans : *Au cas où P, ou encore au cas où Q, R*, qui peut cependant signifier que *R* est vrai et dans le cas *P*, et dans le cas *Q*. Dans *Before a pause, the stop may or may not be released* (« Devant une pause, l'occlusive peut ou non être relâchée », c'est-à-dire « peut aussi bien être relâchée que ne pas l'être » ; Bolinger, *Aspects of Language*, 1975, p 61), il y a un problème analogue qui ne se satisfait pas du même type de réduction syntaxique. Comparer cette phrase où Riffaterre (*Essais de stylistique structurale*, 1971 : 139) dit du vocabulaire poétique : *Ce vocabulaire spécial s'accompagne ou non de constructions préférées* (phrase qu'on dirait traduite de l'anglais) ; il ne veut pas énoncer une tautologie du type *P ou non-P* mais signifier : *parfois s'accompagne, ET parfois ne s'accompagne pas*. Je lis encore dans un feuilleton : *Il lui prit souvent la main pour la baisser, ou bien il lui entoura les épaules tendrement, qu'on peut comprendre : Il prit..., et entoura...* Qu'il s'agisse d'une pluralité de possibilités (cf. le mot *may* ou *peut*) ou d'une succession temporelle, il s'agit toujours d'une pluralité de cas. Ce qui se passe sans doute est encore plus clair dans : *Les Anglaises sont brunes ou blondes* ; on peut penser que, si le locuteur savait qu'elles sont toutes brunes, ils affaiblirait inutilement son affirmation en affirmant seulement qu'elles sont brunes ou blondes ; et de même pour la blondeur ; il doit donc penser — et peut-être signifier — qu'elles présentent les deux couleurs. Ceci nous ramène donc au problème de l'implicature de possibilité rencontré dès le § I.2.2. ci-dessus (réfutation de *P* par *P ou Q*).

le cas échéant, de *A* en facteur commun), peut être censée être complète. En ce cas, l'énoncé, signifiant littéralement, respectivement, *A dans le cas où P*, ou *A dans le cas où P et dans le cas où Q*, ou *A dans le cas où P, dans le cas où Q et dans le cas où R*, et ainsi de suite, peut revenir au même que *A dans le seul cas où P*, ou *A dans les seuls cas où P et où Q*, ou *A dans les seuls cas où P, où Q et où R*.

Rien que d'ordinaire jusqu'ici. Ce qui est intéressant, c'est que l'interprétation restrictive des énumérations à plusieurs conditions en *si*, qui est si facile à exprimer au moyen d'une présomption pragmatique d'exhaustivité³⁸, est impossible à exprimer adéquatement au moyen d'une traduction littérale et lexicale de *si* par *si et seulement si*. En effet, en remplaçant *si* par *si et seulement si* dans l'énoncé étudié ou dans sa variante défactorisée, on obtient, et on ne peut obtenir rien d'autre que : *On peut s'asseoir sur ce siège si et seulement si on est handicapé et si et seulement si on a plus de soixante ans*; sous forme défactorisée : *On peut s'asseoir sur ce siège si et seulement si on est handicapé, et on peut s'asseoir sur ce siège si et seulement si on a plus de soixante ans*. Cette traduction est inacceptable : elle implique, notamment, qu'il ne suffit pas d'être handicapé, ou d'avoir plus de soixante ans, pour pouvoir s'asseoir, ou plutôt, tout compte fait, elle implique qu'on est handicapé si et seulement si on a plus de soixante ans, curieuse loi que n'impliquait aucunement l'énoncé de départ même dans son interprétation restrictive. Autrement dit, il existe un phénomène d'interprétation restrictive des conditions en *si* qui présente une certaine généralité, et couvre des séries de plusieurs conditionnelles aussi bien que des phrases à conditionnelle unique. L'analyse pragmatique rend compte de tous les cas ; l'analyse lexicale n'est applicable qu'au cas très particulier où il n'y a qu'une conditionnelle ; c'est le seul cas où on peut croire que *si* a le sens de *si et seulement si*. Cette analyse est donc factuellement inadéquate.

38. On m'a objecté (Deirdre Wilson) le « manque de généralité » de cette analyse. Mais à ma connaissance il n'existe aucun principe général dans les analyses actuelles, qu'on l'appelle de coopération, de pertinence, etc., qui permette de prévoir automatiquement le détail des faits qui seraient ses applications. L'activité de théorisation générale, qui n'est pas, à ce degré de précision, ma principale préoccupation, ne dispense donc pas d'analyses de détail, qui à la fois justifient et limitent les prétentions des grands principes généraux.

Ce phénomène présente avec celui des énumérations de couleurs (§ I.3.1.) une analogie frappante. De même que, tout naturellement, la présomption d'exhaustivité s'applique, dans *noir et blanc*, à l'ensemble complet *noir et blanc* (exclusion de toute autre couleur), et non à *noir* isolément (ce qui exclurait le *blanc*), de même, dans *A si P et (A) si Q*, la présomption d'exhaustivité s'applique à la collection complète des deux conditions *P* et *Q*, et non isolément à chacune d'elles. Ce qui est naturel en l'occurrence, c'est de présumer qu'une liste considérée dans sa totalité peut être complète ; ce qui serait bizarre serait de considérer qu'un membre d'une liste plus vaste que lui est à lui seul une liste exhaustive. L'interprétation pragmatique des énoncés s'appuie ainsi sur des considérations de « bon sens »³⁹.

I.4.8. *L'inévitable invitée de Geis et Zwicky.*

Dans un article souvent cité, Michael Geis et Arnold Zwicky (1971) rendent compte du fait que *Si P, Q* (anglais *If P, Q*) paraît parfois impliquer *Si non-P, non Q* — ce dont rend compte la paraphrase de *si* par *si et seulement si* — par un principe dit de Renforcement des conditionnels (« Conditional Perfection ») :

RENFORCEMENT DES CONDITIONNELS (RC) : Une phrase de la forme $X \rightarrow Y$ invite (suggère) une inférence de la forme
 $\neg X \rightarrow \neg Y$

Le principe RC exprimerait « une relation entre la forme linguistique et une tendance de l'esprit humain — tendance à renforcer les conditionnels en biconditionnels — » ; suivant ce principe « réglant l'effet que font les énonciations, les énoncés de condition seraient censés être renforcés à moins que le destinataire n'ait quelque raison de croire que la converse est fausse » (p. 565, les italiques sont de moi). Soyons clair : l'analyse de Geis & Zwicky est pratiquement

39. Ce problème d'interprétation a son importance pour la compréhension du raisonnement juridique ; cf. J.-L. Gardies. « La logique de l'interprétation du droit et la logique du droit lui-même », *Archives de philosophie du droit*, 1982.

indiscernable — au ton près — de celle des logiciens qui expliquent toutes les ambiguïtés linguistiques par l'imprécision de la pensée commune, et pour qui l'usage restrictif de *si* montre seulement qu'on confond couramment, quand on parle, la condition suffisante avec la condition nécessaire et suffisante⁴⁰. Geis & Zwicky précisent d'ailleurs qu'ils ne voient pas comment leur principe de Renforcement des conditionnels pourrait se rattacher aux « implicatures conversationnelles » de Grice. Or nous avons vu, au contraire, que les interprétations restrictives des conditionnelles en *si* peuvent s'expliquer au moins dans certains cas par une présomption d'exhaustivité apparentée à la maxime de quantité suffisante, ce qui fait de ces restrictions des implicatures conversationnelles — et non de simples confusions logiques ou déraillements de l'esprit humain.

Geis & Zwicky présentent l'interprétation restrictive de *Si P, Q* comme étant la règle générale (cf. le mot *à moins que* en italique ci-dessus) alors que, évitant même l'étiquette de « loi » d'exhaustivité (ou de « maxime » générale), je préfère voir dans les cas discutés jusqu'ici des cas *occasionnels* de présomption d'exhaustivité dont chacun doit être individuellement justifié par son contexte. Or il vaut la peine, justement, d'examiner un à un tous les exemples qui sont censés illustrer le Renforcement des conditionnels.

L'exemple de départ est : *Si Jean se penche encore plus à la fenêtre, il va tomber.* Or ce contexte n'est pas neutre. D'abord, on n'a pas l'habitude de tomber des fenêtres — on mourrait avant même de l'avoir solidement contractée (principe de sélection naturelle). Ensuite, on ne dit pas d'une chose qui tombe déjà qu'elle « va tomber » ; si on croit utile d'avertir que Jean « va tomber » s'il se penche encore plus, c'est donc qu'il n'est pas déjà en train de tomber ; sans doute donc est-il, pour l'instant, dans une position d'équilibre ; mais alors, s'il ne modifie pas sa position en « se penchant encore plus », pourquoi se mettrait-il à tomber (lois de la mécanique, etc.) ?

40. La règle de Circonscription de l'informaticien J. McCarthy discutée au chapitre 2 me paraît, quoique d'une manière ambiguë, pouvoir représenter une variante de cette attitude ; celle qui consisterait, non plus simplement à dénoncer les « illogismes » de l'esprit humain, mais à fabriquer une logique spéciale (et, à vrai dire, pas très logique au sens ordinaire du mot) pour rendre compte de ces illogismes supposés.

C'est donc le bon sens, et non la confusion de l'implication avec l'équivalence, qui explique que, quand on dit *Si Jean se penche encore plus à la fenêtre, il va tomber*, il peut paraître clair qu'on suppose qu'il ne tombera pas s'il ne bouge pas. — Or non seulement l'explication, mais l'observation même de Geis & Zwicky est problématique : il est vrai que, quand on affirme *Si Jean se penche encore plus à la fenêtre, il va tomber*, on risque de paraître supposer qu'il n'est pas déjà en train de tomber, et qu'il ne tombera pas s'il ne bouge pas ; mais supposer, ou paraître supposer, n'est pas forcément signifier, dire, affirmer ; il paraît gratuit de dire (hors contexte supplémentaire) que le locuteur qui asserte cet énoncé « dit » ou « affirme » ou « veut faire comprendre » que, si Jean ne se penche pas, il ne tombera pas ; peut-être seulement le suppose-t-il. Et ainsi nous n'avons même pas, dans cet exemple de départ de Geis & Zwicky, un cas de *si SIGNIFIANT* (de quelque manière que ce soit) la condition suffisante ET nécessaire. — La même remarque me semble valoir pour la plupart des exemples ci-dessous, mais j'en ferai grâce au lecteur, quoiqu'elle conditionne l'existence même du problème sémantique (cf. note 7, p. 25).

Deuxième illustration du principe de Renforcement des conditionnels : *Si tu tonds ma pelouse, je te donnerai cinq dollars*. Mais a-t-on l'habitude de distribuer ses dollars gratuitement ? Et, puisque ce n'est pas l'habitude générale qu'on soit moins généreux à l'endroit de ceux qui rendent un service qu'à l'endroit de ceux qui ne le rendent pas, pourquoi prendrais-je la peine de te dire que je te donnerai ces dollars dans le cas où tu tondras ma pelouse, s'il est entendu que tu les auras même dans le cas contraire ? La mesquine rationalité économique et communicative suffit à expliquer la restriction, sans l'hypothèse d'une confusion logique (Renforcement des conditionnels). Ainsi l'inférence « invitée » selon Geis & Zwicky par le Renforcement des conditionnels n'a pas besoin de ce carton d'invitation : elle était déjà là. Pour preuve, considérons l'énoncé : *Si tu tonds ma pelouse, tu n'auras pas un sou qui*, par le principe de Geis & Zwicky, « invite » l'inférence : *Si tu ne tonds pas ma pelouse, je te donnerai de l'argent* ; malgré l'invitation, l'inférence ne paraît pas pressée de venir. Et le bon sens commercial suffit à en rendre compte.

Troisième illustration du Renforcement des conditionnels : *Si tu me déranges cette nuit, je ne te laisserai pas aller au cinéma demain.* La ficelle est grosse : 1) déranger la nuit, c'est embêter les gens ; 2) empêcher d'aller au cinéma, c'est encore une autre manière d'embêter les gens ; 3) pour dissuader quelqu'un de m'embêter, j'ai intérêt à le menacer de l'embêter à mon tour, mais non à lui dire que j'ai l'intention de l'embêter de toute façon. C'est la vie, qui explique l'inférence (éventuelle), sans qu'il soit besoin pour cela de confondre l'équivalence et l'implication.

Quatrième exemple : *Si on chauffe le fer au feu, il vire au rouge (it turns red).* Mais comment y virerait-il s'il était déjà rouge ? Le verbe *turns* presuppose qu'il n'était pas — donc n'est pas — rouge avant qu'on le chauffe.

Cinquième exemple : *Si vous voyez une panthère blanche, criez trois fois « Wasserstoff ».* Mais quel est le fou qui crie trois fois « Wasserstoff » sans qu'on l'y ait poussé ? Et si c'est censé avertir les autres qu'il y a une panthère blanche, ça suppose nécessairement qu'on réserve l'usage du signal à ce qu'il est censé signaler (car tel est le propre des signes).

Sixième exemple : *Si André était ici, Barbara serait contente.* Ceci présupposerait (grâce au mode dans *P*) qu'André n'est pas ici, et ne présupposerait pas radicalement, mais seulement suggérait par RC, que Barbara n'est pas contente. Fondées ou non, ces remarques ne sont même pas pertinentes : la contradictoire de *Barbara serait contente* n'est pas *Barbara n'est pas contente*, mais *Barbara ne serait pas contente* ; dans un cas on parle d'un monde imaginaire, dans l'autre de la réalité⁴¹.

Septième exemple : *Si Chicago est dans l'Indiana, je suis la reine de Roumanie.* Cet énoncé suggérerait par RC, selon Geis & Zwicky, que, s'il s'avère que Chicago n'est pas dans l'Indiana, je ne suis pas la reine de Roumanie. Cette observation est inexacte. Ce n'est pas l'énoncé qui suggère, ce sont Geis & Zwicky eux-mêmes qui presupposent que le locuteur lambda auquel ils prêtent cet exemple n'est pas reine de Roumanie ; et, s'il s'avérait que Chicago EST dans l'Indiana, on devrait conclure, non pas simplement que le locuteur est

41. Il y a la même confusion sémantique entre une proposition au conditionnel et une proposition à l'indicatif dans l'analyse du logicien Quine discutée au § 1.4.9.

reine de Roumanie, mais plutôt qu'il devient indirectement garant d'une proposition fausse à ses propres yeux, car il table sur la fausseté publique et sûre de cette proposition.

Le bilan des exemples de Geis & Zwicky est donc nul en faveur de la thèse d'une tendance indépendante du contexte (et ne pouvant qu'être bloquée par lui) en faveur de l'interprétation restrictive de *si*. La présomption d'exhaustivité est, en chaque cas, individuellement motivée, que ce soit par une implicature conversationnelle ou autrement. La tendance de l'*« esprit humain »* à renforcer gratuitement les conditionnels en biconditionnels n'est donc pas prouvée — et vous pouvez me remercier, car, si notre *« esprit »* à l'œuvre dans l'usage ordinaire de la langue, non seulement distinguait mal l'implication de l'équivalence, mais tendait systématiquement à les confondre, la communication linguistique serait sans doute impossible et la langue n'existerait pas.

Qu'au niveau des enchaînements du discours, dans des raisonnements explicites, on confonde plus ou moins souvent l'implication et l'équivalence — entre autres erreurs — est un autre problème que nous n'aborderons pas.

I.4.9. Quine et l'incohérence des conditionnelles irréelles.

Il paraît clair au logicien Quine, qui pourtant se méfie des apparences (cf. ci-dessus, § I.2.2.), que le *si* à l'irréel « se dissocie du conditionnel ordinaire sur le mode indicatif » ; en témoigne l'observation suivante (Quine, 1972 : 30 ; \supset note l'implication matérielle, notée ici \rightarrow) ;

« Un emploi de *si-alors* qui ne doit certainement pas être compris à la façon de $p \supset q$ est le conditionnel irréel ; par exemple :

Si Eisenhower s'était présenté, Truman aurait perdu.

Quiconque affirme ainsi un conditionnel sur le mode irréel est prêt d'avance à soutenir, inconditionnellement, la fausseté de l'antécédent, tout en estimant par ailleurs que le conditionnel fournit une certaine information. Il ne considère sûrement pas qu'un tel conditionnel est automatiquement vérifié (comme l'est $p \supset q$) par la seule fausseté de l'antécédent. Ce type de conditionnel échappe en fait à notre remarque que, dans l'usage ordinaire, un conditionnel cesse

d'être pris en considération, comme vide et inintéressant, dès que son antécédent est faux. »

Toutes ces remarques sont dépourvues de pertinence, parce que Quine commet ici la même confusion que Geis & Zwicky à propos de leur sixième exemple (ci-dessus, § I.4.8). L'imparfait valant un conditionnel sous *si*, l'exemple de Quine peut se paraphraser en : *Si Eisenhower se serait présenté, Truman aurait perdu*; ce que Quine suppose faux, ce n'est pas l'antécédent, car il ne suppose pas *Eisenhower ne se serait pas présenté*; il suppose seulement faux *Eisenhower s'est présenté*. Ce conditionnel irréel nous fait imaginer un cas hypothétique où Eisenhower s'est (se « serait ») présenté ; c'est à l'intérieur de ce cas — de cette hypothèse peut-être controuvée — que la proposition *Eisenhower s'est (se serait) présenté* est donnée comme condition suffisante de *Truman a (aurait) perdu*. Ce n'est pas la même chose, pour une proposition, qu'être vraie, ou fausse, dans une hypothèse, et de l'être dans la réalité.

Quine semble même prêt à douter de la cohérence de notre langage :

« A la vérité, on peut se demander si une théorie cohérente du conditionnel irréel, dans son usage ordinaire, est vraiment possible, particulièrement si l'on essaie de se prononcer sur des exemples tels que ceux-ci :

Si Bizet et Verdi avaient été compatriotes, Bizet aurait été italien;

Si Bizet et Verdi avaient été compatriotes, Verdi aurait été français.

Le problème des conditionnels irréels est de toute façon un problème embarrassant, et qui appartient non à la pure logique, mais à la théorie de la signification, ou peut-être à la philosophie de la science. Nous n'y reviendrons pas ici. »

Et il congédie ainsi la combinaison de *si* avec l'irréel, d'une manière qui laisse entendre que ce qui n'est susceptible peut-être d'aucune « théorie cohérente » trouvera peut-être meilleur accueil... dans la théorie de la signification ! Tel un professeur de mathématiques suggérant à un mauvais étudiant d'aller briller plutôt dans les études littéraires. Mais l'opposition de Quine entre ce qui mériterait le label exclusif de

« logique » (la logique : celle qu'ont déjà formalisée des mathématiciens) et la théorie de la signification est ici prématurée. Ce qui paraît incohérent à Quine est que ses deux exemples présentent le même antécédent, des conséquents divergents, et pourtant paraissent pouvoir être vrais tous les deux contrairement à la logique de l'implication. Mais la proposition *Bizet et Verdi auraient été compatriotes* peut évoquer des hypothèses (purement imaginaires) différentes ; notamment, l'une où Verdi est italien (comme dans la réalité) mais où Bizet n'est pas français (contrairement à la réalité), et l'autre, inverse, où Bizet est français mais où Verdi n'est pas italien. L'une ou l'autre de ces hypothèses suffit à justifier la modalité irréelle de l'antécédent. Le conséquent *Bizet est (aurait) été italien* est compatible avec la première ; le conséquent *Verdi est (aurait) été français* est compatible avec la seconde. Une interprétation cohérente des deux exemples de Quine est donc parfaitement possible et ne réclame aucune indulgence des mathématiciens (voir par exemple l'analyse détaillée de Fauconnier, 1984 : 141-165). Le *si* « incohérent » — si on peut appeler ainsi le *si* combiné avec l'irréel vu par Quine — n'existe pas.

I.4.10. Si ce n'est que et la variation du degré de circonspection.

Le *Dictionnaire du français contemporain*, comme le Petit Robert, traduit en bloc et sans faire le détail l'expression *si ce n'est que* en disant qu'elle « indique une réserve » ; ainsi, dans *Q, si ce n'est que P*, l'expression *si ce n'est que* aurait pour sens d'indiquer que *P* est une réserve par rapport à *Q* ; le même dictionnaire classe ce *si* dans les « propositions concessives », opposées aux « conditionnelles » et aux « non conditionnelles ».

Sans nier la spécialisation globale de l'expression, on peut y reconnaître le *si* de condition suffisante. Il faut d'abord y distinguer l'expression *c'est que*, utilisée dans un vaste ensemble d'autres constructions (cf. Cornulier, 1984 d), et ayant un sens tel que *c'est que P* revient pratiquement au même que *P* (et est vrai dans les mêmes conditions) ; *ce n'est que P* étant la négation de *c'est que P*, l'expression *si ce n'est que P* peut donc s'analyser théoriquement en (à peu près) *si non-P*.

Pourtant, en supposant un *si* de condition suffisante, cette analyse paraît d'abord impraticable : soit l'exemple du *DFC*, *Il vous ressemble, si ce n'est qu'il est plus petit que vous* ; l'analyse que nous tentons semble supposer que ceci revient à peu près au même que : *Il vous ressemble dans l'hypothèse (cas) où il n'est pas plus petit que vous* ; mais ce dernier énoncé n'engagerait à rien dans l'hypothèse (cas) non considérée, celle où *Il est plus petit que vous* serait vrai ; or tel n'est pas le sens apparent avec *si ce n'est que* : on semble indiquer que *P* est vrai (il est plus petit que vous); donc, que la condition suffisante n'est pas vérifiée ; et pourtant, contrairement au comportement habituel du circonstanciel *si* (cf. § I.4.1. ci-dessus), l'antécédent étant faux, il semble qu'on affirme le conséquent : *Il vous ressemble*. On comprend que les dictionnaires n'assignent aucun sens dans le détail à cet emploi de *si*.

La principale difficulté vient de ce qu'il est habituel aux locuteurs de mélanger des jugements approximatifs et des jugements circonstanciés, les premiers pouvant être plus catégoriques et les seconds plus nuancés ; il ne s'agit pas alors à proprement parler d'incohérence (contradiction), mais de liberté, voire d'imprécision, dans le degré d'approximation qu'on se donne. On peut dire : *A l'époque, j'avais trente-cinq ans, plus précisément, trente-quatre ans et demi*, sans paraître se contredire, la seconde estimation obligeant seulement rétrospectivement à considérer la première comme approximative. Or il faut ajouter à l'analyse de *Q*, *si ce n'est que P* qu'une propriété particulière de l'expression *si ce n'est que P* est qu'elle présuppose, ou peut-être même sert à indiquer la vérité de *P* (on ne peut pas l'employer quand on croit *P* faux) ; il s'agit donc d'une espèce de conditionnelle irréelle sans mode verbal conditionnel. Une autre particularité de cette conditionnelle est qu'elle ne s'emploie que postposée : on ne dit pas *Si ce n'est qu'il est plus petit que vous, il vous ressemble*. Ceci suggère un rapprochement avec *sauf que* (traduction de *si ce n'est que* dans le Petit Robert) qui ne s'antépose pas : *Il vous ressemble, sauf qu'il est plus petit que vous, mais non : Sauf qu'il est plus petit que vous, il vous ressemble*. De quoi s'agit-il donc ? Je propose de considérer qu'il y a, dans de tels cas, la succession de deux énonciations dont la première a sens indépendamment de la seconde : dire *J'aime tout, sauf les nouilles à l'armoricaine*, ce n'est pas se contredire, mais plutôt,

dans un premier temps, poser une affirmation peu nuancée et catégorique, puis, dans un second temps, augmenter la précision en énonçant une exception ; de même, on peut affirmer en un premier temps *Il vous ressemble*, parce que c'est vrai si on néglige certains détails, puis ajouter, *si ce n'est qu'il est plus petit que vous*, qui conditionne effectivement une interprétation catégorique de *Il vous ressemble*, mais ne suspend pas son interprétation approximative, à laquelle il oblige. Comparer le dialogue : — *Ce soir je fais un tour.* — *Et s'il pleut ?* — *En ce cas, je regarde la télé.* En ajoutant le *et* dans *Et s'il pleut ?*, le questionneur présuppose que l'autre a pu oublier ou négliger ce cas de figure ; ce dernier peut donc spécifier que, s'il pleut, il restera chez lui, en ayant l'air de compléter et préciser, plutôt que de renier, son affirmation comme quoi « ce soir il sortira ». Ce qui varie ici, comme le degré d'approximation dans des exemples précédents, c'est, disons, le degré de « circonspection » avec lequel on peut s'énoncer ; la portée des assertions, et aussi bien des ordres par exemple, diffère selon le plus ou moins de circonstances qu'on envisage. Des mots comme *sauf*, *si ce n'est que*, ou peut-être *unless* en anglais (proche de *sauf si*), signalent explicitement une variation du degré d'approximation ou de circonspection à l'intérieur d'une seule et même phrase. Mais la variation est souvent tacite, et souvent le degré d'approximation ou de circonspection (comme celui de certitude, etc.) de nos énoncés n'est qu'imparfaitement spécifié par le contexte ; il y a du jeu. En profiter n'est pas forcément se contredire. Nous pouvons donc reconnaître dans le *si* de *si ce n'est que* le même *si* de condition suffisante que nous avons déjà rencontré dans des emplois divers⁴².

42. L'énoncé allemand *Das tue ich nicht, und wenn er sich auf den Kopf stellt* (« Ça, je ne le ferai pas, et si il se met sur la tête », c'est-à-dire à peu près, « même si ») s'analyse, suivant Marcel Vuillaume, en : « Je ne le ferai pas, et (je ne le ferai pas) s'il se met sur la tête », du type : *P et (si X, P)*. La seconde proposition, *si X, P*, n'est donc ni vérifiée ni falsifiée selon mon analyse dans le cas où « il ne se met pas sur la tête » (antécédent *X* non vrai) ; or même dans ce cas, si « je ne le fais pas » (*P* vérifié), observe M. Vuillaume, l'auteur de l'affirmation entière est censé avoir dit vrai. Faut-il en conclure à l'existence d'un principe selon lequel la conjonction d'une proposition vraie (ici, *P* vrai) et d'une proposition ni vérifiée ni falsifiée (ici, *si X, P*) serait réputée vraie ? Il me semble plutôt que l'affirmation est ici une énonciation complexe, commençant par une affirmation catégorique et générale (*Je ne le ferai pas !*) sur laquelle est greffée (décrochage) une affirmation plus particulière la renforçant à propos d'une éventualité très particulière qu'on pourrait

I.4.11. *Dire et ne pas dire : si politicien.*

A la suite d'informations provenant d'agences non soviétiques, selon lesquelles un avion commercial transportant quelques centaines de passagers aurait été abattu par un missile soviétique, le porte-parole d'un parti français non anti-soviétique déclare (*Le Monde*, 3 septembre 1983) : *Je suis interloqué et, si les informations à ce sujet se vérifient, indigné.* Dans les jours qui suivent, certains commentateurs feront état de l'« indignation » de ce responsable, tandis qu'un ancien du même parti se déclarera désolé que ce parti n'ait « pas, à ce jour, eu un seul mot pour s'indigner ». Ils ont tous raison : le porte-parole attend des Soviétiques qu'ils « fassent la lumière » ; la condition qu'il pose à son indignation (*si les informations se vérifient*) a donc peu de chance d'être rapidement réalisée (un an plus tard, revenant sur cette affaire, *le Monde* du 29 août 1984 titrera que « Toute la lumière n'a pas été faite ») ; donc, pour l'instant, il n'est pas indigné, ni ne sait s'il le sera jamais ; cela explique la « désolation » de l'ancien du parti ; mais, d'autre part, le porte-parole n'a pas dit : *Si les informations se vérifient, je SERAI indigné* ; il a bien dit : *je SUIS indigné* ; or son indignation présente ne saurait dépendre d'une information future et hypothétique ; donc, c'est sûr, il est indigné ; cela justifie les autres commentateurs. Cet exem-

négliger (*si X*). L'idée du locuteur paraît essentiellement vérifiée quand son affirmation essentielle l'est et que l'affirmation subsidiaire (supposant plus de « circonspection ») n'est pas falsifiée. Cette analyse par décomposition sur le plan énonciatif me semble rendre compte de l'observation de M. Vuillaume selon qui, quand on a l'ordre inverse *Und wen Q, P* (« Aussi si Q, P » ; cf. ici p. 191), *P* est construit comme un début d'assertion quant à l'ordre des mots. D'autre part, les énoncés du type *Je le ferai quoi qu'il arrive !* posent le même type de problème quant à leur vérification, car on les tient volontiers pour vrais pour peu que l'action annoncée ait été faite même dans les circonstances les plus banales et favorables (sans qu'on puisse vérifier ce qui se serait passé en cas de difficulté). Le problème soulevé par Vuillaume ne me paraît donc pas constituer une objection pour l'analyse que je propose de *et* et de *si*.

Remarquons que c'est *und* (*et*) qui oblige à une interprétation par décrochage dans *P*, *und* (*P*) *wenn X* : car, s'il n'y avait pas décrochage, avec variation du degré de circonspection, *P* impliquerait *P wenn X* et la conjonction par *und* (*et*) du même avec le même (ou une partie de lui-même) serait bizarre (cf. § I.3.1.). La même analyse me semble pouvoir valoir de l'exemple latin signalé par Vuillaume, *Timeo Danaos, et dona ferentes* (Je crains les Grecs, « et » porteurs de présents : je crains les Grecs (en général) ; et je les crains dans les cas (d'abord négligés) où ils apportent des présents). — Une affirmation concernant un cas d'abord oublié peut donc aussi bien renforcer l'affirmation précédente (*und wenn*), que l'affaiblir (*si ce n'est que*).

ple donne-t-il enfin raison au logicien Quine qui doutait qu'une « théorie cohérente du conditionnel » soit vraiment possible ?

Une autre opinion est non moins probable. D'abord, notons-le, c'est l'hypothèse même d'un *si* conditionnel qui permet de prévoir le désaccord des commentateurs. Or on peut soupçonner qu'il ne s'agit ici que de grammaire électorale : l'orateur doit à la fois satisfaire l'opinion publique choquée par les informations, en exprimant de l'indignation, et ménager les Soviétiques, d'autant plus que les informations ne provenaient que de pays anti-soviétiques, en n'exprimant pas de l'indignation. Il réussit à satisfaire ces exigences contradictoires en mélangeant l'idée (en soi d'intérêt nul) *Si les informations se vérifient, je serai indigné* et l'idée *Je suis indigné*, grâce à la substitution du futur par un présent dans la première phase. Cette analyse revient à reconnaître l'incohérence de l'énonciation conditionnelle, mais en la situant au niveau de l'exploitation rhétorique de la langue, et non dans la signification lexicale du mot *si*, auquel on peut reconnaître sa valeur grammaticale de condition.

Ce *si* rusé rappelle le *si* ministériel (ci-dessus, § 1.4.4) du dialogue : — *Est-ce que la rentrée sociale sera calme ? ... Est-ce que vous le croyez ? — Je l'espère, et, si je l'espère, je le crois*, où l'homme politique donne à entendre qu'il « croit » (par détachement), et donne à entendre qu'il doute (par réticence et implicature conversationnelle). Les moyens sont différents, mais le but est le même : combiner l'avantage du message *A* avec l'avantage du message *Non-A*. On se doute que, avec moins de talent seulement, ces combines rhétoriques font partie de la conversation quotidienne. Ce qui nous importe est que, pour les analyser, non seulement il n'est pas nuisible mais au contraire il est utile de supposer une théorie cohérente du sens de *si*.

I.4.12 Rideau

Concluons cette rapide revue d'usages polymorphes du *si* circonstanciel en français. La variété des messages qu'il permet de transmettre est incontestable ; mais on ne peut pas expliquer cette variété de significations effectives en suppo-

sant autant de sens littéraux, qui aboutiraient simplement à l'absence de message ; on l'explique le plus aisément en supposant une signification « littérale » simple et constante (condition suffisante), sous-jacente à au^{ant} d'effets de sens possibles qu'on peut imaginer de sortes de contextes.

I.5. DEUX : AU MOINS OU EXACTEMENT ?

On croit quelquefois que les noms de nombre ont dans la langue une signification différente de celle qu'ils ont dans « le » langage des mathématiciens ; pour ceux-ci, *deux* signifierait *deux au moins* ; dans la langue, il signifierait *deux exactement*. Il est vrai qu'on l'entend très souvent ainsi dans l'usage : *Notre brave Mathusalem a deux ans* paraît faux d'un centenaire ; on n'est pas prêt à payer trois francs un produit dont on nous dit : *Ça sera deux francs*. Mais l'autre valeur est largement attestée : la formule *Prière de répondre deux jours à l'avance* n'oblige personne à attendre l'avant-veille du jour dit pour répondre ; répondre à un clochard qui demande *T'as deux francs ? — Non !* parce qu'on a le triple n'est pas parler franchement ; l'énoncé *Pour avoir droit à cet avantage il faut avoir deux enfants à charge* n'élimine pas forcément la mère de quatorze enfants. Comparer, avec d'autres noms de nombre : *Pour avoir le permis de conduire il faut avoir dix-huit ans*; *Si je l'ai pas dit cent fois, je l'ai pas dit une fois* (cf. ci-dessus, § 4.4.), où *une* ne doit pas exclure *cent*; *J'ai pas un centime, pas un sou, etc.* qui n'excluraient pas que je sois milliardaire si *un* était pris dans le sens de *un exactement* (*J'en ai pas un* parce que *j'en ai mille*) ; etc. Il semble donc que les noms de nombre soient ambigus en français, et que par exemple *deux* signifie tantôt *deux au moins* et tantôt *deux exactement*.

Sur le plan pragmatique, on peut décrire ce fait par l'éventualité d'une présomption de précision de ce genre : parfois, le contexte laisse entendre que le locuteur prétend être le plus précis qu'il le peut ; en ce cas, un énoncé tel que *J'ai encore deux dents*, n'excluant pas littéralement que le locuteur en ait plus de deux, en vient indirectement à signifier qu'il en a exactement deux — pas plus — parce que, s'il en avait, disons, exactement trois, il aurait donné une informa-

tion plus précise en avouant ce nombre. Or cette présomption de précision n'est qu'une espèce de plus de « présomption d'exhaustivité » ou, si on veut, une application de plus de la maxime de quantité suffisante : dans la bouche de l'homme aux deux dents, les affirmations *J'ai une dent* et *J'ai deux dents* sont également vraies sur le plan littéral (*une ou deux — au moins*), et les affirmations avec un nombre supérieur sont toutes fausses (*J'ai trois dents*, etc.) dans le même sens littéral. Mais le sens de l'affirmation *J'ai deux dents* (au moins) est plus fort que celui de *J'ai une dent*, l'une impliquant l'autre sans être impliquée par elle. Ainsi, relativement au nombre (entier !) de dents, l'affirmation la plus forte possible est celle du nombre total, celle dans laquelle le locuteur avoue « toutes » ses dents ; la présomption de précision maximale du nombre est donc bien une *présomption d'exhaustivité du dénombrement* : si le contexte m'autorise à présumer que celui qui me dit *J'ai encore deux dents* entend donner par là une information maximale quant au nombre, j'entends bien que nulle n'est négligée et passée sous silence, toutes sont censées être comptées, et ainsi je peux comprendre la même chose que par : *J'ai (seulement) deux dents*.

Pour expliquer l'ambiguïté des noms de nombre, l'approche pragmatique est-elle préférable à une analyse lexicale « naïve » suivant laquelle, par exemple, *deux* serait littéralement ambigu (*deux au moins/deux exactement*) ?

Si on fait l'hypothèse d'une ambiguïté lexicale, il faut la compléter par l'analyse pragmatique de la manière dont cette ambiguïté est levée dans les contextes où le sens est clair. Par exemple dans le dialogue : *Quel âge as-tu ? — J'ai trente-neuf ans*, le fait que le répondant est prié de préciser son âge, le fait qu'il est censé le connaître exactement, la précision du nombre qu'il prononce (chiffre non « rond »), convergent à indiquer qu'il donne une réponse exacte, donc emploie *trente-neuf* au sens de *trente-neuf exactement* ou *seulement*, et non pas en l'autre sens moins précis qu'on lui suppose (*trente-neuf au moins*). Mais ces moyens, qui permettent en effet de lever l'ambiguïté qu'on suppose, sont précisément ce qui dispense même de l'hypothèse d'ambiguïté, car ils définissent pratiquement une présomption d'exhaustivité capable à elle seule de « parfaire » l'interprétation *trente-neuf au moins* en celle de *trente-neuf exactement*. Il y a donc lieu de craindre

que l'analyse naïvement lexicale ne soit plus compliquée que l'analyse pragmatique, parce qu'elle la suppose, alors qu'elle n'est pas supposée par elle.

Soit le dialogue : — *Combien Chose a-t-il d'enfants à l'heure qu'il est ?* — *Il a sûrement deux enfants.* La réponse peut laisser entendre que celui qui la formule connaît *exactement deux* enfants à Chose, mais ne sait pas si Chose en a d'autres que ces deux-là. Cette nuance échappe à l'analyse lexicale naïve : pour sauver ce point de vue, il faudrait en fait ajouter un troisième « sens » au mot *deux*; il signifierait, tantôt *deux au moins*, tantôt *deux exactement*, et tantôt quelque chose du genre : *deux ou plus, mais je suis sûr seulement de deux*. L'analyse pragmatique rendait directement compte de cette curieuse complication ; par exemple, la « loi d'exhaustivité » telle qu'elle est formulée par Ducrot (1980 : 135, cf. ci-dessous p. 98) énonce que le locuteur est censé donner « les renseignements *les plus forts* qu'il possède » (italiques de moi). Les restrictions qu'elle induit peuvent donc se moduler selon cette précision ; et ainsi *deux* peut être, non pas simplement le plus grand nombre conforme à la vérité, mais le plus grand nombre *conforme aux renseignements du locuteur*. De telles nuances rendent impraticable l'analyse lexicale naïve ; elles ne posent pas de problème particulier à l'analyse pragmatique, qui se place d'emblée sur leur terrain.

Selon le contexte, l'affirmation *Cloud n'a pas trois dents* peut signifier soit que le nombre de dents de Cloud est inférieur à trois (cf. *même pas trois*), soit qu'il est différent de trois, inférieur ou supérieur (cf. *pas trois mais bien trente-deux*). Cette ambiguïté reflète directement celle de la proposition positive correspondante : si on veut dire que le nombre est inférieur à trois, on nie simplement la proposition *Cloud a trois dents dans sa valeur littérale* (*trois au moins*) ; si on veut dire que le nombre est inférieur ou supérieur à trois, on la nie dans sa valeur pragmatiquement restreinte (*trois exactement, trois seulement*).

Cloud a deux ou trois dents. Si cette affirmation signifiait que Cloud a au moins deux ou au moins trois dents, elle serait logiquement équivalente à : *Cloud a (au moins) deux dents* ; et si on soumettait cette valeur à une présomption d'exhaustivité, on en tirerait l'interprétation : *Cloud a exactement deux dents*, évidemment contraire à l'intention de celui qui dit qu'il

en a deux ou trois. Plus probablement, chacun des deux nombres *deux* et *trois* est soumis à une interprétation restrictive dans cet exemple, comme si, dans (*Cloud a deux dents*) ou (*Cloud a trois dents*), chacune des deux propositions jointes par *ou* était séparément soumise à une « présomption d'exhaustivité ». Le *ou* introduit dans cet énoncé une imprécision, pour ainsi dire, ostentatoire : en s'abstenant de choisir entre deux évaluations précises (*deux dents* et *trois dents*), le locuteur peut laisser entendre, ou bien qu'il n'est pas capable de choisir (il n'a qu'une connaissance approximative du nombre), ou bien que la précision exacte du nombre n'a pas d'importance. On voit mal comment on pourrait introduire la valeur de ces nuances dans la signification même des mots *deux* et *trois*; elle découle directement de l'analyse pragmatique : la simple éventualité d'une présomption de précision permet de signifier au moyen de l'imprécision elle-même. Comparer l'indication apportée par le caractère ostentatoirement vague de *quelque* dans : *Pour quelque raison, il démissionna à cette époque* : on suggère que la raison est inconnue, ou qu'elle n'a pas d'importance ; si on ne voulait pas le suggérer, on n'en parlerait tout simplement pas, et ainsi on serait imprécis, mais on ne signifierait pas par l'imprécision. C'est toute la différence entre garder un secret et dire qu'on a un secret.

Cloud a au moins zéro dent : la bizarrerie introduite par *au moins* dans cet énoncé pourrait suggérer que *zéro*, quoique construit sans *ne*, a comme *ne...* *aucun* une valeur intrinsèquement restrictive ; mais l'information que « *Cloud a zéro dent* » serait forcément vide, tout nombre possible de dents se situant entre zéro et au-dessus ; *zéro* se combine bien avec *au moins* dans *Maintenant qu'il fait au moins zéro degré, on peut sortir sans se geler*, où l'information n'est pas nulle parce que le nombre de degrés peut être inférieur à zéro.

I.6. DIVERSITÉ DES PRÉSOMPTIONS D'EXHAUSTIVITÉ.

Un grand nombre des ambiguïtés étudiées jusqu'ici nous sont apparues comme des ambiguïtés de nature pragmatique plutôt que lexicale, et sous leur diversité apparente on a pu

dégager un principe commun d'« exhaustivité » de l'information linguistique. Ce principe est ainsi formulé chez Ducrot (1980 : 134; voir aussi Ducrot, 1971 : 63) :

LOI D'EXHAUSTIVITÉ : Cette loi exige que le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire.

Paul Grice (1975 : 45) exprime une idée semblable en disant qu'un locuteur est généralement censé suivre, entre autres choses, deux « maximes » de « quantité », dont la première pourrait être appelée « de quantité suffisante » :

MAXIME DE QUANTITÉ SUFFISANTE DE L'INFORMATION : Que votre contribution linguistique contienne autant d'information que l'exigent les besoins présents de la communication.

Il est aujourd'hui devenu courant d'expliquer certains types de phénomènes sémantiques au moyen de l'hypothèse de ces principes et de quelques autres semblables⁴³ (voir notamment Sperber & Wilson 1979, Wilson & Sperber 1984), qui ont en commun de sembler être des principes de bon sens conditionnant le bon fonctionnement de la communication linguistique. La manière dont Oswald Ducrot (1980 : 135) explique que *certain*s soit paraphrasable par *certain*s seulement est à peu près celle dont est analysée ci-dessus l'ambiguïté des noms de nombre en français. Grâce à ces principes, on peut voir quelque chose de commun dans la valeur exclusive du *ou*, dans l'interprétation restrictive de *si*, dans le sens de la conjonction de *bleu et blanc*, etc.

Mais la généralité du Principe d'exhaustivité ne doit pas faire oublier les particularités de ses applications — et c'est du reste pourquoi je préfère parler de diverses « présomptions » d'exhaustivité que d'une grande « loi » d'exhaustivité en général. Les faits restent irréductiblement complexes. Par

43. Grice esquisse son point de vue sur la signification indirecte dès son article de 1961; cf. O'Hair (1969), qui discute ce principe de Grice (1961), préfigurant la maxime de quantité (suffisante) : « On ne devrait pas préférer un énoncé plus faible à un plus fort, à moins d'avoir une bonne raison de le faire ». Comme antécédents de ce genre de considérations pragmatiques, Paul Jorion me renvoie à des remarques de saint Thomas d'Aquin (cf. Byrne, 1968 : 144 s.); voir aussi, sur Port Royal, Dominicy (1984 : 114 s.).

exemple, pour nous en tenir au cas particulier en lui-même des descriptions de couleur, on peut observer que l'énoncé *Le drapeau est bleu et il est rouge* se prête beaucoup plus facilement à une interprétation « absurde » que l'énoncé *Le drapeau est bleu et rouge*; pourtant, l'addition de *et il est rouge* n'est pas moins que l'addition de *et rouge* une indication contextuelle contraire à l'idée que le drapeau est entièrement bleu. En anglais, l'expression *a white, black flag* (*un drapeau blanc, noir*)⁴⁴ tend à signifier *un drapeau entièrement blanc, entièrement noir*, malgré la même incompatibilité contextuelle; même chose pour l'équivalent français. On pourrait penser que *blanc* est paraphrasable par *de couleur blanche*, mais l'expression *de couleur blanche et de couleur noire* paraît plus facilement incohérente que l'expression *blanc et noir* (pourtant, on parle au pluriel « des couleurs » d'un drapeau). Ces exemples suffisent à montrer que la Présomption d'exhaustivité des énumérations de couleur, telle que je l'ai formulée au § I.5, est loin de rendre compte de tout le détail des faits : son application, ou sa non-application, dépend de la forme et de la construction exactes des descriptions de couleurs.

Autre aspect de la diversité des applications de la maxime de quantité suffisante : Ducrot (1980 : 71) note que « si, dans l'interrogation, n'a jamais la valeur seulement si (cf. *Est-ce que tu viendras s'il fait beau?*) », et l'explique par le fait que « la loi d'exhaustivité, propre à l'affirmation, ne peut plus jouer dans la phrase interrogative » ; cette explication peut s'étendre, entre autres choses, au fait que *Paul ne viendra pas s'il fait beau* ne peut guère signifier *Paul ne viendra pas-seulement-s'il-fait-beau* : la négation d'une information « exhaustive » n'est pas plus « exhaustive » pour autant. Mais cette limite naturelle de l'application de la loi d'exhaustivité ne vaut pas pour ma formulation de la Présomption d'exhaustivité des énumérations de couleur, puisque *Le drapeau n'est pas bleu*

44. Cet exemple m'avait été signalé par Dave DeCamp; rien à voir avec la construction idiomatique *bleu blanc rouge* (sans virgule), qui pose un problème particulier (noter l'absence d'accord dans *drapeau de couleur bleu blanc rouge* (et non *blanche*), comme s'il s'agissait simplement d'une sorte d'épellation des couleurs). Gilles Fauconnier me signale comme assez naturel *Elle avait une robe bleue, rouge, verte, bref de toutes les couleurs*. Noter aussi l'opposition entre *On l'a peint en noir et blanc* et *en noir et en blanc* ou même *On l'a noirci et blanchi*. Mon analyse ne fait donc qu'effleurer le domaine du conditionnement grammatical de la Présomption d'exhaustivité des énumérations de couleurs.

semble vrai d'un drapeau bleu et rouge, et que la question *est-ce que ce drapeau est bleu?* semble signifier préférentiellement (sauf indication contraire) *Est-ce que le drapeau est entièrement bleu?* Dans ce cas, la présomption d'exhaustivité semble s'appliquer, non pas au contenu global d'une énonciation complète, mais à la signification d'un de ses composants ; l'effet de la PEEC n'est donc pas qu'une énonciation de *Le drapeau n'est pas bleu* soit censée fournir l'information la plus complète possible (ceci favoriserait le sens de *partiellement bleu*), mais que l'expression *bleu* qui en est un élément soit prise dans son sens le plus « fort » possible (*entièrement bleu*). De même, le sens restrictif de *deux* peut demeurer malgré la négation ou la modalité interrogative dans *Est-ce que ce bébé a deux ans?, Ce bébé n'a pas deux ans, il en a trois.* Il s'agit ici d'extensions considérables de la « loi d'exhaustivité » ou de la « maxime de quantité suffisante » de Grice et Ducrot, puisque la précision du sens d'une expression n'est plus réductible à l'exhaustivité d'une information autonome effectivement fournie dans la communication. Si on continue à parler dans ces cas de « loi d'exhaustivité » ou de « maxime de quantité suffisante », il faut reconnaître que celles-ci peuvent, selon les cas, s'appliquer à des niveaux différents de l'information linguistique.

I.7 CONCLUSIONS.

Si l'existence d'ambiguïtés dans les langues est indiscutable, la nature de ces ambiguïtés est beaucoup moins claire. A première vue, on est tenté de les décrire directement en termes d'ambiguïtés « littérales », le plus souvent lexicales ; à la réflexion, on trouve souvent d'autres possibilités d'analyses expliquant la variation du sens non par l'ambiguïté littérale mais par la diversité des influences contextuelles possibles. Ces analyses pragmatiques, dont on a vu que dans certains cas elles étaient préférables aux analyses en termes d'ambiguïté littérale, ont d'importantes implications théoriques :

1) Ce que nous croyons percevoir intuitivement et directement comme le sens des mots et des phrases apparaît, d'une

manière surprenante, comme une construction complexe, comprenant des sens sous-jacents non évidents, et des opérations sémantiques insoupçonnées. Dans une large mesure, le sens est inconscient.

2) Les mathématiciens et logiciens qui viennent prêcher aux linguistes la rigueur ont raison de le faire, mais ils ne donnent pas forcément l'exemple de ce qu'il faut faire. Ils viennent de disciplines où il est parfois possible de choisir et définir les bases qu'on se donne, mais les langues dans lesquelles ils se jettent sont des objets complexes difficiles à dégager de la complexité de la communication humaine. Le linguiste part de la confusion, avec l'espoir d'en sortir un peu. Ce qu'on pourrait attendre des maîtres en rigueur, c'est qu'ils apprennent aux linguistiques l'art de se dégager progressivement de la confusion, plutôt que l'art de créer d'un coup, magiquement, la clarté.

3) L'analyse pragmatique conduit à reconsiderer l'opposition entre les langages naturels, supposés ambigus, et les langages artificiels, supposés non ambigus. L'ambiguïté qu'on prête aux expressions linguistiques n'appartient souvent qu'aux énonciations constituées par l'utilisation de ces expressions. Inversement, quoique cela ne soit pas fréquemment reconnu, on peut signifier d'une manière ambiguë tout en utilisant les expressions d'un langage artificiel dépourvu d'ambiguïté. Par exemple, au terme d'un raisonnement visant à identifier la valeur d'une variable dans une équation à une inconnue, si la conclusion comprend les deux formules $x = 4$ et $x = -4$, l'emploi de la formule $x = 4$ peut ne signifier rien de plus que x a pour valeur 4; mais, si la conclusion se limite à la formule $x = 4$, l'emploi isolé de celle-ci peut revenir à signifier que x a pour valeur 4, et 4 uniquement. Lorsqu'un mathématicien emploie l'expression *polygone à trois côtés* pour désigner les triangles (à l'exclusion des carrés, etc.), il n'a pas l'impression d'employer le mot *trois* en un sens « non mathématique », et il a raison : qu'il s'agisse de polygones à seulement trois côtés est pragmatiquement signifié par une présomption de précision maximale du nombre. Quand il s'agit de comparer quant à la précision les langages « artificiels » aux « naturels » ou langues, on ne parle souvent que de la *définition* des langages artificiels d'une part, et de l'*usage* des langues d'autre part; l'opposition ainsi révélée

risque de résider moins dans les grammaires elles-mêmes que dans les règles du discours, entre la manière dont on utilise les langues d'une part, et celle dont on est censé utiliser un langage artificiel d'autre part. Le discours mathématique est censé être explicite en ce sens notamment (car il y a d'autres manières d'être explicite) qu'on est censé ne rien signifier d'autre que ce qui y est signifié « littéralement » au moyen des règles constitutives d'un langage déterminé. Le sens est censé être renfermé dans ce langage, en un seul niveau de signification. Une langue ne contient pas de règle spécifiant qu'on ne peut pas signifier, en même temps que par elle, par d'autres moyens qu'elle-même ; mais il ne fait pas non plus partie de la grammaire intrinsèque d'un langage artificiel, qu'on soit obligé, quand on s'en sert, de ne se servir que de lui. Bref, si un dieu fanatique de la clarté donnait aux hommes tels qu'ils sont une langue parfaitement définie et sans ambiguïtés, les expressions de cette langue deviendraient immédiatement, dans les bouches humaines, des signes ambigus. Aussi bien l'expérience est-elle peut-être déjà faite.

Le but de ce chapitre serait largement atteint si, à défaut de convaincre de l'exactitude des analyses qui y sont proposées, il incitait des spécialistes de l'intelligence artificielle ou des langages formels à se méfier de la formalisation précipitée des langues humaines, et à soupçonner la complexité et la non-trivialité de leurs modes de signification.

ANNEXE : CONJONCTIONS ET « CONNECTEURS » : LES CONJONCTIONS ONT-ELLES DEUX OU PLUSIEURS ARGUMENTS ?⁴⁵

La logique classique des propositions (Calcul des propositions) est surtout connue par ses « connecteurs binaires », ceux qui composent une proposition complexe à partir de deux propositions éventuellement simples, comme \wedge formant $P \wedge Q$ (lu « P et Q ») à partir de P et de Q; est aussi

45. Merci à Jocelyne Couture, Jean-Louis Gardies, Gilles Granger et François Récanati dont les critiques m'ont, notamment, fait supprimer la majeure partie de la première version de cette annexe, et renoncer au plaisir de médire de l'emploi des notions de « vérifonctionnel » et « vériconditionnel ».

connue la « négation » parfois notée \neg , et lue « non », qui compose les propositions du type $\neg P$ à partir d'une seule proposition P (foncteur « unaire »). Mais dans la même logique ont place, au moins virtuellement, des foncteurs opérant à partir d'autant de propositions qu'on veut. — Par conséquent, même si on a un goût prononcé pour les définitions linguistiques qui ressemblent à des définitions de « la » logique, il n'y a aucune raison de supposer, pour faire ressemblant, que le *et* ou le *ou* français ou leurs correspondants éventuels en d'autres langues devraient fondamentalement être binaires. Et, par exemple, il n'y a aucune raison d'ordre logique (ni daucun autre ordre que mystique) de réduire les triplets de coordonnées en *et tel que* *Il pleut, il vente et il tonne* à des paires dont l'un des éléments serait lui-même une paire (par exemple, réunion par *et* de *Il pleut (et) il vente* avec *il tonne*), et ainsi de suite pour des coordonnées plus nombreuses.

Syntaxiquement, en français comme dans beaucoup de langues, les conjonctions dites de coordination comme *et* et *ou* ne se situent pas simplement « entre deux propositions », mais plus exactement, comme l'indique parfois l'intonation ou la ponctuation, au début de la dernière proposition coordonnée de la série (exemple : on peut ponctuer avant, mais non après, ou avant et après le *et* dans : *Il pleut, il vente (,) et (,) il neige*)⁴⁶. Ceci marque une différence avec l'écriture logique traditionnelle qui, dans une proposition du type $P \wedge Q$ (lue « *P et Q* »), n'impose pas plus de rattacher \wedge à Q qu'à P ; et marque plutôt, si on veut, une certaine ressemblance avec l'écriture « polonaise » de la logique, qui place le connecteur en tête des propositions qu'il connecte : $\wedge P Q$ au lieu de $P \wedge Q$; le point commun à la notation logique polonaise et au français, c'est qu'en situant le connecteur \wedge ou la conjonction *et* à une extrémité de la série (avant la première proposition connectée dans un cas, dans la dernière coordonnée dans l'autre), on donne un principe valable aussi bien pour les séries de plusieurs propositions liées que pour les binaires; un autre principe généralisable consiste, en français, à placer la conjonction, non pas *entre* toutes les

46. Il existe en latin deux formes enclitiques de conjonctions signifiant *et* et *ou*, à savoir *-que* et *-ve*, qui se suffixent au premier mot d'une proposition (ou expression) qu'ils relient à la précédente.

coordonnées, mais à l'initiale de toutes les coordonnées : *Et il pleut, et il vente, et il tonne*. Cette construction confirme que la conjonction linguistique est syntaxiquement initiale de coordonnées, plutôt qu'« entre » les coordonnées⁴⁷.

Du point de vue du sens, il n'est pas toujours indifférent de savoir si on définit une conjonction comme binaire, ou comme n-aire (à nombre quelconque de coordonnées, que nous supposerons ici égal à au moins 2).

On pourrait imaginer qu'une certaine conjonction n-aire admette la définition suivante : la proposition qu'elle compose est vraie si et seulement si les deux premières propositions qu'elle lie sont vraies, les éventuelles autres étant toutes fausses. Cette définition conviendrait parfaitement aux emplois binaires de *et*, comme dans *Il pleut et il vente*, mais elle ne conviendrait pas à *Il pleut, il vente et il tonne*, qui implique *Il tonne* et non *Il ne tonne pas*. L'idée générale de *et*, dans ce genre de formulations, serait donc que la proposition qu'il compose est vraie si et seulement si toutes les propositions qu'il lie sont vraies. Remarquez que cette généralisation n'est pas sélectionnée par une définition simili-logique disant seulement du *et* français que *P et Q* est vrai si et seulement si *P* est vrai et *Q* est vrai.

De même, comme on le sait, une définition du *ou* français (sans effet exclusif) comme formant une proposition qui est vraie « si et seulement si au moins la moitié des coordonnées sont vraies » se généraliserait mal aux séries de trois et plus.

47. Dans la manière traditionnelle de présenter en deux dimensions une addition de, par exemple, trois nombres, on écrit ces trois nombres les uns au-dessous des autres, on souligne cette pile, et on inscrit la somme en dessous ; le signe + indiquant que les trois nombres sont à additionner est porté à gauche du plus bas, c'est-à-dire, compte tenu des conventions graphiques générales, associé au dernier nombre, et placé devant lui ; là donc, comme dans le cas du placement de *et* ou de *ou*, un opérateur qui paraît logiquement affecter au même titre les divers éléments d'une suite s'attache préférentiellement au bord du dernier. Mais cette particularité syntaxique pourrait suggérer une particularité sémantique ; ainsi, quand on dit *Je prends 5, j'ajoute 2, ça fait 7*, il est explicite que 5 et 2 ne sont pas sur le même plan, et qu'il y a plutôt un nombre de départ, un nombre ajouté (accroissement du premier) et un résultat ; il n'est pas à exclure que des nuances sémantiques de cet ordre expliquent le placement terminal des conjonctions linguistiques, et que les cas de répétition du type *Et P, et Q* ne puissent parfois viser notamment à neutraliser ces nuances.

Comparer l'effet de l'insistance sur *et* dans : *J'aime l'eau ET le vin / J'aime le vin ET l'eau / J'aime ET l'eau ET le vin*. On insiste dans le premier cas sur le fait qu'on aime aussi le vin ; dans le second cas : aussi l'eau ; dans le troisième cas, sur le fait qu'on aime les deux.

S'il pleut, sans vent ni tonnerre, la proposition *il pleut, il vente ou il tonne* est vraie. La définition générale de *ou*, comme on le sait, veut qu'une proposition réunissant par *ou* un nombre quelconque de propositions soit vraie pour peu qu'une au moins de ces propositions soit vraie.

Considérons la signification de *ou* exclusif sans nous poser le problème de savoir si elle est fondamentale ou contextuelle : *P ou-exclusif Q* est vrai si et seulement si une et une seule des propositions qu'y lie *ou* est vraie. En nous inspirant de l'histoire de Tarski (ci-dessus § I.2.2), imaginons qu'un père réplique, sur un ton de refus, à son enfant qui prétend cumuler deux activités sur trois envisageables. *Non ! nous irons ou à la plage, ou au guignol, ou au cinéma !*; ça paraît signifier qu'une seule activité est proposée; et même si l'enfant prétendait faire pratiquer « seulement » deux activités, ça ne peut pas paraître signifier qu'il faudra pratiquer les trois. Or, supposons que *ou* soit binaire, et non n-aire en français : *P ou-exclusif (Q ou-exclusif R)*, triplet construit à partir de *ou* binaire par regroupement, serait vrai quand les trois propositions *P*, *Q* et *R* sont ensemble vraies. Cet argument en faveur d'une analyse non binaire de *ou* exclusif⁴⁸ est dû à Jean-Louis Gardies (1984). Toutefois, si on distingue les significations fondamentales d'éventuels effets de sens contextuels, cette observation ne suffit pas à éliminer l'hypothèse d'un *ou* fondamentalement non exclusif et binaire, qui serait logiquement associatif comme *et*, tel que *(P ou Q) ou R*, comme *P ou (Q ou R)*, serait vérifié dans sa signification littérale si une ou plusieurs des propositions *P*, *Q* et *R* étaient vraies ; sur quoi un effet de sens restrictif spécifierait éventuellement que, une seule proposition « devant » être vraie, une seule est vraie. Même si on ne prend pas trop au sérieux l'hypothèse d'un *ou* (fondamental) binaire, ceci montre que l'analyse sémantique doit confronter, autant que possible, les hypothèses concernant l'absence ou la présence d'effets de sens aux hypothèses concernant le caractère binaire ou n-aire des conjonctions.

48. Jean-Louis Gardies (1984) démontre qu'une proposition composée à partir de *n* propositions composantes au moyen de (*n* – 1) occurrences du *ou* exclusif binaire est vraie si et seulement si le nombre exact de propositions composantes vraies est impair ; par exemple, *P ou-exclusif (Q ou-exclusif R)* est vrai si et seulement si, parmi les trois propositions *P*, *Q* et *R*, soit une et une seule, soit les trois sont vraies.

CHAPITRE II

LOGIQUE SPECIALE, OU PRAGMATIQUE ? SUR UN PROBLEME D'« INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »

II.1. INTRODUCTION

Ayant d'abord soumis pour publication à une revue française d'inspiration philosophique l'article¹ d'où ce chapitre est issu, je n'en ai jamais reçu de réponse ; j'en ai conclu que l'article n'était pas accepté ; mon interprétation supposait un RAISONNEMENT PAR DÉFAUT de ce genre : « S'ils acceptaient l'article, ils me le diraient ; or ils ne le disent pas ; donc ils ne l'acceptent pas » ; ainsi le non-avis d'acceptation équivaut parfois à un avis de non-acceptation (avec des nuances intéressantes). De même, si Xipharès C. lit sur une affiche rectoriale qu'au baccalauréat qu'il vient de passer « Sont admis Luc D. et Max L. », et n'y voit pas son nom, il peut comprendre qu'il n'est pas admis ; car, s'il était admis, ce serait notifié, or ce n'est pas notifié, donc il ne doit pas être admis. Le non-avis d'admission vaut avis de non-admission. On entre ainsi dans le domaine d'une « logique non-monotone » (*non-monotonic logic*) du point de vue de certains logiciens et spécialistes de l'intelligence artificielle : dans le domaine

1. Version remaniée d'un exposé présenté à la première Ecole d'été de linguistique pour informaticiens, organisée par l'Equipe « Compréhension du raisonnement naturel » du Laboratoire des langages et systèmes informatiques (C.N.R.S.) à l'université de Toulouse-Le Mirail, septembre 1982 ; cet exposé a été publié par les soins de F. Jakob, avec une discussion de Jean-Blaise Grize et Marcel Vuillaume, dans le bulletin de l'Association pour la recherche cognitive, *Intellectica* 7 (1983, Laboratoire de recherche en informatique, université Paris-Sud, Orsay). Merci à Luis Fariñas, Jean-Blaise Grize, Andrès Raggio, Jacques Virbel et Marcel Vuillaume pour leurs remarques et critiques.

d'une logique monotone, si une proposition *P* découle d'un ensemble *E* d'énoncés, elle découle à plus forte raison de tout ensemble d'énoncés incluant l'ensemble *E* (le caractère déductible étant transitif); ce n'est pas le cas ici, puisque, de l'ensemble des propositions « Luc D. est admis » et « Max L. est admis » (à quoi revient le texte de l'affiche), on peut déduire PAR DÉFAUT que Xipharès n'est pas admis, alors que d'un ensemble comprenant les deux propositions précédentes et, en plus, la proposition « Xipharès C. est admis », on ne pourrait plus déduire qu'il n'est pas admis. Et de même pour le courrier vide de la revue critique. En ajoutant une proposition à ces messages, on peut supprimer une de leurs conséquences, ce qui définit une logique non-monotone.

Au risque de simplifier, on peut opposer deux manières de comprendre les phénomènes d'interprétation illustrés ci-dessus. D'un premier point de vue, on peut, sinon voir là de purs et simples « illogismes », du moins y voir à l'œuvre une logique autre que la logique classique, quitte à prendre la peine d'essayer de l'expliciter. Suivant un autre point de vue, non seulement il ne s'agit pas là d'illogismes, mais la logique classique suffit à rendre compte de ces phénomènes, à condition qu'on prenne pour objet d'analyse non pas simplement des « textes » (suites de phrases écrites, par exemple), mais les actes de communication dont ces textes ne sont que la face grammaticale. Ces points de vue ne sont pas *a priori* incompatibles en général; il arrive parfois, pourtant, qu'ils servent à exprimer des analyses qui ne sont pas équivalentes.

Tout un numéro de la revue *Artificial Intelligence* (vol. 13, n° 1, 1980) est consacré au raisonnement non-monotone, et essentiellement à sa formalisation. Je ne suis pas qualifié pour discuter de l'intérêt et de la nouveauté des formalismes qui y sont proposés, du point de vue du formalisme en lui-même (voir cependant M. Davis, 1980, et les systèmes « semi-formels » déjà imaginés par des logiciens)². Mais, puisqu'il s'agit de spécialistes de simulation automatisée du raisonnement humain, notamment dans l'interprétation de textes en langue, il vaut la peine de confronter leur point de vue à celui des linguistes qui s'intéressent aujourd'hui à ce type de faits, qu'ils disent faire de l'« analyse du discours » ou de la « pragmati-

2. Cf. des remarques écrites de L. Fariñas et A. Raggio adressées à J. McCarthy.

que », etc. C'est dans cet esprit que j'examinerai la contribution de celui qui a donné le nom d'intelligence artificielle à cette discipline dont il est un des fondateurs, John McCarthy (« Circumscription — A form of non-monotonic reasoning »).

II.2. JOHN McCARTHY CHEZ LES SAUVAGES

Pour illustrer le besoin d'un mode de raisonnement non-monotone, McCarthy présente l'énoncé de casse-tête suivant :

« Trois missionnaires et trois cannibales arrivent devant une rivière. Un canot à deux places est à leur disposition. S'il arrive qu'il y ait plus de cannibales que de missionnaires sur l'une ou l'autre rive, les missionnaires seront mangés. Comment doivent-ils traverser la rivière ? »

Un problème essentiel en intelligence artificielle est de déterminer la meilleure manière de présenter le problème pour qu'un ordinateur puisse le résoudre aux moindres frais ; McCarthy mentionne à cet égard une présentation censée être optimale³, due à S. Amarel (1971), dans laquelle le problème, réduit à son épure combinatoire, est forcément une abstraction de la formulation anecdotique et en langue (langage naturel) citée ci-dessus. Il propose ensuite de réfléchir sur la manière dont on peut déduire cette présentation formelle de l'énoncé anecdotique, en supposant cependant que celui-ci a été traduit plus ou moins directement (« rather directly ») en logique du premier ordre (McCarthy, p. 29).

McCarthy montre aisément que la présentation formelle sur laquelle un ordinateur pourra calculer la solution n'est pas « une conséquence logique ordinaire » des phrases de l'énoncé

3. La présentation d'Amarel « leads to the smallest state space that must be explored to find the solution. A state is a triple comprising the numbers of missionaries, cannibals and boats on the starting bank of the river. The initial state is 331, the desired final state is 000, and one solution is given by the sequence (331, 220, 321, 300, 311, 110, 221, 020, 031, 010, 021, 000) » (McCarthy, p. 29).

en langue. Par exemple, l'énoncé ne précise pas qu'il n'existe pas dans les parages un pont, un hélicoptère, ou un cheval ailé permettant de franchir la rivière sans se poser de problème; il ne précise pas qu'il est bien certain que le canot est pourvu de rames, qu'il ne fuit pas, qu'il ne rique pas d'être avalé par un monstre aquatique ; on peut former un nombre infini de telles hypothèses dont aucune n'est explicitement exclue de l'énoncé en langue. Pourtant, il faut les exclure pour aboutir à la présentation formelle d'Amarel. Comment un humain à qui on soumet ce casse-tête peut-il les exclure, et comment un ordinateur simulant la démarche humaine doit-il le faire ?

McCarthy propose de résoudre ce problème au moyen d'une règle d'inférence conjecturale⁴ qu'il appelle « Circonscription » (« Circumscription »). Dans son PRINCIPE GÉNÉRAL, cette RÈGLE postule que des êtres n'ont une certaine propriété que si cela découle d'un ensemble de faits (cf. p. 28). Si on APPLIQUE le principe de cette règle à un ensemble A de faits, on obtient un schéma de PROPOSITION QUI ASSERTE que les seuls êtres ayant une propriété P sont ceux dont les propositions (définissant les faits) de A impliquent qu'ils l'ont (cf. McCarthy, p. 29); lorsqu'il s'agit de passer de la philosophie de la chose à son formalisme, McCarthy (p. 34) définit non plus la règle dans son principe général, me semble-t-il, mais plutôt seulement la forme générale de ses applications⁵; car il définit alors « la circonscription de P dans A (P) », c'est-à-dire la circonscription du prédicat (propriété) P dans une proposition A, comme un SCHÉMA DE PROPOSITION ASSERTANT que les seuls êtres qui ont la propriété exprimée par « P » (satisfont P) sont ceux dont A implique qu'ils l'ont. S'il ne s'ensuit pas des propositions de A qu'un objet a la propriété

4. McCarthy parle plus souvent de « règle de conjecture », parfois seulement de « règle d'inférence » ; mais dans son formalisme il parle bien, en tout état de cause, d'« inférence circonscriptive ». Comme il s'agit d'une règle qui marcherait toujours « avec » (« along with ») les règles d'inférences de la logique du premier ordre, et produirait selon son domaine d'application des conclusions plus ou moins conjecturales ou plus ou moins certaines (McCarthy parle, selon le cas, de « règle de conjecture » ou de « règle d'inférence »), je crois plus clair de traduire « règle de conjecture » par « règle d'inférence conjecturale ».

5. J'ai l'impression que la différence entre le principe général de la règle de Circonscription et telle ou telle de ses applications éventuelles n'est pas toujours clairement marquée ; et que l'obscurité ainsi entretenue couvre d'un voile pudique le fait qu'on ne sait pas quand la règle générale est applicable (cf. § II.4 ci-dessous).

P, la circonscription de P dans A permet donc de déduire qu'il ne l'a pas⁶.

Ainsi des cannibales :

« La Circonscription nous permettra de conjecturer qu'il n'existe pas d'objets nous concernant dans certaines catégories sauf (« except ») ceux dont l'existence découle de l'énoncé du problème et du bon sens (« common sense knowledge »). Lorsque nous *circonscrirons* l'énoncé (en logique du premier ordre) du problème ainsi que les connaissances de bon sens sur les bateaux, nous pourrons conclure qu'il n'y a pas de pont ou d'hélicoptère. « Ha ha ! », dites-vous, « mais alors il n'y aura pas de rames non plus ! » Non, nous nous tisons de cette difficulté de la manière suivante : Cela fait partie des connaissances de bon sens que de savoir qu'un bateau peut être utilisé pour traverser une rivière à moins (*unless*) qu'il n'y ait quelque chose qui n'aille pas (« there is something wrong with it ») ou que quelque chose d'autre n'empêche de l'utiliser, et, si nos faits n'exigent pas qu'il y ait quelque chose qui empêche de traverser la rivière (en bateau), la circonscription engendrera la conjecture comme quoi il n'y a rien de tel. Le prix à payer est l'introduction dans notre langage d'entités comme les *quelques choses* (« somethings ») qui peuvent empêcher d'utiliser le bateau » (McCarthy, p. 30).

Et voilà donc comment la règle de circonscription « aide à comprendre le langage naturel » (McCarthy, p. 31), ici en ce qui concerne l'interprétation d'un texte exemplaire de casse-tête, et « formalise » une forme de raisonnement « humain » informel (cf. McCarthy, p. 28). McCarthy ajoute les réflexions suivantes (p. 31) :

« Dans les casse-tête du genre habituel, il existe une convention suivant laquelle il n'existe pas d'autre objet que ceux mentionnés dans l'énoncé, ou dont l'existence est déductible de l'énoncé et des connaissances communes. Cette convention peut être explicitée comme appliquant la circonscription à l'énoncé du casse-tête et à certaines connaissances communes. Cependant, si on était assis au bord d'une rivière

6. Ceci correspond plus directement à la « Circonscription de prédicat », mais cette règle recouvre la « Circonscription de domaine » suivant laquelle les seules entités existantes sont les entités connues, et dont on voit l'application à propos du casse-tête des missionnaires.

et que ces six personnes arrivaient par là et soumettaient leur problème, on ne se donnerait pas la circonscription comme allant de soi, mais on envisagerait bel et bien le résultat de la circonscription comme une hypothèse. Dans les casse-tête, la circonscription semble être une règle d'inférence, alors que dans la vie c'est une règle de conjecture ».

Le « pape de l'intelligence artificielle », comme le nomme un hebdomadaire, fait en somme aux linguistes une proposition pour le moins alléchante. Il leur sert toute formalisée (p. 34-37) une procédure d'interprétation du langage naturel justement dans des cas où celui-ci paraît, pris à la lettre, défier les lois de la logique et s'écarte de toute rigueur. Plus besoin de patauger dans des considérations à la Ducrot ou à la Grice, mêlant aux énoncés les locuteurs et leurs partenaires, comme dans la vie : on va faire l'économie de la pragmatique. On ne laisse pas tomber une telle proposition sans l'examiner d'un peu plus près.

II.3. LE BON SENS DE JOHN McCARTHY

Reprenons l'analyse du casse-tête par circonscription. Il y a d'abord, naturellement, le texte même de ce casse-tête (« Trois missionnaires et trois cannibales arrivent... », etc.), ou plutôt cet objet supposé qu'est sa traduction « plutôt directe » en logique du premier ordre (silence complet, dans l'article de McCarthy sur la procédure de cette traduction, et sur son résultat). Est-ce à cela que s'applique la Circonscription ? Non. Car au texte traduit il faut ajouter le « common sense knowledge », le Savoir du bon sens ; et celui-ci nous fournit toutes cuites une foule de propositions hétéroclites parmi lesquelles McCarthy utilise notamment les suivantes : « Le fait de ramer ne modifie pas le nombre des missionnaires ou la capacité du bateau », « Un bateau peut être utilisé pour traverser une rivière à moins qu'il n'y ait quelque chose qui n'aille pas ou que quelque chose d'autre empêche de l'utiliser », etc. La Circonscription s'applique donc à ces deux sortes de prémisses — propositions issues du texte traduit en logique du premier ordre, et messages délivrés par le bon sens

et traduits de la même façon — et cela produit, nous dit McCarthy, les conclusions suivantes ayant pour le moins force de « conjectures », et apparemment retraduites en langage naturel pour la commodité de l'exposé :

- Il n'existe pas d'objet nous concernant (« relevant ») dans certaines catégories, sauf ceux dont l'existence découle de l'énoncé du problème et du bon sens. Donc, il n'y a pas de pont ni d'hélicoptère dans les parages.
- Les seules entités qui peuvent empêcher d'utiliser le bateau sont celles dont l'existence découle des faits connus (« at hand »). Donc le bateau a des rames, il marche ; il est utilisable (p. 28).

Quelques remarques sur cette analyse s'imposent.

Remarque 1. Comparons la prémissse offerte par le bon sens, « Un bateau peut être utilisé pour traverser une rivière, à moins que... », à la conclusion par Circonscription, « Le bateau est utilisable ». La prémissse est une proposition du type P à moins que X , la conclusion est du type P . Qu'avons-nous gagné grâce à la Circonscription ? Pour le savoir, il faut savoir ce que veut dire P à moins que X , donc ce que veut dire à moins que (en anglais, *unless*), d'autant plus que ce mot revient fréquemment dans les explications de McCarthy. Or celui-ci semble avoir là-dessus une idée, qu'on aperçoit dans le passage suivant (p. 28) :

« La Circonscription formalise plusieurs modes de raisonnement humain informel. Par exemple, le raisonnement de bon sens est généralement prêt à sauter à la conclusion qu'un outil peut être utilisé suivant sa destination à moins que quelque chose n'empêche de l'utiliser. Considéré purement extensionnellement, un tel jugement n'apporte aucune information ; il semble simplement assérer qu'un outil peut être utilisé suivant sa destination à moins qu'il ne le puisse pas. [Mais], heuristiquement, ce jugement n'est pas rien qu'une disjonction tautologique ; il suggère de former un projet d'utilisation de l'outil ».

Cette analyse donne les propositions du type P à moins que quelque chose ne l'empêche pour tautologiques (vides d'information) si on les prend à la lettre, seule quelque espèce de circonscription pouvant en tirer quelque chose ; en effet, prise à la lettre et « extensionnellement », P à moins que X ne serait

qu'une espèce de « disjonction ». Autrement dit, pour McCarthy, *à moins que (unless)* est une variante de *ou* non exclusif⁷, et *P à moins que quelque chose ne l'empêche* vaut *P ou quelque chose empêche P*, qui nous rapproche en effet de la tautologie *P ou non-P*, la différence étant nulle si la possibilité de *P* est assimilée à *P*. De même, Quine (1972 : 44-45, et *passim*) considère *unless* valant le *ou* soit exclusif, soit non exclusif, en concédant seulement une « différence d'ordre rhétorique » qu'il n'explique pas d'une manière satisfaisante. Prenons cette analyse au sérieux : elle impliquerait que, prises à la lettre et extensionnellement, *P à moins que X* et *X à moins que P* sont équivalents ; cette conséquence est ici inacceptable, quoi qu'elle soit nécessaire à l'analyse de McCarthy ; car il est flagrant pour le bon sens, qu'il invoque ici, que dire *Ce bateau marche, à moins qu'il ne soit en panne*, c'est indiquer que le bateau marche sans doute, alors que dire *Ce bateau est en panne, à moins qu'il ne marche* suggérerait plutôt le contraire ; s'il faut « sauter » à une « conclusion », comme dit McCarthy, ce sera, selon le cas, dans deux directions opposées.

Des linguistes ont déjà montré que *unless* n'est pas réductible à une disjonction (cf. Van Dijk, 1977, et Gazdar, 1979 : 73), et nous avons vu en d'autres occasions (cf. § 1.4.10) qu'une affirmation de la forme *P à moins que X* était la combinaison de deux affirmations : une affirmation catégorique de *P* (faite avec moins de « circonspection ») et une affirmation subsidiaire de *Si X, non-P* (faite avec plus de « circonspection », et ainsi nuançant la première). L'idée même de traduire cela extensionnellement dans un seul niveau de signification et de vérité est donc d'emblée inadaptée. Ce n'est pas rassurant sur ce que pourrait être la traduction « plutôt directe » que suppose McCarty du casse-tête en logique du premier ordre ; et c'est assurément problématique dans les passages, dont certains nous intéressent, où McCarthy utilise des énoncés du type *P à moins que X*, que

7. De même, me signale Alain Déjour, dans le langage de programmation LISP inventé par McCarthy et son équipe du M.I.T., la structure de contrôle dite *< Unless >* est telle par définition qu'une instruction du type (Unless *< P >* *< Q >*), où *P* est une condition et *Q* une action, commande de faire l'action *Q* si *P* n'est pas vérifié, et ne commande rien si *P* est vérifié. Certes, cette instruction est particulièrement utile pour traiter des exceptions ; mais ce n'est pas explicité dans sa grammaire, qui est simplement celle d'une conditionnelle « extensionnelle ».

lui fournit le bon sens, et sur lesquels il fait ensuite opérer la règle de Circonscription ; car, s'il exploite à fond ces sortes de prémisses, il en sous-estime crucialement la portée. Si le bon sens nous dit en anglais ou en français (comme chez McCarthy) *Un bateau est utilisable à moins que quelque chose n'empêche de l'utiliser*, il nous dit 1) catégoriquement et sans se soucier de nuances, *Un bateau est utilisable*, 2) en y regardant de plus près, donc à titre de nuance : (*Toutefois*) *il n'est pas utilisable si quelque chose empêche de l'utiliser* ; et la nuance n'apparaît comme pertinente que si l'éventualité d'un empêchement mérite, à y regarder de plus près, d'être envisagée (implicature de possibilité, cf. p. 17 s.). A quoi sert donc la Circonscription dans l'analyse de McCarthy ? Etant d'emblée acceptées deux prémisses dont l'une est catégorique et peu circonscrite, et l'autre plus circonstanciée de telle sorte qu'elle nuance la première, la Circonscription sert uniquement à conclure *Un bateau est utilisable*, c'est-à-dire à sélectionner l'affirmation catégorique et moins circonscrite. C'est peu ; en un sens même, ce n'est rien : de toute manière, les deux propositions sont incompatibles (compte tenu de l'implicature de possibilité de ce qu'introduit *à moins que*) dès lors qu'*« extensionnellement »* on cesse de distinguer deux degrés de circonscription ou d'approximation des affirmations ; le bon sens opérait déjà lui-même la sélection dans le moment (fût-il théorique) où il émettait l'affirmation *P* (avant le « moment » où il émet la nuance restrictive *Si X, non-P*). Le bon sens offrait 1) une affirmation peu circonstanciée, revenant à donner *P* pour norme, puis 2) sa combinaison avec une nuance plus circonstanciée, en quelque sorte l'exception à la norme ; la Circonscription laisse tomber les exceptions ; mais la norme, qu'elle prend, était DÉJÀ LÀ (puisque on n'avait pas seulement dit : *Si non-X, P*, mais bien : *P*)⁸.

(S'agissant de « la vie », McCarthy dit que, plutôt que de calculer des probabilités, « nous nous proposons mentalement l'interprétation normale sans pont ni monstre aquatique avant d'envisager ces possibilités extérieures (à la norme),

8. Le mot *except (sauf)* pose à peu près le même problème que *unless (à moins que)* dans cette phrase de McCarthy (cité ci-dessus, § II.2.) à propos du casse-tête : « La Circonscription nous permettra de conjecturer qu'il n'existe pas d'objets nous concernant dans certaines catégories sauf (« except ») ceux dont l'existence découle de l'énoncé du problème et du bon sens. »

c'est-à-dire que généralement nous ne prenons même pas en compte l'univers dans lequel ces possibilités sont assignées (...). Par conséquent, (...) il nous faut un moyen de formuler la situation normale à partir de l'énoncé des faits, et un raisonnement non-monotone semble nécessaire ». Voici maintenant qu'on charge la Circonscription de discerner la norme ; mais rien *dans* l'énoncé de cette règle (applicable à la logique du premier ordre) n'a à voir avec la distinction normal/exceptionnel, et justement nous venons d'apercevoir que McCarthy fournissait à sa règle de la norme de contre-bande en provenance du pays du Bon Sens, et déguisée en « disjonction extensionnelle » par un *à moins que* non analysé).

La Circonscription ne fait au fond, dans l'analyse de McCarthy, qu'omettre de prendre en considération les circonstances que le bon sens présentait comme exceptionnelles et négligeables. Je ne vois pas en quoi un tel choix relève de la théorie logique du raisonnement, et exige l'invention d'une « logique non-monotone ». Il s'agit plutôt d'un problème de décision. Dans de nombreuses situations, nous disposons au moins virtuellement de deux ou plusieurs théories des choses, les unes plus grossières et risquées, mais plus simples et commodes, les autres plus fines et sûres, mais plus embarrassantes à utiliser ; ce sont des raisons de rentabilité (selon le temps, l'enjeu, etc.) qui nous font souvent spontanément opter pour une théorie approximative et simple plutôt que pour une autre plus fine. Nul besoin ici d'une règle d'inférence conjecturale, interne à la logique, et revenant comme la Circonscription à « dériver », « engendrer », *P* à partir de quelque chose comme *Normalement P*.

Remarque 2. Nous venons de voir que le « bon sens » de McCarthy pouvait rendre inutile la Circonscription ; mais rappelons qu'en même temps la Circonscription ne dispense pas du bon sens : elle en a le plus grand besoin. Sans lui, de la « disjonction » *Un bateau est utilisable ou il y a quelque chose qui empêche de l'utiliser*, elle serait incapable de sélectionner la première éventualité (possibilité d'usage) plutôt que la seconde (impossibilité).

C'est encore le bon sens qui dit à McCarthy que normalement il n'y a pas de pont, normalement il n'y a pas d'hélicoptère, normalement il n'y a pas de monstre aquatique dans les parages ; d'où la Circonscription « dérive », « engen-

dre », qu'il n'y a pas de pont, d'hélicoptère, de monstre. Il vaut la peine, maintenant, d'examiner non plus le contenu des messages du bon sens, mais leur bien-fondé.

Où sommes-nous ? Tout ce qu'on sait, c'est qu'on est au bord d'une rivière, où il y a un canot à deux places qui est certainement en bon état (McCarthy l'a démontré) et où arrivent trois missionnaires et trois cannibales qui les mangieront s'ils ont la supériorité du nombre. Quel est ce pays du monde et à quelle époque cela se passe-t-il ? Quelle est l'importance de la rivière (« river ») ? Trois missionnaires, et un canot à deux places où on peut se jeter les yeux fermés, cela n'indique pas un pays totalement démunie sur le plan technique ; si c'est un lieu où on peut passer, pourquoi ne devrait-il pas y avoir de pont (un petit pont suffit, si la rivière est étroite) ; n'y a-t-il pas de gué ? Sommes-nous en saison sèche — où les oueds se passent à pied ? Sans aller jusque chez les « sauvages », si ce missionnaire de l'« Intelligence artificielle » qu'est John McCarthy arrivait en ma compagnie au bord de l'Erdre palindrome où j'habite, et que nous voulions la traverser (mais il n'y a que des marais de l'autre côté), il aurait sans doute la satisfaction intellectuelle de ne voir en effet ni hélicoptère ni monstre aquatique ; et il trouverait deux barques au lieu d'une ; mais l'une des deux est coulée et livrée aux poissons ; et l'autre, celle qui est en état, est évidemment cadenassée et ses rames sont dissimulées aux promeneurs. Nous pourrions cependant traverser à la nage, sauf quand elle est gelée et passable à pied ou en voiture comme en janvier 1985, solutions qu'il n'envisage pas et que sa règle devrait sans doute interdire. Bref, les oracles du « bon sens » selon McCarthy sont de simples paris, et ce bon sens universel semble perdre toute valeur dès qu'on sort du laboratoire futuriste de Stanford où des savants, entourés d'ordinateurs, peuvent se faire des cannibales, des missionnaires et des rivières sauvages l'image d'Epinal qu'il leur plaît.

— Mais justement, dira-t-on pour défendre le savant, l'énoncé du casse-tête se présente de lui-même comme une sorte d'image d'Epinal. — En effet, peut-être ; mais McCarthy, qui présente d'abord la Circonscription comme une « règle de conjecture », dit : « Si on était réellement assis au bord d'une rivière et que ces six personnes venaient nous soumettre leur problème, on ne prendrait pas la circonscrip-

tion pour argent comptant (« granted »), mais on *envisagerait* (« *would consider* ») le résultat de la circonscription comme une hypothèse. Dans les casse-tête, la circonscription semble être une règle d'inférence, alors que dans la vie c'est une règle de conjecture. « Autrement dit, la circonscription marche particulièrement bien dans les casse-tête (McCarthy ne dit pas pourquoi), elle ne marche pas particulièrement mal dans « la vie » (j'avoue cependant ne pas voir à quoi sert une « conjecture » qui tout à coup n'est plus qu'une « hypothèse » ; la Circonscription était plus ambitieuse).

Cessons toutefois de rire bêtement du bon sens de John McCarthy. Observons seulement que son casse-tête nous installe d'emblée dans un univers où trois missionnaires se baladent avec trois cannibales (espèce déjà plutôt rare en soi) et où il est évident que deux missionnaires n'ont rien à craindre de cannibales (non armés ?) au nombre de deux exactement, mais seraient mangés par trois en moins de temps qu'il n'en faut pour passer une rivière quelconque avec un bon canot. Ce n'est pas une histoire sérieuse, ça ressemble plutôt à une blague. Ainsi, non seulement le bon sens universel de John McCarthy est de la marque « Bulldozer », mais il l'utilise imperturbablement dans un univers complètement loufoque.

Le bon sens, ici, dit plutôt qu'il faut se méfier du bon sens.

L'ennui pour l'analyse du casse-tête par circonscription, c'est que la Circonscription non seulement a besoin du bon sens, mais tend à ne produire que ce qu'il lui a donné tout préparé. Il ne nous semble pas, finalement, que la règle de Circonscription, telle qu'on la présente, aide à comprendre comment un « humain » comprend le texte du casse-tête des missionnaires et des cannibales.

II.4 CIRCONSCRIRE QUOI, ET QUAND ?

Qu'est-ce qui oblige donc à faire appel aux « données » du bon sens, pour faire marcher la règle de Circonscription sur le texte des missionnaires et des cannibales ?

Une règle n'est règle que dans le domaine où on la définit ;

elle doit valoir partout si on ne limite pas son domaine. Si on prétend me donner une « règle d'inférence » (fût-elle conjecturale) de la forme *De « Si P, alors Q », vous pouvez déduire « Q »*, mais que sur le mode d'emploi il y a marqué en petites lettres « Précautions avant usage : s'assurer que P est certain », je peux considérer qu'on ne m'a refilé qu'une contrefaçon du détachement ; et si le mode d'emploi dit simplement : « Attention : nombreuses contre-indications, consultez votre spécialiste », je peux considérer qu'on ne m'a pas donné de règle du tout⁹.

Dans l'énoncé du principe *général* de la règle de Circonscription, McCarthy nous place, sans le dire, exactement dans ce type de situation. Cette règle générale dit simplement : « Entities satisfy a given predicate only if they have to on the basis of a collection of facts » ; c'est-à-dire « les (ou des ?) entités ne satisfont un prédicat déterminé (donc, n'ont une certaine propriété) que si elles le doivent étant donné un ensemble de faits ». Est-ce « les » ou « des » entités, et alors lesquelles ? Toutes les propriétés, ou alors lesquelles ? N'importe quelle collection de faits, d'énoncés, ou alors lesquels ? Il est parfaitement évident, et McCarthy en tient soigneusement compte dans ses exemples, que le principe général de la règle de circonscription doit s'appliquer avec discernement et ne vaut ni de toutes les « entités », ni de tous les « prédictats », ni de tous les ensembles de « faits » ou d'énoncés. L'inventeur de la règle ne dit même pas, lorsqu'il la formule, qu'elle marche « en général » ou « dans la plupart des cas ». Par exemple, l'énoncé du casse-tête n'affirme pas l'existence d'un devoir ou d'une nécessité, pour les missionnaires ou les cannibales, de traverser la rivière auprès de laquelle ils arrivent (ils pourraient venir y boire) ; il ne faut pas en conclure, comme le principe général de la circonscription nous le permettrait, à l'inexistence de cette nécessité ou de ce devoir. De même, si quelqu'un dit qu'il a un chien, ça n'implique pas

9. La règle *De « Si P, alors Q », vous pouvez déduire « Q »* ferait merveille pour « expliquer » le fait que dire *Si je prends la parole, c'est pour X* revient à dire que « c'est pour X » (que je prends la parole). Mais il serait périlleux de l'appliquer sans lire les « Précautions d'usage » à : *Si jamais Untel te traite d'une manière insultante, tu peux lui mettre de ma part ton poing dans la gueule.* La règle de Grice (1957 : 377) comme quoi « X veut dire que P » implique P (« X means that P » entails P) présente le même type d'insuffisance ; elle ne vaut que si X est vrai (ou comporte une présupposition vérifiée) ; cf. *Meaning Detachment*, § V.

forcément qu'il n'ait pas de chat ou de poules. Or ce que ne nous dit pas l'exposé du principe général de la règle, sa formalisation (p. 32) ne nous le dit pas plus : elle ne précise aucune limite ni ne rappelle la nécessité d'une limite à son domaine. Il est légitime d'en conclure que « la » règle de circonscription que McCarthy nous propose pour expliquer le raisonnement « humain », etc., n'existe pas¹⁰.

A la place de cette règle générale, nous trouvons dans l'article de McCarthy des cas particuliers qu'on peut appeler, suivant sa terminologie, autant de « circonscriptions ». Nous avons déjà discuté de quelques-uns de ces cas à propos de l'unique exemple d'analyse du discours qu'il choisit de discuter. Voici un exemple emprunté au domaine des mathématiques (p. 35) : soit des axiomes algébriques pour les nombres naturels (entiers non négatifs) posant que : *O est un nombre naturel, et, quel que soit x, si x est un nombre naturel, le successeur de x est un nombre naturel.* « Circonscrivons » cela ; nous pouvons obtenir essentiellement l'idée que les seuls nombres naturels sont ceux qui sont tels en vertu des axiomes précédents. Et, ajoute McCarthy, « ceci est essentiellement le schéma axiome habituel d'induction ». Cette coïncidence n'est pas miraculeuse : McCarthy a choisi d'exprimer ce schéma suivant la forme type de circonscription, qui exprime exactement une clôture. Mais, au lieu des axiomes qu'il a mentionnés, posons : *2 est un nombre naturel, et, quel que soit x, si x est un nombre naturel, le successeur de x est un nombre naturel;* circonscrivons cela, et nous obtenons l'idée — in-

10. J.-B. Grize (1983 : 16) défend en ces termes McCarthy contre mes critiques : • La règle de Circonscription n'est pas une règle d'inférence. C'est une règle qui dit quelles inférences il faut faire et quelles il ne faut pas faire. C'est une métarègle, c'est une règle de stratégie. » Grize, qui connaît bien la complexité de l'analyse du discours, me semble parler ici de la circonscription telle qu'elle devrait être, et non pas telle qu'elle est dans l'exposé de McCarthy ; il est vrai que, si on la présente comme une « règle d'inférence », il faut préciser qu'il peut s'agir d'inférences conjecturales (cf. note 4 ci-dessus) ; mais la règle de Circonscription, marchant, comme dit McCarthy, « avec » les règles d'inférence de la logique du premier ordre, et ne mentionnant aucune autre règle qu'elle-même, ne peut en aucun cas être considérée comme une métarègle indiquant quelles inférences il faut faire ou ne pas faire. Du reste, D. Bobrow, dans sa préface au recueil sur le raisonnement non monotone où figure « Circumscription », oppose les approches proposant des « extensions de la logique » à la « meta-approach » illustrée notamment par Weyhrauch, et illustre d'abord la première catégorie par la contribution de McCarthy. Mes critiques ne portent évidemment pas contre le principe général d'une « métaprofession », ce qui veut dire que sur le fond je suis sans doute d'accord avec J.-B. Grize.

désirable dans l'arithmétique qu'évoque McCarthy — que 0 et 1 ne sont pas des nombres naturels. McCarthy a choisi d'appliquer la circonscription là où une clôture était attendue ; mais ce n'est pas la circonscription elle-même qui nous dit où elle est attendue. C'est donc ici une formule de clôture plutôt que l'application automatique d'un principe passe-partout. Elle ne saurait donc expliquer le fait même qu'il y ait clôture : pourquoi on clôt une définition, à quoi ça sert, etc. Il ne suffit pas de donner à une clôture la forme d'une règle d'inférence, pour qu'elle soit du même coup justifiée ; une règle d'inférence autorise (comme on couvre, juridiquement) certaines inférences ; elle ne s'autorise pas elle-même.

II.5. LES CONDITIONS PRAGMATIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION

Pour nous reposer des missionnaires et des cannibales, citons les cocus de Bagdad, célèbre problème de mathématiques, dans la version qu'en donne le recueil de *Casse-tête logiques* de J.-C. Baillif (Bordas, 1979, p. 114) :

« Quarante courtisans de la cour d'un sultan étaient trompés par leurs femmes au vu et au su de toutes les autres personnes de la cour, sans exception. Seul chaque mari ignorait sa propre infortune. Le sultan convoque les hommes de sa cour et leur dit : L'un d'entre vous au moins a une femme infidèle ; je veux qu'il la chasse un matin de la ville, dès qu'il sera sûr de son infidélité. Le quarantième matin, les quarante courtisans trompés chassent leurs femmes de la ville. Pourquoi, pourquoi ? »

Si vous n'avez pas encore trouvé, voici la solution (Baillif, p. 119) :

« S'il n'y avait qu'un mari trompé, il chasserait sa femme le premier matin, ne connaissant aucune femme infidèle et sachant qu'il y en a au moins une. S'il y avait deux maris trompés, chacun saurait que l'autre est trompé, et s'attendrait à voir ce dernier chasser sa femme le premier matin. Comme

cet événement n'a pas eu lieu, chacun en déduit que l'autre attendait un événement de même nature, donc qu'il y a deux femmes infidèles, dont la sienne. Les deux maris chassent donc leurs femmes le deuxième matin. De même, s'il y avait trois maris trompés (...). Et ainsi de suite, les quarante maris chassant leurs quarante femmes le quarantième matin. »

Pour bien comprendre l'énoncé de Baillif, il faut, conscient ou non, suppléer des hypothèses qui n'y sont pas explicitement formulées. En voici seulement quelques-unes :

- 1) On est monogame à Bagdad.
- 2) Les maris obéiront à l'ordre du sultan et aucun obstacle matériel ne les en empêchera.
- 3) Aucune femme ne risque d'être chassée, du moins le matin, de la ville de Bagdad pour une raison autre que celle d'adultére.
- 4) Si une femme est chassée, tout le monde le saura avant le lendemain matin.
- 5) A Bagdad, tout homme marié, et surtout cocu, est un logicien infaillible (mais les célibataires peuvent raisonner comme des cloches).
- 6) A Bagdad, tout homme marié est informé des six propositions précédentes.
- 7) A Bagdad, tout homme marié est informé de la proposition 6.

Et cetera. Pourquoi toutes ces hypothèses dans l'interprétation de l'histoire des cocus ? Serait-ce que les textes de casse-tête logiques sont soumis à une logique non classique, du fait de l'existence dans leur domaine d'une règle d'inférence du genre de la Circonscription ?

Remarquons d'abord que le « bon sens » auquel McCarthy faisait appel pour résoudre les problèmes d'application de la circonscription dans le casse-tête des missionnaires n'est pas, et de loin, le critère général d'interprétation des textes, ni peut-être d'application de la circonscription ; car certaines des hypothèses mentionnées ici sont assez invraisemblables, voire franchement bizarres.

Explorons une autre direction de recherche, en considérant le comportement des personnes qui recherchent la solution d'un casse-tête. Il m'est arrivé de soumettre le problème des cocus à plusieurs personnes réunies ; en cherchant, certaines

posaient des questions du genre « Est-ce qu'on peut avoir plusieurs femmes ? » « Est-ce qu'on sait si une femme est chassée par son mari ? », et parfois d'autres intervenaient pour donner des réponses du genre « Mais bien sûr que oui ! » On sent, dans ce type de conversation, que le processus d'interprétation de l'énoncé est indissociable du processus de recherche de sa solution ; celui qui dit « Mais bien sûr que oui » croit avoir une idée sur la solution ou le type de solution du problème. Il faut que les cocus soient intelligents *pour que* la solution marche. Mais, objectera-t-on, d'autres solutions sont concevables : les cocus sont peut-être des imbéciles, mais ils se sont mis à surveiller leurs femmes et il se trouve qu'ils les ont surprises en faute le jour de l'Aïd (où ils étaient censés être à la mosquée), et que ce jour était le trente-neuvième après l'ordre du sultan ; ou encore, il y a eu des dénonciations ; etc. autrement dit, les six hypothèses mentionnées plus haut ne s'imposent pas. Il est aisément de répondre à cette objection que, si on considère l'histoire de la fête de l'Aïd ou de la dénonciation comme une solution acceptable pour le casse-tête, alors les six hypothèses sont en effet gratuites. Mais cela n'ôte rien au principe général suivant lequel le choix de la ou les solutions conditionne celui des hypothèses qu'on doit faire sur le sens de l'énoncé ; celles que j'ai énumérées s'imposent si on considère que la solution de Baillif est la seule solution. L'objection conduit en fait à la question suivante : pourquoi la solution de Baillif, et non les deux que je viens d'imaginer (fête de l'Aïd et délation), peut-elle être considérée comme acceptable ? La réponse à cette question ne peut être fournie par aucune « règle d'inférence » intérieure au sens du texte de l'énoncé ; elle est évidemment : *parce que c'est présenté comme un casse-tête logique* ; le propre des hypothèses du genre « fête de l'Aïd » ou « délation » est que, si on les admettait, ce qui est donné pour un problème de logique n'en serait plus un. Le sens de l'énoncé du problème des cocus est donc suspendu à la solution de ce problème et dépend ainsi ultimement du fait même que cet énoncé est soumis au lecteur ou à l'auditeur comme un problème de logique. S'il était soumis comme celui d'un roman, ou d'un reportage, on pourrait le comprendre autrement.

Revenons des calculateurs cocus aux cannibales. McCarthy dit que dans les casse-tête « il y a une convention suivant

laquelle il n'existe pas d'autre objet que ceux mentionnés dans l'énoncé, ou dont l'existence est déductible de l'énoncé et des connaissances communes ». Il suggère de voir dans cette convention une application de sa règle de Circonscription. Admettons que cela explique pourquoi, dans le problème des cannibales, on suppose qu'« il n'y a pas de pont » parce que l'énoncé ne dit pas qu'il y a un pont. Fort bien, mais alors, au même titre, la règle de Circonscription permet de déduire que « les missionnaires n'ont pas de culotte de soie » parce que l'énoncé ne dit pas qu'ils en ont, et qu'en général les missionnaires ne portent pas des culottes de soie. Cette conséquence de la Circonscription n'est pas positivement incorrecte (il n'y a aucun inconvénient à supposer que les missionnaires n'ont pas de culottes de soie), mais il y a une différence essentielle entre ces deux hypothèses, *Il n'y a pas de pont* et *Les missionnaires n'ont pas de culotte de soie*, à savoir que la première s'impose selon McCarthy dans la compréhension de l'énoncé, alors que la seconde ne s'impose pas. Le principe de la Circonscription ne fait pas cette différence. McCarthy nous dit bien que la Circonscription s'applique aux « quelque chose » qui marchent mal quant au bateau et aux « quelque chose » qui empêchent de s'en servir, mais c'est lui qui nous le dit, ce n'est pas le principe même de sa règle de Circonscription ; le principe général de cette règle ne nous dit pas pourquoi il faudrait l'appliquer aux obstacles à la circulation du bateau plutôt qu'aux culottes de soie ou à ce qui pourrait faire aller le bateau « à une vitesse exceptionnelle ». Pourquoi donc McCarthy *choisit-il* d'appliquer sa règle de Circonscription à ce qui peut empêcher l'usage du bateau ? Parce qu'il veut que l'ordinateur puisse calculer la solution du problème à partir de la représentation d'Amarel et que, pour que l'ordinateur dispose de la présentation d'Amarel, il faut qu'il la déduise « logiquement » d'une approximation de l'énoncé en anglais ; pour cela, il apparaît nécessaire à McCarthy que la Circonscription garantisse que le bateau marche, mais non que les missionnaires portent des culottes de crin. En un mot, McCarthy fixe ici le domaine d'application de sa règle générale en fonction de la nécessité de pouvoir résoudre déductivement la solution de ce casse-tête particulier. Et ainsi l'interprétation de l'énoncé qu'il produit à l'aide de sa règle de Circonscription est déterminée en fin de

compte par le fait que le texte analysé est celui d'un exercice logique censé posséder un certain type de solution¹¹.

On pourrait soutenir que la Circonscription a une application plus générale que je ne prétends, en observant qu'*on ne peut pas dire*, si on prétend simplement interpréter l'énoncé, que les missionnaires portent des culottes de soie ; c'est juste, mais on ne peut pas dire non plus qu'ils n'en portent pas. Il importe de distinguer deux types de clôture de l'univers des fictions. L'univers d'une fiction contient, et contient seulement, tout ce qu'elle implique qu'il contient ; c'est ainsi que la fiction des missionnaires et des cannibales ne contient ni le fait *Les missionnaires ont des culottes de soie*, ni le fait contraire ; pourtant, il faut bien qu'ils en aient, ou qu'ils n'en aient pas, et même l'univers de cette fiction peut être considéré comme contenant le « fait que *ou bien ils en ont, ou bien ils n'en ont pas*¹² » ; mais l'univers des fictions, du fait de son mode d'existence, est un univers lacunaire ; ce qu'on n'y met pas reste pour ainsi dire en blanc. La question *Y a-t-il une mouche dans la salle de classe quand Charles Bovary y pénètre au premier chapitre de « Madame Bovary » ?* est sans objet s'il est entendu que le roman n'implique ni la réponse oui ni la réponse non. C'est en général à ce type de phénomène qu'on pense quand on parle de la clôture de l'univers des fictions. La clôture fournie par la règle de Circonscription est beaucoup plus forte parce que, au lieu de neutraliser la vérité de certaines propositions, elle les nie ; mais elle est beaucoup moins générale et ne doit pas être confondue avec elle¹³.

11. Les énoncés du casse-tête « ne prétendent en rien décrire le monde réel : ils ne sont que l'*habillage* d'une trouvaille logique. A ce titre ils décrivent un univers fini et ordonné en vue de la découverte de la solution » (Alain Déjour, communication personnelle).

12. Les conditionnelles présentent la même propriété que les fictions : affirmer *Si P, Q* est poser l'« hypothèse » *P* ; si *P* n'implique ni *Z* ni *Non-Z*, l'hypothèse (ou « l'univers » de cette hypothèse) ne contient ni *Z* ni *Non-Z*, quoiqu'elle puisse être considérée comme contenant l'idée (si elle admise partout) que *Z ou non-Z*. Ainsi les fictions sont un peu, peut-être, comme des espèces de conditionnelles sans *si*.

13. M. Vuillaume (1983 : 18) suggère de distinguer les êtres, qui seraient sujets dans les fictions à la clôture faible (ni affirmés, ni niés), et les événements, qui seraient sujets à la clôture forte (circonscription) ; cette distinction me semble liée au fait que le casse-tête des missionnaires porte essentiellement sur un « événement » (traversée en canot) ; elle pourrait devoir être reconSIDérée s'il s'agissait d'un casse-tête portant sur l'existence d'objets (type : *Combien d'objets y a-t-il dans une boîte où on a mis ceci, cela, etc.*).

Ainsi l'interprétation de l'énoncé d'un casse-tête logique est suspendue au fait qu'il est proposé comme tel, et par là même à la manière dont on peut lui trouver une solution logiquement intéressante. Le choix d'appliquer ou de ne pas appliquer la règle de Circonscription à telle ou telle catégorie d'objets dans un énoncé donné est donc déterminé par la manière dont on interprète le fait même que l'énoncé est dit. Ceci montre d'abord que la manière élégante dont McCarthy fait l'économie de la pragmatique est illusoire. Pour que sa « règle » d'inférence prenne corps, il faut réintroduire dans l'analyse du texte l'analyse de l'univers de la communication au sein duquel ce texte est dit par quelqu'un à quelqu'un dans un but déterminé. En dehors de ce renvoi à la situation pragmatique, l'application de la Circonscription est une obligation gratuite, reformulée au vu de chaque texte d'une manière *ad hoc*. Dans l'analyse du texte, la décision d'appliquer la Circonscription doit se situer entre l'analyse pragmatique et l'analyse interne. Mais alors se pose la question de l'utilité de supposer une règle d'inférence particulière telle que la Circonscription. Ne peut-on pas s'en dispenser ? Il me paraît évident que oui. Du fait que l'histoire des missionnaires et des cannibales m'est soumise comme énoncé d'un problème logique et que, guidé par mon expérience culturelle de ce type de problèmes, j'entrevois le type de solution qu'il y faut trouver, je conclus directement qu'il ne faut rien supposer dans l'univers imaginé qui fasse obstacle à la réalisation de la solution ; et pour conclure, de là, qu'il n'y a rien dans cet univers qui marche mal quant au bateau ou qui empêche de s'en servir, je n'ai pas besoin de sortir de mon sac une règle de Circonscription modèle spécial casse-tête logiques. L'analyse par « Circonscription » exige une analyse pragmatique préalable qui, une fois réalisée, dispense de la règle de circonscription.

Les casse-tête logiques ne représentent en fait qu'un cas particulier du point de vue de l'analyse du discours. La publicité, par exemple, pose des problèmes analogues ; Oswald Ducrot me signale le slogan *Nos prix vous étonneront* (cf. l'étiquette *Prix choc*) qui s'interprète comme annonçant des prix bas, et non élevés, sur la base du fait que c'est de la réclame. Il existe toute une classe de blagues qui consistent à piéger sémantiquement des devinettes sur la base du fait que

l'interlocuteur s'attend à un exercice difficile ; par exemple, la question *Pourquoi Napoléon portait-il des bretelles bleu blanc rouge ?* s'entendra comme portant sur la couleur alors que la réponse-surprise est du genre *Pour pas perdre son pantalon*. Ou bien, s'attendant à un problème de calcul mental, au problème *Un berger avait dix-neuf moutons ; un loup vient et les mange tous sauf neuf ; combien en reste-t-il ?*, on répond avec hésitation (parce que c'est facile), *Dix*, mais la réponse juste était ENCORE PLUS facile : *Neuf* ; on s'est cru obligé de faire une opération, suggérée en outre par la tournure de phrase (rapport de *sauf à moins*). D'une manière beaucoup plus générale, l'interprétation du « texte » d'un énoncé fait partie de l'interprétation (compréhension) de l'acte de celui qui l'énonce dans toutes ses dimensions ; le sens « littéral » des mots d'un énoncé m'éclaire sur ce que le locuteur veut me faire comprendre, et réciproquement tout ce que je sais sur ce qu'il veut m'éclairer sur le sens des mots qu'il emploie¹⁴. Cette interaction est justifiée naturellement — sans « illogisme », ni règle *ad hoc* — par l'idée qu'on agit et signifie avec une certaine cohérence, et qu'en particulier il est judicieux de supposer une cohérence maximale, ou une incohérence minimale, entre la visée des propos et leur contenu. Il est banal de le remarquer, mais depuis une dizaine d'années cette perspective a été de plus en plus étudiée par les linguistes sémanticiens (voir par exemple les études inspirées de Grice 1968 ou de Ducrot 1972, Bach & Harnish 1979, Sperber & Wilson 1979, Récanati 1981).

II.6. LOGIQUE OU PRAGMATIQUE

Il ne s'agit pas ici, je le répète, de critiquer le formalisme de McCarthy, et de contester qu'il puisse être utile. J'observe

14. Cette interaction, qui fait dépendre le sens d'un énoncé du « sens » du fait même qu'il est émis, ne peut pas être expliquée (comme on me l'a suggéré) par quelque « super-performatif » effacé sans laisser de trace « superficielle » dans l'énoncé ; car le problème de la sémantique est essentiellement d'expliquer comment des messages peuvent effectivement être transmis, et le propre d'un message « effacé » est de ne pas pouvoir être transmis. Ou bien il faut qu'il soit « reconstituables », mais le contexte qui peut le reconstituer peut en dispenser.

seulement que ce qu'il donne pour une règle générale d'inférence conjecturale (« règle de conjecture ») n'est qu'un schéma permettant de formuler des règles d'inférence particulières, et que, si on veut appliquer de telles règles à l'interprétation des énoncés linguistiques (par exemple, au texte de tel casse-tête), il faut suspendre leur concrétisation à des analyses pragmatiques. Revenons à notre exemple de départ, avec un énoncé du genre : *Luc D. et Max L. sont admis* (à tel examen); Xipharès C., qui avait passé les épreuves et qui reçoit ce message, doit-il « circonscrire » et ainsi comprendre qu'il n'est pas admis ? Ça dépend d'une infinité de détails : est-ce ici le texte d'une affiche « officielle » et dûment signée, et, en ce cas, est-il précisé (sur l'affiche ou à côté) s'il s'agit de résultats « définitifs » ou « provisoires » ? Ou bien (entre mille autres possibilités) est-ce un camarade de Luc D. et Max L., qui, revenant de consulter les listes, rencontre Xipharès, et qui lui dit ça ? En ce cas, est-ce que Xipharès va au rectorat (auquel cas il peut être censé ne rien savoir), ou en revient-il (auquel cas il peut être inutile de lui annoncer son propre sort) ? On ne peut pas « circonscrire » l'énoncé si on ne connaît pas une foule de tels détails, à la pertinence desquels la règle de McCarthy ne fait pas même allusion, donnant ainsi l'illusion que dans l'interprétation des textes linguistiques on peut faire l'économie de la pragmatique.

Comparons à la règle de Circonscription la formulation de la « loi d'exhaustivité » de Ducrot (1980 : 134) :

« Cette loi exige que le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire. »

Ducrot ne présente pas, tel Moïse, cette « loi » comme tombant du ciel, mais comme exprimant une des manières dont se particularise le fait qu'en général la communication linguistique est une conduite sociale, ainsi soumise à des contraintes plus ou moins fortes ; intégrant des notions pertinentes à son domaine d'application (locuteur, destinataire, intéresser, renseignements « forts », qu'on « possède », etc.), elle ne se prête assurément pas à un formalisme simple et élégant comme celui de McCarthy ; et pas plus que la règle de McCarthy elle ne spécifie directement, si on envisage de l'appliquer, quel est

le « thème » dont le locuteur parle, quels sont les renseignements qu'il possède et leurs forces comparées, lesquels peuvent « intéresser » le destinataire ; du moins ces paramètres sont-ils mentionnés : non seulement l'illusion n'est pas procurée qu'on pourrait les négliger, mais la formule générale invite au contraire à en tenir compte¹⁵. Supposons que Xipharès connaît le principe de cette « loi » et sait en tenir compte dans l'interprétation des énoncés ; si l'énoncé énumérant des personnes admises émane du rectorat (instance parfaitement renseignée), est public, etc., il peut paraître devoir être exhaustif. Alors Xipharès C. peut à bon escient sortir cette règle à conjectures qu'est la Circonscription, c'est-à-dire se fabriquer, pour l'usage immédiat, une espèce de règle d'inférence appliquée assertant que seuls les candidats nommés sur la liste rectoriale sont admis ; mais personne ne l'oblige à passer par ce formalisme. Si notre seul but est la compréhension des textes linguistiques ordinaires, la décision d'« appliquer la règle de Circonscription » en se formulant une petite règle d'inférence conjecturale spéciale représente un détour inutile. Mais qu'on étudie ce détour, qu'on le formalise, qu'on en fasse des programmes qui tournent en consommant très peu d'électricité, les personnes qui étudient le langage n'ont rien à y redire si ce faisant on ne s'imagine pas inventer un nouveau moyen de court-circuiter les détours complexes de l'analyse pragmatique.

L'analyse « logique » et l'analyse pragmatique peuvent sembler être en concurrence sur quelques points où leurs perspectives se croisent, mais leurs domaines entiers sont profondément différents. Par exemple, dans certains cas, on conclura au terme d'une analyse pragmatique, ou après application de la Circonscription : *Xipharès C. n'est pas admis*. Mais supposons l'énoncé *Luc D. et Max L. sont admis* prononcé par une personne non qualifiée, avec un air d'incertitude.

15. J.-B. Grize (1983 : 16) ainsi qu'A. Raggio m'objectent que la loi d'exhaustivité de Ducrot, ou telle maxime de Grice, ne comportent pas plus en elles les conditions de leur application que la règle de McCarthy. Ce parallélisme me paraît injuste à l'égard de Grice et Ducrot, parce que ce n'est pas la même chose que d'énoncer une loi sans même mentionner qu'elle ne vaut pas partout, et de la mentionner en y intégrant des variables qui la relativisent expressément. La loi d'exhaustivité égalant sa prétention à la règle de Circonscription, ce serait ceci : Quand un locuteur ouvre la bouche, il doit tout dire, et sur tout. Et, en la supposant respectée, la règle de Circonscription vaudrait tout à coup pour tous les discours, et à tout égard.

tude, peut-être avant la fin de la réunion du jury ; si le principe de la « loi d'exhaustivité » est censé jouer, alors, pour reprendre les termes de Ducrot, la personne est censée donner « les renseignements les plus forts qu'elle possède » ; il se peut (selon les circonstances) que la conclusion qui en découle soit, non pas *Xipharès n'est pas admis*, mais *Il n'est pas vrai que celui qui parle sache que Xipharès est admis* (peut-être est-il admis, peut-être non) ; cette conclusion¹⁶ concerne le locuteur, donc l'univers pragmatique de production de l'énoncé ; elle contient le concept *savoir que* qui ne figurait pas dans l'énoncé lui-même. Une analyse « logique » consistant seulement à imaginer des espèces de règles d'inférence du type de la Circonscription ne s'ouvre pas (en elle-même) à la nécessité de rendre compte de cette variété d'effets de sens et de nuances : comment et à quel titre une règle de « conjecture » mélangée aux règles d'inférence dans un langage du premier ordre pourrait-elle dériver au sein de ce langage des unités d'un niveau supérieur ? Une analyse pragmatique se donnant d'emblée pour objet l'univers de la communication en même temps que les énoncés eux-mêmes ne s'interdit pas de reconnaître cette complexité. La formulation de la règle, ou plutôt des règles de Circonscription de McCarthy, est sans doute excellente pour clôturer les informations d'une banque de données entièrement maîtrisée par ses créateurs (cf. Bossu & Siégel, 1981). Mais l'analyse du raisonnement humain en général, dans « le » langage quotidien en général, telle que prétend la fournir « la » règle de Circonscription, me semble sélectionner parmi un vaste ensemble de faits le petit nombre de ceux dont la projection sémantique peut se traduire en termes d'une « logique » spéciale interne au texte. Ce point de vue est peut-être utile dans la manipulation par exemple d'une banque de données, dans le dialogue avec un ordinateur dont on connaît entièrement le fonctionnement, etc. Mais malheureusement, s'agissant de comprendre les « raisonnements » à l'œuvre dans le langage humain, il ne nous dispense pas d'une analyse sensible à la hiérarchie des niveaux de la communication, et à l'interaction de ce qui est dit avec les raisons qu'on a de le dire.

16. Encore n'ai-je pas pris la peine dans ce chapitre de distinguer ce qui est indirectement signifié (« implicature », au sens de Grice) de ce qui ne l'est pas forcément, même si on peut le déduire de l'énonciation (cf. p. 25, n. 7).

CHAPITRE III

« OU » ASYMÉTRIQUE ET LES QUESTIONS ALTERNATIVES

III.1. L'ENJEU

Origène, dans ses Mémoires¹, illustre l'inanité du prophétisme païen par la déception d'une future mère qui, ayant soumis à un oracle la question : *Est-ce un garçon ou une fille?*, entendit une voix qui lui répondait : *Oui*. Pour nous, ceci illustrera surtout la différence entre les « Questions alternatives » (en abrégé, « QA ») du type *Est-ce un garçon ou est-ce une fille?*, offrant à choisir entre plusieurs propositions, et les « Questions totales » (en abrégé, « QT ») du type *Est-ce qu'il pleut?*, ou encore *Est-ce vrai que ce sera un garçon ou un fille?*, à quoi on peut souvent répondre par *Oui* ou par *Non*. Une troisième espèce reconnue de questions est celle des « Questions partielles » (en abrégé, « QP ») telles que *Où allez-vous?*, auxquelles on peut répondre *Je vais ici* ou *Je vais là*. Les théories des questions peuvent se caractériser par la manière dont elles relient, ou ne relient pas, les QT (questions totales), les QP (questions partielles) et les QA (questions alternatives). Suivant la théorie actuellement dominante (malgré les objections de Bolinger, 1957, 1978) sous diverses variantes s'opposant à d'autres égards, et que la thèse d'A. Borillo (1978) sur les questions considère comme « ac-

1. Ce qui concerne ici strictement les questions alternatives est une version remaniée d'extraits de mon article « Sur le sens des questions totales et alternatives » dans *Langages* 67 (1982), où on trouvera une discussion d'ensemble de la théorie « alternative » ou « symétrique » des questions totales. Merci à Jean-Claude Anscombe pour ses objections orales, et à Dwight Bolinger pour les remarques et exemples qu'il m'a suggérés.

quise »², fondamentalement toutes les questions invitent à faire un *choix* entre un certain nombre de propositions ; en particulier, une QT telle que *Est-ce qu'il pleut ?* offre à choisir entre les propositions *Il pleut* et *Il ne pleut pas*, et cette question simple d'apparence n'est en réalité qu'une espèce d'abréviation de la QA polaire *Est-ce qu'il pleut ou est-ce qu'il ne pleut pas ?*. On voit l'importance décisive de l'analyse sémantique des QA : dans la théorie actuelle, les QT étant sémantiquement des QA polaires, l'interprétation fondamentale qu'il faut donner aux QT est suspendue à celle qu'on propose des QA. Or la sémantique de ces dernières est la moins discutée et sans doute, croit-on, la plus évidente : on tient en général le sens des QA pour transparent, et on semble se confier à l'impression que, dans *Est-ce un garçon ou est-ce une fille ?*, la conjonction *ou* « indique un choix », et que la question invite simplement à « choisir » entre les propositions aperçues autour de ce *ou*. J'appellerai ce point de vue la « théorie alternative des QT », parce que les QT y apparaissent comme l'équivalent de QA tronquées.

Mon propos dans ce chapitre sera de discuter l'analyse des QA reflétant directement cette impression première, et de proposer une analyse originale des questions « alternatives » ou « disjonctives », analyse qui, on le verra, coupe l'herbe sous le pied à la théorie réduisant les QT aux QA. En effet, l'idée un peu vague que *ou* « marque un choix » et que la forme interrogative des QA « invite à choisir » ne permet pas de faire une analyse compositionnelle décrivant exactement la sémantique des QA à partir de la sémantique du *ou* telle qu'elle est attestée dans d'autres constructions. De plus, les QA ont des propriétés syntaxiques bien particulières, telles que l'impossibilité de placer un *ou* dans la première sous-question (* *Ou est-ce un garçon, ou est-ce une fille ?*), que l'idée simple que *ou* « marque un choix » n'explique pas. Tout ceci justifie un effort d'analyse indépendante et sans *a priori* de la sémantique des QA.

Je ne reprendrai pas ici la discussion de problèmes connexes dont j'ai discuté ailleurs : discussion du principe général de « symétrie » suivant lequel toute QT de la forme *Est-ce que P ?* concernerait, fondamentalement et directement,

2. Un directeur de revue m'a amicalement reproché d'avoir critiqué la conception symétrique des questions totales par goût du « paradoxe ».

la proposition négative *Non-P* ni plus ni moins que la proposition positive *P* alors que seule³ cette dernière figure dans la QT; formulation d'une analyse dissymétrique de la notion de *savoir si P* (où *si P* est une interrogative indirecte) permettant effectivement de définir l'interrogative *si P* à partir de la seule proposition positive *P* qui y figure; cf. p. 174-175.

L'une des propriétés formelles des QA qui ne découle pas automatiquement de l'idée que, simplement, *ou* y marquerait un choix, est le fait que la marque morpho-syntaxique de l'interrogation peut être répétée à l'intérieur de chaque membre de la QA, ainsi *est-ce que*, l'inversion du sujet, ou *si* dans : *EST-CE QUE c'est un garçon ou EST-CE QUE c'est une fille?*, *EST-CE un garçon ou EST-CE une fille?*, *savoir si c'est un garçon ou si c'est une fille*. Graphiquement, certaines QA présentent même un point d'interrogation à la fin de chaque membre du questionnement, suivant le type *P? Q? ou R?* (exemples dans Grevisse, 1975 : § 984). Ceci suffit à interdire la confusion, faite par René Thom dans une de ses analyses psychomathématico-linguistiques (1970 : 240), entre QA proprement dite et QT à contenu disjonctif du type *Est-ce que (P ou Q)?*; pour Thom, la QA de la forme *P ou Q ?* est simplement l'effet de « la transformation interrogative » appliquée à la proposition disjonctive *P ou Q*, et qui, « en stabilisant *P ou Q*, a pour effet de provoquer chez l'auditeur un état sémantiquement instable, une *excitation* dont l'exutoire naturel est de donner réponse à la question »; mais tous ces concepts scientifiques et même biologiques (*excitation*), et cette géniale interprétation de la question comme espèce de chatouillement, ne tiennent aucun compte de la spécificité formelle des QA : la QT de contenu disjonctif (*Il pleut ou il neige*), visant à savoir si cette proposition globale est globalement vraie (réponse *Oui* pertinente) et non laquelle des deux propositions qu'elle exprime est vraie (réponse *Oui non* pertinente),

3. La conception symétrique des QT repose parfois sur l'idée chimérique de quelques « lexis » ou idée pure et neutre tant à l'égard de l'opposition « positif » / « négatif » qu'à l'égard de la modalité assertive. Mais ou bien on prétend considérer un neutre entre *P* (sans négation) et *Non-P* (avec négation), et que peut-il être d'autre que *P* lui-même, ou l'idée variable et complexe de « *P* avec ou sans négation » ? Ou bien on considère un neutre à l'égard de la modalité (assertive), mais alors il faut considérer d'une part le neutre de *P*, et d'autre part celui de *Non-P*; de toute manière, je ne vois pas pourquoi il faudrait identifier interrogatif et neutre modal.

n'admet pas la répétition de la forme interrogative dans le second membre : *Est-ce qu'il pleut ou EST-CE qu'il neige?* ne pose pas une unique question sur la vérité de la proposition complexe *Il pleut ou il neige*. D'ailleurs, les variantes de QA du type *T'es fâché ou quoi?* ne présentent même pas une proposition non interrogative à laquelle « la transformation interrogative » (?) serait après coup « appliquée ».

Ceci a suggéré à certains grammairiens, disons, « traditionnels », et spécialement à Dwight Bolinger (1957) — dont les analystes « modernes », formalisant la réduction des QT aux QA, ignorent ou évitent les fines observations —, l'idée qu'une QA n'était pas UNE question (avec du *ou* dedans), mais une suite de questions, coordonnées par *ou*. Ainsi l'entendent, et Groucho Marx, répondant *Dois-je répondre aux deux questions?* à « la » question *Suis-je fou ou y a-t-il deux lits dans cette pièce?* (dans *Une nuit à l'Opéra*), et moi-même.

En s'inspirant d'un argument fréquemment avancé en faveur de la réduction syntaxique des QT aux QA, on pourrait, à l'idée de Bolinger, objecter ceci : dans une QA à deux ou plusieurs membres, seuls les premiers membres ont une intonation interrogative, le dernier a une intonation descendante témoignant qu'il ne constitue pas à lui seul une interrogative. Supposons pour simplifier⁴ que cela soit vrai : Bolinger, lui-même spécialiste de l'intonation, avait d'avance levé cette objection en suggérant (je transpose) que l'intonation non conclusive des premiers membres d'une QA peut montrer que l'ensemble formé par cette QA est encore inachevé, et que l'intonation conclusive de la dernière QA pouvait caractériser celle-ci non intrinsèquement (par exemple comme assertive), mais extrinsèquement comme conclusive de l'ensemble de la QA, en tant qu'elle l'achève ; le tout est de bien déterminer le niveau de signification de l'intonation⁵, moins mécaniquement déterminé qu'on ne le

4. Ivan Fonagy me signale que l'argument de l'intonation pour dériver les questions totales des questions alternatives polaires « ne s'applique ni à l'allemand ni au hongrois ».

5. On peut affirmer *Je suppose que tu viens?* sur un ton interrogatif pour signifier qu'on veut savoir si ce qu'on suppose est exact. On peut répondre *Oui?* sur un ton interrogatif à la question *Tu viens?* pour, tout en confirmant qu'on vient, signifier qu'on attend un renseignement de l'interlocuteur (par exemple, sur la destination du déplacement ou son motif). L'interpellation *Ho, Marie?* sur un ton interrogatif peut suggérer quelque chose du genre : *Qu'est-ce que t'as?*

croit souvent. L'analyse SÉRIELLE des QA, si on entend par là l'analyse qui les présente comme une SUITE DE QUESTIONS élémentaires combinées par *ou*, est donc compatible, jusqu'à plus ample informé, avec leurs propriétés intonatives.

III.2. L'ANALYSE SÉRIELLE SYMÉTRIQUE DES QUESTIONS ALTERNATIVES

Mais que peut vouloir dire, plus précisément, l'idée qu'une QA est une suite de questions coordonnées par *ou* ?

Si on veut prendre cette idée au sérieux, il faut rendre compte assez précisément du rôle de *ou*, qui n'a pas normalement le sens additif de *et*, mais une valeur disjonctive ou peut-être exclusive ; et il ne serait pas conforme à cette idée de dire que dans la QA *P ou Q?* la conjonction *ou* exprime par sa valeur disjonctive ou exclusive un choix entre les propositions *P* et *Q*, puisque ceci nous ramènerait simplement à la confusion de la QA *P ou Q?* avec la QT de contenu disjonctif *P ou Q*. L'interprétation la plus simple de l'idée de Bolinger serait plutôt la suivante : poser une QA comme *Est-ce un garçon ou est-ce une fille?*, ce n'est pas DEMANDER si c'est un garçon ET DEMANDER si c'est une fille, puisqu'il y a un *ou* et non un *et*, mais plutôt c'est DEMANDER si c'est un garçon OU DEMANDER si c'est une fille. Cette analyse peut être appelée « symétrique », parce qu'elle place tous les membres d'une QA fondamentalement sur le même plan, et donne ainsi à *P ou Q?* exactement la même valeur littérale qu'à *Q ou P?*.

Dans cette interprétation de l'analyse sérielle des QA, la conjonction *ou* est précisément ce que Teun Van Dijk (1977, 1981) appelle un *connecteur pragmatique* : pour lui (si je transpose ses exemples en français), *et* est un *connecteur sémantique* dans *Pierre a eu un accident et il est à l'hôpital* (assertion d'une proposition du type *P et Q*) et un connecteur pragmatique dans : *Non, j'ai pas besoin du bestseller de la semaine. Et, s'il vous plaît, ne rappelez pas la semaine prochaine*, où il relie des énonciations⁶ ou actes de langage (une

6. J'ai prêté à *ou* une valeur de disjonction d'énonciations dans « La notion d'auto-interprétation » (*Etudes de Linguistique Appliquée*, 1975 : 64), mais en y

affirmation et une prière); de même, *ou* reliera des actes de langage, et non simplement des propositions grammaticales, dans : *Appelons la police. Ou bien non, on ferait mieux de pas leur dire* (d'après Van Dijk, 1977 : 210-211). Il serait agréable de pouvoir décrire exactement la sémantique des QA au moyen de cette notion d'une séduisante simplicité. Mais cette simplicité n'est telle que si le *ou* pragmatique, c'est-à-dire l'emploi pragmatique de la conjonction *ou*, a en soi la même valeur sémantique que le *ou* inter-propositionnel, et si la seule différence entre l'un et l'autre emploi réside dans le niveau, grammatical ou pragmatique, auquel on le fait opérer.

Malheureusement, l'analyse sérielle symétrique des QA me paraît insatisfaisante pour les raisons suivantes.

1) Prenons une QA à plus de deux membres (car, si on se borne à deux, ça marche !), par exemple : *Est-ce un garçon, une fille ou du vent?*. Si demander cela était DEMANDER si c'est un garçon, OU DEMANDER si c'est une fille, OU DEMANDER si c'est du vent, la réponse *Ce n'est pas un garçon* serait satisfaisante ; or elle pourrait être manifestement incomplète, le questionneur voulant qu'on lui signale la bonne hypothèse, et pas simplement qu'on en élimine une fausse ; de connaître la vraie lui permet de savoir que les autres sont fausses, alors que d'en connaître une fausse ne lui permet pas de savoir laquelle est vraie. En supposant que la question *On est le 17 ou quoi?* soit une QA, elle met l'analyse symétrique en défaut de la même manière, puisque la réponse *On n'est pas le 17* n'est pas satisfaisante. L'analyse symétrique des QA ne rend même pas compte de leur fonctionnement élémentaire.

2) Sur un plan général, l'analyse symétrique des QA implique qu'on peut, au niveau littéral, accomplir disjonctivement des actes de parole ; on présenterait à l'interlocuteur un assortiment d'énonciations parmi lesquelles il pourrait choisir celle qui est vraiment faite. Mais, si cela était possible, qu'est-ce qui nous empêcherait de dire *Pleut-il ou allez voir quel temps il fait* pour proposer au locuteur de répondre directement ou, à son choix, d'aller voir le temps qu'il fait ? Qu'est-ce qui empêcherait de dire, dans le même sens : *J'ai l'honneur de vous demander s'il pleut ou de vous demander*

supposant l'énonciation catégorique du premier membre, et présenté mon présent point de vue dans *Meaning Detachment* (1980 : 104).

d'aller voir quel temps il fait ? Or ces procédés sont si éloignés des habitudes linguistiques qu'on a peine même à les comprendre, en supposant qu'ils soient compréhensibles.

On peut rétorquer qu'il existe des ordres disjonctifs du genre : *Sonne la cloche ou apporte-moi de l'eau*, auxquels on peut choisir d'obéir soit en sonnant la cloche, soit en apportant de l'eau ; mais on ne peut pas rapporter cette énonciation de la manière suivante : *Il m'a demandé de sonner la cloche ou il m'a demandé de lui apporter de l'eau* ; cela indique qu'on n'y voit pas une disjonction d'énonciations, un assortiment d'ordres proposés au choix. D'ailleurs, ces ordres disjonctifs diffèrent à plusieurs égards des QA. Notamment, 1) *Impératif (P) ou Impératif (Q)* a le même sens qu'aurait la structure *Impératif (P ou Q)* si elle était réalisable ; l'ordre *Sonne la cloche ou apporte-moi de l'eau* peut être rapporté ainsi : *Il m'a demandé de (sonner la cloche ou apporter de l'eau)* ; nous avons vu, grâce à Origène, qu'il n'en allait pas de même pour les QA. 2) L'ordre disjonctif peut avoir la forme *Ou P, ou Q*, avec *ou* à l'initiale : *Ou bien sonne la cloche, ou bien apporte-moi de l'eau* ; ce parallélisme est exclu dans le cas des QA, comme on le verra plus bas.

D'une manière générale, en langage ordinaire, aucune énonciation ne signifie — normalement et systématiquement — d'une manière disjonctive au niveau littéral. Par exemple, si une phrase ambiguë a trois sens possibles *A*, *B* et *C*, celui qui l'énonce n'est pas normalement censé signifier que « *A, B ou C* » ; il est censé l'employer en un sens déterminé, même si on peut se demander lequel ; autrement⁷, c'est de la ruse, ou de la poésie.

3) A l'avant-garde de la lutte contre l'analyse symétrique des QA milite l'argument suivant : dans cette analyse, et en fait dans toutes les analyses dont j'ai connaissance, qui sont également symétriques, notamment les pompeuses analyses « modèle-théoriques », tous les membres d'une QA sont placés fondamentalement sur le même plan, tant syntaxiquement que sémantiquement. Or il existe entre eux plusieurs indices de dissymétrie. Le plus curieux, déjà évoqué, est le suivant : qu'elle soit disjonctive ou exclusive, la conjonc-

7. G. Matzneff écrit dans *le Monde* du 27 mars 1982 : « ... dans ses curieux (au double sens du terme) *Visiteurs du moi...* » ; c'est ici l'adjonction interprétative qui autorise la cumulation des sens, par « détachement du sens ».

tion *ou* a, comme la conjonction *et*, une valeur sémantique fondamentalement symétrique, et cela se traduit par le fait que, comme *et*, elle peut souvent être répétée devant chaque membre d'une coordination ; ainsi, dans *Ou tu viens, ou tu travailles* ; *Ou c'est blanc, ou c'est bleu, ou c'est vert* ; *Ce doit bien être ou un garçon, ou une fille*. Or ce parallélisme est rigoureusement exclu dans une QA : on ne peut pas dire *Ou est-ce que tu viens, ou est-ce que tu travailles?*, *Ou bien est-ce blanc, ou bien est-ce bleu, ou bien est-ce vert?* ; de ce fait, la question *Est-ce ou un garçon, ou une fille?*⁸ ne peut s'interpréter que comme une QT, et signifie seulement : *Est-ce vrai que ce soit l'une de ces deux choses, un garçon ou une fille?*, à quoi on peut répondre simplement par *Oui* ou *Non*. Cependant, *ou* peut être répété devant un membre intermédiaire non initial d'une QA : *Est-ce que tu viens, ou est-ce que tu travailles, ou est-ce que tu dors?*, *Est-ce blanc, ou bien est-ce bleu, ou bien est-ce vert* (lequel des trois?). Ce qui est exclu, c'est donc précisément la présence de la conjonction de coordination dans le seul premier membre d'une QA à deux ou plusieurs membres. Une contrainte identique a été observée en anglais : une QA ne peut pas commencer par *either* ; ainsi *Will you or won't you?* (*Vas-tu le faire ou non ?*) ne peut pas se paraphraser par *Either will you or won't you?* ; cf. Prior & Prior (1955 : 53). Stockwell, Schachter & Hall Partee (1973 : 611) rendent compte de cette singularité par une règle transformationnelle *Initial Conjunction Deletion* (Effacement de conjonction initiale) qui produit les QA du type *P ou Q?* à partir d'une structure sous-jacente *Ou P, ou Q?*, elle-même dérivée de *Ou (P, Q)?*. A. Borillo (1978 : 204-205), me semble suggérer une analyse analogue en posant au départ, pour l'interrogative indirecte *si P ou Q*, une structure sous-jacente *si ou (P, Q)*, et en précisant que « tous les *ou* à l'exception du dernier sont supprimés ».

Mais rendre compte de l'absence systématique d'un mot en posant que, présent partout, mais de façon « sous-jacente », il est ensuite partout « effacé », c'est se dispenser et même s'interdire d'expliquer réellement son absence, puisque c'est, au fond, dire d'un fait intrigant qu'il n'existe qu'en apparence.

8. Un informateur estime « bizarre » la question *Est-ce ou un garçon, ou une fille?* ; mais comparer : *Serait-il ou fatigué, ou malade?*

C'est, pour ainsi dire, liquider les obstacles sémantiques avec un bulldozer syntaxique. Autre indice de dissymétrie : en permutant les membres d'une QA, on peut altérer le sens, et même créer des absurdités : ainsi *Tu charries ou quoi?* devenant *Quoi ou tu charries?*. L'analyse que je proposerai prétend rendre compte, sans « astuce », de ces particularités.

Une analyse sérielle et symétrique des QA, mais échappant aux deux premières objections précédentes, est concevable. Oswald Ducrot (1973 : 101-102), dans un paragraphe sur les « *ou* non logiques », cite comme échantillon de *ou* lui paraissant « irréductible à toute traduction en calcul propositionnel » son emploi dans la QA *Voulez-vous du thé ou du café?*, et précise entre parenthèses : « Plus exactement, toute une gymnastique serait nécessaire : il faudrait juxtaposer l'affirmation *Vous voulez du thé ou-exclusif du café* et les deux questions *Est-ce que vous voulez du thé?* et *Est-ce que vous voulez du café?* (je transcris à ma manière les abréviations de Ducrot). Ducrot lui-même présente cette analyse comme rebutante, mais U. Egli, cité par Grewendorf (1977 : 14-15), propose à peu près, comme séduisante, la même analyse pour les QA : il y aurait un *et* à la place de *ou* dans la structure syntaxique sous-jacente de *P ou Q?*, et l'apparition du *ou* serait la manifestation formelle de la présupposition *P ou-exclusif Q* (Entweder... oder...) associée à la QA. Le mérite d'un tel type d'analyse est de prendre en compte la valeur propre du *ou* (qu'il soit exclusif ou non) tout en intégrant le fait que la réponse à une QA doit satisfaire au moins virtuellement chacune de ses sous-questions. Mais cet avantage est cher payé, et Ducrot paraît fondé à dénoncer là « toute une gymnastique » : si on voulait prendre au sérieux et généraliser le principe selon lequel la forme d'une phrase peut être une salade russe combinant d'une manière imprévisible ce qu'elle pose et ce qu'elle présuppose, il ferait des ravages ; U. Egli semble en faire un usage *ad hoc*. Voir aussi les objections de Grewendorf. Enfin, cette analyse est symétrique, et comme telle elle n'explique pas plus que la précédente pourquoi on ne dit, comme QA, ni *Ou est-ce que tu viens, ou est-ce que tu travailles?*, ni *Quoi ou tu charries?*.

Une autre analyse sérielle symétrique des QA (dites « sélectives ») est proposée par G. Stahl (1982 : 30-31), qui traite directement, dans sa logique des questions, la question

alternative *P ou Q*? comme « intersection » des questions *P*? et *Q*?; Stahl dit lui-même proposer ce traitement « malgré le *ou* », et ne cherche pas à expliquer pourquoi il n'y a donc pas, plutôt, un *et*. En outre, son analyse présente l'inconvénient des analyses symétriques en général.

Pour sortir des difficultés propres aux analyses symétriques des QA, je proposerai une analyse recourant à la notion de *décrochage énonciatif*. Mais, auparavant, un détour s'impose, pour dégager et justifier indépendamment cette notion dans d'autres classes de constructions, puisque mon principal souci est de proposer pour les QA une analyse linguistiquement motivée.

III.3. *OU ASYMÉTRIQUE ET LE DÉCROCHAGE ÉNONCIATIF.*

Oublions provisoirement les questions alternatives et examinons quelques types d'énoncés apparemment différents.

III.3.1. « *Donne-moi la liberté ou donne-*toi* la mort !* » (*R. Lakoff*).

R. Lakoff (1971 : 114-119) examine des énonciations du type *P ou Q* où les membres *P* et *Q* ne sont pas permutables. Ainsi *Donne-moi la liberté ou donne-moi la mort!* (*Give me liberty or give me death*), qui, du moins dans le sens qu'elle commente, n'est pas du tout équivalent à *Donne-moi la mort ou donne-moi la liberté!* Il s'agit selon R. Lakoff d'une disjonction « rhétorique », dans laquelle « le choix proposé n'est pas un vrai choix » ; « le parleur ne veut pas laisser entendre que la mort est une alternative acceptable à la liberté » ; « si le destinataire répond en sortant son pistolet et en faisant mine de tirer, sa réponse sera considérée comme inadéquate ». Il ne me semble pas que le simple fait de considérer *ou* comme « rhétorique » dans cet énoncé suffise à rendre compte de sa valeur précise, même si on tient compte du fait que, comme l'observe R. Lakoff, « le choix du second membre de l'alternative est si invraisemblable qu'évidemment personne ne le préférerait au premier » ; en effet,

ceci n'explique ni pourquoi la proposition n'est pas permutable, ni pourquoi, si on en croit R. Lakoff, la valeur « rhétorique » disparaît dans *Donne-moi la liberté ou la mort!*, ni, ce qu'elle ne note pas, pourquoi elle disparaît aussi dans *Ou donne-moi la liberté, ou donne-moi la mort.*

Teun Van Dijk (1977 : 65), discutant un exemple semblable, *Aime-moi ou quitte-moi!* (*Love me or leave me!*), le caractérise comme ayant « la structure asymétrique des phrases à conditionnelle » ; à part d'éventuelles différences de « présupposition », on pourrait le paraphraser par *Si tu ne m'aimes pas, quitte-moi!*. Cette analyse suggère que même ici le *ou* n'est pas tout à fait rhétorique, mais elle constate l'asymétrie plutôt qu'elle n'en rend compte, et n'est pas plus explicative que la précédente.

Je propose d'analyser de tels énoncés de la façon suivante. Il ne s'agit pas d'une énonciation unique et indécomposable, mais d'une énonciation double, en deux temps successifs. C'est comme si d'abord, en un premier temps, le parleur avait énoncé indépendamment et catégoriquement *Donne-moi la liberté, Aime-moi!*, avant d'ajouter, comme après coup : *ou (alors) donne-moi la mort!, ou (sinon) quitte-moi!*, ces ajouts signifiant à peu près : *Si tu ne me donnes pas la liberté, donne-moi la mort!, si tu ne m'aimes pas, quitte-moi!*. Ainsi le parleur émet d'abord une prière sans condition, mais il la complète en demandant que, si cette prière n'est pas satisfaite, on lui consent, à défaut, autre chose (lui ôter la vie, le quitter).

Cette analyse concilie l'analyse de Van Dijk, suivant laquelle ces énoncés ont (comme beaucoup d'énoncés « normaux » en *ou*) une valeur conditionnelle, avec l'idée de R. Lakoff selon qui la disjonction n'offre pas « un vrai choix » ; il y a bien, comme le voit Van Dijk (et non R. Lakoff), une relation réelle et non rhétorique de conditionnelle (rappelons que *P ou Q* implique souvent *Si non-P, Q*), mais l'option laissée par cette conditionnelle est d'avance annulée par le fait que, d'abord, le premier membre de l'alternative a été catégoriquement demandé. Compléter la demande de *P* par la demande de *P ou Q*, ce peut être⁹, sans aucune contradiction, demander prioritairement *P*, et, à défaut de *P, Q*.

9. Comparer le rôle de *unless* ou de *si ce n'est que* (cf. ici § I.4.10 et II.3, et les enchaînements discursifs du type Règle + Exceptions).

Cette analyse explique pourquoi les impératifs ne sont pas permutables. Demander *P*, et à défaut *P ou Q* (c'est-à-dire *Q*) n'est pas demander *Q*, et à défaut *Q ou P* (c'est-à-dire *P*). Ce qu'on veut catégoriquement, dans le premier cas, c'est *P*, dans le second c'est *Q*. Ce n'est pas la même chose de demander la liberté ou à défaut la mort, et demander la mort ou à défaut la liberté.

Cette analyse explique aussi pourquoi *ou*, ou en anglais *either*, ne peut pas être placé dans le premier membre de l'alternative sans en influencer le sens. Quand on dit *P... ou Q*, avant que *ou Q* n'apparaisse, *P* peut parfois faire figure d'énonciation autonome ; quand on dit *Ou P... ou Q*, c'est impossible, parce que *Ou P* ne peut pas à soi seul constituer une énonciation indépendante ; le *ou* suspend d'emblée *P* à la suite. Ainsi, une énonciation de *P ou Q* peut, le cas échéant, apparaître comme commençant par une énonciation autonome de *P* complétée, après coup pour ainsi dire, par l'adjonction de *ou Q*, alors qu'une énonciation de *Ou P ou Q* ne le peut pas ; *Ou donne-moi la liberté, ou donne-moi la mort !*, ne peut pas s'interpréter littéralement comme commençant par une demande catégorique de liberté¹⁰.

Cette analyse rend compte directement de la possibilité d'un énoncé tel que *Applique tes soins à ne m'en point parler, ou ... Suffit* (Orgon dans *Tartuffe* II : 2, Molière), ainsi comparable à : *Applique tes soins à ne m'en point parler; sinon... Suffit*; comparer le contraste entre *Viens, sinon...*, (cf. *Viens; ou alors...*), et : *Ou bien viens, ou bien...* qui est beaucoup moins clair, parce que le *ou* antéposé bloque

10 Quine (1966) dit que, dans *Ou bien P, ou bien Q* (*Either P or Q*), « le premier *ou bien* remplit le rôle de la parenthèse gauche marquant le début du groupe dont la conjonction de coordination est *ou bien* ; c'est le premier *ou bien* qui nous permet verbalement de résoudre l'ambiguïté de *P et Q ou bien R* ». Il est vrai que le redoublement peut marquer la portée de *ou*, mais cette justification paraît rarement pertinente et, du reste, dans un énoncé comme *Et l'on entrait jeune homme et l'on sortait vieillard* (Hugo), le premier *et* crée une ambiguïté, puisqu'il peut soit balancer le second, soit lier le tout au contexte antérieur. Je ne donne pas non plus l'empêchement préventif d'autonomie énonciative de *P* pour la fonction générale d'un premier *ou* dans *Ou P, ou Q*. Il paraît clair que souvent la répétition a une fonction d'insistance.

Peter Wexler me signale que l'*Oxford English Dictionary*, citant des exemples du genre de *Awake, arise, or be for ever fall'n* (Milton, *Réveillez-vous, levez-vous, ou restez chus à jamais*), y commente ainsi le *or* : « Appends (...) a consequence of setting aside the primary statement » ; c'est exactement l'impression dont la notion de décrochage vise à rendre compte.

l'autonomie de l'impératif exprimé, qui, dès lors, ne « suffit » pas (cf. n. 18, p. 152 ci-dessous).

Enfin cette analyse suggère une explication de l'impression qu'a R. Lakoff que la valeur « rhétorique » de *Donne-moi la liberté ou (donne-moi) la mort!* disparaît quand on omet de reprendre les mots placés ici entre parenthèses. En effet, une interprétation du premier membre comme auto-suffisant et du second comme, en quelque sorte, décroché du premier, est d'autant plus plausible qu'ils sont syntaxiquement indépendants et disjoints l'un de l'autre ; reprendre à nouveaux frais les mots *donne-moi* dans le second membre, c'est justement favoriser cette relative séparation ; du reste, ce n'est pas nécessaire. Dans *Donnez-moi la liberté, ou alors, la mort!*, la virgule après le premier membre, le mot *alors* dans le second, favorisent aussi cette séparation, et me semble restituer à l'interprétation dite « rhétorique » toute sa plausibilité.

III.3.2. « *Bouge pas, ou je tire!* »/« *Bouge, et je tire!* »

On met traditionnellement en parallèle les IMPÉRATIFS CONDITIONNELS en *ou* du type *Bouge pas, ou je tire!* et ceux en *et* du type *Bouge, et je tire!*, pouvant tous signifier que, si tu bouges, je tire. Bruce Fraser (1979) suggère que *Bouge pas, ou je tire* est la réalisation syntaxique de surface d'une structure sous-jacente du type *Ou tu bouge pas, ou autrement je tire* (dans son exemple, *EITHER you smile, OR ELSE I'll belt you in the mouth*), grâce à une règle transformationnelle qui, « efface le *either you* initial et le *else* » ; d'autre part, pour *Bouge, et je tire!*, il suggère une structure sous-jacente du type *Si tu bouges, alors je tire*. Le principe de cette dernière transformation syntaxique, complété par une contrainte « transdérivationnelle » est déjà argumenté dans J. Lawler (1975), qui cependant s'avoue insatisfait de cette approche, quoi qu'il n'en imagine pas une autre.

Cette analyse rend compte du caractère conditionnel de la menace, que ce soit par *either or* ou par *if*. Cependant, pour la dérivation de la construction impérative, elle suppose des transformations plus compliquées en français qu'en anglais, car 1) pour dériver l'impératif *smile* de l'indicatif *you smile*, il suffit d'« effacer » le sujet, alors que, pour dériver *souris-moi*

de *tu me souris*, il faut modifier l'ordre pronom/verbe, et que d'autre part, pour dériver *sache* ou *veuille* de *tu sais* ou *tu veux*, il faut modifier la forme verbale elle-même ; 2) de plus, il faudrait étendre le traitement de Fraser, en français, à des « impératifs » du type *Qu'il ne bouge pas, ou je tire dessus!*, et là, non seulement on n'efface pas le sujet, mais on ajoute la forme *que* et en outre on remplace le cas échéant une forme d'indicatif (selon l'analyse de Fraser) par une forme de subjonctif. Et voilà que la syntaxe se complique au lieu d'être simplifiée ! De surcroît, la transformation impliquée par l'analyse de Fraser efface bien le *either* initial, mais n'explique pas le caractère systématique de son effacement.

L'analyse par décrochage énonciatif, dont on a vu l'intérêt pour expliquer l'exemple de R. Lakoff, permet d'analyser *Bouge pas, ou je tire!* en économisant l'hypothèse d'un *either you* (*Ou tu*) sous-jacent et effacé : le parleur dit « d'abord » *Bouge pas!* et, sur cet ordre catégorique, ne greffe qu'après coup l'adjonction *ou je tire!*, signifiant *sinon je tire*. Alors que la valeur impérative de *Bouge pas* est reconnue, suivant l'analyse par décrochage, comme littérale dans *Bouge pas ou je tire*, elle est suspendue dans l'analyse de Fraser, par le biais de la disjonction *Either... or* (*Ou... ou*), à la valeur menaçante de la proposition *je tire* (puisque tu as peur que je tire, tu as DONC intérêt à ne pas bouger). Cette différence permet de comparer la pertinence des deux analyses. Prenons par exemple la phrase *Souris, ou je vais te donner le cadeau que tu m'as demandé*, qui dérive selon Fraser de *ou bien tu souris, ou autrement je vais te donner le cadeau que tu m'as demandé*. Fraser explique l'aspect bizarre de *Souris, ou je vais te donner le cadeau...* par le fait que le *ou autrement* de sa structure sous-jacente « impose une implication négative dans la proposition qu'il introduit ». Mais les deux énoncés sont sémantiquement différents : l'un comme l'autre dit que, si tu ne souris pas, tu auras un cadeau ; mais *Ou bien tu souris, ou autrement...* ne s'interprète pas nécessairement comme obligeant à sourire, alors que *Souris, ou autrement...* y oblige ; en témoigne la possibilité de : *Je te laisse le choix : ou tu souris, ou autrement je vais te donner le cadeau...*, en face de la faible plausibilité de : *Je te laisse le choix : souris, ou autrement je vais te donner...* (le contraste serait naturellement plus clair avec un exemple moins paradoxal, par exemple avec : *ou autrement tu n'auras*

pas de pain). Seule l'analyse par décrochage rend compte de cette différence ; et l'aspect curieux de *Souris, ou je vais te donner...* s'explique naturellement par le fait qu'il est curieux de donner un ordre tout en promettant une récompense en cas de désobéissance.

Un aspect séduisant de l'analyse de B. Fraser est qu'elle suppose, sous une structure superficielle du type *IMPÉRATIF ou INDICATIF*, une structure sous-jacente modalement uniforme *Ou INDICATIF ou autrement INDICATIF*. Mais comment pourrait-on réaliser cette uniformisation des modes dans *Haut les mains ou je tire!?* Et considérons d'autre part cet exemple tiré des *Plaideurs* de Racine que me signale Peter Wexler : *conclus; ou bien que le ciel te confonde!*, qui paraît fortement apparenté aux exemples de menace, mais où la malédiction (correspondant à la menace) est exprimée par une construction subjonctive, et non par un indicatif ; comparez encore : *Souris! ou alors sois maudit.*

Ce qui peut cacher la valeur catégorique de l'impératif dans les exemples examinés ici, c'est, outre le décrochage énonciatif lui-même, le parallélisme frappant des énoncés du type *Bouge pas, ou je tire!* avec ceux du type *Bouge, et je tire!*, pouvant tous impliquer que, si tu bouges, je te tire dessus (menace) ; en effet, dire *Bouge, et je tire!* (au sens menaçant) n'est évidemment pas prier le destinataire de bouger ; alors, porté par le parallélisme apparent des constructions, on est peu enclin à reconnaître que dire *Bouge pas, ou je tire*, c'est d'abord prier le destinataire de ne pas bouger.

Or, tant qu'à s'inspirer du parallélisme apparent de *Bouge pas, ou je tire!* avec *Bouge, et je tire!*, on pourrait en renverser la signification ; et au lieu de ne PAS reconnaître l'impératif réel de *Bouge pas, ou je tire!*, on pourrait imaginer que ce qu'on appelle parfois le « pseudo-impératif » de *Bouge, et je tire!* (compris comme menace) EST un véritable cas de mode impératif¹¹. Cette hypothèse me paraît s'imposer à partir du

11. La notion de « pseudo-impératif » apparaît par exemple chez Culicover (1972) et Ascoli (1978). Une raison parmi d'autres de ne pas nier radicalement le caractère impératif des impératifs d'hypothèse est que entre ceux qui paraissent purement hypothétiques et ceux qui paraissent « vraiment impératifs », il y a des intermédiaires ou des cas d'ambivalence. Un exemple spectaculaire en est fourni par le début du poème « La Comète - 1759 - » de Hugo dans *La légende des siècles*, où une dizaine d'impératifs successifs (26 vers) sont simplement conclus par l'affirmation *C'est bien!* (parodiant l'approbation de la foule) ; voici un extrait : (...)

moment où on aperçoit dans toute son ampleur, en sortant du paradigme illusoire où nous bornent ces exemples, l'existence de ce qu'on pourrait appeler l'**IMPÉRATIF D'HYPOTHÈSE**, et les applications discursives et trans-phrastiques de la relation d'hypothèse à conséquence (cf. notamment Fauconnier, 1984).

La notion d'**IMPÉRATIF D'HYPOTHÈSE** peut se comprendre à partir d'un exemple du type *Suppose qu'Anne ait raté son train*; dire cela n'est évidemment pas commander qu'« Anne ait raté son train », mais commander (prier) de « supposer qu'Anne a perdu son train ». Or on constate que, par divers tours, les langues expriment parfois l'idée qu'on veut, ou veut bien, penser ou supposer que P, par l'idée qu'on veut, ou veut bien, que P; ainsi Monime dit à Mithridate, dont il est entendu qu'il ne veut pas qu'elle aime Xipharès, *Enfin, ce Xipharès que vous voulez que j'aime* (dans *Mithridate* III : 5, Racine), et on comprend spontanément quelque chose du genre : *ce Xipharès que vous prétendez que j'aime* (« vouloir », c'est donc ici « être décidé à penser que »); de même, la question contestatrice *Pourquoi voulez-vous donc à tout prix que je sois venu hier?* peut à peu près signifier *Pourquoi voulez-vous donc à tout prix croire (ou soutenir) que je suis venu hier*; d'une manière assez analogue, et sensible à un francophone, en anglais *I propose that X* signifie souvent, à peu près, *Je propose de considérer que X*. Et de même que *vouloir* peut, selon le contexte, exprimer la volonté spontanée, ou l'acceptation (cf. *Veux-tu de moi?*), de même il a pu parfois exprimer qu'on veut, ou qu'on veut bien penser quelque chose; ainsi *Je veux que Célidée ait charmé son courage* signifie en son contexte (*La galerie du Palais*, I : 1, Corneille) : Je veux bien penser, vous accorder, supposer, que Célidée ait charmé son courage, soit ! Cette analyse convient justement aux tours de type « impératif », et de valeur hypothétique, tels que en anglais *Let K be a set...* (« Supposons », et non simplement voulons, que K soit un ensemble...), ou, en français, *Soit un*

Soyez absurde et sombre autant que vous voudrez (...) Croyez à tout, aux djinns, aux démons (...) Soyez un imposteur, un charlatan, un fourbe, /C'est bien. Mais n'allez pas calculer une courbe, (...) Ne soyez pas penseur, ne soyez pas savant, /Car vous seriez un fou. Le poète ne semble pas seulement dire que si on croit à tout, « c'est bien » (on est approuvé); il semble aussi autoriser à croire à tout, au nom du fait que ça ne comporte pas de risque, et cette autorisation est une variante (« faible ») de la valeur d'ordre de l'impératif.

cercle C dont la circonférence n'est nulle part (Non pas « Qu'il existe », mais « Supposons » qu'il existe un cercle...). On peut en effet par une simple décision mentale créer, à défaut d'un monde, l'hypothèse et l'idée d'un monde. Etendons cette analyse au prétendu « pseudo-impératif » de la menace *Bouge, et je tire !*; l'impératif signifie alors, sans cesser d'être impératif, qu'on commande au destinataire¹², non de bouger, mais de supposer qu'il bouge — espèce de métonymie du genre délocutif.

On sait d'autre part que la relation d'hypothèse à conséquence a constamment des applications discursives et de phrase à phrase, ou de groupe à groupe de phrases. Soit la suite : *Suppose qu'Anne ait raté son train; elle est sans doute rentrée chez elle; suppose au contraire que c'est le train qui est en retard; on la verra certainement d'ici ce soir;* cette suite est du type : *Suppose que P; Q; suppose que R; S*, où il y a deux paires de phrases liées (sans morphème qui marque la liaison) par la relation d'hypothèse à conséquence ; il est hors de question de réduire cette relation entre énoncations à une relation intraphrasique du type *Si... alors...* parce que, par exemple, la proposition *On la verra certainement d'ici ce soir* est vraie non pas « si tu supposes que c'est le train qui est en retard », mais plutôt « si c'est le train qui est en retard ». Comparer : *Ou bien vous restez mes images, je vous soigne et je vous garde. Ou bien vous ne l'êtes plus et je vous dévore* (*Elpénon*, cité par G. Antoine, 1958 : 437), du type : *Ou bien A, X. Ou bien B et Y*, où un énoncé *Ou bien A... ou bien B* n'affirmant ni *A*, ni *B*, mais présentant disjonctivement ces deux propositions, reçoit par insertion une affirmation de *X* (qui fait figure de conséquence de *A*), et de *et Y* (qui fait figure de conséquence de *B* ; noter la présence de *et* dans ce seul second cas). De même, dans *Tu me le dirais cent fois, je ne te croirais pas*, juxtaposition de deux énoncés au mode hypothétique, le second apparaît comme exprimant une conséquence du premier. Ces faits sont banals, connus. Une fois qu'un parleur

12. Du fait même du rôle de cet impératif — susciter une hypothèse dans le discours — l'identité concrète du destinataire auquel il est censé s'adresser peut avoir une importance quasiment nulle, ceci contribuant à voiler la valeur fondamentale d'impératif. Comparer les tours du type *Figurez-vous que Q*, manière d'annoncer (comme étonnant) que *Q*, où l'invitation littérale à imaginer quelque chose n'est plus guère qu'une routine.

a fait surgir une hypothèse, une idée, il peut tranquillement affirmer, nier, souhaiter, questionner, raisonner, etc., à l'intérieur de cette hypothèse, en s'y installant d'emblée et pour ainsi dire sans prévenir, et tous ces actes de parole ne sauraient être grammaticalement réduits à une seule phrase en *si... alors...*

Or les deux phénomènes que nous venons de voir, l'impératif d'hypothèse et la relation trans-phrastique d'hypothèse à conséquence, peuvent se combiner, comme dans : *Chassez-le par la porte; je vous garantis qu'il reviendra par la fenêtre* (je vous invite à faire l'hypothèse que vous le chassez par la porte ; en me plaçant dans cette hypothèse, je vous garantis (par un « performatif explicite » de plein droit) qu'il reviendra par la fenêtre); *Soit un cercle et une sécante passant par son centre; les points d'intersection sont (alors) à une distance de deux rayons* (je décide, non de l'existence, mais de l'hypothèse de l'existence d'un cercle et d'une sécante passant par son centre ; dans cette hypothèse, j'affirme que les points...). On constate que, dans ce type d'enchaînement, la conséquence peut assez souvent être précédée de *et* : *Chassez-le par la porte, et il reviendra par la fenêtre* (ou : *et je vous garantis qu'il reviendra par la fenêtre*). Ce *et*, subissant l'effet du décrochage énonciatif, s'articule au contenu de l'hypothèse qui vient d'être suscitée de la même manière que le *ou* de *Bouge pas, ou je tire!* (*Bouge pas*; (*tu bouges pas*) ou *je tire*), selon l'analyse suivante : *Chassez-le par la porte; (vous le chasserez par la porte) et il reviendra par la fenêtre*. En explicitant l'antécédent sémantique du *et* décroché, cette analyse exprime le fait que, une fois l'hypothèse suscitée, on s'y installe et on présente, dans cette hypothèse, la conjonction (cumul) du contenu de l'hypothèse avec la conséquence distincte d'elle ; et il est en effet logique de considérer¹³ que, si on se place dans une hypothèse *P* où on peut affirmer *Q*, on peut aussi y affirmer *P et Q*. Je propose donc cette analyse pour la menace *Bouge, et je tire!*; l'impératif d'hypothèse y commande de supposer que tu bouges ; en se plaçant d'emblée dans cette hypothèse, on affirme alors, non seulement la conséquence *je tire* (*je tirerai*), mais la conséquence combinée avec son

13. Cf. Fauconnier (1984 : 51) : « Les formes linguistiques *si p, alors q* mettent sur pied un nouvel espace H dans lequel p et q sont valides. »

antécédent : ce qui se passera dans ce cas, c'est que tu bougeras et que je tirerai. L'hypothèse d'un *si* sous jacent et effacé dans ce type d'énoncé, syntaxiquement encombrante comme nous l'avons déjà vu, est sémantiquement inutile.

Dans cette analyse de *Bouge, et je tire!*, la conjonction *et a* son sens ordinaire¹⁴, comme *ou* a son sens ordinaire dans l'analyse de *Bouge pas, ou je tire!* par décrochage énonciatif. Toute la particularité sémantique de ces énoncés tient dans le décrochage énonciatif lui-même, et les espèces d'ellipses auxquelles il aboutit. De même, l'impératif est bien un impératif, quitte¹⁵ à ce qu'on aperçoive la métonymie de son sens dans le premier cas.

On comprend dans cette perspective ce qu'une approche transformationnelle obscurcissait définitivement : pourquoi l'impératif peut être un impératif d'hypothèse dans *Impératif (P), et X*, mais non dans *Impératif (P), ou X* : si la fonction directe de cet impératif est de susciter une hypothèse, de faire envisager le cas où *P*, alors il est sensé d'ajouter (*et*) *X* qui peut s'interpréter comme une conséquence dans l'hypothèse *P*, mais il est absurde d'ajouter *ou X*, qui ne pourrait se présenter que comme une conséquence de *Non-P*, du fait du sens ordinaire de *ou* (cf. le lien entre *P ou X* et *Non-P → X*) ; car on aurait convoqué l'hypothèse *P* pour, immédiatement, s'installer dans l'hypothèse contradictoire *Non-P*. Un grand nombre de contrastes connus entre les tours *Bouge pas, ou je tire!* et *Bouge, et je tire!* se comprennent ainsi. Par exemple la présence du morphème *any* sensible au contexte (cf. Fauconnier, 1980), acceptable dans *Come any closer, and I'll punch you in the nose* (Fais « le moindre » pas de plus, et je te fous mon poing dans la gueule), est problématique dans *Come any closer, or I'll punch you in the nose* (Fais « le moindre » pas, OU je te fous mon poing dans la gueule, cf. Davison, 1978 : 25, n. 6) ; pourtant, la paraphrase purement

14. Suivant la thèse de G. Antoine (1958 : 373-374), le mot *et* est ici une « cheville », il vient « combler » un « hiatus ». Je propose (1984c) de voir le même emploi de *et* (cumulation de l'antécédent avec le conséquent) dans le tour *Plus on est chauve, (et) plus on est intelligent*, où H. Bonnard (1984) voit une trace étymologique d'un *et* « corrélatif » en ancien français.

15. La valeur ordinaire de l'impératif, loin d'exclure une valeur discursivement hypothétique, peut fournir un contexte hypothétique à ce qui suit, comme dans : *Aide-toi, (et) le ciel t'aidera*, d'où un contraste particulièrement fort avec *Ne t'aide pas, ou le ciel t'aidera*.

« conditionnelle » en *If you don't come any closer, I'll punch...* (Si tu ne fais pas « le moindre » pas de plus, je te fous...) est naturelle ; mais l'impératif d'hypothèse n'est compatible qu'avec la suite sans *or*(ou), et *any* n'est ici naturel que quand la proposition mise à l'impératif est posée à titre d'hypothèse¹⁶.

Dans une étude approfondie des restrictions frappant les impératifs d'hypothèse (« conditional imperatives »), E. Davies, rectifiant et généralisant des observations d'Ibañez (1976) et de Bolinger (1977), conclut notamment : « Le verbe d'un *conditional imperative* ne peut pas se référer à une réalité, à un événement ou état de choses effectif, qu'il soit présent ou passé », ce qui oppose les *conditional imperatives* aux conditionnelles en *si*. L'un des exemples intéressants qu'il fournit dans son argumentation est le suivant : l'énoncé *If you attend this college, you'll know Nigel* (Si tu fréquentes cette faculté, tu connaîtras Vincent) peut s'adresser 1) à un futur étudiant qui s'inscrira PEUT-ÊTRE à cette faculté, 2) à un étudiant dont on sait qu'il la fréquente déjà ; mais l'énoncé *Attend this college, and you'll know Nigel* (Fréquente cette faculté et tu connaîtras Vincent), dans l'interprétation purement conditionnelle, n'est naturel que dans le premier cas. L'« impératif conditionnel » ne produit donc pas exactement le même sens qu'une conditionnelle en *si*. La notion d'impératif d'hypothèse rend compte de ce contraste : l'impératif *Attend this college* commanderait dans le second cas d'imaginer — de considérer comme hypothèse — cela même qui d'emblée est connu comme conforme à la réalité ; c'est, pour ainsi dire, trop peu demander ; l'énoncé en *if (si)*, signifiant

16. Le caractère trompeur du parallélisme *Bouge pas, ou je tire/Bouge et je tire*, apparaît notamment dans le fait qu'il est difficile de paraphraser *Conclus, ou que le ciel te confonde/ou Souris, ou sois maudit!* par *Ne conclus pas, et que le ciel te confonde ou Ne souris pas, et sois maudit.* La possibilité d'interprétation hypothétique des tours du type impératif est manifestée par le caractère non incohérent de : *Que ce pari réussisse, et la France rattrapera son retard; qu'il échoue, et elle sera larguée* (d'après J.-M. Quatrepaint, *Le Monde*, 22 septembre 1983). Le caractère catégorique et non hypothétique des tours apparemment parallèles en *ou* apparaît au contraire dans : *Que ce pari ne réussisse pas, ou la France ne rattrapera pas son retard; qu'il n'échoue pas, ou elle sera larguée;* l'analyse par décrochage rend directement compte de l'absurdité et de l'incohérence de cet exemple. L'interprétation hypothétique de l'impératif initial, qui de toute manière est énoncé catégoriquement, est exclue par le fait que *ou* suscite immédiatement après l'hypothèse contraire au contenu de l'impératif.

que dans le cas (où on est, en fait) où tu fréquentes telle faculté, tu connaîtras Untel, permet d'établir la relation d'hypothèse ou de cas à conséquence sans dire tout de même carrément, de ce qui est : Imaginez que cela soit. Notons au passage que l'explication de ce contraste suppose une définition de *si* telle que : *Si P, Q = Dans le ou les cas où P, Q*; une définition illocutoire à la Ducrot, posant que, dire *Si P, Q*, c'est, tout d'abord, « demander à l'auditeur d'imaginer *P* » (Ducrot, 1980 : 168), aurait pour conséquence que *Si P, Q* serait aussi bizarre que *Impératif(P), et Q* quand *P* exprime un fait admis d'avance¹⁷.

J. Lawler (1975 : 372) présente des exemples tendant à montrer qu'un impératif conditionnel supporte moins naturellement la négation qu'un impératif ordinaire ; j'ai le même sentiment en français : outre que je ne suis pas encore tombé sur des exemples d'impératif d'hypothèse négatif, j'ai l'impression que *Ne chassez pas le naturel et on vous prend pour un fou* est moins naturel que *Si vous ne chassez pas le naturel, on vous prend pour un fou*. En supposant que ces jugements soient significatifs, il est possible d'en rendre compte de la manière suivante : il convient de distinguer l'énoncé *Supposons que vous ne chassiez pas le naturel*, comme décision d'une hypothèse *Non-P*, de l'énoncé *Ne supposons pas que vous chassiez le naturel* n'exprimant littéralement qu'un refus d'hypothèse ; or on peut imaginer que l'interprétation hypothétique de l'impératif dans *Impératif-négatif (P)* puisse tendre à faire opérer la métonymie à l'intérieur du champ de la négation (refus de supposer *P* plutôt que décision de supposer *Non-P*), ce qui ne fournirait donc pas un bon impératif d'hypothèse (négative).

La notion de décrochage énonciatif est par conséquent rentable dans l'analyse sémantique des énoncés du type *Bouge*

17. L'autre restriction observée par E. Davies sur l'emploi des « impératifs conditionnels » est la suivante (1979 : 1044, je traduis) : « C'est la validité de l'acte de parole accompli par l'énonciation de la seconde proposition qui dépend de la réalisation de la condition introduite par la première. Ainsi, si la deuxième partie représente une prédiction, ce doit être une prédiction des conséquences de la réalisation de la condition », etc. L'énoncé général de cette restriction me semble faire sens dans une analyse suivant laquelle *Impératif (P)* invite à faire une supposition à l'intérieur de laquelle on se place pour énoncer la suite (*et*) *X*, puisqu'on a ainsi préparé l'énonciation de (*et*) *X* par la mise en place de l'hypothèse *P*. Il me semble donc que l'analyse que je propose explique les observations sémantiques-pragmatiques de E. Davies.

pas, ou je tire!, et Bouge, et je tire! (menace). Elle dispense de considérer leur syntaxe comme le reflet « superficiel » d'une structure « profonde » déformée par des « transformations ».

III.3.3. « Je ne peux pas l'embrasser, ou elle me méprise! »

Dans *Le Rouge et le Noir*, Julien pense à propos de Mathilde : *Je ne dois pas me permettre de presser contre mon cœur ce corps souple et charmant, ou elle me méprise et me maltraite.* Essayons de paraphraser en *si* la valeur conditionnelle du *ou*; rappelons-nous que *Ou il pleut, ou il neige* implique ordinairement *S'il ne pleut pas, il neige*; une paraphrase simple sur ce modèle est ici incorrecte, car Julien ne veut pas dire : *Si je dois (s'il m'est possible de) me permettre de presser..., elle me méprise et me maltraite;* il veut plutôt dire : *Si je presse..., elle me méprise et me maltraite.* Il s'agit donc d'un énoncé du type *P ou Q* dans lequel la « condition » de *Q* n'est pas la contradictoire de *P*, mais d'un élément de *P*. De tels exemples sont banals dans la conversation comme dans la littérature.

Pour abréger, simplifions ainsi l'exemple de Stendhal : *Je ne dois pas l'embrasser, ou elle me méprisera.* On observe que les membres n'y sont pas permutable ; Julien ne veut pas dire : *Elle me méprisera, ou je ne dois pas l'embrasser*, ni même : *Elle me méprisera (si je l'embrasse), ou je ne dois pas l'embrasser.* Autre particularité : *ou* ne peut pas être présent dans le premier membre ; Julien ne veut pas dire : *Ou bien je ne dois pas l'embrasser, ou elle me méprisera.* Toutes les remarques que nous venons de faire sur cet exemple s'expliquent simultanément par l'analyse par décrochage : Julien pense d'abord catégoriquement : *Je ne dois pas l'embrasser*; il ajoute, en quelque sorte : *ou sinon elle me méprisera.* Le placement de *ou* en tête bloquerait l'interprétation autonome de *Je ne dois pas l'embrasser*; la permutation aurait le même effet¹⁸.

18. Dans *L'étrange Monsieur Victor*, film de Grémillon (vers 1939), à la question *C'est important?*, Raimu explique : *Tu penses bien que, si j'y insiste, c'est important, ou alors tu penses!*; s'il n'a pas besoin de spécifier le contenu du second membre de l'alternative, c'est surtout dû au fait qu'elle est décrochée : il est catégoriquement asserté (indirectement) que « C'est important » (notamment par détachement, la proposition *j'y insiste* étant contextuellement vérifiée). Comparer l'exemple de *Tartuffe*, p. 142.

Convenons de dire que, quand une énonciation de la forme *P ou Q* implique une relation conditionnelle *Si non-X, Q*, la proposition *X* est la « condition » de *Q*. Ainsi, si *Je crois qu'il va pleuvoir, ou alors, il va neiger* est compris comme impliquant *S'il ne pleut pas, il va neiger*, alors la « condition » de *il va neiger* est *il pleut* (= *il va pleuvoir*, sous *si*), plutôt que *Je crois qu'il va pleuvoir*; hors contexte, cette interprétation s'impose comme moins tirée par les cheveux. Or comparons : *Ou il va pleuvoir, ou alors, il va neiger*, et : *Ou je crois qu'il va pleuvoir, ou alors, il va neiger*; dans cette dernière formulation, la combinaison de *ou* et de *je crois* dans le premier membre me semble favoriser l'idée, pourtant plus tirée par les cheveux hors contexte, que, « *s'il n'est pas vrai que le parleur croit qu'il va pleuvoir, alors il va neiger* ». Ainsi la présence d'un *ou* dès le premier membre de la disjonction pourrait tendre à exclure une « condition » non exactement identique à *P* dans *Ou P, ou Q*. En supposant que cette généralisation est à peu près correcte, elle paraîtrait assez naturelle dans le cadre d'une analyse par décrochage : le décrochage de *ou Q* dans *P ou Q* est une condition, sinon de possibilité, du moins de facilité de l'assignation d'une autre « condition » à *Q* que *P* lui-même ; le décrochage énonciatif permet une espèce de décrochage sémantique de la condition.

Encore un exemple d'un tel décrochage : *C'est encore une chance que la vie n'ait pas de sens, ou pas mal d'entre nous seraient passés à côté* (*It's lucky that life has no meaning, or a lot of us would have missed the point*, inscription dans les W.C. du département de philosophie, Berkeley, 1975). Le penseur ne voulait pas dire : *Ou c'est une chance que la vie n'ait pas de sens, ou pas mal d'entre nous seraient passés à côté*; ni : *Pas mal d'entre nous seraient passés à côté du sens de la vie si elle en avait un, ou c'est une chance qu'elle n'en ait pas*. Il voulait dire, catégoriquement : *C'est une chance que la vie n'ait pas de sens*, idée qu'il complétait par la suivante : *sinon, pas mal d'entre nous seraient passés à côté*; ce décrochage énonciatif facilite un décrochage sémantique de la condition, consistant en ce que *sinon* s'entend ici comme : *s'il était faux que la vie n'ait pas de sens*, et non : *s'il était faux que ce soit une chance que la vie n'ait pas de sens*. On pourrait multiplier ce genre d'exemples. Au fond, les exemples du type *Bouge pas, ou je tire!* présentent une telle espèce de décrochage sémantique de la condi-

tion : dans *ou je tire*, au sens de *sinon, je tire*, l'antécédent, ce qui est nié dans *sinon*, ce n'est pas tout le sens de l'impératif *Bouge pas*, c'est uniquement son « contenu propositionnel » (comme on dit) *Tu ne bouges pas* dissocié de sa modalité¹⁹.

III. 3.4. Sur les conjonctions « pragmatiques » et « asymétriques » de Van Dijk.

Le lecteur pourra sauter la lecture de ce paragraphe sans perdre le fil de la discussion. Il vise à souligner la différence entre la présente analyse et celle de Teun Van Dijk.

Van Dijk (1977 : 58) donne des exemples de *et* (*and*) « asymétrique » tels que *Jean alluma un cigare et Marie quitta la pièce*, où *et* est paraphrasable par un (*et*) *ensuite asymétrique*, ou encore *Ris et le monde rit avec toi, aime et tu es seul à aimer*, où *et* serait paraphrasable par un *si... alors asymétrique*. Il y aurait le même genre d'asymétrie dans ces emplois de *ou* : *Aime-moi ou quitte-moi*, signifiant la même chose que *Si tu ne m'aimes pas, quitte-moi* (la seule différence éventuelle concernant les présuppositions de ces énoncés) plutôt que *Si tu ne me quittes pas, aime-moi*; et *Ça doit être la bonne route, ou je suis perdu* (1977 : 65). La seule différence entre *Ris, et le monde rit avec toi*, et *Aime-moi ou quitte-moi*, signifiant tous deux *Si P, Q*, serait que la « condition » *P* correspond au premier membre dans le cas de *et*, et à sa négative dans le cas de *ou*. Les « connecteurs » (conjonctions) seraient ici « sémantiques » parce qu'ils composent le sens de la phrase entière à partir, simplement, du sens des propositions ou contenus propositionnels qui y figurent.

Par ailleurs (1977 : 58 sv.), Van Dijk distingue pour *ou*

19. Exposant la pensée de Wittgenstein, J. Bouveresse écrit dans *La parole malheureuse* (1971 : 1732, Ed. de Minuit) : « Lorsque le solipsiste affirme que seules ses propres expériences sont réelles, il ne sert à rien de lui répondre : *Pourquoi nous dites-vous cela, si vous ne croyez pas que nous l'entendons réellement?* (ce qui constitue la réaction typique de Moore à ce genre d'affirmation). Ou en tout cas, si nous lui donnons cette réponse, nous ne devons pas croire que nous avons résolu sa difficulté (BB, p. 58-59) ». Dans : *P. En tout cas Q*, l'expression *en tout cas* implique qu'on ne présente pas *P* comme incompatible avec *Q*; on se rabat seulement d'une thèse forte, mais incertaine, sur une thèse plus faible, mais plus sûre.

Je lis dans une lettre : *Pas d'accord (...) ou alors je comprends mal*, où la difficulté d'insérer un *ou* devant *Pas d'accord* témoigne du caractère catégorique de ce jugement, nuancé après coup par un doute.

comme pour *et* un emploi intra-phrastique, liant des membres d'une seule phrase et non des énonciations, et un emploi « initial de phrase », liant des énonciations, et non simplement des membres de phrase ou même des phrases. L'emploi intra-phrastique correspond aux exemples les plus banals de conjonctions, et aussi aux exemples ci-dessus ; le *et* ou le *ou* y seraient « sémantiques ». L'emploi inter-énonciations est illustré par : *Pierre doit être malade. Ou peut-être qu'il s'est encore saoulé*, où la conjonction *ou* ne saurait lier « les faits » (qu'il soit malade, qu'il se soit saoulé) parce que cela suppose-rait une seule phrase complexe (la ponctuation en montre deux avec *ou* initial de phrase)²⁰; elle doit donc lier les « conclusions » (énonciations). Cependant, observe Van Dijk, « il est difficile de parler ici d'une disjonction réelle » (italiques de moi), « puisque les deux actes de parole sont effectivement accomplis » (le parleur a effectivement conclu que Pierre était malade, avant de suggérer qu'il s'était saoulé); c'est donc qu'ici la valeur du *ou* initial de phrase est d'indiquer une « correction », la seconde énonciation présentant la possibilité d'une explication concurrentielle de la première (« alternative »). La même valeur corrective du *ou* initial apparaîtrait clairement dans » *Appelons la police. Ou non, on ferait mieux de pas les prévenir*, où la première décision est « réellement annulée » par une décision contraire.

Cette analyse mériterait une longue discussion, mais je me contenterai de souligner les points qui nous concernent le plus directement. Remarquons d'abord la forte dose de polysémie qu'elle consent. D'abord, une conjonction « sémantique » intra-phrastique a une valeur intrinsèquement différente de la conjonction « pragmatique » (inter-énonciations) de même forme : Van Dijk ne réduit pas la différence sémantique à une différence de portée. Puis les conjonctions intra-phrastiques sont à leur tour polysémiques. Ainsi, la signification asymétriquement conditionnelle de *ou* dans *Aime-moi ou quitte-moi* paraît radicalement différente de la signification disjonctive symétrique ordinaire.

20. Comme la ponctuation, l'intonation peut imposer le décrochage en autonomisant le début de phrase et en suspendant la suite. I. Fonagy (1982 : 26) signale le truc de conférencier qui consiste à ramener l'intonation au niveau du repos avant la fin d'une phrase, « erreur apparente » qui donne l'impression de « conclure avant d'avoir à compléter sa pensée ; ce qui donne l'illusion à l'auditeur d'assister à la genèse des réflexions du locuteur ».

D'autre part, la conception symétrique que Van Dijk propose des conjonctions « pragmatiques » — symétriques en ce qu'elle relieraient directement l'énonciation qui les précède à l'énonciation qui les suit — me semble souffrir de ce qu'elle manque à reconnaître l'importance du phénomène asymétrique de décrochage. Or la reconnaissance de ce phénomène permet au moins parfois de ramener une « polysémie » apparente à une monosémie fondamentale. Par exemple, considérons cet exemple inspiré de celui de Van Dijk : *Faut appeler la police. Ou (plutôt/non) faut pas les prévenir.* Sa définition du *ou* « initial de phrase » y supposerait, non la signification disjonctive (ou exclusive) quasiment logique, mais une « indication de correction ». Or ceci explique cela. Dire en une seule énonciation *Ou P, ou plutôt Q*, c'est dire qu'au moins une des deux propositions *P* et *Q* est vraie, mais en ajoutant (sans que la valeur symétrique du *ou* soit pour autant intrinsèquement modifiée) une indication (*plutôt*) en faveur de la seconde. Or supposons une énonciation avec décrochage de *P ou (plutôt) Q*. En un premier temps, le parleur affirme catégoriquement *P*; puis, en ajoutant *ou Q*, il assume la proposition *P ou Q* plus faible que la première, ceci pouvant par contraste suggérer qu'il renonce à la thèse forte *P* et recule vers une plus faible, *P ou Q*; si de plus il donne dans son adjonction une marque de préférence pour *Q*, et que *Q* est plus ou moins incompatible avec *P*, sa seconde position, *P ou Q*, tendra à se réduire à *Q* en excluant *P*. Et ainsi l'adjonction de *ou Q*, intégrant *P* dans la disjonction *P ou Q*, sera pragmatiquement « corrective » sans que *ou* ait intrinsèquement une valeur de « correction » différente de sa valeur disjonctive inter-propositionnelle. Ainsi, dans l'exemple même de Van Dijk — un peu plus compliqué que le mien —, *Appelons la police. Ou non, on ferait mieux de pas les prévenir*, le contenu des propositions disjointes, complété par le mot *non* indiquant rejet de la première énonciation, est peut-être bien capable de rendre compte de la valeur pragmatique de « correction » en combinaison avec une interprétation symétrique et disjonctive du *ou*; il est pour le moins douteux qu'ici la valeur fondamentale et intrinsèque du *ou* « pragmatique » soit autre que celle du *ou* « sémantique ».

Même certains cas de conjonction asymétrique intra-phrasistique et « sémantique » de Van Dijk semblent relever d'une

analyse par décrochage pragmatique. En effet, l'analyse uni-énonciative, sans décrochage, de *Aime-moi ou quitte-moi* dans sa valeur asymétrique, comme équivalent à *Si tu ne m'aimes pas, quitte-moi*, n'explique pas le fait que l'interprétation radicalement asymétrique qui nous intéresse est altérée par l'introduction d'un premier *ou* : *Ou aime-moi, ou quitte-moi* redevient en effet symétrique. L'analyse par décrochage, nous l'avons vu, explique cette altération par le fait que le premier *ou* prévient une interprétation énonciativement autonome du premier membre.

III.3.5. « (Ou) 10 heures, ou plus exactement 9 h 55 »/« (Ou) 10 heures, ou presque ».

Comparons :

- A. Il est ou 10 h, ou 9 h 58.
- B. Il est 10 h ou 9 h 58.
- C. Il est ou 10 h, ou plus exactement 9 h 58.
- D. Il est 10 h, ou plus exactement 9 h 58.

Certaines personnes dont je suis trouvent hors contexte l'énoncé C moins plausible que les autres. L'analyse par décrochage de la valeur corrective de *ou* rend compte de cette impression : 10 h peut être une estimation approximative (chiffre rond) ou une estimation exacte ; selon le cas, l'estimation 9 h 58 est donc une précision (compatible avec *à peu près 10 h*) ou une correction (incompatible avec *exactement 10 h*). Dans C comme dans D, l'expression *plus exactement* semble exprimer une rectification plutôt qu'un choix ouvert ; le caractère un peu bizarre de C peut s'expliquer par le fait que le *ou* initial, bloquant l'interprétation décrochée du second membre, gêne l'interprétation corrective, comme le supposait l'analyse proposée ici.

Comparons encore :

- E. Il est ou 10 heures, ou presque dix heures.
- F. Il est dix heures, ou presque dix heures.
- G. Il est ou 10 heures, ou presque.
- H. Il est 10 heures, ou presque.

Seul G me paraît un peu bizarre ; j'ai le même sentiment avec *à peu près : Il est ou dix heures, ou à peu près.* L'ellipse après *à peu près ou presque* me paraît donc malaisément compatible avec le redoublement de *ou*, comme si elle impliquait quelque espèce de dépendance unilatérale du second coordonné par rapport au premier, dépendance unilatérale qu'exclut un *ou* initial. Une interprétation avec décrochage semble donc s'imposer pour les énoncés du type H : le locuteur affirme d'abord péremptoirement qu'il est 10 heures ; puis il donne du mou, en ajoutant *ou presque*, qui signifie qu'il est « 10 heures ou presque 10 heures », ce qui revient à donner une marge d'approximation à la précision initiale²¹.

III.3.6. « (Ou) je t'ordonne de te taire, ou je te préviens que je te fous dehors »

Comparons :

- I. Tais-toi, ou je te fous dehors.
- J. Ou tais-toi, ou je te fous dehors.
- K. Je t'ordonne de te taire, ou je te préviens que je te fous dehors.
- L. Ou je t'ordonne de te taire, ou je te préviens que je te fous dehors.

Nous avons déjà expliqué par le décrochage pourquoi J ne pouvait pas, comme I, constituer normalement l'expression

21. Dans *Le monde entier ou à peu près condamne l'invasion de la Grenade* (B. Guetta, *Le Monde*, 29 octobre 1983), l'ellipse dans *à peu près* impose le décrochage ; cependant, l'expression précédente, *Le monde entier*, attend encore son verbe et ne peut pas constituer à elle seule une énonciation autonome. On comprendra cet exemple à partir du suivant, plus évident, *Le monde entier, et tu le sais, te condamne*, où *et* coordonne et ajoute *tu le sais* à la proposition entière *Le monde entier te condamne* avant même qu'elle soit achevée, en s'insérant comme un adverbe (ajout en marge). De même, il y a antériorité logique (sinon totalement chronologique) de l'énonciation *Le monde entier condamne l'invasion de la Grenade* sur la nuance — *ou à peu près* dans l'exemple de Guetta, mais cette pensée secondaire est tout de même insérée comme une expression parenthétique au milieu de celle qui lui sert de base. Cf. ci-dessous, *Troisième Beauté*, p. 172. Comparer : *Ils sont entrés dans le vaudeville — trop — traditionnel* (dans *le Monde*, 31 juillet 1983), où les tirets imposent une interprétation décrochée de *trop*, et où le mot *traditionnel*, sur lequel essentiellement se greffe l'adjonction *trop*, est postérieur à cette adjonction ; cela illustre bien le caractère logique de l'ordre du décrochage.

d'un ordre avec menace à la clé. K et L, avec les formules de « performatif explicite » *je t'ordonne* et *je te préviens*, présentent un contraste sémantique analogue, explicable de la même façon.

Remarquons que du même coup l'analyse par décrochage explique un « paradoxe » dans la distribution des « performatifs explicites » (énoncés ayant la propriété curieuse d'accomplir ce qu'ils signifient : dire *J'ordonne de X*, c'est ordonner de X). On sait que ces énoncés apparaissent le plus souvent dans une position où ils peuvent être assertés (ce dont rend compte, notamment, leur analyse par « détachement du sens »). Or, sauf influence contextuelle à justifier, le sens de *et* est tel que, asserter *P et Q*, c'est asserter *P*, et c'est asserter *Q*, alors que le sens de *ou* est tel qu'assérer *P ou Q*, ce n'est pas asserter *P* ni asserter *Q*. D'où la possibilité de lier des performatifs explicites par *et* mais non, en général, par *ou*, et la disparition de la valeur de performatif explicite dans L. Mais comment donc deux performatifs explicites peuvent-ils être liés par *ou* comme dans K ? L'analyse par décrochage rend directement compte de ce cas, en obligeant du reste à faire la rectification suivante : dans K, le second performatif explicite n'est pas simplement, du point de vue du sens, *Je te préviens que je te fous debors*, car cette menace apparaît comme conditionnelle : *Si tu ne te tais pas, je te préviens que je te fous debors*. Or ceci est paraphrasable par : *Je te préviens que, si tu ne te tais pas, je te fous debors* (on a même soutenu (Kimball, 1972) que des paraphrases de ce type s'expliquaient par une règle syntaxique transformationnelle, « Protasis Lifting » — lifting de protase). Ainsi l'analyse par décrochage applicable à K, et non à L à cause de son premier *ou*, fait apparaître deux performatifs explicites plausiblement assertés, dont il faut seulement préciser que le second, apparemment conditionné, est équivalent au même non conditionné et incorporant la condition à son contenu (ceci n'est qu'une analyse approximative ; la notion d'énonciation sous hypothèse rend possible une analyse plus nuancée, cf. chap. 4).

III.3.7. Décrochages avec *si*

Il n'y a aucune raison *a priori* de supposer que le phénomène de décrochage affecte seulement des expressions en *ou*, ou même des propositions coordonnées. Le décrochage d'un segment *Y* dans une expression *XY* est seulement plus remarquable quand l'énonciation de *XY* n'implique pas tout ce que signifiait celle de *X*, et peut ainsi exprimer un recul ou même une correction.

Relisons (comme on dit) ces mots de Sévère dans *Polyeucte* de Corneille (II : 2) :

Adieu : je vais chercher au milieu des combats
 Cette immortalité que donne un beau trépas,
 Et remplir dignement, par une mort pompeuse,
 De mes premiers exploits l'attente avantageuse,
 Si toutefois, après ce coup mortel du sort,
 J'ai de la vie assez pour chercher une mort.

Soit une proposition du type *Q, si toutefois P*, qu'on abrégera pour simplifier la discussion en *Je vais chercher la mort au milieu des combats, si toutefois j'ai la force de me battre*. Cela ne se peut inverser : *Si toutefois j'ai la force de me battre, je vais chercher la mort...* Que veut donc dire ici *toutefois*? Ce mot force à sous-entendre que Sévère ira chercher la mort seulement s'il a la force de se battre : *Q, toutefois (seulement) si P*. Il semble qu'il faille développer : *J'irai chercher la mort au milieu des combats; toutefois, je ne le ferai que si j'ai la force de me battre*, c'est-à-dire : *Q; toutefois, Q seulement si P*. Autrement dit, *toutefois* semble imposer une analyse par décrochage de la conditionnelle en *si*; car cette conditionnelle n'aurait pas lieu d'être annoncée par un *toutefois si Q n'avait d'abord été affirmé catégoriquement*.

Nous avons vu ailleurs (§ I.4.10) qu'une analyse par décrochage permet de reconnaître la valeur ordinaire de *si* dans le tour *Q si ce n'est que P* : « d'abord » on affirme catégoriquement *Q* sans s'embarrasser de nuances ; « puis » on ajoute *si ce n'est que P*, ce qui marque un recul, puisqu'on suspend ainsi la vérité de *Q* à celle de *Non-P*, et cela d'autant plus que *P* est censé être vrai. On exprime ainsi que *Q* est vrai (en gros) pour qui néglige le fait que *P*, qui paraît ainsi

secondaire ou négligeable. On donne d'abord la règle, ensuite seulement l'exception, qui en rabat un peu. Ici, le recul énonciatif est grammaticalement codé. Comparer : *Q, à ceci près toutefois que P*, où *toutefois* suppose décrochage et correction. Devinette enfantine : Savez-vous quelle ressemblance il y a entre une enclume et un tuyau d'arrosage ? Réponse : — C'est qu'ils sont tous les deux en caoutchouc. Sauf l'enclume. Cette blague linguistique fait sentir la différence entre une évaluation d'emblée limitée, et une « règle » grevée d'exceptions.

III.3.8. Décrochage de questions en ou.

Marcel me cite cet exemple, traduit de H. Konsalik (*Die Herrin der Taiga*) : *Elle me comprendra — ou je me suis trompé en l'aimant.* Le tiret, suspendant la coordonnée, invite à interpréter d'abord l'affirmation *Elle me comprendra* comme autonome ; l'adjonction ultérieure produit l'énonciation plus vaste : *Elle me comprendra ou je me suis trompé en l'aimant*, impliquant ceci : *Si elle ne me comprend pas, je me suis trompé*, autrement dit, *J'ai cru qu'elle me comprendrait* (et je le crois encore, à défaut de pouvoir l'affirmer catégoriquement). Comparer : *Il va pleuvoir, c'est sûr. Ou alors j'ai la berlue*; autrement dit, finalement, ce n'est ni plus ni moins sûr que le fait que je n'ai pas la berlue ; si le parleur est cartésien, c'est une grosse restriction.

Nicolas m'écrit dans une lettre : *Je soupçonne que l'attribution de ce vers à Voltaire cache une blague — ou me trompè-je?* Ceci commence par une affirmation de *Je soupçonne que P*, induisant une espèce d'assertion (nuancée) de *P*, et, comme y invite le tiret suspensif, cette affirmation est d'abord posée absolument²². Si on interprète cet exemple à la manière du précédent, l'adjonction y signifie : *Si non-P, est-ce que je me trompe (de soupçonner que P)?* Or, puisque Nicolas affirme d'emblée qu'il soupçonne que *P*, il n'a pas besoin de me consulter pour savoir que, si non-*P*, il se trompe

22. Dans *Schach von Wuthenow*, de Theodor Fontane, que me signale M. Vuillaume, un personnage dit : « *Doch, Herr von Schach. Oder glauben Sie wirklich, dass der Odem Gottes im Spezialdienste des Protestantismus, oder gar Preussens und seiner Armee steht? »* (Si, Herr von Schach. Ou bien croyez-vous que...), où *Doch* est une forme qui ne peut qu'être employée catégoriquement.

(de soupçonner ça). Pourtant, sa question ne paraît pas oiseuse. C'est donc qu'il faut approximativement interpréter ici *Si non-P, est-ce que je me trompe?* non pas dans le sens de *Est-ce que (si non-P, je me trompe)?*, mais plutôt dans le sens de *Si non-P, (est-ce que je me trompe?)* : ce qui est conditionné par *Si non-P*, ce n'est pas la proposition grammaticale *je me trompe*, c'est plutôt l'acte même d'interroger, l'énonciation de la question : *Est-ce que je me trompe?*, comme la forme même de l'énoncé y invite (*est-ce que* se placerait après la conditionnelle). Destinataire de la lettre, je dois me considérer comme ayant, DANS LE CAS où non-P, à répondre à la question : *Est-ce que je me trompe? (Me trompè-je?)*. Ainsi, SI Nicolas se trompe, je suis invité à le détromper. (Cela bien entendu ne m'interdit pas de le confirmer dans son soupçon s'il me paraît justifié, mais je ne ferai pas de zèle)²³.

Cet exemple d'un type commun nous conduit donc à préciser qu'au moins parfois une énonciation décrochée de la forme *ou Modalité (Q)* — la modalité étant interrogative dans l'exemple — peut bel et bien signifier *Si X, Modalité (Q)* plutôt que *Modalité (si X, Q)*. Il y aurait sans doute lieu de nuancer ce choix (cf. p. 186), mais il convient approximativement et suffira aux besoins du présent chapitre.

Van Dijk (1977 : 211-212), ayant présenté comme exemple de *ou* initial de phrase à valeur « corrective » la suite : *Pierre ne viendra pas, évidemment. Ou ne savez-vous pas qu'il est à l'hôpital?*, l'analyse ainsi :

23. Il y a tout de même, du point de vue du mode d'expression, cette différence importante entre *Assertion (P)*, ou (*est-ce que je me trompe?*), et un hypothétique *Assertion (P)*, *Sinon, (est-ce que je me trompe?)*, que, dans la première suite, et non dans la seconde, la question de contrôle est greffée par *ou* sur l'assertion qu'elle sert à contrôler, en sorte qu'assertion et question de vérification forment tout de même un seul et unique acte de parole ; ainsi, le doute est indissociable de l'assertion, alors que dans l'autre suite il paraîtrait venir séparément. Comparer les « questions » du type *Je suppose que tu seras là, n'est-ce pas?*, et même *Tu seras sans doute là, hein?* où on asserte *Je suppose que tu seras là* (ceci suggérant que « tu seras là ») et *Tu seras (sans doute) là*, mais où la question qui suit est si indissociable de ce qui la précède qu'elle en paraît l'appendice plutôt qu'une énonciation à nouveaux frais ; et ainsi ces assertions jumelées à une question de contrôle paraissent finalement être plutôt des « propositions soumises à vérification » que de pures et simples affirmations ; cf. *Meaning Detachment* p. 110, n. 6. Ainsi l'adjonction d'une question conditionnelle en *ou Q?* (question greffée) plutôt qu'en *Sinon, Q?* (question séparée) peut sensiblement modifier l'effet de sens produit par son contexte antérieur.

« La première phrase présuppose qu'on a connaissance du fait que Pierre est absent. Ayant énoncé cette phrase, le parleur peut cependant avoir des doutes sur la connaissance du destinataire, et en conséquence « corrige » son assertion en demandant si la connaissance présupposée est réelle. Plus précisément, on peut supposer que *Ou* relie la proposition pragmatiquement impliquée *Vous savez que Pierre est à l'hôpital* avec la proposition exprimée *Vous ne savez pas que Pierre est à l'hôpital.* »

Cette analyse a l'intérêt de souligner que, dans une énonciation de *P ou Q* avec décrochage de *ou Q*, la « condition » de *Q* peut être, par exemple, une présupposition de *P* plutôt que *P* même. Mais, outre qu'elle suppose une interprétation vraiment lâche de l'idée de Van Dijk selon laquelle *Ou* reliera des énoncations, elle partage un inconvénient avec l'analyse de U. Egli mentionnée plus haut (p. 139) : la proposition que *ou* introduit sémantiquement ne correspondrait pas exactement à ce qu'il introduit formellement (Van Dijk extrait la modalité interrogative de la portée du *ou*) ; et, surtout, à quoi donc peut servir la proposition *Vous savez que Pierre est à l'hôpital ou vous ne savez pas que Pierre est à l'hôpital*, proposition quasiment tautologique, dans cette analyse ? Dans une analyse par décrochage reconnaissant l'antécédent reconnu par Van Dijk, l'adjonction signifie : *Si vous ne savez (ou : saviez) pas que Pierre est à l'hôpital, (ne saviez-vous pas qu'il est à l'hôpital?)* : la question de connaissance est posée pour le cas où il n'y a pas connaissance. L'analyse par décrochage permet une analyse compositionnelle détaillée de l'adjonction.

III.4. ANALYSE SÉRIELLE DISSYMÉTRIQUE DES QUESTIONS ALTERNATIVES.

Avez-vous connu Nostradamus ? Si oui, que faut-il en penser ? demande vers 1973 Mme L., de Poitiers, à la Réincarnation du comte de Saint-Germain, dans le courrier des lecteurs de *Nostradamus*, l'« hebdomadaire de l'actualité mystérieuse ». La suite 123456789 apparaît-elle dans π et, si

oui, où ? demande *Pour la science* (65 : 9, mars 83). Dans ces suites de questions banales, une question se présente explicitement comme conditionnée par la réponse positive à une question précédente ; la réponse conditionnante est négative dans *Viendras-tu et, sinon, pourquoi?*. Le conditionnement par une réponse peut être implicite comme dans *Viendras-tu et pourquoi?*. Dans *L'as-tu inventé, ou trouvé et où?* (lu dans mon courrier), la réponse conditionnant la question *où* est celle au deuxième membre d'une QA (question alternative). On peut combiner des itinéraires de questionnement aussi complexes qu'on veut : *As-tu fini ton travail ? Si non, pourquoi ? Si oui, veux-tu que je le voie, et quand ?* La conversation ordinaire progresse souvent par de tels conditionnements, souvent d'une manière implicite.

Je propose de considérer les QA comme des suites de questions dont chacune conditionne négativement la suivante, et d'interpréter par exemple *Est-ce que c'est un garçon ou est-ce que c'est une fille ?* comme une espèce de condensation de la suite : *Est-ce que c'est un garçon ? Sinon, est-ce que c'est une fille ?* Ceci revient simplement à considérer *ou Q ?*, dans la QA *P ou Q ?*, de la même manière que *ou me trompé-je ?* après une assertion (ci-dessus § III.3.8), c'est-à-dire comme un décrochage énonciatif consécutif à la question *P ?*, elle-même interprétable d'une manière autonome « avant » (au moins logiquement) d'être intégrée à ce qui la suit. Ainsi, la QA *P ou Q ?* signifie *P ? Sinon, (Q?)*, ou, si on veut, *P ? Si non-X, (Q?)*, où la question disjointe *Q ?* est conditionnée par *non-X*. La valeur de cette « condition » *X* doit-elle être déterminée exactement par une règle générale ? Il semble plutôt que sa détermination soit en partie libre, ou dépendante des particularités de chaque contexte, comme, du reste, celle de *non* dans *sinon* en général. Tout de même, on peut dire que le plus souvent *X* représente le « contenu propositionnel » *P* contenu dans la question *P ?* qui précède²⁴, ou quelque chose d'un peu plus « métalinguistique » ou « pragmatique » du genre de *Tu réponds que P ou Tu confirmes que P*, ou *Tu penses que P*; d'où par exemple l'interprétation de *P ou Q ?* en : *P ? Si tu ne penses*

24. Que dans *P ? Si non-X, Q*, l'élément *X* renvoie à une détermination de *P* plutôt qu'à une détermination de *Non-P* découle de la définition dissymétrique des questions totales rappelée p. 174-175.

pas que P, (Q?); c'est-à-dire : la question *P?* est posée et, si la réponse est négative, la question *Q?* est posée²⁵.

Cette analyse peut s'étendre aux QA de plus de deux membres de la manière suivante : *P, Q, ou R?* vaut : *P? Si non-X, (Q?)*. *Si non-Y, (R?)*; chaque question est conditionnée par une réponse négative à la question précédente, mais, puisque cette précédente, si elle n'est pas la première, est elle-même conditionnée par une réponse négative à la question précédente, finalement chaque question est conditionnée par la conjonction des réponses négatives aux questions précédentes ; soit : *P? Si tu ne penses pas que P, (Q?)*. *Si tu ne penses pas que P, et ne penses pas que Q, (R?)*. En résumé :

Signification des QA : Dans une QA *P¹, P²... ou Pⁿ?*, chaque *Pⁱ* s'entend comme une question *P?* dont l'énonciation est suspendue à la conjonction des réponses négatives aux questions précédentes s'il y en a.

Dans cette analyse, chaque question est un peu « plus » conditionnée que les précédentes, et la première n'est pas une exception, mais plutôt le cas particulier où le nombre de questions précédentes, donc de conditions, est nul.

A dessein, il n'est pas rendu compte dans cette analyse du fait que, quand on pose une QA telle que *Voulez-vous être mangé à la sauce anglaise ou à la sauce tartare?*, on paraît présupposer 1) que vous voulez être mangé en sauce et non nature, 2) que vous n'êtes pas pour le mélange des sauces (en ce qui vous concerne). Il faut donc compléter l'analyse par la précision suivante :

PRÉSUPPOSITION D'ALTERNATIVE : En posant une question alternative, on présume qu'une et une seule des propositions mises en question par elle est vraie.

Cette propriété des QA ne découle pas automatiquement de la « signification » que je leur attribue, elle est simplement compatible avec elle. Et une analyse telle que celle de Karttunen & Peters (1975), en prétendant l'expliquer, ne fait rien d'autre que de la formaliser, de la « montaguifier » toute crue.

25. Pour une analyse plus nuancée du conditionnement de la question, voir le chapitre 4.

III.5. ÉLOGE DE L'ANALYSE DISSYMÉTRIQUE DES QUESTIONS ALTERNATIVES.

Etalons les appas de la dissymétrie.

III.5.1. Première beauté.

Tant que la présupposition d'alternative n'est pas remise en question, le simple fait d'affirmer qu'une certaine proposition mise en question dans une QA est vraie indique, indirectement, que toutes les autres sont fausses ou qu'on ne veut pas y répondre par *Oui*. Soit à répondre à la QA *P, Q ou R?*, où on supposera que *P?*, *Q?* et *R?* sont des QT. Elle commence par la question non conditionnée *P?*, qui est donc la première à prendre en considération, comme on le voit dans l'organigramme ci-dessous :



Il faut donc d'abord envisager les deux hypothèses *P* et *Non-P*. Si *P* est vrai, il suffit de répondre que *P* pour indiquer, par la présupposition d'alternative, que *Q* et *R* sont faux. Si *P* est faux, alors la condition de la seconde question *Si non-P, (Q?)* est réalisée, et la question *Q?* se trouve effectivement posée ; il faut alors envisager les hypothèses *Q* et *Non-Q*. Si *Q* est vrai, il suffit de répondre que *Q* pour indiquer, par la présupposition d'alternative, que *P* et *R* sont faux. Si *Q* est faux de même que *P*, alors la condition de la troisième question *Si (non-P et non-Q), (R?)* est réalisée, et la question *R?* se trouve effectivement posée. Des deux hypothèses *R* et *Non-R* qui sont alors à envisager, la seconde est déjà exclue par la présupposition d'alternative, puisqu'on presuppose qu'il y a au moins une proposition de vraie ; *R* doit donc être vrai et, en répondant que *R*, on indique, par la présupposition d'alternative, que *P* et *Q* sont faux. Autrement dit, pour répondre à la QA *P, Q ou R?* interprétée en *P? Sinon, Q? Sinon, R?*, il suffit de confirmer une seule des trois propositions *P*, *Q* et *R*, la présupposition d'alternative impliquant la

négation des deux autres. Compte tenu de cette méthode de réponse — la plus simple et la plus générale à la fois —, poser une question alternative revient à demander d'extraire celle des propositions alternativement mises en question qui est vraie. Ainsi, l'analyse DISSYMETRIQUE explique comment on arrive INDIRECTEMENT à un questionnement SYMÉTRIQUE²⁶. Ce procédé avait été aperçu par Bolinger (1957 : 114) : selon lui, si des QT successives sont proposées séparément, les réponses en *Oui* ou *Non* sont utiles et, si les QT sont groupées en une QA, ces réponses ne fonctionnent plus ; « mais ce n'est qu'une conséquence du fait qu'on soulève plus d'un problème à la fois, les problèmes n'admettant pas tous la même réponse ».

On peut donc dire que l'analyse dissymétrique et dérivationnelle des QA contient, au niveau dérivé, la même chose qu'une analyse « naïve » qui décrirait les QA, d'emblée et directement, comme invitant à faire un choix entre les propositions qu'elles présentent. Par contre, l'analyse naïve ne contient pas l'analyse dérivationnelle, puisqu'elle ne décrit pas son niveau fondamental dissymétrique. Ce qui justifie de recourir à l'analyse dérivationnelle, qui a l'inconvénient d'être moins simple que la naïve, c'est son caractère « compositionnel » (elle rend compte de l'emploi de *ou*, à sa place exacte et dans son sens ordinaire), le fait qu'elle implique essentiellement une structure de décrochage disjonctif attestée par ailleurs (§ 4.3) et les raisons présentées ci-dessous. Signalons seulement pour l'instant qu'elle résout la difficulté signalée par Ducrot (ci-dessus § 4.3, fin).

L'habitude de ce procédé, qui devient une routine du dialogue et un fait de langue, permet aux locuteurs de présenter et percevoir certaines QA comme faites d'un seul bloc, ensembles de propositions mises en question globalement et symétriquement plutôt qu'à tour de rôle et hiérarchiquement ; disons qu'alors la QA est BLOQUÉE²⁷. On peut

26. Comparer la double question *Qui va décider, et en fonction de quels critères ?* d'E. Rohde dans *le Monde-Dimanche* (6 mars 1983) : la seconde question dépend de (la réponse à) la première (cf. la paraphrase : Quelles personnes vont décider, et en fonction de quels critères décideront-elles?) ; cependant, on aboutit à un sens général symétrique équivalent à celui qu'aurait d'emblée produit la question double : *La décision sera faite par qui ? La décision sera faite en fonction de quels critères ?*

27. Inversement, il peut être sensible qu'une question alternative commence par une question réellement autonome, sur quoi se greffe après coup une question

garantir d'avance le blocage en annonçant le choix, comme dans *Je voudrais bien savoir lequel des deux, si tu viens ou si tu travailles*; ainsi, quand le questionné entend la question *si tu viens*, il est déjà littéralement prévenu qu'il peut attendre, pour répondre d'un coup, qu'on lui ait présenté un assortiment de questions. Ce procédé de blocage anticipé est grammaticalisé par des mots comme *potéron* en grec, *utrum* en latin, *whether* en ancien anglais. C'est, me semble-t-il, par un contresens sur cette langue que J. Katz (1972), R. Langacker (1974) et bien d'autres justifient la théorie alternative des questions totales en rapprochant *to know WHETHER p OR q* (*savoir si p ou q*) du moderne *EITHER p OR q* (*ou bien p, ou bien q*); le sens ancien de *whether*, attesté par l'*Oxford English Dictionary* est *which of the two (lequel des deux)*, et *whether p or q* doit étymologiquement signifier : *lequel des deux, p ou q*. L'intonation, le rythme, etc., peuvent aussi contribuer à indiquer qu'une question n'est que le début ou la continuation d'une série inachevée à laquelle le lecteur pourra répondre en bloc le moment venu; l'intonation conclusive (et non pas précisément assertive) du dernier membre d'une QA peut indiquer que l'alternative est épisodée, et que c'est au questionné de répondre; cf. Bolinger²⁸ (1957 : 114). Comparer en français familier : *Dis moi lequel des deux, est-ce que tu viens? est-ce que tu ne viens pas?*, où il me semble possible d'imaginer une intonation montante sur la première question, et descendante sur la seconde.

V. Maurus écrit dans *le Monde* (29 octobre 1983) : *Reste à savoir qui gérerait le compte nouveau ainsi créé. Les régions? L'Etat? C.D.F.?, où la fin PEUT, sinon doit, se comprendre*

complémentaire; la ponctuation peut le marquer, comme dans cette publicité électorale du Labour Party (*Daily Mirror*, 16 mai 1983) : *Are you going to vote for another 5 years of this nightmare? Or are you going to think positive and vote Labour?* (car les autres partis, bien sûr, n'existent pas!). On a donc au bout du compte une question alternative, mais elle ne se donnait pas comme telle dès le début. On peut alors parler de QA *lâche*, par opposition aux QA *bloquées*.

Le caractère routinier des QA bloquées, et le fait que la fonction du tout peut y prévaloir sur celle des parties, peuvent contribuer à y dispenser de marquer la séparation entre les composants; alors que l'ellipse du second *donne-moi* risque de rendre moins évidente l'interprétation décrochée de *Donne-moi la liberté ou (donne-moi) la mort* (cf. p. 143), l'ellipse de *donne-t-il* ne gêne aucunement l'interprétation comme QA dans : *Donne-t-il des prunes ou des abricots?*

28. D. Bolinger m'écrit : « Alternative questions are lists of yes-or-no questions and as such use a listing intonation ».

comme équivalente à cette succession de questions totales : *Est-ce les régions ? Est-ce l'Etat ? Est-ce C.D.F. ?* Cette interprétation montre que le contexte peut induire la présupposition que seule une de ces trois questions admet une réponse positive. La journaliste ne répond pas ; mais une simple réponse du type *L'Etat*, ou *C'est l'Etat*, serait parfaitement suffisante et présupposerait, dans cette interprétation, une réponse négative aux deux autres questions. On voit que le type de stratégie de questions et réponses que je suppose pour les questions alternatives n'est pas tout à fait singulier, et s'apparente à des séries manifestes de questions juxtaposées dont le contexte simplifie virtuellement la procédure de réponse.

Dans une pièce de Bernard Shaw, un roi demande à un de ses sujets : *Am I a king or am I a cowboy ?* (*Suis-je un roi, ou suis-je un vacher ?*), pour rappeler qu'il est roi. Suivant Ray Cattell qui me signale cet exemple, la QA inverse *Am I a cowboy or am I a king ?* (*Suis-je un vacher ou suis-je un roi ?*) serait peu plausible en ce contexte, parce que « la première question, *Am I a cowboy ?*, paraîtrait non pertinente ; ce n'est qu'en réaction à une réponse imaginaire niant l'évidence du caractère royal qu'on est justifié à poursuivre au moyen d'une seconde question invitant le destinataire à asséter une chose qui n'est pas vraie » ; seule l'hypothèse d'une dénégation du caractère royal donne sens à cette question ridicule, *Suis-je vacher ?* Ce commentaire, que je dois à Ray Cattell, va dans le sens d'une analyse dissymétrique avec décrochage de la seconde question par rapport à la première ; il montre, sous l'aspect symétrique de la signification dérivée, la pertinence éventuelle de la structure dissymétrique fondamentale.

Soit encore ce début d'un article de T. Bréhier (*Le Monde*, 2 décembre 1983) : *Le 14 ? Le 15 ? Le 16 ? Ou même encore deux ou trois jours plus tard ? Il est impossible de savoir avec précision quand s'ouvrira la discussion (...).* Le même encore favorise une interprétation relativement regroupée des trois premières questions (*Le 14 ? Le 15 ? Le 16 ?*), qu'on les suppose disjonctives ou simplement juxtaposées, comme si on offrait d'abord à choisir entre ces trois seules dates ; après quoi, augmentant le degré de circonspection (cf. § I.4.10, p. 89), on envisage comme à la rigueur possibles d'autres dates. Cet élargissement du champ de possibilités rend d'autant plus impraticable une

permutation des questions : il n'est pas question de demander d'abord si c'est dans la semaine du 17 au 24, puis (disjonctivement) si c'est le 14, le 15 ou le 16.

Je me suis rendu compte après coup que le type de procédure que j'avais imaginé pour rendre compte des questions alternatives était déjà reconnu ou utilisé dans des domaines très voisins. D'une part, dans une série d'études sur la logique des suites de questions, G. Stahl étudie notamment les diverses manières dont peuvent se combiner et se conditionner des questions successives, sans reconnaître cependant que les questions alternatives, qu'il appelle « sélectives », ne sont que la version « compacte » d'un type de suite qu'il reconnaît par ailleurs (cf. ci-dessus, p. 139). On me signale d'autre part que, dans des programmes pour ordinateur, des procédures analogues d'investigation sont couramment utilisées.

III.5.2. Deuxième beauté.

Comparez :

- Tu charries ou quoi ?
- *Quoi ou tu charries ?
- On est le 17, le 19, ou le combien ?
- *On est le combien ou le 17 ?
- *On est le 17, le combien ou le 19 ?

On voit que les éléments d'une QA peuvent être des QT ou des QP, mais que généralement seul le dernier peut être une question partielle (QP). Cette particularité ne pose aucun problème dans l'analyse dissymétrique des QA, et la définition dissymétrique du § 4.4 en rend compte directement. En effet, suivant cette analyse, toute question non terminale *P*? d'une QA détermine pour l'énonciation de la suivante une condition du genre *Si non-P* ou *Si tu ne réponds pas que P*; cela suppose que *P* soit une proposition aisément déterminée; et tel est bien d'emblée le cas si *P*? est une question totale, puisque *Pleut-il?* par exemple, suggère immédiatement comme proposition son « contenu propositionnel » *Il pleut* et la condition *Si (tu réponds que) il pleut*. Mais tel n'est pas généralement le cas si on a affaire à une question partielle du genre *Quoi?* ou *On est le combien?*, à cause du trou

sémantique qu'y fait le mot interrogatif *quoi* ou *combien*. On le comprendra bien sur un exemple. Dans l'interprétation de *Tu charries ou quoi?* en : *Tu charries? Si non-X, quoi?* il est facile de spécifier la valeur propositionnelle de *X* par le contenu propositionnel *Tu charries* de la QT de départ ; mais, dans l'interprétation correspondante de *Quoi ou tu charries?* en *Quoi? Si non-X, tu charries?* (cf. *Quoi? Sinon, tu charries?*), que peut donc signifier l'*X*? Sinon quoi? D'où la difficulté, en général, d'insérer une QP à l'intérieur d'une QA, alors qu'une QP ne pose aucun problème en position terminale de QA où elle n'est pas censée fournir une condition à la suite. Ainsi, l'analyse dissymétrique explique directement, et sans recours à aucune « facilité » pragmatique, la distribution la plus banale des QP dans les QA²⁹.

Il y a pas mal de cas contraires à cette tendance générale. Le grec ancien en fournit une série systématique dans des exemples du type (traduction « littérale » de moi : *Pourquoi es-tu venue ou pour assister à l'outrage d'Agamemnon?* (*Iliade*, I : 203)). Certains éditeurs, intrigués, croient devoir y remplacer la conjonction signifiant *ou* par une particule interrogative de forme semblable, faisant ainsi deux questions successives sans coordination disjonctive. Mais cette correction n'est pas nécessaire : il faut plutôt rapprocher ce tour du suivant : *Personne d'autre mais Cassandre?* (*Iliade*, XXI : 276) où *autre*, référant à ce qui suit et non à ce qui précède, signifie : *autre que Cassandre*; d'où les questions du type : *Quoi d'autre ou P?*, signifiant à peu près *P, ou quoi?*, parce qu'on admet pour *autre* une référence anticipatrice³⁰. Dans la première

29. Le fait que *Ou il pleut, ou alors il neige* ne peut pas se paraphraser par *Ou alors il neige, ou il pleut* suggère que la dissymétrie « référentielle » est largement due à l'ordre des propositions et qu'on peut donc en rendre compte même dans une analyse symétrique. Sur les exemples du type *Quand est-ce que Napoléon est né, ou est-ce que tu sais pas?*, et *Lequel des deux veux-tu, ou n'en veux-tu aucun?*, cf. mon article de *Langages* (p. 107-109).

Jean-Claude Anscombe m'objecte oralement l'inacceptabilité de *Est-ce qu'on est le 17 ou le combien?* ; elle me semble simplement découler du fait que la question *Est-ce qu'on est le combien?*, qu'elle implique, est elle-même incorrecte pour des raisons indépendantes de mon analyse des QA (question bâtarde, à la fois totale et partielle).

30. Dans *Me trompè-je encore à l'apparence, ou si je vois enfin mon unique espérance?* (Corneille, *Le Cid*, III : 5), il me semble y avoir une espèce d'anticipation du même genre, puisque *me trompè-je* évoque une erreur spécifiée par le second membre de l'alternative.

Koch (1888, § 131-132), citant le tour grec ancien *allo ti è P?* (« (Est-ce) autre

QA citée, *pourquoi?* veut dire : *Pour quelle raison (autre que d'assister à l'outrage d'Agamemnon)?*; cette QP induit la QT existentielle : *Es-tu venue pour une autre raison que pour assister à l'outrage d'Agamemnon?*; branchée sur cette QT induite, la seconde question veut dire à peu près : *Si tu ne donnes pas d'autre raison de ta venue que d'assister à l'outrage d'Agamemnon, alors je te pose la question : es-tu venue pour assister à cet outrage?* L'aspect lourdement répétitif n'appartient évidemment qu'à mon procédé de délayage paraphrastique.

III.5.3. Troisième beauté

Alors que *ou* peut paraître dès le premier membre de *Ou il pleuvra, ou il y aura du vent*, il ne le peut pas dans la QA (*Ou*) est-ce qu'il pleuvra, ou est-ce qu'il y aura du vent. Cette singularité³¹ est directement expliquée par l'analyse dissymétrique, dans le cas des QA comme dans bien d'autres cas (cf. § 4.3) : une question initiale liée aux suivantes par un *ou* ne peut pas d'abord s'entendre comme absolue, elle est d'emblée suspendue à la disjonction. Dans *Ou P, ou Q?*, la question *Ou P?* ne saurait être plus autonome que, dans la suite *Sinon, P? Sinon, Q?*, le membre, *Sinon, P?* Toute analyse symétrique des QA doit traiter cette particularité comme un regrettable accident, et déplorer le fait qu'il ne soit pas propre au français !

Il est remarquable que *ou* initial de QA reste exclu même quand la QA est explicitement bloquée : *Dis-moi lequel des deux, (*ou) est-ce que tu viens, ou est-ce que tu restes travailler?*. Dans *Est-ce (*ou) l'Italie, ou le Brésil, qui a remporté la Coupe du Monde?* (*Did (either) Italy, or Brazil, win the World Cup?*), un *ou* dans le membre initial exclut encore l'interprétation en QA (et impose une QT de contenu disjunctif),

chose ou P? *), estime qu'il s'emploie quand on trouve vraisemblable la proposition *P*. L'anticipation référentielle ne me paraît pas incompatible avec l'analyse par décrochage, elle suppose seulement que la première question fait attendre la seconde. Comparer un tour tel que *Tu ne vas pas me croire, mais P*, où l'affirmation autonome *Tu ne vas pas me croire*, signifiant seulement que *P* (qu'elle anticipe) est incroyable, n'est tout compte fait qu'une espèce d'ajout à l'affirmation de *P*.

31. L'absence systématique de redoublement de *ou* dans les QA du type *P ou Q?* est d'autant plus notable qu'en contexte assertif l'insistance marquée par le redoublement contribue souvent à un effet de sens exclusif (incompatibilité de *P* et de *Q*; cf. ci-dessus § I.2.2.).

malgré la mise en facteur commun de l'expression thématique *qui a remporté la Coupe du Monde*, qui suspend jusqu'au bout l'analyse complète de la principale. Les QA qui sont bloquées par le fait même qu'elles sont formulaires, comme *oui ou non* et *oui ou merde*, n'admettent pas non plus de variante avec *ou* en tête (*Alors tu viens, ou oui ou non?*)³². Ainsi, même quand une QA est présentée d'emblée dans son unité et comme un choix symétrique, elle reste construite et conçue comme une stratégie à base dissymétrique, commençant au moins logiquement par une question absolue. Et là encore, d'ailleurs, la possibilité de répéter la marque interrogative dans chaque membre témoigne de ce qu'il s'agit bien d'une série de questions, et non d'une seule question à disjonction interne.

III.5.4. Quatrième beauté : les questions alternatives polaires.

Suivant l'analyse dissymétrique, une QA « polaire » telle que *Pleut-il ou non?* signifie : *Pleut-il? Sinon, (est-ce qu'il ne pleut pas?)*. Si la proposition d'abord émise en question, *Il pleut*, est vraie, il suffit que la réponse l'indique, et la question suivante n'est pas posée (de toute manière, la réponse qui lui convient serait déductible de la réponse à la question précédente) ; si la proposition *Il pleut* n'est pas vraie, alors est posée la question *Est-ce qu'il ne pleut pas?*; y répondre en précisant qu'il ne pleut pas suffit à indiquer que la réponse à la question précédente était négative (cf. Première Beauté). L'analyse dissymétrique des QA explique donc pourquoi la QA polaire *P ou non-P?* peut revenir à peu près au même que la question simple *P?*, sans obliger à voir dans celle-ci un résidu syntaxique tronqué de celle-là.

Si, au lieu d'analyser l'adjonction *ou non-P* de la QA polaire en *Si non-P, (Non-P?)*, on l'analysait en *(Si non-P, non-P)?* où la condition est intérieure à la question, on obtiendrait une question bizarre : le questionneur n'a pas besoin de demander si la proposition *Si non-P, non-P* est vraie. La variante *(Si tu ne réponds pas que P, non-P)?* paraît elle aussi peu plausible.

32. Cf. n. 21 ci-dessus. Comparer aussi en anglais *to know whether or not P* (« savoir si ou pas P »; cf. savoir si oui ou non P), où l'ajout *or not*, traité comme un appendice marginal, vient s'insérer dans la QT de base. Le tour français se construit très différemment, puisque *oui ou non* est un ensemble complet, même s'il est appendiciel, et que c'est du reste une extension des questions appendicielles métonymiques (cf. § IV.3.6).

Les questions polaires confirment donc, comme l'adjonction *ou me trompè-je?* (§ III.3.8), qu'au moins parfois la disjonction peut conditionner l'énonciation, plutôt que la proposition grammaticale qui suit.

On pourrait objecter que suivant cette analyse, la seconde partie de *P ou non-P?* est purement redondante, car, compte tenu de l'équivalence des questions *P?* et *Non-P?*, l'interprétation dissymétrique *P? Sinon, (non-P?)* serait équivalente à *P? Sinon, (P?)*. Ce serait en effet étrange. Mais, d'abord, on doit constater que la pure et simple succession de deux questions de contenu quasiment contradictoire, sans effet de pure et simple répétition, est une chose assez banale. Un journaliste demande à un homme politique (*Le Monde*, 12 août 1981) : *Vous auriez dit que les immigrés devraient pouvoir voter aux élections municipales. Est-ce vrai? Est-ce faux?*; l'addition de *Est-ce faux?* visait à enfermer l'interviewé dans une alternative tranchée, sans succès du reste puisqu'il répond : *Il s'agit d'une erreur de compréhension.* Le titre de Diderot : *Est-il bon, est-il méchant?* plutôt qu'il ne se répète simplement (en supposant qu'on soit forcément l'un ou l'autre), présente plutôt tour à tour comme également incertaines et plausibles deux hypothèses opposées; c'est bien à de telles questions doubles, plutôt qu'à une unique question comme *est-il bon?*, que conviendrait du moins comme commentaire imagé la définition d'Antoine Culoli (1974 : 13) selon qui une question totale « consiste à parcourir » les « valeurs » positive et négatives de la proposition « sans pouvoir assigner une valeur soit positive, soit négative à l'énoncé ». On peut dire sans paraître simplement se répéter : *Alors, est-ce que tu viens? est-ce que tu viens pas?*, pour presser quelqu'un de faire son choix, alors que *Est-ce que tu viens? Est-ce que tu viens?*, ne ferait qu'un effet de répétition ; l'intonation peut marquer la différence, en descendant sur la seconde question quand elle est opposée à la première.

Ceci révèle une différence importante entre les QT opposées *P?* et *Non-P?*, dont l'analyse des QT que je propose³³ ailleurs vise à rendre compte ; suivant cette analyse, *savoir si P*, c'est fondamentalement *savoir, si P, que P* (*et savoir qu'on*

33. « *Knowing whether, knowing who, and Epistemic Closure* », poly., université de Nantes, à paraître dans *Questions and Questioning*, éd. Michel Meyer, De Gruyter.

sait, si P , que P), ceci n'impliquant qu'indirectement que si non- P , on le sait aussi ; et si la question P , exprime directement la volonté de savoir, si P , que P , elle n'exprime qu'indirectement la volonté de savoir, si non- P , que non- P . Par suite, dans l'interprétation que je propose d'une QA polaire P ou non- P ? en P ? Sinon, (non- P ?), la première question P ? exprime essentiellement, directement, la volonté de savoir, si P , que P , et la seconde question conditionnée exprime surtout, directement, la volonté de savoir, si non- P , que non- P . Ainsi elles se complètent, et non se répètent, dans l'essentiel de leur valeur fondamentale et littérale³⁴. Dans cette perspective, la pertinence du double questionnement polaire apparaît clairement. Quand on reçoit une circulaire commerciale demandant : *Désirez-vous recevoir le prospectus énumérant les mérites de notre brosse à reluire?*, on peut se sentir invité à répondre, si oui, que oui, mais dispensé, sinon, de répondre que non ; l'addition de *ou non* rendrait douteuse cette dispense ; demander en public *Puis-je fumer?* en allumant un cigare ménage la possibilité de prendre l'absence de

34. Marc Dominicy (communication personnelle, 1982) a construit un contre-exemple à ma conception dissymétrique-réflexive de *savoir si* et par là des questions totales. Cependant ce contre-exemple repose d'une manière cruciale sur une conception que j'appellerai « coïncidentielle » de la notion de *savoir que*, et suivant laquelle X sait que P signifierait seulement que « X croit que P » et que « P est vrai ». Or cette conception a été réfutée, d'une manière qui me paraît définitive, par Russell (1912, chap. XIII), puis Gettier (1963), à la suite de qui divers chercheurs dont Skyrms (1967) et A. Goldman (1967) ont montré la nécessité d'intégrer, dans la définition de X sait que P , l'idée qu'il existe quelque relation de causalité entre le fait que P et le fait que X sait que P : Jules ne « sait » qu'il pleut que si son idée qu'il pleut est ultimement un effet — fût-ce par le biais de divers systèmes de communication — du fait même qu'il pleut. L'analyse causale du savoir est apparentée à l'analyse causale de la perception (Grice, 1961) : quand quelqu'un « voit » qu'il pleut (*voir que P*), l'information visuelle qu'il a de la pluie est un effet (fût-ce non exclusivement) de la pluie elle-même sur ses sens ; la notion de *savoir que* généralise ou abstrait un tel type de relation causale. À mes yeux, le contre-exemple de Dominicy confirme plutôt l'inadéquation d'une conception coïncidentielle de *savoir que*, et a l'intérêt de montrer l'interaction des définitions de *savoir si* et de *savoir que*.

Une définition dissymétrique-réflexive analogue à celle que je propose de *savoir si* (cf. questions totales) est possible pour *savoir qui* (cf. questions partielles) : Jules « sait qui pleure » suivant cette définition, si et seulement si, A) si quelqu'un pleure, Jules sait qu'il pleure, B) Jules sait que A ; cette définition est meilleure que celle mentionnée dans l'article sur les questions (p. 84) cité dans la première note du présent chapitre.

La valeur argumentale des questions, illustrée par Anscombe & Ducrot (1981), me semble découler de la conception dissymétrique que j'en propose, et par conséquent pouvoir ne pas être considérée comme primitive.

réponse pour une autorisation ; dire *Puis-je fumer, ou non ?*, c'est risquer de paraître perdre cette chance. Quand le chauffeur du bus crie avant de savoir s'il va s'arrêter *Is anyone getting off at the Figueroa ?* (*Est-ce que quelqu'un descend au Figueroa ?*), n'importe qui peut lui répondre *Oui*, mais personne ne peut lui répondre *Non* (les passagers ne se connaissent pas) et, si personne ne répond, il ne s'arrête pas. Il serait curieux d'ajouter à cette question, *or not ?* La présence des deux questions *P?* et *Non-P?* instaure entre les réponses négative et positive une symétrie qui ne va pas toujours de soi. De plus, le double questionnement implique, par la présupposition d'alternative, que, des deux propositions *P* et *Non-P*, l'une au moins est vraie ; il interdit ainsi d'envisager que la proposition *P* puisse être, au moins pragmatiquement, non pertinente ou privée de sens ; en demandant *Est-ce que votre chatte est célibataire ?*, je n'oblige pas l'interlocuteur à qualifier sa chatte de « célibataire » si elle n'a aucune fréquentation ; je risque de sembler l'y obliger, si je demande : *Est-ce que votre chatte est célibataire, ou non ?*³⁵ Enfin, par l'aspect limitatif de la présupposition d'alternative, le double questionnement polaire écarte d'avance toute autre réponse qu'un simple *P* ou un simple *Non-P* ; la question polaire *Alors, est-ce que tu es fâché, ou est-ce que tu ne l'es pas ?* semble exclure une réponse du type : *Oui et non !* ; elle exclut de même une réponse du type : *Je suis fatigué*, qu'admettrait la question *Est-ce que tu es fâché ?* prise dans le sens de : *Est-ce que tu es fâché, ou quoi ?*

Ainsi l'analyse dissymétrique des QA explique non seulement la ressemblance sémantique, mais aussi la différence qu'il y a entre demander *P ou non-P ?* et demander *P ?* tout simplement.

35. L'affirmation de Katz (1972 : 211) comme quoi *Marie est-elle partie ?*, en tant qu'équivalent tronqué d'une QA polaire (et non par simple nécessité logique), présupposerait *Ou Marie est partie, ou Marie n'est pas partie*, me paraît donc problématique, même si mon exemple de chat célibataire n'est pas décisif. Par ailleurs, on me signale qu'une question comme *Est-ce que cet homme a cessé de fumer ?*, prononcée à propos d'un inconnu qui fait une sale tête, ne présuppose pas nécessairement qu'auparavant il fumait ; cette perte de présupposition me paraît plus plausible dans l'ensemble *Est-ce qu'il a cessé de fumer, ou quoi ?* que dans l'ensemble : *Est-ce qu'il a cessé de fumer, ou non ?*; l'adjonction de *ou quoi ?* évite qu'on s'enferme dans une simple alternative polaire, l'adjonction de *ou non ?* tend à y enfermer.

III.6. OUI OU NON ?

L'idée répandue qu'une question totale *P?* a le même sens fondamental que la QA polaire correspondante *P ou non-P?* se reflète dans l'étiquette *yes-or-no question* désignant les questions totales en anglais (*questions oui-ou-non*) ; et de plus, cette étiquette peut suggérer que la formule *oui ou non*, dans une suite comme *Tu viens, oui ou non?*, est elle-même une QA polaire. Comparer le fait que, dans la structure alternative sous-jacente qu'elle attribue aux QT, A. Borillo (1978 : 864) insère un *oui* symétrique du *non* : *Oui P ou non-P?*

Quelques observations curieuses d'A.M. Diller et A. Borillo suggèrent une analyse différente. Borillo (1978 : 223) note qu'on peut dire familièrement *Tu viens ou pas?* dans le sens de *Tu viens ou non?*, mais que *oui ou non?* n'est pas remplacable par *oui ou pas?* On observe aussi ce paradigme (cf. A.M. Diller, 1984 : 82-86 et 127-128) :

* Will you come or no?	Will you come, yes or no?
(Viendras-tu ou <i>no</i>)	(Viendras-tu, <i>oui ou no</i>)
Will you come or not?	* Will you come, yes or not?
(Viendras-tu ou <i>not</i>)	(Viendras-tu, <i>oui ou not</i>)

La clé de cette distribution me semble être fournie par une autre observation d'A. Borillo, selon laquelle on peut répondre à une QT par *Non!*, mais non par *Pas!* Je propose de considérer que dans *Tu viens, oui ou non?*, les mots *oui* et *non* sont un écho anticipé des paroles éventuelles de la personne questionnée, à la manière dont la question *Je m'en fous?* peut signifier : *Tu as dit : « Je m'en fous »?* : ainsi, la QA appendicelle *oui ou non?* signifie à peu près : *Ta réponse est « Oui » ou ta réponse est « Non »?* (emploi métonymique dans le contenu de chaque question). Cette QA n'est donc pas remplacable par *oui ou pas?*, parce que *Pas* n'est pas une réponse. De même, en anglais standard, *No*, et non *Not*, est une formule de réponse négative ; d'où l'inacceptabilité de *yes or not?*, qui demanderait si la réponse est « Yes » ou « Not ».

Cette correspondance se retrouverait dans un usage écossais où, me dit-on, *yes or not?* est un appendice possible, mais où aussi *Not!* est une réponse négative possible. La difficulté d'interpréter *Will you come or no?* peut venir de ce que *Will you come* (*Viendras-tu*) ne peut pas représenter la réponse du destinataire, alors que *no* ne peut représenter qu'une réponse, et qu'il paraît difficile de passer aussi brutalement d'une question ordinaire à une question de contenu métonymique ; ce passage est peut-être encore moins concevable dans *It depends on whether or not it'll be raining to-morrow* (*Ça dépend de si (oui) ou non il pleuvra demain*³⁶), où le remplacement de *no* par *not* est absolument exclu.

Remarquez que, si la question *oui ou non?*, dont s'inspire parfois l'analyse polaire des questions totales, est en effet métonymique, elle n'est même pas polaire, car les propositions *Tu réponds « Oui »* et *Tu réponds « Non »* ne sont pas contradictoires : on peut répondre *Oui* et *Non*, ou ne répondre ni l'un ni l'autre, et préférer se taire, ou répondre *Peut-être*, etc. ; la QA *oui ou non?* ne semble être polaire que parce qu'elle enferme l'interlocuteur dans un choix de réponses dont les valeurs sont contradictoires entre elles. Elle constitue une forme de questionnement encore plus contraignante qu'une QA polaire ordinaire, puisqu'elle constraint non seulement le sens, mais la forme des réponses, limitées à deux

36. C. Plantin (1982) argumente, avec raison me semble-t-il, que *Oui* et *Non* comme réponses ne sont pas pro-propositionnels (« prophrases ») ; il peut s'agir avant tout de signes d'accord ou de désaccord (comparer une inclination de tête comme signe d'accord). Mais *non* est aussi, par ailleurs, une forme pro-propositionnelle (cf. *sinon*, *non pas*, *non plus*, etc.) ; de plus, il existe des espèces d'extensions figurées de l'usage de *oui*, et donc sans doute de celui de *non* (forme de réponse), qui les rapprochent d'un rôle purement pro-propositionnel ; ainsi, dans *si oui ou même dans des phrases du genre La réussite du 7^e Plan dépend de si oui ou non il pleuvra*. Comparer la circonlocution utilisant la notion de *savoir* pour exprimer une relation qui n'a rien d'épistémique dans : *La réussite du 7^e Plan dépend de savoir si le temps sera beau* (où il peut être indifférent qu'on « sache » qu'il fait beau, pourvu qu'il fasse beau). L'anglais ne présente ni ce détour épistémique (on peut directement dire : *Whether P depends on whether Q* : « Si P dépend de si Q », ni des formules du type *if yes ou whether yes or no P* (« si oui », « si oui ou non P »).

Si, comme le remarque Plantin (1982 : 258), on ne peut pas généralement répondre simplement soit *Oui*, soit *Non*, à la question alternative polaire *Est-ce que Marie est partie ou est-ce que Marie n'est pas partie*, c'est plutôt désespérant pour la théorie alternative et symétrique des questions totales. Car, enfin, la moindre des choses qu'on pourrait espérer d'elle est qu'elle explique le contraire.

monosyllabes, et écarte ainsi d'avance toute formulation peu claire ou ambiguë.

En faveur d'une analyse métonymique de *oui ou non?* on peut faire les remarques suivantes.

1) On dit quelquefois à quelqu'un qui tarde à se décider : *Alors, c'est oui, ou c'est non?* Cette QA explicite exactement l'interprétation que je suppose pour la QA *oui ou non?* On ne dit pas : *Alors, c'est oui, ou c'est pas?*, et l'explication évidente de cette exclusion est celle que je propose pour l'exclusion de *oui ou pas?*. Comparer cette phrase de B. Guetta dans *le Monde* (2 novembre 1983), s'agissant d'une réponse de Washington à une proposition des sandinistes : *Washington avait fait savoir, sans jamais le dire, que c'était non* (= que sa réponse était négative).

2) La question appendicelle parallèle *oui ou merde?* ne prend sens que dans une analyse métonymique, car on ne dit pas *Je crois que merde*, ou *savoir si merde*, etc. Mais *Merde!* est une forme de réponse ; après une question comme *T'es encore de mauvais poil ce matin?* ou *Aimez-vous Brahms?*, elle ne signifie pas plus *Oui* que *Non* ; on peut dire merde en aimant Brahms ; elle se situe à un niveau plus élevé et exprime le refus de dialoguer grâce à la force de rebuffade du juron. La QA *oui ou merde?*, signifiant *Ta réponse est « Oui » ou ta réponse est « Merde »?*, marque qu'on préfère encore cette rebuffade au silence, et peut exprimer l'impatience de quelqu'un qui n'a même pas encore pu obtenir une réponse négative. La QA *Tu viens ou merde?* me semble exiger, pour paraître naturelle, quelque chose comme une rupture intonative après le premier membre, démarquant la question ordinaire de la métonymique.

La QA appendicelle *oui ou quoi?*, que diverses personnes me signalent comme banale (Ansborde), semble s'apparenter aux QA précédentes par le mot-réponse *oui*, mais contredire l'analyse métonymique par le mot *quoi*, qui n'y représente manifestement pas une réponse ; car le questionneur serait insatisfait si on lui répondait *Quoi*. Mais on peut rétablir le lien avec l'analyse métonymique en interprétant *quoi?* dans le sens de : *Que réponds-tu?*, *Ta réponse est quoi?*; *quoi* s'interprète d'une manière non métonymique, mais comme renvoyant aux réponses possibles du destinataire. Ainsi *oui ou quoi?* est partiellement métonymique (*oui?*), mais entièrement mét-

linguistique, et signifie : *Ta réponse est oui, ou quelle est ta réponse?*, c'est-à-dire : *Est-ce que ta réponse est oui? Si ta réponse n'est pas oui, (quelle est ta réponse?)*. Elle accouple donc une question totale et une question partielle.

III.7. QUESTION « DISJONCTIVE » ET PRÉSUPPOSITION D'ALTERNATIVE.

Soit ce dialogue entre Cyrano et un fâcheux dans *Cyrano de Bergerac* (I : 4) d'Edmond Rostand où, pour la clarté de l'exposé, j'imprime les vers comme la prose, et place en retrait les réponses du fâcheux :

- Dites-moi pourquoi vous regardez mon nez.
— Je...
- Qu'a-t-il d'étonnant?
— Votre Grâce se trompe...
- Est-il mol et ballant, Monsieur, comme une trompe?
— Je n'ai pas...
- Ou crochu comme un bec de hibou?
— Je...
- Y distingue-t-on une verrue au bout?
— Mais...
- Ou si quelque mouche à pas lents s'y promène ? Qu'a-t-il d'hétéroclite?
— Oh!...
- Est-ce un phénomène ?

Suivant une interprétation au moins possible de ce dialogue, les questions *Qu'a-t-il d'étonnant?* et *Qu'a-t-il d'hétéroclite?* impliquent contextuellement les QT d'existence *A-t-il quelque chose d'étonnant?* et *A-t-il quelque chose d'hétéroclite?*, par quoi elles ressemblent à *Est-ce un phénomène?* Dans ce contexte, comme les quatre QT liées deux à deux par *ou* reviennent à demander si le nez de Cyrano a telle particularité étonnante, elles ne présupposent pas forcément qu'au moins une des propositions présentée dans les questions liées par *ou* est vraie ; au contraire, le questionneur semble suggérer que toutes ces hypothèses sont fausses. Ainsi, plausiblement

dépourvue d'une partie au moins de la présupposition d'alternative (p. 165), cette suite de questions, de la forme *P? ou Q? R ou si S?*, peut ne former ni une QA ni une suite de deux QA. Et pourtant, par son sens et surtout par sa forme, en particulier par la forme typique en *ou si*, elle ressemble beaucoup à ce qu'on a étudié ici sous le nom de « questions alternatives ». Soit encore cette question : *Est-ce que je lui donne un yaourt, ou est-ce que je lui donne quoi que ce soit?*, qui ressemble encore aux QA, mais où la dernière question exclut la présupposition d'alternative. De même, en demandant : *Est-ce que quelqu'un reveut du café? Toi, ou vous peut-être?*, le *peut-être* final peut tendre à éliminer la présupposition que quelqu'un en reveuille ; mais, de plus, banalement, on peut très bien admettre l'éventualité que les deux personnes sollicitées en reveuillent (la présupposition qu'une seule en revoudra donnerait à la question un air d'impolitesse qu'elle n'a pas). Voilà donc une question du type *P? ou Q?* qui semble bien apparentée aux QA, et qui ne comporte aucun des deux éléments de la présupposition d'alternative (au moins un, au plus un)³⁷. Outre le contexte, l'intonation peut du reste parfois lever toute ambiguïté à cet égard.

De plus, les deux éléments de la présupposition d'alternative sont certainement dissociables. On peut dire *Veux-tu du sel, ou veux-tu du poivre?* à quelqu'un qui tend la main vers les épices, en présupposant qu'il veut au moins l'un des deux, et sans presupposer qu'il ne veuille que l'un des deux ; on peut dire *Veux-tu une tasse, ou veux-tu un bol?* à quelqu'un dont on n'est pas sûr qu'il veuille boire, mais dont on est sûr que, s'il veut boire, il ne veut qu'un seul récipient.

Or dans tous ces exemples la définition que j'ai proposée de la signification des QA semble encore convenir, et *ou X?* semble pouvoir s'interpréter en : *sinon, (X?)*. Il paraît donc raisonnable de ne considérer les « questions alternatives » que

37. Il y a dans la « Danse macabre » des *Fleurs du Mal* (Baudelaire) une suite de questions qu'avec votre permission je résumerai ainsi : *Viens-tu, squelette, nous embêter? ou viens-tu chercher à t'amuser? Espères-tu chasser ton cauchemar, et viens-tu chercher à rafraîchir l'enfer allumé dans ton cœur?* (la fin n'est pas de moi). Les trois premières questions (la quatrième s'apparentant à la troisième) proposent trois suggestions dont le contexte n'impose ni qu'elles soient incompatibles ni qu'une au moins soit juste. Et, si vous n'êtes pas d'accord (sur le sens de ce passage du poème), ça prouve simplement la dépendance contextuelle de ce type de présupposition.

comme un cas particulier d'une classe plus vaste de séries de questions, qu'on peut appeler (peu importe le terme) « questions disjonctives », pouvant différer entre elles par les présuppositions dont elles sont munies selon le contexte et l'intonation. Ces questions disjonctives ont donc en commun la signification que nous avons attribuée aux questions alternatives ; ainsi, une question disjonctive *P ou Q?* signifie : *P? Si tu ne réponds pas que P, (Q?)*. Elle est alternative seulement si elle est associée à la présupposition qu'une et une seule des deux propositions *P* et *Q* est vraie. Il n'y a pas avantage, mais au contraire perte de généralité³⁸, à essayer de « prédire » la présupposition d'alternative des questions alternatives à partir de leur sens.

On voit à quel point est décevante l'analyse qui « explique » le sens des questions totales en les réduisant aux questions alternatives polaires ; non seulement ces dernières sont composées de questions totales, mais la présupposition d'alternative qu'on leur attribue (cf. p. 165) dépend du contexte, et non de leur structure.

38. Hintikka (1981 : 62) formalise sous forme de disjonction le sens des QA d'une manière telle qu'elles présupposeraient la vérité d'au moins une des propositions, mais non leur incompatibilité. Ce choix ne semble pas être linguistiquement motivé.

CHAPITRE IV

L'ÉNONCIATION CONDITIONNELLE

L'analyse¹ par décrochage énonciatif (cf. § III.3.6) ne fournit qu'un début d'explication au fait qu'on peut ordonner ET avertir en disant *Je t'ordonne de... ou je t'avertis que...*, mais non en disant : *ou je t'ordonne de... ou je t'avertis que...*, ni *Je t'avertis que... ou je t'ordonne de...* : pour réussir à ordonner, il faut, dans un premier temps pour ainsi dire, affirmer catégoriquement *Je t'ordonne de...!*, et ce n'est qu'en un « second temps » qu'on ajoute : *ou je t'avertis que...* ; l'antécédent virtuel de ce *ou* est fourni par le contenu de l'ordre : *Ou tu fais (ce que je t'ordonne), ou je t'avertis que...* ; si *ou* a la même valeur que le *ou* dit disjonctif (cf. § 1.2), et que *si* signifie à peu près *dans le ou les cas où* (cf. § 1.4), on comprend que cela puisse revenir à peu près au même que : *Si tu ne fais pas (ce que je t'ordonne), je t'avertis que...* Mais reste le problème de savoir comment un « performatif explicite » comme *Je t'avertis que...* peut être affecté par une conditionnelle sans cesser de constituer un « avertissement » effectif.

Il se trouve qu'on observe que les énonciations « performatifs explicites » du type *Si P, je t'avertis que X* sont généralement paraphrasables : *Je t'avertis que si P, X*. En une période euphorique où tout problème de sémantique semblait à certains pouvoir être liquidé par une règle syntaxique « transformationnelle », on a donc soutenu (Kimball, 1972) que des phrases du type *Si P, je te préviens que X* n'étaient que des « formes de surface » représentant des « structures profon-

1. J'ai proposé une analyse plus développée, mais sensiblement différente, de certaines énonciations conditionnelles dans « Sur certaines énonciations prétendument non conditionnelles » (polycopié, 1978, à paraître dans les *Cahiers de linguistique* de l'Université du Québec, automne 1985). Merci à François Recanati et Marcel Vuillaume pour de nombreuses remarques sur ce sujet.

des » du type : *Je te préviens que si P, X* ; ceci par la vertu d'une Règle transformationnelle de remontage de protase. Mais comparons :

- A. S'il pleut (et en ce cas seulement), je parie que le 3 gagnera.
- B. Je parie que, s'il pleut (et en ce cas seulement), le 3 gagnera.

Il y a bien ressemblance entre A et B, puisque dans un cas comme dans l'autre il est parié que, s'il pleut, le 3 gagnera ; mais la restriction *en ce cas seulement* introduit une différence : s'il ne pleut pas et que le 3 gagne, le pari A n'est pas pertinent, et n'est ni gagné ni perdu ; le pari B est perdu. Donc l'équivalence sémantique entre *Si P, je te préviens que X* et *Je te préviens que X* n'est qu'approximative, et la solution syntaxique par remontage de protase est inadéquate.

Or, indépendamment de ce problème, pour analyser les suites discursives du type : *Chassez le naturel; (et) (je vous garantis qu')* *il reviendra au galop*, nous avons été amenés (§ III.3.2.) à observer que souvent, dans l'enchaînement de phrase à phrase, ou de groupe à groupe de phrases, un locuteur s'installe implicitement, en s'énonçant, dans une hypothèse qu'il vient de susciter, en sorte que ses propos deviennent implicitement conditionnés par le contenu de cette hypothèse ; par exemple, en disant *Chassez le naturel*, il invite à imaginer qu'on chasse le naturel, puis il s'installe mentalement dans cette hypothèse et, parlant tout à coup *comme si* l'hypothèse était acquise (Vous chasserez le naturel), il affirme par exemple : *Il reviendra au galop*. A aucun moment il n'a littéralement affirmé une relation conditionnelle telle que *si on chasse le naturel, il reviendra au galop* (cette affirmation d'une proposition complexe n'enveloppe pas l'affirmation de : *Il reviendra au galop*) ; la seule affirmation littéralement émise est bien : *Il reviendra au galop* ; ou bien peut-être a-t-il catégoriquement déclaré : *Je vous garantis qu'il reviendra au galop!*, performatif explicite par quoi on garantit que le naturel reviendra au galop. Mais cette affirmation est faite DANS l'hypothèse. Une fois qu'on est revenu les pieds sur terre, et qu'on ne fait plus mine d'admettre l'hypothèse, se pose la question : le locuteur a-t-il affirmé que le naturel reviendra au galop ? Il ne l'a évidem-

ment pas affirmé dans l'absolu (du reste, comment le naturel pourrait-il « revenir », si on ne le chasse pas ?). Mais ce n'est pas forcément comme si on n'avait rien dit : peut-être est-ce pour communiquer quelque chose que le locuteur a montré que, placé dans une hypothèse *P*, il pouvait affirmer *Q* ; or, affirmer *Q* en ayant au préalable posé comme décor l'hypothèse *P* peut revenir au même qu'affirmer, dans le décor de la réalité, que si *P*, *Q* (on peut penser *Q* quand on sait *P* parce qu'on sait que *P* implique *Q*). Ainsi, par une espèce de montage discursif, on peut exprimer une relation conditionnelle sans affirmer littéralement une relation de condition. Plus généralement, un acte de parole accompli dans une hypothèse *P* peut ne pas disparaître totalement avec elle : hors de l'hypothèse, il peut rester valable à l'égard de l'éventualité *P*. Convenons de dire que dans de tels cas le locuteur a fait une affirmation, ou plus généralement une énonciation, « sous l'hypothèse *P* » ; il s'agit donc d'*énoncations faites sous hypothèse* (cf. la définition de *si* selon Ducrot discutée p. 57-59 ci-dessus).

(Il y a un vague rapport, me semble-t-il, entre le fait qu'on peut signifier *Si X, Z* en montrant qu'on pourrait affirmer *Z* dans le cas *X*, et certains autres modes plausibles de *signification sous fiction*. Par exemple, pour démontrer l'existence d'une négation linguistique « polémique » ou « métalinguistique » qui serait lexicalement distincte de la négation ordinaire, on a parfois allégué, comme preuves particulièrement manifestes, des emplois de ce type : — *Alors comme ça t'as été [baty] en un round !* — *D'abord j'ai pas été [baty], j'ai été [baty]* ; la réplique ne signifie pas du tout que le locuteur n'a pas été battu, mais qu'il rejette la prononciation « battu » pour le mot « battu » ; il paraît impossible d'analyser l'énoncé sans y faire de la négation un opérateur radicalement métalinguistique ; cf. notamment Horn (1983 : 27) ; c'est pourtant possible, par l'hypothèse d'une fiction : le locuteur affecte qu'il existe en effet un mot [baty], celui que son partenaire vient d'employer, mais que ce mot ne peut être le mot « battu », et qu'il doit donc avoir un sens différent ; il nie alors avoir été « battu » au sens (quel qu'il soit) de ce mot. Ce peut donc être une négation ordinaire, seul peut-être est déviant l'emploi fictif d'un mot « battu » imaginaire. — Un autre cas assez différent de signification par fiction est celui des

mentions ironiques, analysées assez naïvement par Grice (1968), et dont Wilson & Sperber (1979 ; cf. Récanati : 1981 : 218-219) montrent qu'elles signifient parfois sur le mode du faire-semblant ; on peut affirmer froidement une chose manifestement fausse pour en faire apparaître d'une manière éclatante ou ridicule la fausseté ; l'affirmation n'en est pas moins une affirmation, seulement distancée par le mode du faire-semblant. — Autre cas, différent encore : affirmer *Tu es fort comme Hercule !* ne signifie rien, en toute rigueur, de la part d'un sceptique qui ne croit pas en Hercule ; mais il suffit qu'il parle COMME SI il y croyait, et, Hercule étant supposé être quelqu'un de très fort, il est signifié sérieusement que l'interlocuteur est très fort ; cf. Fauconnier, (1976 a). Autant de modes de signification par fiction² dont une analyse naïvement « extensionnelle » raterait radicalement l'interprétation).

Ces observations sont banales, peut-être même triviales ; mais elles fournissent un élément d'explication au statut des « performatifs explicites conditionnels ». Comparons ces énoncés :

- C. Si jamais Luc m'appelait, alors je te préviens que je devrais te quitter.
- D. Si jamais Luc m'appelait, je te préviens qu'alors je devrais te quitter.
- E. Si jamais Luc m'appelait, je te préviendrais qu'alors je devrais (ou : dois) te quitter.

(où sont en italique les formes qui nous intéressent). La comparaison de C avec D fait sentir, il me semble, que, dans C, le mot *alors* relie bien le verbe « performatif » *préviens* à la conditionnelle (comparer : *alors, mais alors seulement*) ; mais d'autre part le contraste de C avec E fait sentir qu'il n'y a vraiment un « performatif explicite » — que le locuteur ne « prévient » effectivement — que si le verbe est à l'indicatif : *préviens*, et non *préviendrais* ; dès lors qu'en le mettant au mode conditionnel on se tient explicitement à l'extérieur de

2. De même encore la base d'une incise, comme *Merci !* dans *Merci ! répondit-il*, est pour ainsi dire jouée par le locuteur qui, en l'énonçant, fait comme s'il était lui-même la personne qu'il cite. Et c'est encore une autre espèce de signification par fiction que celle des simulacres de paris du type *Si t'as raison je mange mon chapeau !* (§ I.4.4., p. 69 ci-dessus).

l'hypothèse dans laquelle il est question de « prévenir », on n'affirme plus effectivement qu'on prévient et, ainsi, on ne prévient plus effectivement. Ceci suggère qu'un locuteur qui dit *Si P, (alors) je te préviens que Q* peut ne pas simplement affirmer l'existence d'une relation conditionnelle de *P* à *je te préviens que Q*; dans le moment où il énonce le conséquent *je te préviens que Q*, il peut, implicitement, s'installer mentalement dans l'hypothèse *P* que vient de susciter l'expression *si P*, et, de l'intérieur de cette hypothèse, affirmer bel et bien la proposition *je te préviens que Q*, laquelle peut alors induire par détachement du sens (où comme vous le voudrez, selon votre secte sémantique) l'idée même que *Q*. Ainsi la proposition *je te préviens que Q* n'est pas seulement le conséquent à l'intérieur d'une proposition de relation conditionnelle qu'on affirme; elle est elle-même affirmée, mais elle l'est sous hypothèse. C'est donc un banal performatif explicite; mais l'affirmation indirecte qu'il induit, *Q*, étant induite sous hypothèse que *P*, reste virtuellement suspendue à cette hypothèse, comme si on avait simplement affirmé (hors de l'hypothèse *P*), que « *si P, alors Q* ».

Cette analyse ne nous oblige pas à supposer que, puisque *je préviens que Q* fait l'objet d'une énonciation autonome (sous hypothèse), il n'est donc pas le simple conséquent d'une affirmation de la proposition plus vaste : *Si P, je te préviens que Q*. Nous admettrons au contraire que *si P* conserve ici tout son sens, et que, en même temps que le locuteur affirme la relation conditionnelle *Si P, je te préviens que Q*, il affirme (sous hypothèse) le conséquent de cette relation : *je te préviens que Q*. Ce qui permet ce cumul, cette surimpression énonciative, c'est justement la convergence³ et la dépendance qu'il y a là entre d'une part signifier que « *si P, Q* » et d'autre part signifier « *Q* » sous hypothèse que *P*.

Il est remarquable que, non seulement cette espèce de « saut » mental peut opérer à l'intérieur d'une seule phrase du type *Si P, Q*, en passant de *Si P* à *Q*, mais il peut se faire même quand, comme dans *C (alors je te préviens)*, le mot *alors* rappelle auprès du verbe *préviens* l'hypothèse où on se situe;

3. Sur une semblable condition de convergence pour la surimpression de deux actes de signification, l'une directe, l'autre indirecte mais « anticipée », cf. *Meaning Detachment*, § XXI.

Dans D (*je te préviens qu'alors...*) ce rappel de la situation hypothétique se fait à l'intérieur de la complétive de *préviens*. Dans C comme dans D (*je te préviens que je devrais*), le mode verbal marque le caractère hypothétique de ce dont « *je te préviens* », alors que *préviens* ne peut pas marquer la situation hypothétique par ce mode (*préviendrais*) sous peine de n'être plus un performatif explicite (exemple D).

Je propose donc le même schéma d'analyse pour les disjonctions du type *Je t'ordonne de P, ou je te préviens que Q* : on peut ainsi ordonner et prévenir seulement si *Je t'ordonne de P* est d'abord indépendamment asserté ; sur quoi on greffe l'énonciation *ou je te préviens que Q*, signifiant à peu près : *Si non P, je te préviens que Q* ; ce n'est pas seulement l'assertion d'une relation conditionnelle de *Non-P* à *je te préviens que Q* ; c'est en même temps une affirmation de *je te préviens que Q* faite sous l'hypothèse *Non-P* ; ainsi, en se plaçant dans cette hypothèse, on émet le performatif explicite *je te préviens que Q*, par quoi effectivement on prévient que Q ; ce qui revient à prévenir que, si non-P (hypothèse d'où on parle), alors Q.

Le même type d'analyse par « saut » dans l'hypothèse s'étend aux questions greffées par *ou*, donc en particulier aux questions alternatives. Dire *Est-ce un garçon ou est-ce une fille?*, c'est d'abord poser la question *Est-ce un garçon?*, puis greffer la question *ou est-ce une fille?* signifiant à peu près *Sinon (si ce n'est pas un garçon), est-ce une fille?*. Il est plausible qu'à quelque niveau d'analyse « littérale » on puisse voir là une question conditionnée (la question est présentée comme posée si la condition est satisfait). Mais il y a plus : à peine la condition *sinon* indiquée, on se place mentalement dans l'hypothèse qu'elle suscite (*Ce n'est pas un garçon*) et, parlant comme si elle était vraie, on pose réellement, et non conditionnellement, la question *est-ce une fille?*. Si l'hypothèse où on s'est placé pour poser cette question apparaît à l'interlocuteur comme réalisée, il est assez naturel qu'il considère alors la question comme soulevée.

Verlaine conclut un sonnet de *Sagesse* par : *Et vraiment, quand la mort viendra, que reste-t-il?*, où le présent du verbe *reste* rend sensible, il me semble, que la situation encore non

réelle évoquée par la temporelle *quand la mort viendra* occupe tellement l'esprit qu'on se pose la question finale *que reste-t-il?* comme si on y était : de *quand la mort viendra* à *que reste-t-il?*, on a « sauté » dans l'hypothèse évoquée par la subordonnée temporelle. — Cet énoncé frappe, cependant, justement parce que le temps présent du verbe *rester* ne convient pas (hors de l'hypothèse) pour un temps que le verbe *viendra* marque comme futur : sauter dans l'hypothèse est ici sauter dans le futur⁴. Sans cela, on obtient des énoncés assez naturels, qui peuvent se remarquer dans l'écrit, mais qui sont banals et anodins en conversation ; par exemple, je lis dans une lettre : *Quand tu liras le chapitre sur les Goyon, le paragraphe qui t'intéresse est celui sur les Matignon* ; la signataire, ayant mentionné le moment (« cas » situé dans le futur) où je lirai tel chapitre, parle ensuite comme si j'y étais déjà et affirme sous hypothèse (c'est-à-dire : en se plaçant dans cette éventualité future, mais non pas mise en doute) : *le paragraphe qui t'intéresse est...* ; le présent *est* n'a plus rien ici de choquant, parce que ce qui est censé être intéressant pour moi dans quelque temps est, dans ce domaine, censé l'être dès maintenant ou en général ; on peut ainsi parler d'une manière ambivalente pour le futur et pour le présent, de sorte que la surimpression temporelle ne produit aucune inexactitude ou bizarrerie.

Les exemples du type *Si tu veux faire un tour, le canasson est sur le paillasson* ou *Si vous aimez le fromage, j'ai du Kipu*, dont le sens a suscité de nombreux commentaires, et pour lesquels on a cru quelquefois nécessaire d'imaginer des définitions spéciales de *si*, peuvent parfois⁵ s'analyser de la même manière : à peine ai-je évoqué, par les mots *Si vous aimez le fromage*, le cas où vous aimeriez ce produit, que je parle COMME SI c'était acquis et que j'affirme catégoriquement — mais sous cette hypothèse — que j'ai du Kipu. Si, en me plaçant dans l'hypothèse où vous aimez le fromage, je peux

4. Yves Le Hir (1972 : 193) commente ainsi ce passage de Verlaine : « Les propositions nominales (du début du poème) excluent le temps (...). Au dernier vers, un futur dramatique ressaisit l'instant fugitif, face à l'éternité métaphysique ».

5. Je n'exclus pas qu'il puisse être parfois pertinent d'imaginer que le complément propositionnel en *si* porte sur l'énonciation de la proposition principale (supposée énoncée d'une manière autonome), d'autant plus que d'autres sortes d'exemples semblent imposer un tel type d'analyse, comme me le rappellent François Récanati et Marcel Vuillaume.

affirmer que j'ai du Kipu, c'est que, dans le cas où vous aimez le fromage, il est vrai que j'ai du Kipu; et du reste c'est ce qu'affirme sans doute littéralement⁶ l'affirmation globale *Si vous aimez le fromage, j'ai du Kipu*. Or, si j'ai du Kipu « dans le cas où vous aimez le fromage », c'est donc que j'en ai, que vous aimiez ça ou pas. Car le désir de fromage ne crée pas le fromage, fût-ce du Kipu. Donc, en tout état de cause, j'ai du Kipu. Ainsi, non seulement le conséquent de la relation conditionnelle est affirmé sous hypothèse, mais, suivant un simple raisonnement de bon sens⁷, il est valide absolument. On comprend ainsi qu'une affirmation de la forme *Si P, Q*, où *Q* et *P* sont deux faits indépendants et où *P* n'est pas certain, puisse induire une affirmation indirecte de *Q* sans que *si* perde pour autant sa valeur conditionnelle ordinaire⁸. Les définitions *ad hoc* qu'on a inventées pour ce genre d'emploi de *si* — *si* de stipulation par ci, *si* d'hésitation par là, etc., presupposent plutôt qu'elles n'expliquent le fait qu'il s'agit d'énonciations de *Si P, Q* enveloppant une énonciation de *Q*; et ce dont elles rendent compte directement et explicitement, c'est du fait que, par exemple, dans *Si tu veux faire un tour, le canasson est sur le paillasson*, la subordonnée *Si tu veux faire un tour* spécifie les cas où l'affirmation de *Le canasson est sur le paillasson* est pertinente; le mot *si*, dira-t-on, « marque la pertinence ». Or, si l'analyse que je propose ne stipule pas cette valeur particulière, c'est qu'elle permet de l'expliquer indirectement, comme effet de sens : si je me place dans l'hypothèse où tu voudras faire un tour avant d'affirmer — en m'y étant placé — que le canasson est sur le paillasson,

6. M. Vuillaume me signale que la possibilité de transposer très naturellement au style indirect *Alors elle m'a dit* : « *Si vous aimez le fromage, j'ai du Kipu* » par *Alors elle m'a dit que, si j'aimais le fromage, elle avait du Kipu* pourrait peut-être témoigner en faveur de la pertinence de cette interprétation « littérale ».

7. Noter que ce raisonnement est proche de celui que nous avons supposé pour l'analyse de même *si* comme véritablement conditionnel (§ 1.4.5.).

Un enfant m'a dit un jour : *Si t'avais été là trois jours plus tôt, j'avais fait une rédaction sur l'aigle royal* (= il aurait pu me montrer cette rédaction qu'il avait faite). La conditionnelle est au mode « irréel » (« contrefactuel »), mais la principale peut être affirmée sans heurt à l'indicatif (comme absolument vraie) parce qu'en l'occurrence ce qui est vrai dans l'hypothèse contrefactuelle doit l'être en général (donc dans la réalité), puisque ça ne « dépend » pas réellement de l'antécédent.

8. Sur le fait que, de *Si vous aimez le fromage, j'ai du Kipu*, on ne peut pas déduire, *Si j'ai pas de Kipu, (c'est que) vous n'aimez pas le fromage* (contraposition), cf. le polycopié cité en note 1 p. 183.

c'est apparemment que cette affirmation est particulièrement motivée dans ce cas-là. Et si, avant d'accomplir un acte de parole, je me place dans une hypothèse qui ne le motive ou ne l'explique en rien, à quoi bon m'y être placé ? Contrairement à l'invention lexicale d'un *si* de pertinence ou de stipulation, cette analyse s'étend à des effets de sens analogues de phrase à phrase ; ainsi, dire : *Supposons que tu veuilles faire un tour ; (je te signale que) le canasson est sur la paillasson*, peut suggérer, sans le renfort d'un mot signifiant « ceci est pertinent pour cela », qu'un certain renseignement est particulièrement pertinent à l'égard d'une certaine éventualité.

Marcel Vuillaume me signale qu'en allemand l'ordre des mots dans la proposition principale *Q* de *Wenn P, Q* (Si *P*, *Q*) est particulier dans les exemples du type évoqué ici ; *Si tu as besoin de moi, je reste à la maison* se traduira en suivant l'ordre des mots ordinaires par *Wenn du mich brauchst, bleibe ich zu Hause* (« reste je à la maison ») si le locuteur veut dire que le besoin que l'autre peut avoir de lui serait une raison suffisante pour qu'il reste à la maison ; mais, s'il veut dire qu'il reste à la maison (de toute manière), en suggérant seulement qu'il le dit à l'autre pour le cas où celui-ci aurait besoin de lui, l'ordre des mots sera *ich bleibe* (« je reste »), c'est-à-dire que la principale sera formulée comme si elle était énoncée absolument, et n'était pas précédée d'une subordonnée. — Ainsi la syntaxe allemande trahit le fait que, dans ces énoncés, la proposition principale, quoique précédée d'une conditionnelle, constitue au moins en surimpression un « acte de parole » complet.

L'exemple de J. Austin (1970 : 212) *There are biscuits in the cupboard if you want them* (Il y a des biscuits dans le placard si tu « les » veux = si tu en as besoin) est particulièrement intéressant à cause du pronom défini *them* (tu « les » veux). La conditionnelle étant postposée, l'affirmation *Il y a des biscuits dans le placard* n'est placée qu'après coup⁹ sous l'hypothèse du cas où le destinataire aura besoin des biscuits ; le pronom défini *them* ne se comprend que parce

9. J'ai entendu quelqu'un me dire *J'avais oublié ça, en admettant que je l'aurais su*, où la présupposition du verbe *oublier* (= j'ai su) n'est remise en question qu'après coup par la mise rétrospective sous hypothèse.

que, compte tenu de ce que l'appétit ne fait pas le biscuit, l'existence de biscuits est affirmée absolument : le destinataire peut « les » vouloir parce qu'on lui a signalé leur existence, mais inversement on la lui signale justement en fonction de cette éventualité. Comparer, en enchaînement de phrase à phrase : *Il y a des biscuits dans le placard ; je te dis ça pour le cas où ça te dirait de les finir.*

RÉFÉRENCES

DICTIONNAIRES

Dictionnaire national de Bescherelle, 3^e éd., Garnier Frères, Paris, 1855-1856.

Dictionnaire de la langue française d'Emile Littré, Hachette, 1873.

Le Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Société du Nouveau Littré, Paris, 1967.

Dictionnaire du français contemporain de Jean Dubois et autres, Larousse, 1971.

The Shorter English Dictionary, 3^e éd., Clarendon Press, Oxford, 1973.

ÉTUDES

AMAREL (S.), 1971, « On the representation of problems of reasoning about actions », dans Michie (1971), p. 131-171.

ANSCOMBRE (J.C.), 1975, « Il était une fois une princesse aussi belle que bonne », dans *Semantikos* 1, p. 1-26, Paris.

ANSCOMBRE (J.C.) et DUCROT (O.), 1976, « L'argumentation dans la langue », dans *Langages* 42, p. 5-27, Paris.

— 1978, « Echelles argumentatives, échelles implicatives et lois de discours », dans *Semantikos* 2 : 2/3, p. 44-66, Paris.

— 1981, « Interrogation et argumentation », dans *Langue française* 52, p. 5-22, Larousse.

— 1983, *L'argumentation dans la langue*, Pierre Mardaga, Bruxelles.

- ANTOINE (G.), 1958, *La coordination en français*, d'Artrey, Paris.
- ASCOLI (C.), 1978, « Some pseudo-imperatives and their communicative function in English », dans *Folia linguistica* 12 : 3/4, p. 405-416, Mouton, La Haye.
- ATTAL (P.) et MULLER (C.), 1984, éds., *Problèmes de Syntaxe et de Sémantique*, John Benjamins, Amsterdam.
- AUSTIN (J.), 1970, *Philosophical Papers*, 2^e éd., Oxford Paperbacks, Oxford.
- BACH (K.) et HARNISH (R.), 1979, *Linguistic Communication and Speech Acts*, The MIT Press, Cambridge (Massachusetts).
- BAILLIF (J.C.), 1979, *Les casse-tête logiques*, Dunod, Paris.
- BAR-HILLEL (Y.), éd., 1971, *Pragmatics of Natural Language*, Reidel.
- BOLINGER (D.), 1957, *Interrogative Structures of American English (The Direct Question)*, University of Alabama Press, Alabama.
- 1977, *Meaning and Form*, Longman, Londres.
 - 1978 « Yes-no questions are not alternative questions », dans Hiż (1978), p. 87-105.
- BONNARD (H.), 1984, « De la corrélation », dans *Au bonheur des mots*, p. 51-59, Presses Universitaires de Nancy.
- BORILLO (A.), 1978, *Structure et valeur énonciative de l'interrogation totale en français*, thèse d'Etat, Université de Provence.
- BORILLO (A.), BORILLO (M.), FARIÑAS (L.) et VIRBEL (J.), 1982, éds., *Approches formelles de la sémantique naturelle*, Université de Toulouse-Le Mirail.
- BOSSU (G.) et SIÉGEL (P.), 1981, *La saturation au secours de la non-monotonie*, thèse de 3^e cycle, Groupe d'Intelligence artificielle, Faculté des sciences de Marseille-Luminy.
- BYRNE (E.), 1968, *Probability and Opinion : a Study in the Medieval Presuppositions of Post-Medieval Theories of Probability*, Martinus Nijhoff, La Haye.
- CHOMSKY (N.), 1966, « Syntaxe logique et sémantique : leur pertinence linguistique », dans *Langages* 2, p. 42-57.
- COHEN (L. J.), 1971, « The logical particles of natural language », dans Bar-Hillel (1971), p. 50-68.
- COLE (P.) et MORGAN (J.), éds., 1975, *Speech Acts*, Academic Press, New York

- 1978, *Problems in Semantics and Syntax*, Academic Press, New York.
- CORNULIER (B. de), 1979, « Remarques sur la perspective sémantique (thème, propos, etc.) », dans *Langue française* 42, p. 60-68, Larousse.
- 1980, *Meaning Detachment*, collection « Pragmatics and beyond », John Benjamins, Amsterdam.
- 1983, « *Knowing whether, Knowing who*, and Epistemic Closure », polycopié, à paraître dans Meyer.
- 1984a, « Réversibilité : effets de rétroaction sémantique », dans *l'Information grammaticale* 22, p. 3-6, Baillière, Paris.
- 1984b, « Pour l'analyse minimalist de certaines expressions de quantité », dans *Journal of Pragmatics* 8 : 5-6, p. 661-691, North-Holland.
- 1984c, « Plus on est chauve, plus on est intelligent », polycopié, Université de Nantes.
- 1984d, « Signification indirecte par *est-ce que* et par *do* auxiliaires », dans Attal et Muller (1984), p. 31-61.
- CULICOVER (P.), 1972, « On the derivation of sentences with systematically unspecifiable interpretations », dans *Foundations of Language* 8, p. 199-236.
- CULIOLI (A.), 1974, « A propos des énoncés exclamatifs », dans *Langue française* 22, p. 6-15, Larousse.
- DAVIES (E.), 1979, « Some restrictions on conditional imperatives », dans *Linguistics* 17, p. 1039-1054, Mouton, La Haye.
- DAVIS (M.), 1980, « The mathematics of non-monotonic reasoning », dans *Artificial Intelligence* 13 : 1/2, p. 73-80.
- DAVISON (A.), 1978, « In defense of *if* », polycopié, University of Illinois.
- 1979, « Some mysteries of subordination », dans *Studies in the Linguistic Sciences* 9 : 1, p. 105-127.
- DILLER (A. M.), 1984, *La pragmatique des questions et des réponses*, Gunter Narr, Tübingen.
- DOMINICY (M.), 1984, *La naissance de la grammaire moderne*, Pierre Mardaga, Bruxelles.
- DUCROT (O.), 1966, « Logique et linguistique », introduction à *Langages* 2, p. 3-30, Larousse ; republié dans Ducrot (1973).

- 1969, « Présupposés et sous-entendus », dans *Langue française* 4, p. 30-43, Larousse.
- 1971, « L'expression, en français, de la notion de condition suffisante », dans *Langue française* 12, p. 60-67, Larousse.
- 1972, *Dire et ne pas dire : Principes de sémantique linguistique*, Hermann, Paris ; 2^e éd. augmentée, 1980.
- 1973, *La preuve et le dire : langage et logique*, Mame, Tours.
- 1980, « Analyses pragmatiques », dans *Communications* 32, p. 11-60, Seuil, Paris.
- 1983, « Puisque : essai de description polyphonique » dans *Revue romane* n° spécial 24, p. 166-185, Copenhague.
- FAUCONNIER (G.), 1976a, *Etude de certains aspects logiques et grammaticaux de la quantification et de l'anaphore en français et en anglais*, thèse d'Etat, Université de Paris-8 ; diffusé par Champion, Paris, 1980.
- 1976b, « Remarque sur la théorie des phénomènes scalaires », dans *Semantique Os 1 : 3*, p. 13-16, Paris.
- 1980, « Pragmatic Entailment and Questions », dans Searle, Kiefer et Bierwisch (1980), p. 57-69.
- 1984, *Espaces mentaux : aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*, Editions de Minuit, Paris.
- FILLMORE (C.) et LANGENDOEN (T.), éds., 1971, *Studies in Linguistic Semantics*, Holt, Rinehart & Winston, New York.
- FONAGY (I.), 1982, *La vive voix : essais de psycho-phonétique*, Payot, Paris.
- FRASER (B.), 1969, « An analysis of concessive conditionals », dans *Papers from the 5th regional meeting*, p. 66-75, Chicago Linguistic Society, Chicago.
- 1979, « A different imperative source », polycopié, Boston University.
- FREGE (G.), 1971, *Écrits logiques et philosophiques*, trad. par C. Imbert, Seuil, Paris.
- GARDIES (J. L.), 1984, « Sur le diézeugménon de la logique stoïcienne », polycopié, Université de Nantes.
- GAZDAR (G.), 1979, *Pragmatics : Implicature, Presupposition and Logical Form*, Academic Press, New York.
- GEIS (M.) et ZWICKY (A.), 1971, « On invited inferences », dans *Linguistic Inquiry* 11 : 4, p. 561-566, MIT Press.

- GETTIER (E.), 1963, « Is true justified belief knowledge? », dans *Analysis* 23 : 6, p. 121-123.
- GOLDMAN (A.), 1967, « A causal theory of knowing », dans *The Journal of Philosophy* 64 : 12, p. 357-372, Pensylvanie.
- GREVISSE (M.), 1975, *Le bon us*, 10^e édition, Duculot, Gembloux.
- GREWENDORF (G.), 1977, « Präsuppositionen bei disjunktiven Fragen », dans *Linguistische Berichte* 52, p. 13-31.
- GRICE (P.), 1957, « Meaning », dans *The Philosophical Review* 66, p. 377-389.
- 1961, « The causal theory of perception », dans *Proceedings of the Aristotelian Society, Supplementary Volume* 31, p. 121-152.
 - 1968, *William James Lectures*, polycopié.
 - 1975, « Logic and conversation », extrait de Grice (1968), dans Cole et Morgan (1975), p. 41-58 ; trad. par F. Berthet et M. Bozon dans *Communications* 30, p. 57-72, Seuil, 1979.
 - 1978, « Further notes on logic and conversation », dans Cole et Morgan (1978), p. 201-239.
- GRIZE (J.B.), 1969, *Logique moderne 1*, Gauthier-Villars, Paris.
- 1983, discussion sur McCarthy (1980), dans *Intellectica* 7, Bulletin de liaison de l'Association pour la recherche cognitive, p. 15-17, Laboratoire pour la recherche en informatique, Orsay.
- HARNISH (R.), 1976, « Logical form and implicature », dans Bever (T.) et autres, éds., *An Integrated Theory of Linguistic Ability*, p. 313-391, Crowell, Etats-Unis.
- HINTIKKA (J.), 1962, *Knowledge and Belief*, Cornell University Press, New York.
- 1981, « Questions et réponses et bien d'autres questions encore », dans *Langue française* 52, p. 56-69, Larousse.
- HİZ (H.), 1978, éd., *Questions*, Reidel, Dordrecht.
- HORN (L.), 1972, *On the Semantic Properties of Logical Operators in English*, thèse de doctorat, University of California at Los Angeles.
- 1983, « Metalinguistic negation and pragmatic ambiguity », polycopié, Yale University.
- HUG (M.), 1969, « *Et et ou* sont-ils ambigus? », dans *Folia linguistica* 5 : 1/2, p. 101-109.

- HURFORD (J.), 1974, « Exclusive or inclusive disjunction », dans *Foundations of language* 11, p. 409-411.
- HUTCHINSON (L.), 1982, « Sentential and subsentential coordination in linguistics and logic », dans *Papers from the 18th Regional Meeting*, p. 209-217, Chicago Linguistic Society, Chicago.
- IBAÑEZ (R.), 1976, « Über die Beziehungen zwischen Grammatik und Pragmatik », dans *Folia linguistica* 10 : 3/4, p. 223-248.
- KAMP (H.), 1976, « The formal semantics and pragmatics of non-indicative speech acts », exposé à la 3^e table ronde de Groningue sur la linguistique mathématique, d'après Gazdar (1979 : 165).
- KARTTUNEN (L.) et PETERS (S.), 1975, « Conventional implicature in Montague grammar », dans les *Proceedings of the 1st Annual Meeting of the Berkeley Linguistic Society*, p. 180-201, Berkeley.
- KATZ (J.), 1972, *Semantic Theory*, Harper & Row, New York.
- KIMBALL (J.), 1972, « The modality of conditionals : a discussion of Possible and Must », dans Kimball, éd. *Syntax and Semantics* 1, p. 207-222, Seminar Press, New York.
- KLEENE (S.), 1971, *Logique mathématique*, trad. par J. Largault, Colin, Paris.
- KOCH (E.), 1888, *Grammaire grecque*, Colin, Paris.
- KUNO (S.), 1982, « Principles of discourse deletion », *Journal of semantics* 1 : 1, p. 61-93.
- LAKOFF (R.), 1971, « If's, and's, and but's about conjunction », dans Fillmore et Langendoen (1971), p. 114-149.
- LANGACKER (R.), 1974, « The question of Q », *Foundations of language* 11, p. 1-37.
- LAWLER (J.), 1975, « Elliptical conditionals and/or hyperbolic imperatives : some remarks on the inherent inadequacy of derivations », dans *Papers from the 11th Regional Meeting*, p. 371-382, Chicago Linguistic Society, Chicago.
- LE HIR (Y.), 1972, *Styles*, Klincksieck, Paris.
- MCCARTHY (J.), 1980, « Circumscription — A form of non-monotonic reasoning », dans *Artificial Intelligence* 13, p. 27-39, North-Holland Publishing Company.
- MEYER (M.), éd., à paraître, *Questions and Questioning*, De Gruyter, Berlin.

- MICHIE (D.), éd., 1971, *Machine Intelligence 3*, Edinburgh University Press.
- MILNER (J.C.), 1973, *Arguments linguistiques*, Mame, Tours.
- O'HAIR (S.), 1969, « Implications and meaning », dans *Theoria* 35, p. 38-54.
- PLANTIN (C.), 1982, « Oui et non sont-ils des prophrases ? », dans *Le français moderne* 50 : 3, p. 252-265, d'Artrey.
- POSNER (R.), 1977, « Problèmes fondamentaux de linguistique : signification et usage des connecteurs propositionnels dans les langues naturelles », polycopié, Université technique de Berlin, R.F.A.
- POSNER (R.), 1980, « Sentences connectives », dans Searle et autres, éds. (1980), p. 169-204.
- PRIOR (A.) et PRIOR (M.), 1955, « Erotetic logic », dans *Philosophical Review* 64, p. 43-59.
- QUINE (W.v.), 1966, « La logique et l'éclaircissement des problèmes syntaxiques », dans *Langages* 2, p. 58-64, Larousse.
- 1972, *Logique élémentaire*, trad. par J. Largeault et B. Saint-Sernin, Colin, Paris.
- 1975, *La philosophie de la logique*, trad. par J. Largeault, Aubier, Paris.
- RECANATI (F.), 1979, *La transparence de l'énonciation : Pour introduire à la pragmatique*, Seuil, Paris.
- 1981, *Les énoncés performatifs : contribution à la pragmatique*, Editions de Minuit, Paris.
- RIVARA (R.), 1979, *La comparaison quantitative en anglais contemporain*, thèse d'Etat, diffusée par Champion, Paris.
- RUSSELL (B.), 1912, *The Problems of Philosophy*, Williams and Norgate, Londres.
- SEARLE (J.), KIEFER (F.) et BIERWISCH (M.), éds., 1980, *Speech act Theory and Pragmatics*, Reidel, Dordrecht.
- SMITH (N.), 1983, « On interpreting conditionals », à paraître dans *Australian Journal of Linguistics*.
- SKYRMS (B.), 1967, « The explication of x knows that P », dans *The Journal of Philosophy* 64 : 12, p. 373-389.
- SPERBER (D.) et WILSON (D.), 1979, « Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice », dans *Communications* 30, p. 80-94, Seuil.
- STAHL (G.), 1980, « Les questions et leur logique », polycopié, Paris.

- 1982, « Analyse et application des suites de questions », dans *Logique et analyse* 25/98, p. 167-179, Louvain.
- STOCKWELL (R.), SCHACHTER (P.) et PARTEE (B.), 1973, *The Major Syntactic Structures of English*, Holt, Rinehart & Winston, New York.
- TARSKI (A.), 1969, *Introduction à la logique*, trad. par J. Tremblay, Gauthier-Villars, Paris.
- THOM (R.), 1970, « Les mathématiques "modernes" : une erreur pédagogique et philosophique ? », dans *L'Age de la science* 3 : 3, p. 225-242, Dunod, Paris.
- TRAVIS (C.), 1983, « On 'what is strictly speaking true », polycopié, à paraître dans le *Canadian Journal of Philosophy*.
- VAN DER AUWERA (J.), 1983, « Only if », polycopié, University d'Antwerp, Belgique.
- VAN DIJK (T.), 1977, *Text and Context : Explorations in the Semantics and Pragmatics of Discourse*, Longman, Londres.
- 1981, *Studies in the Pragmatics of Discourse*, Mouton, La Haye.
- VIUILLAUME (M.), 1982, « Approbation et désapprobation indirectes », polycopié, Université de Grenoble-3.
- 1983, discussion sur McCarthy (1980), dans *Intellectica* 7, p. 18-20, Orsay.
- WAGNER (R.) et PINCHON (J.), 1962, *Grammaire du Français classique et moderne*, Hachette, Paris.
- WILSON (D.), 1975, *Presupposition and non Truth-Conditional Semantics*, Academic Press, New York.
- WILSON (D.), et SPERBER (D.), 1984, « Inference and implicature in utterance interpretation », poly., à par. dans T. Myers (éd.) *Reasoning and Discourse Processes*, Academic Press.
- WIMMER (C.), 1979, *Le système de « si » en français moderne : ses emplois dans l'énoncé et dans l'énonciation*, thèse de 3^e cycle, Université de Paris-4.

INDEX DES AUTEURS CITÉS

Amarel, S., 109.
Anscombe, J.-C., 75, 171 n., 175 n., 179.
Antoine, G., 62 n., 147, 149 n.
Ascoli, C., 145 n.
Austin, J.L., 191.

B

Bach, K., 127.
Baillif, J.-C., 121-123.
Bescherelle, L.-N., 61, 66.
Bolinger, D., 131, 134, 167, 168.
Bolo, B., 179.
Bonnard, H., 149 n.
Borillo, A., 131, 138, 177.
Bossu, G., 130.

C

Cattell, R., 169.
Chomsky, N., 43, 49.
Culicover, P., 145 n.
Culioli, A., 174.

D

Davies, E., 150-151.
Davis, M., 108.
Davison, A., 56, 63 n., 64 n., 149.
De Camp, D., 99 n.
Dejour, A., 125 n.
Dermy, J., 179.
Diller, A.-M., 177.
Dominicy, M., 175 n.
Ducrot, O., 14, 24, 25 n., 27 n., 34-38,
42-43, 49, 50-53, 57-58, 78-79, 80,

96, 98, 99-100, 126, 127, 128-129,
139, 151, 167, 175 n.

E

Egli, U., 139.

F

Fauconnier, G., 89, 99 n., 148 n., 149,
186.
Fonagy, I., 134 n., 155 n.
Fraser, B., 62, 77-78, 143-145.
Frege, G., 40 n.

G

Gardies, J.-L., 83 n., 105.
Gazdar, G., 39 n., 58 n., 63 n., 114.
Geis, M., 83-87.
Gettier, E., 175 n.
Goldman, A., 175 n.
Grevisse, M., 133.
Grewendorf, G., 139.
Grice, P., 14, 16, 32, 39, 54 n., 59, 80,
84, 98, 100, 119 n., 127, 129 n.,
130 n., 175 n., 186.
Grize, J.-B., 12, 120 n., 129 n.

H

Harnish, R., 45 n., 127.
Hintikka, J., 182 n.
Horn, L., 185.
Hug, M., 40 n.

Hurford, J., 38-39.
Hutchinson, L., 55 n.

K

Karttunen, L., 165.
Katz, J., 168, 176 n.
Kimball, J., 159, 183.
Kleene, S., 33.
Koch, E., 171 n.

L

Lakoff, R., 140-143.
Langacker, R., 168.
Lawler, J., 143, 151.
Le Hir, Y., 189 n.
Littré, E., 17, 61.

M

McCarthy, J., 84 n., 107-130.
Montague, R., 165.

O

O'Hair, S., 37.
Origène, 131.

P

Peters, S., 165.
Pinchon, J., 26.
Plantin, C., 178.
Prior, A. et M., 138.

Q

Quine, W.V., 21-34, 39, 40, 87-89, 93,
114, 142 n.

R

Raggio, A., 129 n.
Recanati, F., 14, 127.
Russell, B., 175 n.

S

Searle, J., 15.
Siegel, P., 130.
Skyrms, B., 175 n.
Smith, N., 64 n.
Sperber, D., 98, 127, 186.
Stahl, G., 139-140, 170.
Stockwell, R., 138.

T

Tarski, A., 25-34, 68, 79, 105.
Thom, R., 43, 49, 133.

V

Van Dijk, T., 114, 135-136, 141,
154-157, 162-163.
Vuillaume, M., 42, 91 n., 125 n., 190 n.,
191.

W

Wagner, R.-L., 26.
Wilson, D., 82, 98, 127, 186.
Wimmer, C., 64 n.

Z

Zwicky, A., 83-87.

INDEX DES NOTIONS OU EXPRESSIONS

- ambiguïté : 11-21, 100-102; à valeur disjonctive, 136-137.
à moins que, 113-115.
any, 149.
approximation, voir « degré de circonspection ».
argumentatif : valeur argumentative primitive, 78 n., 175 n.
aussi... que..., autant... que..., 75-76.
bateaux : en bon état, 113; hors d'usage, 117.
Bouge pas, ou je tire!, 143-149.
Chassez-le, et il reviendra!, 148-149.
Circonscription : Règle de Circonscription, 110-130.
clôture de l'univers des fictions, 125.
cohérence : présomption d'incohérence minimale, 40, 46, 50, 127.
conjonctions ou connecteurs : nombre de leurs arguments, 102-105.
connecteur pragmatique (Van Dijk), 135-137, 141, 154-157.
contrefactuel, voir « irréel ».
décrochage énonciatif, 75 n., 91, 140-165.
degré de circonspection, 90-91, 114-116, 157-158, 160-161.
délocutif (approximativement), 147, 177-180.
Détachement : 65, 67, 73, 76; contrefacons du Détachement : 119 n.
Détachement du sens, 22 n.
Donne-moi la liberté, ou la mort!, 140-143.
économie : loi d'économie, 37.
Effacement de Conjonction Initiale, 138-139.
either... or..., voir *ou... ou...*
et : 12, 17, 41-56, 99; binaire ou *n*-aire, 102-105; placement de *et*, 103-104; voir aussi « connecteur pragmatique », « décrochage énonciatif » et *Chassez-le, et il reviendra!*
exhaustivité : loi d'exhaustivité, 44 s., 80, 87, 95-100, 128-130.
except, 115 n.
exception, voir « degré de circonspection ».
extensionnel : traduction extensionnelle, 113-114.
hypothèse/conséquence en relation discursive : 147-148; énonciation sous hypothèse, 159, 183-192.
hypothétique, 61.
illlogismes du langage, 84.
impératif conditionnel ou d'hypothèse, 143-152.
implicature : 15; de possibilité, 59, 81 n.
intonation, 134, 155 n., 168.
irréel, 58 n., 71, 86, 87-89.
lexis, 133 n.
Lifting de Protase, 159, 183-184.
maxime de quantité (suffisante), voir « exhaustivité ».
modalité : 36, 162; admissible, 32-33; assertabilité, 59; assertion pour vérification, 162 n; variant selon le niveau d'interprétation, 134 n.; voir « question », « impératif » et « (énonciation sous) hypothèse ».
Modus Ponens, voir « Détachement ».
monotonie : logique non-monotone, 107-109.
négation métalinguistique, 185.
ordre d'apparition des propositions, 54-56.
ou : 12, 17-18, 21-41, 97-105, 131-182; binaire ou *n*-aire, 102-105; *ou... ou...* : 27, 30-31, 138-139, 142, 153, 157-159, 172-173; anticipation du second disjoint dans le premier, 171-172; placement de *ou*, 103-104; voir aussi « connecteur pragmatique ».
oui, 178 n.

oui ou non, oui ou merde, oui ou quoi, 177-180.
 performatifs explicites, 158-159, 183-188.
pizza, 43.
 présupposition : induite, 72, 74, 75 ; d'une question totale, 176.
 pseudo-impératif : 145 n., voir aussi « impératif conditionnel ».
quand subordonnant, 58 n., 78, 188-189.
 quantité : *deux (au moins)/deux (exactement)*, 31, 94-100.
 questions : totales/partielles/alternatives, 131-134, 170-172, 175 n. ; analyse des questions alternatives, 164-165, 188 ; présupposition des questions alternatives, 169, 180-182 ; lâches/bloquées, 167 note 27 ; métalinguistiques, 177-180 ; alternatives/disjonctives, 180-182 ; définition dissymétrique-réflexive des questions, 174-175.
 réfutation par la fausseté du conséquent, 67-68, 71-72.

Remontage de Protase, voir « Lifting ». *sauf*, 115 n.
savoir si, savoir qui, savoir que, 174-175.
 Sémantique générative, 14 n.
 sens : distinct de supposition, 25-26, 40, 85 ; minimal, 17-21.
seul, seulement, 51.
 sexe, 131.
si circonstanciel : 12, 56-94, 99, 151, 183-192 ; *sillocutoire*, 183-192 ; *si ça se trouve*, 62 ; *si ce n'est que*, 89-91 ; *même si*, 77-78 ; *si et seulement si*, 82 ; *si toutefois*, 160-161 ; avec décrochage, 160-161.
 signification sous fiction, 69, 185-186.
 superlatif exprimé indirectement, 70, 73, 186.
 surimpression énonciative : 187, 191 ; influant sur l'ordre des mots en allemand, 191.
und wenn, 91 n.
unless, voir à *moins que*.
yes or no, 177.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	7
Notations	9
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION A L'ANALYSE DERIVATIONNELLE DU SENS	11
1. <i>Introduction</i>	11
1.1. <i>D'où vient l'ambiguité? : ambiguïtés des messages linguistiques</i>	11
1.2. <i>Sémantique « naïve » et sémantique dériva- tionnelle : l'analyse dérivationnelle rend compte de certaines ambiguïtés par l'hypo- thèse d'un sens sous-jacent unique, modifié par des influences contextuelles et pragma- tiques diverses</i>	13
1.3. <i>L'« entropie » du sens et la plausibilité des ambiguïtés : certaines ambiguïtés supposées au niveau lexical par les dictionnaires sont a priori peu probables, parce qu'elle empê- cheraient la communication de fonctionner effectivement</i>	16
1.4. <i>Deux types de désambiguisation</i>	20
2. <i>Ou et son sosie</i>	21
2.1. <i>Ou exclusif est-il apparu à Willard van Orman Quine? Un logicien méfiant a bien cru voir <i>ou</i> exclusif, mais se méfie-t-on jamais assez?</i>	21
2.2. <i>Le ou ... ou ... exclusif du papa de Tarski :</i> insuffisance d'une analyse lexicale de <i>ou</i> exclusif dans <i>On ira ou à la plage, ou au cinéma!</i>	25
2.3. <i>Fromage ou dessert : pour une linguistique commerciale du commerce</i>	34

2.4. « <i>Les résidents peuvent boire ou fumer, ou les deux</i> » (<i>Hurford</i>) : un effet de sens peut en cacher un autre	38
2.5. <i>Sur un argument de Quine</i>	39
2.6. <i>Un ou affirmatif?</i>	39
2.7. <i>Epitaphe</i>	40
 3. <i>Drôles de et</i>	41
3.1. <i>Et a un sens</i>	41
3.2. <i>Un drapeau rouge et noir est-il noir?</i> : oui, même si ça peut être masqué par la présomption qu'une description de couleurs du type « est noir » ou « est rouge et noir » est exhaustive	42
3.3. <i>Arguments en faveur de l'analyse pragmatique de rouge et noir</i>	47
3.4. <i>Quand Pierre et Paul sont seuls, Pierre est-il seul?</i> : oui, c'est-à-dire avec nul autre que Pierre et Paul	50
3.5. « <i>Je serais content d'avoir du whisky et de l'eau</i> » : ça n'implique pas que je serais content d'avoir de l'eau. Et c'est normal	52
3.6. « <i>Ils eurent beaucoup d'enfants et se marièrent</i> » : l'ordre des mots, et non l'association par <i>et</i> , peut exprimer l'ordre des choses	53
 4. <i>Treize si à la douzaine</i>	56
4.1. <i>Si et la « condition suffisante »</i> : « <i>Si P, Q</i> » signifie à peu près : « <i>Dans les cas où P, Q</i> »	56
4.2. <i>Un si signifie-tout</i> : on vend dans les dictionnaires un <i>si</i> qui, dans « <i>Si P, Q</i> », marque la condition et un qui ne la marque pas, un qui marque que « <i>P</i> » est certain et un qui marque que « <i>Q</i> » est certain et un qui ne le marque pas, etc.	60
4.3. <i>Unité des si bi-affirmatif, bi-négatif et de conditions suffisante</i> : ces différents <i>si</i> apparaissent dans des contextes différents qui suffisent à expliquer leur différence	65
4.4. <i>Variétés du si bi-affirmatif ou bi-négatif</i> : il faudrait un lexique infini pour rendre	

compte de toutes les nuances de ces <i>si</i>	68
4.5. <i>Unité des si concessif et de condition suffisante</i>	77
4.6. « <i>Si Pierre vient, je ne le recevrai pas</i> » (<i>Ducrot</i>) : est-ce une condition?	78
4.7. <i>Unité du si restrictif et du si de condition suffisante</i> : l'hypothèse d'un <i>si</i> pouvant signifier (<i>seulement si</i>) ne rend pas compte de cas qu'explique une analyse pragmatique par présomption d'exhaustivité	79
4.8. <i>L'inévitable invitée de Geis et Zwicky</i> : ces linguistes expliquent par une tendance de l'esprit humain à « renforcer les conditionnels en biconditionnels » la valeur restrictive de <i>si</i> (<i>seulement si</i>) ; mais aucun de leurs exemples n'est probant et une analyse pragmatique paraît plus justifiée	83
4.9. <i>Quine et l'incohérence des conditionnelles irréelles</i> : un grand logicien désespère qu'on puisse détecter une logique cohérente dans les phrases au mode irréel avec <i>si</i> ; son analyse néglige seulement le fait qu'il s'agit d'irréelles	87
4.10. <i>Si ce n'est que et la variation du degré de circonspection</i> : récupération d'un <i>si</i> dissident profitant des variations (méconnues) du degré de circonspection de nos énoncés	89
4.11. <i>Dire et ne pas dire</i> : si <i>politicien</i> : dans la bouche d'un bon politicien, le <i>si</i> le plus banal peut avoir l'air de lui-même et de son contraire	92
4.12. <i>Rideau</i>	93
5. <i>Deux : au moins ou exactement?</i> la présomption d'un dénombrement exhaustif peut faire signifier à <i>deux (au moins)</i> : <i>deux (exactement)</i>	94
6. <i>Diversité des présomptions d'exhaustivité</i> : la « loi d'exhaustivité » d'Oswald Ducrot ou la « maxime de quantité » de Grice n'expliquent pas tout le détail des faits d'un seul coup d'un seul	97

7. <i>Conclusions</i>	100
ANNEXE : CONJONCTIONS ET « CONNECTEURS » : LES CONJONCTIONS ONT-ELLES DEUX OU PLUSIEURS ARGUMENTS ?	102
CHAPITRE 2 : LOGIQUE SPECIALE, OU PRAGMATIQUE? SUR UN PROBLEME D'« INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »	107
1. <i>Introduction</i> : certains spécialistes de la simulation automatisée du raisonnement humain estiment opportun de construire une logique <i>ad hoc</i> , « non monotone », pour rendre compte du fait que dans la communication linguistique certaines omissions ont valeur de dénégations	107
2. <i>John McCarthy chez les sauvages</i> : quand on lit l'énoncé d'un casse-tête logique habillé en anecdote, on considère spontanément comme exclus certains faits que l'énoncé ne nie pas explicitement ; un fondateur de l'Intelligence artificielle invente et publie une « règle de conjecture », la « Circonscription », pour expliquer ces exclusions	109
3. <i>Le bon sens de John McCarthy</i> : dans son analyse, cet informaticien fait appel à des données de « bon sens » qu'il traduit en logique extensionnelle ; il n'aura plus qu'à soulever le chapeau pour montrer le lapin	112
4. <i>Circonscrire quoi, et quand?</i> : l'usage de la règle de Circonscription est irresponsable et dangereux en dehors de certaines conditions, tenues secrètes pas l'inventeur	118
5. <i>Les conditions pragmatiques de la Circonscription</i> : quand on connaît ces conditions, on peut se servir sans danger de la règle, mais on n'a plus besoin de la règle. Notre interprétation de l'anecdote d'un casse-tête logique est guidée par le fait que nous l'interprétons comme un casse-tête	

logique ; ceci entraîne à exclure certains faits (objectif de la Circonscription), mais aussi à en présupposer d'autres. Ceci est l'objet de l'analyse pragmatique	121
6. <i>Logique ou pragmatique</i> : l'approche « logicienne » du raisonnement par défaut dans l'interprétation des énoncés linguistiques ne nous dispense pas d'une analyse sensible à la hiérarchie des niveaux de la communication, et à l'interaction de ce qui est dit avec les raisons qu'on a de le dire	127
CHAPITRE 3 : « OU » ASYMETRIQUE ET LES QUESTIONS ALTERNATIVES	131
1. <i>L'enjeu</i> : on appelle « alternatives » les questions du genre « Est-ce un garçon, ou est-ce une fille ? ». Les questions « totales », du type « Est-ce un garçon ? », sont communément considérées comme des abrégés de questions alternatives « polaires » du type « Est-ce un garçon, ou n'est-ce pas un garçon ? ». La sémantique des questions alternatives est généralement présupposée évidente et simple : elles inviteraient simplement à choisir celle des propositions qu'elles présentent qui est vraie ; cette interprétation globale ne rend pas compte en détail du fonctionnement de « ou » dans sa valeur ordinaire. — Une analyse plus complexe semble s'imposer (Dwight Bolinger) : les questions alternatives sont elles-mêmes construites par combinaison de questions totales ou « partielles » (type « Qui pleure ? »)	131
2. <i>L'analyse sérielle symétrique des questions alternatives</i> : les questions alternatives ne sont pas simplement une suite de questions placées sur le même plan et ainsi reliées par <i>ou</i>	135
3. <i>Ou asymétrique et le décrochage énonciatif</i>	140
3.1. « <i>Donne-moi la liberté ou donne-moi la mort !</i> » (R. Lakoff) : on peut rendre compte	

des propriétés sémantiques et rhétoriques notées par R. Lakoff pour de tels exemples par l'hypothèse d'un « décrochage » énonciatif à l'intérieur de la phrase : en un premier temps, l'impératif « Donne-moi la liberté ! » est catégoriquement énoncé (énonciation autonome) ; en un second temps est greffée l'adjonction « ou donne-moi la mort », de valeur conditionnelle (« Si tu ne me donnes pas la liberté, donne-moi la mort ! »)

140

- 3.2. « *Bouge pas, ou je tire* » / « *Bouge, et je tire !* » : ces exemples peuvent avoir une valeur conditionnelle comparable à « Si tu bouges, je tire ! » (menace). L'analyse par décrochage en rend directement compte pour le premier exemple. Dans le second, il n'y a pas un « pseydo-impératif », mais valeur métonymique de l'impératif : « Bouge » commande non de bouger mais de supposer qu'on bouge (« impératif d'hypothèse »); l'adjonction « et je tire ! » s'énonce dans cette hypothèse ; « et » marque le cumul, dans l'espace de l'hypothèse, du contenu de l'hypothèse (« Tu bouges ») avec son conséquent (« Je tire »). Discussion de l'analyse transformationnelle de Fraser

143

- 3.3. « *Je ne peux pas l'embrasser, ou elle me méprise* » : discussion d'un exemple de Stendhal. Le décrochage énonciatif peut s'accompagner d'un décrochage sémantique dans la relation antécédent/conséquent

152

- 3.4. *Sur les conjonctions « pragmatiques » et « asymétriques » de Van Dijk* : comparaison de l'analyse par décrochage énonciatif avec l'analyse pragmatique symétrique de Teun Van Dijk

154

- 3.5. « *(Ou) 10 heures, ou plus exactement 9 h 55* » / « *(Ou) 10 h, ou presque* » : sur la difficulté de redoubler le *ou* dans ces exemples

157

3.6. « (<i>Ou</i>) je t'ordonne de te taire, ou je te préviens que je te fous debors » : comment deux performatifs explicites peuvent-ils être disjoints par <i>ou</i> , et pourquoi ce <i>ou</i> ne peut-il pas être redoublé? Solution par une analyse par décrochage	158
3.7. <i>Décrochages avec si</i> : les exemples du type « Q, si toutefois P » exigent une analyse par décrochage	160
3.8. <i>Décrochage de questions en ou</i> : une question introduite par <i>ou</i> peut se greffer avec décrochage sur une assertion	161
 4. <i>Analyse sérielle dissymétrique des questions alternatives</i> : les questions alternatives peuvent être analysées grâce à la notion de « décrochage » précédemment motivée. La question alternative « Est-ce que c'est un garçon, ou est-ce que c'est une fille ? » commence par la question totale « Est-ce que c'est un garçon » énoncée de manière autonome, sur quoi se greffe la question « Ou est-ce que c'est une fille ? » conditionnée (via <i>ou</i>) par la réponse négative à la question précédente. La présupposition caractéristique des questions « alternatives » est considérée comme indépendante de cette signification	163
 5. <i>Eloge de l'analyse dissymétrique des questions alternatives</i>	166
5.1. <i>Première beauté</i> : la question alternative comme stratégie de questionnement. L'analyse par décrochage explique comme résultante l'apparence de symétrie, et intègre à titre dérivé les analyses traditionnelles. Bloccage anticipé d'une question alternative (<i>poterón, utrum</i>)	166
5.2. <i>Deuxième beauté</i> : « Tu charries, ou quoi ? » ≠ « Quoi, ou tu charries ? ». Cas de référence anticipatrice en grec classique	170
5.3. <i>Troisième beauté</i> : l'analyse par décrochage explique l'impossibilité de redoubler le <i>ou</i>	

dans une question alternative à deux termes	172
5.4. <i>Quatrième beauté : les questions alternatives polaires</i> : analyse par décrochage des questions alternatives polaires (« Est-ce qu'il pleut, ou non ? »). Différence entre ces questions et les simples questions totales ..	173
6. « <i>Oui ou non ?</i> » : ceci n'est pas une question alternative polaire, mais une question alternative construite à partir de questions-échos. Analyse de « <i>Oui ou quoi ?</i> » et « <i>Oui ou merde ?</i> »	177
7. <i>Question « disjonctive » et présupposition d'alternative</i> : diversité des questions « disjonctives », selon la diversité des présuppositions qui leur sont éventuellement associées ; la question alternative comme cas particulier. Vacuité de l'analyse des questions totales par réduction aux questions alternatives polaires	180
CHAPITRE 4 : L'ENONCIATION CONDITIONNELLE	183
Notion d'énonciation « faite sous hypothèse ». Affirmer « S'il pleut, je parie que le 3 gagnera » n'est pas seulement affirmer une proposition du type « Si P, Q » mais affirmer la proposition « Q » en se plaçant provisoirement dans l'hypothèse « P », comme si c'était le cas que P. Autres cas de signification par fiction. De même, dans une question alternative « P, ou Q ? », la question « Q ? » est énoncée en se plaçant dans une hypothèse du type « non-P ». Examen d'exemples du type « Si vous aimez le fromage, j'ai du Kipu » (Austin)	183
REFERENCES	193
INDEX	201

« PROPOSITIONS »

- Alain Berrendonner, ÉLÉMENTS DE PRAGMATIQUE LINGUISTIQUE.
- Bernard Cerquiglini, LA PAROLE MÉDIÉVALE. *Discours, syntaxe, texte.*
- Oswald Ducrot, LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES. — LE DIRE ET LE DIT.
- Gilles Fauconnier, ESPACES MENTAUX. *Aspects de la construction du sens dans les langues naturelles.*
- Nelson Goodman, FAITS, FICTIONS ET PRÉDICTIONS.
- Pierre Jacob, L'EMPIRISME LOGIQUE, *ses antécédents, ses critiques.*
- Roman Jakobson, UNE VIE DANS LE LANGAGE. *Autoportrait d'un savant.*
- Saul Kripke, LA LOGIQUE DES NOMS PROPRES (*Naming and Necessity*).
- Hilary Putnam, RAISON, VÉRITÉ ET HISTOIRE.
- François Recanati, LES ÉNONCÉS PERFORMATIFS. *Contribution à la pragmatique.*
- John R. Searle, L'INTENTIONALITÉ. *Essai de philosophie des états mentaux.*
- Denis Zaslawsky, ANALYSE DE L'ÊTRE. *Essai de philosophie analytique.*

CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER LE
NEUF DÉCEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE-
VINGT-CINQ SUR LES PRESSES DE JUGAIN IMPRI-
MEUR S.A. A ALENÇON ET INSCRIT DANS LES
REGISTRES DE L'ÉDITEUR SOUS LE NUMÉRO
2059

Dépôt légal : décembre 1985

DATE DUE

312118

P0
15
37
985

Cornulier, Benoit de

Effets de sens

OEMLO

Collection dirigée par François Recanati

EFFETS DE SENS

Un jeu de collectionneur très prisé des amoureux de la langue consiste à découvrir et multiplier les sens d'un même mot, comme un jardinier aime voir se multiplier les variétés de roses.

Les dictionnaires sont de riches collections, où l'on peut admirer, par exemple, à côté du *ou* exclusif de « Fromage ou dessert », le *ou* non exclusif de « Priorité à toute personne âgée ou handicapée », et le *ou* mystérieux des questions alternatives ; où fleurissent, à côté du bon vieux *si* conditionnel, le *si* concessif, le *si* restrictif, le *si* bi-affirmatif. Et cetera.

Le problème est qu'un signe devant être compris, une langue risquerait d'être d'autant moins claire et praticable qu'elle serait « riche » d'ambiguités. La récente prise de conscience de ce problème conduit aujourd'hui les linguistes à mieux distinguer, dans le sens de l'emploi d'un mot, l'apport propre de ce mot en soi, et l'*effet de sens* résultant de sa réaction au contexte. Cette recherche oblige parfois à remettre en question les résultats d'une « formalisation » trop précipitée du sens.

Ce livre est une initiation, par divers exemples, à l'analyse sémantique conduite avec cette préoccupation.



AUX ÉDITIONS DE MINUIT

9 782707 310507

ISBN 2-7073-1050-6